

P.L.U.

Plan Local d'Urbanisme

B I D A R R A Y



Carte Communale approuvée le 04/07/2002

P.L.U.	PRESCRIPTION	PADD	ARRET	ENQUETE PUBLIQUE	APPROBATION
	08/09/2009	30/09/2010	01/08/2013	04/02/2014 au 08/03/2014	
	A. Vanel-Duluc C. Barroso	architecte d.p.l.g. urbaniste o.p.q.u. architecte du patrimoine ingénieur agronome écologue			

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE I

EXPOSÉ DU DIAGNOSTIC	7
I.1- CONTEXTE TERRITORIAL	8
I.1.1 - LA SITUATION GÉOGRAPHIQUE	8
I.1.2 - LA SITUATION ADMINISTRATIVE	9
I.1.3 - APERÇU HISTORIQUE	10
I.2 - BILAN DE LA CARTE COMMUNALE	11
I.3 - DEMOGRAPHIE / LOGEMENT	14
I.3.1 - EVOLUTION DE POPULATION	15
I.3.2 - LA STRUCTURE DE LA POPULATION	18
I.3.4 - LA FAMILLE	21
I.3.5 - LE NIVEAU DE VIE	22
I.3.6 - EVOLUTION DU LOGEMENT	25
I.3.7 - STRUCTURE DU LOGEMENT	30
I.3.8 - LE MARCHE IMMOBILIER	33
I.3.9 - LES BESOINS EN LOGEMENTS	33
I.4 - ACTIVITES / ECONOMIE et SOCIETE	38
I.4.1 - LA POPULATION ACTIVE	40
I.4.2 - L'EMPLOI	42
I.4.3 - L'AGRICULTURE	47
I.4.4 - LES AUTRES ACTIVITES	54
I.5 - EQUIPEMENTS / RESEAUX / RISQUES	58
I.5.1 - ENSEIGNEMENT ET SERVICES	61
I.5.2 - EQUIPEMENTS D'INFRASTRUCTURE	62
I.5.3 - LA VOIRIE	62
I.5.4 - LES TRANSPORTS	62
I.5.5 - LES STATIONNEMENTS	63
I.5.6 - L'ASSAINISSEMENT	64
I.5.7 - L'EAU POTABLE	69
I.5.8 - LA SECURITE INCENDIE	73
I.5.9 - LE RÉSEAU ÉLECTRIQUE	74
I.5.10 - LES RÉSEAUX NUMERIQUES	74
I.5.11 - DÉCHETS	75
I.5.12 - LES SYNDICATS ET REGROUPEMENTS INTERCOMMUNAUX	77
I.5.13 - LES PROPRIETES PUBLIQUES COMMUNALES	77
I.5.14 - ENERGIE	79
I.6 - PATRIMOINE/PAYSAGE – URBANISME - ARCHITECTURE	108
I.6.1 - LE PAYSAGE A L'ECHELLE COMMUNALE	109
I.6.2 - LES GRANDES ENTITES PAYSAGERES	111
I.6.3 - LE PAYSAGE URBAIN ET ARCHITECTURAL	119
I.6.4 - LE PATRIMOINE PROTEGE	133
I.6.5 - LE PATRIMOINE NON PROTEGE	135

CHAPITRE II

ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	141
II.1 - LE CLIMAT	142
II.2 - LA GÉOLOGIE ET L'HYDROGÉOLOGIE	143
II.3 - LE RELIEF MONUMENTAL DOMINE PAR DES MASSIFS PÉRIPHÉRIQUES	145
II.4 - L'HYDROLOGIE.....	148
II.5 - LE MILIEU NATUREL	152
II.5.1 - LE CONTEXTE BIOGÉOGRAPHIQUE	152
II.5.2 - L'INVENTAIRE DES ESPÈCES PATRIMONIALES : UNE BIODIVERSITÉ REMARQUABLE.....	159
II.5.3 - LES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX : L'APPROCHE SPATIALE	161
II.6 - Synthèse / Enjeux.....	183
II.5.4 - LES ENJEUX SPATIAUX LIÉS AUX ESPACES NATURELS	187
Trames vertes et bleues et perspectives d'évolution des milieux	187
II.5.5 - LES BOISEMENTS D'INTÉRÊT	191

CHAPITRE III

PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT / CHOIX RETENUS ET RÉGLEMENT DU P.L.U.	193
III.1 – LES CHOIX RETENUS POUR L'ÉLABORATION DU P.A.D.D. (Projet d'Aménagement et de Développement Durable)	194
III.1.1 – LA DÉMARCHE	194
III.1.2 – LES PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT	195
III.1.3 – LES OBJECTIFS.....	196
III.2 – LE PARTI D'AMÉNAGEMENT –LA MAÎTRISE DE L'URBANISATION FUTURE	197
III.2.1 – LA CARTE COMMUNALE, L'ÉLABORATION DU P.L.U. ; évolutions apportées au document d'urbanisme.	197
III.2.2 – Le ZONAGE et le RÉGLEMENT: principales orientations	202
III.2.3 – LE POTENTIEL DU PLU	208
III.2.4 – LE LOGEMENT ET LA MAÎTRISE DU PROGRAMME COMMUNAL.....	209
III.3 – LES PROJETS DE LA COMMUNE, LES OPÉRATIONS ET AMÉNAGEMENTS PROJETÉS	210

CHAPITRE IV

INCIDENCES DES ORIENTATIONS DU P.L.U. SUR L'ENVIRONNEMENT – PRISE EN COMPTE DE SA PRÉSERVATION ET DE SA MISE EN VALEUR..... 211

IV.1 – IMPACT SUR LES PARAMETRES ENVIRONNEMENTAUX, COMPATIBILITE, INDICATEURS ET SUIVI	212
IV.1.3 – LA PROTECTION DES PAYSAGES : UNE CONTRIBUTION POSITIVE DU PLU	216
IV.1.4 – LA PROTECTION DES ESPACES NATURELS ET DES BIODIVERSITES	220
IV.1.5 – L'ESPACE AGRICOLE	222
IV.1.6 – LES ENTREES DE VILLE	228
IV.1.7 – LE BRUIT, LES RISQUES INDUSTRIELS et LES NUISANCES LIEES AUX ACTIVITÉS, LES RISQUES NATURELS	228
IV.1.8 – LES RESSOURCES EN EAU ET L'ASSAINISSEMENT	231
IV.1.9 – LA CONSOMMATION DE L'ESPACE.....	236
IV.1.10 – LES TRANSPORTS, LA QUALITE DE L'AIR ET LES GAZ A EFFET DE SERRE	237
IV.1.11 – L'ENERGIE.....	238
IV.1.12 – LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET ARCHEOLOGIQUE	239

CHAPITRE V

IMPACTS, INDICATEURS et MOYENS DE SUIVI..... 240

V.1 - EFFET SUR DES ESPACES SUCCEPTIBLES D'ETRE AFFECTES NOTABLEMENT	241
V.2 - INCIDENCES NATURA 2000	242
V-2-1- IMPACT GENERAL SUR LA ZONE NATURA 2000	242
V-2-2 -IMPACT DES PROTECTIONS AU TITRE DES EBC ET DU L123-1-5-III-2° PROTECTION DES BIODIVERSITES.....	244
V-2-3- IMPACT DU ZONAGE A: UNE CONTRIBUTION COMPLEMENTAIRE AU MAINTIEN DES BIODIVERSITES.....	245
V-2-4- IMPACT DU ZONAGE N: UNE CONTRIBUTION FAVORABLE A LA PRESERVATION DU SITE NATURA 2000.....	247
V-2-5 -IMPACT DU ZONAGE U, AU, ET DES EMPLACEMENTS RESERVES SUR LA ZONE NATURA 2000.....	251
V.3 - PRESENTATION DES MESURES DE PREVENTION ET CORRECTIVES	258
V-3-1- EVITEMENT DES INCIDENCES NEGATIVES SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE.....	258
V-3-2- REDUCTION DES INCIDENCES NON EVITEES : DESCRIPTION, ESTIMATION ET EFFETS ESCOMPTEES	261
V-3-3- MESURES DE COMPENSATIONS OU JUSTIFICATION DES IMPOSSIBILITES	261
V.4 - TRACABILITE ET SUIVI	262
V-4-1- DEFINITION DES INDICATEURS	262
V-4-2- MODALITES DE SUIVI	267
V.5 - METHODOLOGIE ET JUSTIFICATION DES MOYENS POUR ETABLIR L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE	271
V.6 – RESUME NON TECHNIQUE ET SYNTHESE DE LA PRISE EN COMPTE DES PROBLEMATIQUES ENVIRONNEMENTALES DANS LE P.L.U.....	273
V.7 - SURFACE DES ZONES ET DES E.B.C.	277

LE RAPPORT DE PRESENTATION

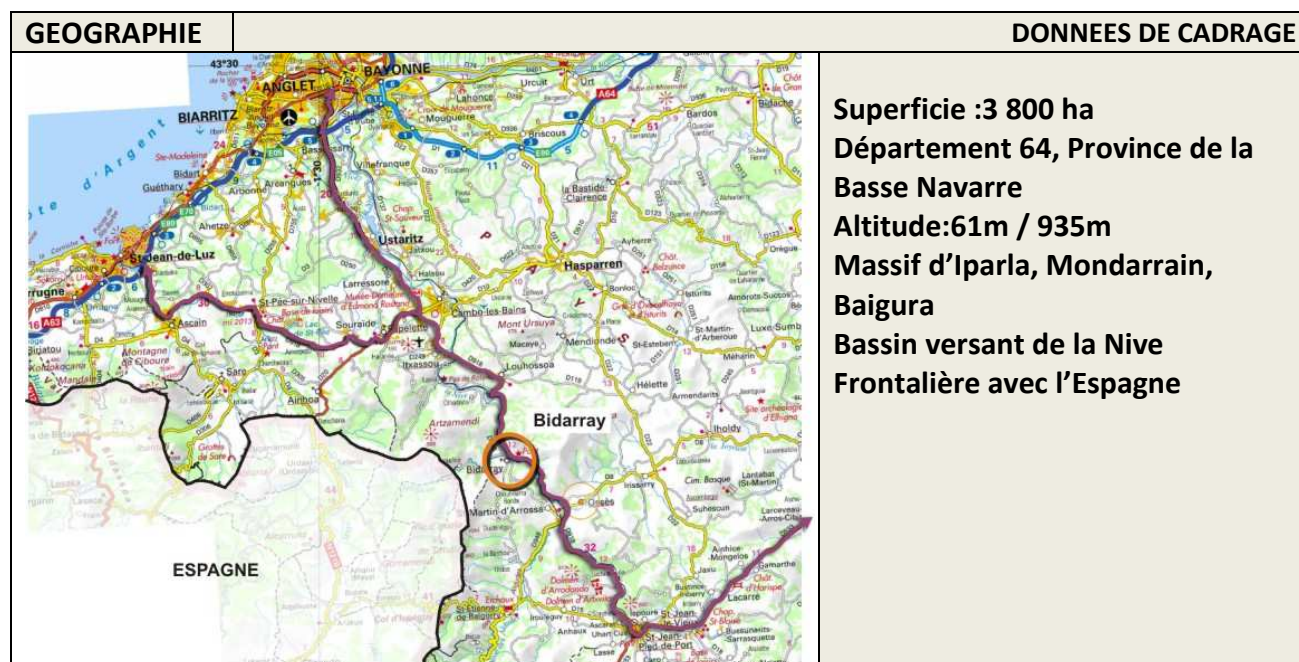
<p>Article R*123-2-1 Modifié par Décret n°2013-142 du 14 février 2013 - art. 4</p>	<p>Prise en compte dans le rapport de présentation</p>
<p>1° Expose le diagnostic prévu au deuxième alinéa de l'article L. 123-1-2 et décrit l'articulation du plan avec les autres documents d'urbanisme et les plans ou programmes mentionnés à l'article L. 122-4 du code de l'environnement avec lesquels il doit être compatible ou qu'il doit prendre en considération ;</p>	<p>PREMIERE PARTIE : DIAGNOSTIC</p>
<p>2° Analyse l'état initial de l'environnement et les perspectives de son évolution en exposant, notamment, les caractéristiques des zones susceptibles d'être touchées de manière notable par la mise en oeuvre du plan ;</p>	<p>DEUXIEME PARTIE : ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT, QUATRIEME PARTIE TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE : INCIDENCES DU PROJET, SUIVI</p>
<p>3° Analyse les incidences notables prévisibles de la mise en oeuvre du plan sur l'environnement et expose les conséquences éventuelles de l'adoption du plan sur la protection des zones revêtant une importance particulière pour l'environnement, en particulier l'évaluation des incidences Natura 2000 mentionnée à l'article L. 414-4 du code de l'environnement ;</p>	<p>TROISIEME PARTIE : CHOIX ET JUSTIFICATION DU PROJET QUATRIEME PARTIE TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE : INCIDENCES DU PROJET, SUIVI</p>
<p>4° Explique les choix retenus pour établir le projet d'aménagement et de développement durables, au regard notamment des objectifs de protection de l'environnement établis au niveau international, communautaire ou national, et, le cas échéant, les raisons qui justifient le choix opéré au regard des solutions de substitution raisonnables tenant compte des objectifs et du champ d'application géographique du plan. Il expose les motifs de la délimitation des zones, des règles qui y sont applicables et des orientations d'aménagement. Il justifie l'institution des secteurs des zones urbaines où les constructions ou installations d'une superficie supérieure à un seuil défini par le règlement sont interdites en application du a de l'article L. 123-2 ;</p>	<p>TROISIEME PARTIE : CHOIX ET JUSTIFICATION DU PROJET</p>
<p>5° Présente les mesures envisagées pour éviter, réduire et, si possible, compenser, s'il y a lieu, les conséquences dommageables de la mise en oeuvre du plan sur l'environnement ;</p>	<p>QUATRIEME PARTIE TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE : INCIDENCES DU PROJET, SUIVI</p>
<p>6° Définit les critères, indicateurs et modalités retenus pour l'analyse des résultats de l'application du plan prévue par l'article L. 123-12-2. Ils doivent permettre notamment de suivre les effets du plan sur l'environnement afin d'identifier, le cas échéant, à un stade précoce, les impacts négatifs imprévus et envisager, si nécessaire, les mesures appropriées ;</p>	<p>QUATRIEME PARTIE TRACABILITE ENVIRONNEMENTALE : INCIDENCES DU PROJET, SUIVI</p>
<p>7° Comprend un résumé non technique des éléments précédents et une description de la manière dont l'évaluation a été effectuée.</p>	<p>CINQUIEME PARTIE RESUME NON TECHNIQUE</p>

CHAPITRE I

EXPOSÉ DU DIAGNOSTIC

CONTEXTE	BILAN	DEMOGRAPHIE ECONOMIE LOGEMENT	ACTIVITES	EQUIPEMENTS RESEAUX RISQUES SERVITUDES	PATRIMOINE PAYSAGE	MILIEUX NATURELS
DIAGNOSTIC	ANALYSE		CHOIX	INCIDENCES	INDICATEURS	

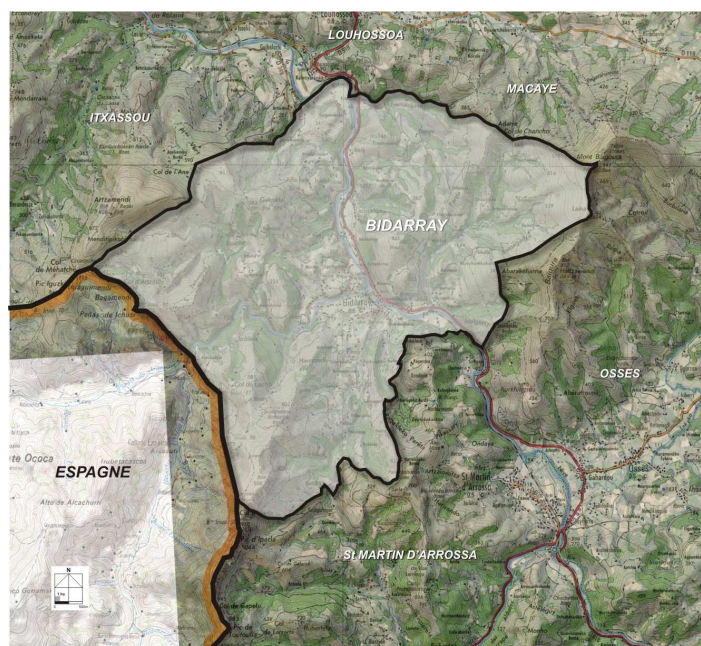
I.1 - CONTEXTE TERRITORIAL



Située à 35 km de Bayonne, **Bidarray** s'inscrit dans un bassin touristique proche de la côte basque et du pôle Bayonne-Anglet-Biarritz. Cette commune rurale est desservie par le train Bayonne/St Jean Pied de Port. Son territoire se caractérise par une activité agricole et pastorale importante, préservant de vastes espaces d'intérêt pour la biodiversité et les paysages. Les activités liées aux loisirs et sports nature génèrent une économie locale complémentaire.

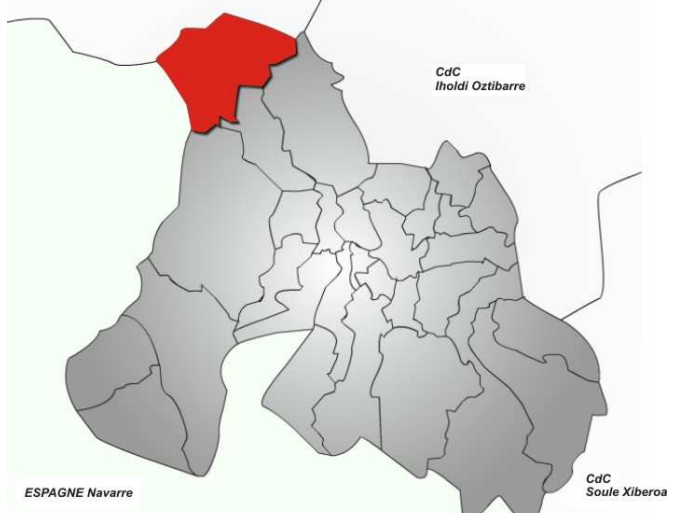
I.1.1 - LA SITUATION GÉOGRAPHIQUE

Bidarray est une commune d'une superficie de 3800 hectares, dans la province de Basse Navarre, sur l'axe direct (D918) entre Bayonne (35km, 40 minutes) et St Jean Pied de Port (20 km, 20 minutes). Les communes limitrophes sont Louhossa, Macaye et Ixassou au Nord, Ossès et St Martin d'Arrossa à l'Est, St Etienne de Baïgorry au Sud. La frontière avec L'Espagne est située à l'Ouest.



CONTEXTE	BILAN	DEMOGRAPHIE ECONOMIE LOGEMENT	ACTIVITES	EQUIPEMENTS RESEAUX RISQUES SERVITUDES	PATRIMOINE PAYSAGE	MILIEUX NATURELS
DIAGNOSTIC	ANALYSE		CHOIX	INCIDENCES	INDICATEURS	

I.1.2 - LA SITUATION ADMINISTRATIVE

CONTEXTE ADMINISTRATIF	DONNEES DE CADRAGE
	<p>Communauté de Communes Garazi-Baigorri Absence de SCOT Loi Montagne</p>

Bidarray est une commune de montagne frontalière avec l'Espagne (Navarre) ; elle est concernée par la Loi Montagne et n'est pas couverte par un SCOT.

La commune de *Bidarray* représente 6% du territoire communautaire et abrite 701 habitants en 2010 ce qui représente 5.7% de la population communautaire.

Source : www.garazibaigorri.com

La *Communauté de Communes Baigorri Garazi* a été créée par arrêté préfectoral du 20 Décembre 2002.

D'une surface de 63000 hectares, regroupant 12300 habitants sur 30 communes (19 en Garazi et 11 en Baigorri), le territoire constitue un seul bassin de vie.

L'activité économique, essentiellement agricole, s'articule autour des deux chefs-lieux Saint Etienne de Baigorri et Saint Jean Pied de Port. Les artisans commerçants et le tourisme développent une activité importante.

Compétences obligatoires (www.garazibaigorri.com)

Aménagement de l'espace dont le SCOT (Schéma de cohérence Territoriale).

Actions de développement économique

Compétences optionnelles

Protection et mise en valeur de l'environnement

Politique du logement dont Programme Local de l'Habitat

CONTEXTE	BILAN	DEMOGRAPHIE ECONOMIE LOGEMENT	ACTIVITES	EQUIPEMENTS RESEAUX RISQUES SERVITUDES	PATRIMOINE PAYSAGE	MILIEUX NATURELS
DIAGNOSTIC	ANALYSE		CHOIX	INCIDENCES	INDICATEURS	

I.1.3 - APERÇU HISTORIQUE

APERCU HISTORIQUE	DONNEES DE CADRAGE
	<p>Une commune récente créée en 1790</p>

(D'après le livre « Bidarraï » Editions Jakintza

Les rois de Navarre avaient fait l'acquisition de ces terres appelés « monts royaux ». Ce sont les habitants d'Ossès, dès la fin du XV^e siècle, qui exploitent ces terres étant à l'époque un centre important d'élevage de porcs. Ils obtiennent des concessions de la part de Henri le Béarnais vers 1585, puis de la part de Louis XIII vers 1620 et de Louis XIV vers 1675. Petit à petit ces terres deviennent communales ou propriétés privées d'habitants d'Ossès.

Au fil du temps la communauté de Bidarray s'agrandit. En 1677, on y compte 60 maisons. Ronceveaux cèdera le prieuré à la paroisse d'Ossès, les habitants de plus en plus nombreux à **Bidarray** et éloignés d'Ossès souhaitaient qu'elle devienne leur église. Cette requête leur sera accordée en 1677.

Le nombre de maisons passe de 60 en 1677, à 123 en 1720, puis 200 en 1788.

Bidarray se situe sur un lieu de passage très fréquenté traversé par la Nive, pour relier Bayonne, Espelette, la vallée de Baigorri, le pays de Cize.

Le quartier de **Bidarray** n'était pas considéré comme un hameau d'Ossès malgré l'importance grandissante de la population, et ne possédait aucun jurat. Un long conflit oppose le quartier de **Bidarray** et le reste de la paroisse d'Ossès durant tout le XVIII^e siècle, pendant plus de 60 ans.

Au moment de la révolution française la Basse Navarre est annexée par la France devenant une partie du département des Basses Pyrénées.

Un décret du 14 décembre 1789 sur la constitution des municipalités stipule que les villes, bourgs, paroisses ou communautés pourront former une municipalité particulière.

Profitant de ce décret les habitants de **Bidarray** se réunissent en assemblée en avril 1790 pour constituer le 1^{er} corps municipal de leur histoire s'érigeant en municipalité indépendante.

CONTEXTE	BILAN	DEMOGRAPHIE ECONOMIE LOGEMENT	ACTIVITES	EQUIPEMENTS RESEAUX RISQUES SERVITUDES	PATRIMOINE PAYSAGE	MILIEUX NATURELS
DIAGNOSTIC	ANALYSE		CHOIX	INCIDENCES	INDICATEURS	

I.2 - BILAN DE LA CARTE COMMUNALE

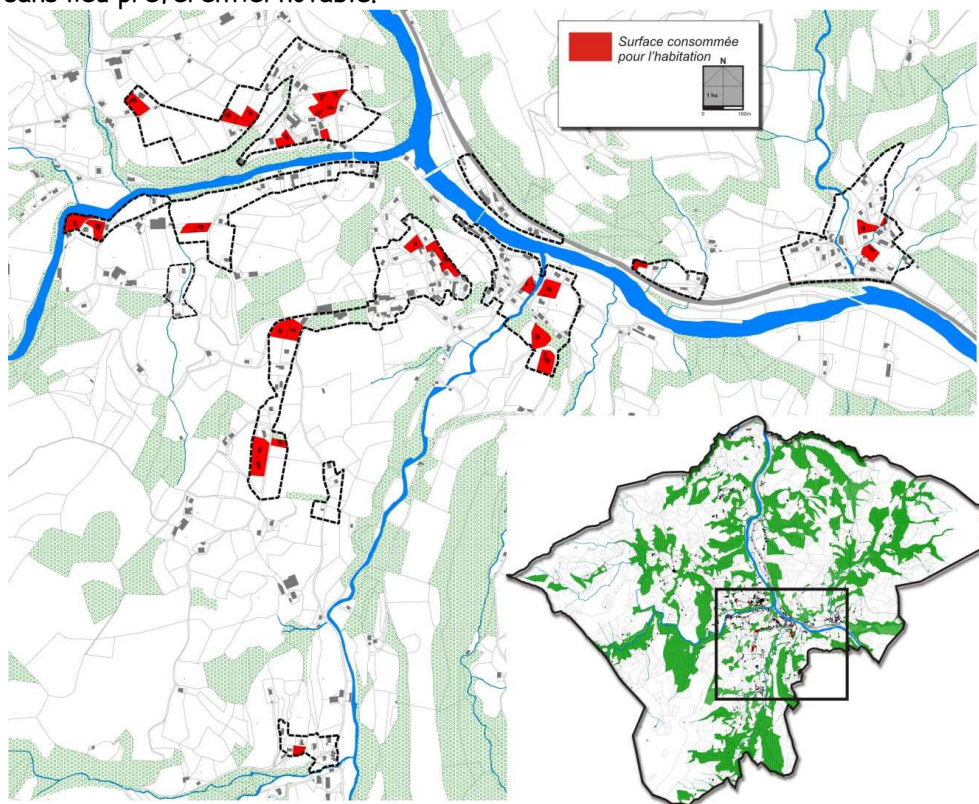
Analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers

URBANISME-BILAN CARTE COMMUNALE		DONNEES DE CADRAGE	
Carte communale en vigueur depuis 2002		Absence de SCOT approuvé	Loi Montagne SDAGE Adour Garonne 2009 Commune frontalière
CONSOMMATION DE L'ESPACE	Surfaces constructibles disponibles des zones de la carte communale à l'origine=16,20 ha 24 logements produits entre 2002 et 2011 4,85 ha de surface utilisé pour la construction de logements		
INDICATEURS			
Consommation de l'espace	0,54 ha / an		
Densité urbaine	5 logements/ha (logements à l'hectare) (2002-2011) 2 020 m2/logement		
Rétention foncière	70%		

En bilan d'analyse de la carte communale (approuvée en 2002), la commune de *Bidarray* montre une consommation foncière totale de 4,85ha en zone d'habitat de 2002 à 2011.

Si l'on se tient aux zones constructibles de la carte communale, ce sont 4,85ha qui ont été consommés pour une production de 24 logements.

Cette consommation se répartit sur une grande majorité des zones constructibles de la carte communale sans lieu préférentiel notable.



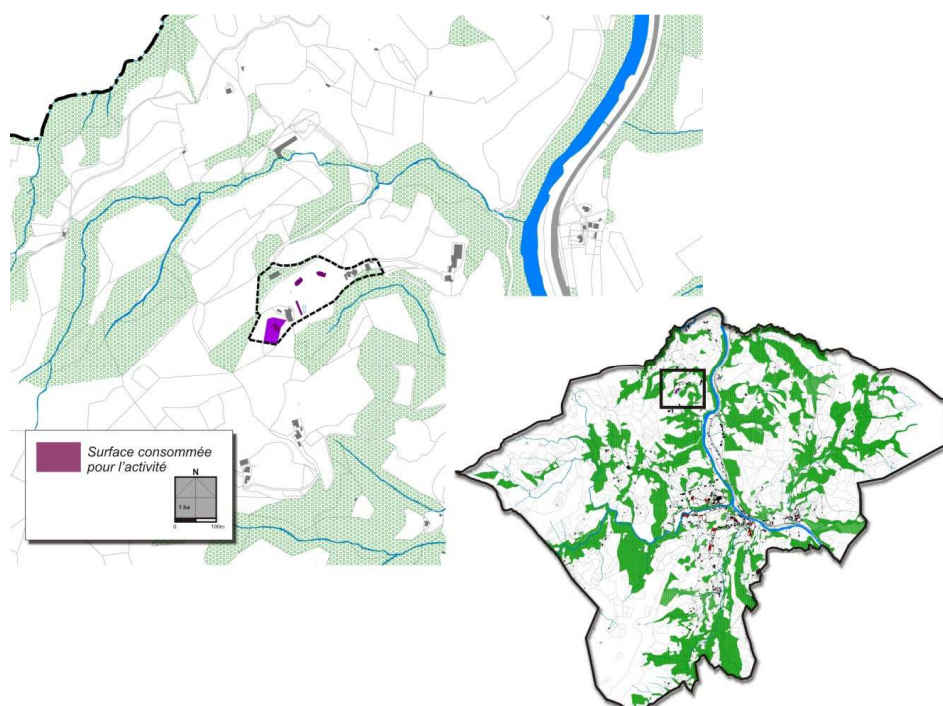
Localisation des surfaces consommées de la carte communale par l'urbanisation de 2002 à 2012
Logements

CONTEXTE	BILAN	DEMOGRAPHIE ECONOMIE LOGEMENT	ACTIVITES	EQUIPEMENTS RESEAUX RISQUES SERVITUDES	PATRIMOINE PAYSAGE	MILIEUX NATURELS
DIAGNOSTIC		ANALYSE		CHOIX	INCIDENCES	SURFACES

La consommation foncière s'établit à **2 020m² par logement** ou 5 logements à l'hectare.

A l'analyse et eu égard aux zones constructibles disponibles dans le document carte communale il est possible d'estimer que la **réétention foncière** est de l'ordre de **70%** sur la commune dans cette période.

	2002		De 2002 à 2011 (9ans)		
	Surface de la zone (ha)	Surface libre à l'approbation de la carte (ha)	Surface consommée (ha)	Nombre de bâtis construits	Rétention foncière
Zone constructible habitat de la carte communale, valeur fournie dans le dossier d'origine 43,86 ha	43,86	16.20	4.85	24	70%
Zone constructible activité de la carte communale, valeur fournie dans le dossier d'origine 4,08 ha	4,08				



*Localisation des surfaces consommées de la carte communale par l'urbanisation de 2002 à 2012
Zone d'activités*

CONTEXTE	BILAN	DEMOGRAPHIE ECONOMIE LOGEMENT	ACTIVITES	EQUIPEMENTS RESEAUX RISQUES SERVITUDES	PATRIMOINE PAYSAGE	MILIEUX NATURELS
DIAGNOSTIC		ANALYSE		CHOIX	INCIDENCES	SURFACES

Synthèse / Enjeux

Questionnements spécifiques au territoire

La collectivité est confrontée à plusieurs questions au regard du bilan de la carte communale :

Synthèse

- **Sur la période 2002/2011 :**
- 4,85ha ont été consommés (0,31% du territoire) pour des logements (24 au total) dans le zonage constructible pour l'habitat de la carte communale, soit **2020 m²/logement**.
- Ce qui induit un ratio de construction de **5 logements/ha**.
- On peut estimer que sur cette période, la **consommation foncière** a été de l'ordre de **5400m²/an** ce qui correspond à près de 1,4% de la surface du territoire communal consommé par année au profit du logement.

Les enjeux du PLU / Questionnements spécifiques au territoire

- Comment concilier la densification urbaine et le maintien des paysages notamment lorsque ceux-ci participent à la mise en valeur du bâti ?
- Comment traiter les espaces disponibles dans la carte communale dans le passage au PLU ?
- Comment limiter la rétention foncière ?

CONTEXTE	BILAN	DEMOGRAPHIE ECONOMIE LOGEMENT	ACTIVITES	EQUIPEMENTS RESEAUX RISQUES SERVITUDES	PATRIMOINE PAYSAGE	MILIEUX NATURELS
DIAGNOSTIC		ANALYSE		CHOIX	INCIDENCES	SURFACES

I.3 - DEMOGRAPHIE / LOGEMENT

Diagnostic

DEMOGRAPHIE-HABITAT		DONNEES DE CADRAGE
	ECHELLE COMMUNALE	ECHELLE INTERCOMMUNALE CC GARAZI BAIGORRI
POPULATION		
Maximum historique	1 417 habitants en 1831	
Population actuelle	701 habitants en 2010 (estimation communale) 658 habitants en 2011 (insee) 637 habitants en 2006 5% de la population communautaire en 2011	12 066 habitants en 2006 12 347 habitants en 2011
LOGEMENTS		Planification <i>Absence de PLH</i>
Nombre total	368 (2006) - 382 en 2011	
résidences principales au 01/01/2011	268 en 2006 - 275 en 2011	
résidences secondaires en 2011	22% (2006) 25.7 en 2011 ou 98 logements	21% en 2006 19.9% en 2011
logements vacants	5% en 2006 2.4% ou 9 en 2011	5,5% en 2006 7.4% en 2011
locatif	19,5% en 2006 21.7% ou 60 logements en 2011	19,2% en 2006 24.3% en 2011
HLM/Logt Social	0%	0,2% en 2006 0.6% en 2011
DYNAMIQUE		
Population	+4 à 13 habitants/an en moyenne Période 2006-2011	
Logements	2 à 3 logements /an - Période 2006/2011	
Propriété/ Locatif	2 logts en locatifs pour 1 en propriété +8 locatifs 2006/2011 +4 en propriété 2006/2011 +progression : 1999/2006 +11% soit 5logts	
Soldes	Solde naturel positif 2006-2011	
Indice de jeunesse	0,83 en 2011	
Ménages	+24ménages entre 1999/2006, +7 ménages 2006/2011 2.4 personnes/ménage 2011	
Impact du logt/habts	1 logt = 1,7habitants Période 2001/2010	
Ancienneté Propriétaire locataire	22 ans 10 ans	

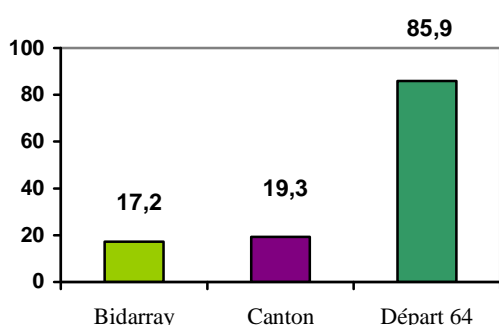
CONTEXTE	BILAN	DEMOGRAPHIE ECONOMIE LOGEMENT	ACTIVITES	EQUIPEMENTS RESEAUX RISQUES SERVITUDES	PATRIMOINE PAYSAGE	MILIEUX NATURELS
DIAGNOSTIC		ANALYSE	CHOIX		INCIDENCES	INDICATEURS

DÉMOGRAPHIE

Sources : Insee, RP1968 à 1990 dénombremments - RP1999, RP2007, 2011 exploitations principales

Un canton rural marqué par la montagne 658 habitants au 01/01/2011

- ❑ 637 habitants au premier janvier 2006 soit 11% de la population du Canton de St Etienne de Baïgorry. Le recensement au premier janvier 2010 indique 635 habitants. Les données communales en septembre 2010 font état d'une population de 701 habitants répartis sur les différents quartiers de la commune. Les données INSEE indiquent quant à elles 658 habitants au premier janvier 2011 (population légale).
- ❑ 17,2 habitants au km², une densité relativement équivalente à la moyenne cantonale, eu égard aux zones de montagne (19.3).



Densité de population en 2011 En nombre d'habitants par Km²

I.3.1 - EVOLUTION DE POPULATION

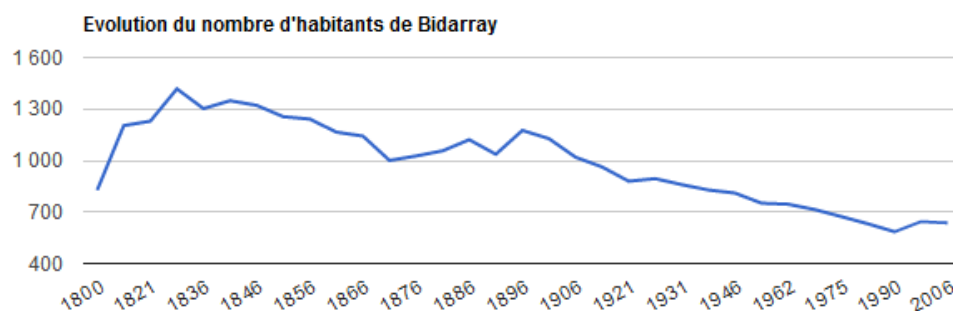
Sources : Insee, RP1968 à 1990 dénombremments - RP1999 et RP2006, 2011, exploitations principales.

Entre 1968 et 1990, la population régresse lentement tant au niveau cantonal que communal.

Depuis 1990, le phénomène s'inverse et se dissocie :

- la commune amorce une reprise avec près de 7 habitants supplémentaires par an entre 1990 et 1999, puis montre une évolution de 16 habitants par an en moyenne entre 2006 et septembre 2010 (selon les données communales)
- le canton confirme sa baisse jusqu'en 1999, puis amorce une progression

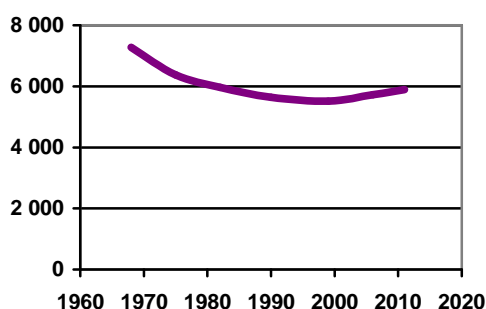
La commune atteint aujourd'hui la moitié du niveau de population de 1 831 qui correspond au pic démographique historique de la commune avec 1 417 habitants.



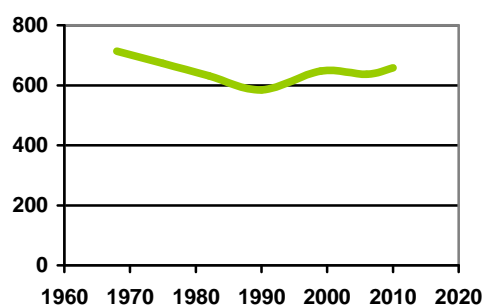
CONTEXTE	BILAN	DEMOGRAPHIE ECONOMIE LOGEMENT	ACTIVITES	EQUIPEMENTS RESEAUX RISQUES SERVITUDES	PATRIMOINE PAYSAGE	MILIEUX NATURELS
DIAGNOSTIC		ANALYSE		CHOIX	INCIDENCES	INDICATEURS

Depuis 1968

- La démographie du canton s'est infléchi régulièrement depuis 1968 pour reprendre légèrement entre 1999 et 2006. En 2011, avec 5896 habitants, le canton n'a pas retrouvé le chiffre de population de 1968 et présente plus de 1384 habitants environ en moins (-19%).
- Les phénomènes démographiques sur la commune montrent une régression constante et faible qui s'inverse entre 1990 et 1999, avec une progression de 62 habitants entre 1990 et 1999. puis, depuis 1999, cette régression reprend avec une perte de 10 habitants; en 2006, la population compte 637 habitants, soit 77 de moins qu'en 1968, soit un écart de 11%. Toutefois la comptabilité communale en mai 2010 indique 701 habitants (13 habitants de moins qu'en 1968), ce qui confirme la progression amorcée en 1990. L'INSEE indique 658 habitants en 2011. Le constat de la progression démographique est pour autant établi.



Évolution de la population cantonale



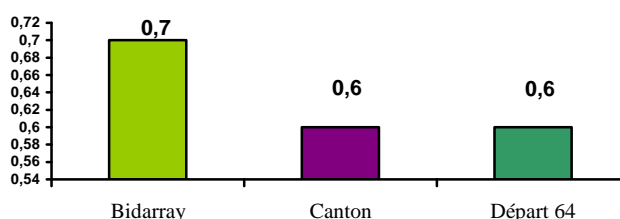
Évolution de la population communale

	1968	1975	1982	1990	1999	2006	2011
Population communale	714	673	631	585	647	637	658
Population Cantonale	7 280	6 379	5 968	5 646	5 519	5 727	5896

Les Variations

Le solde migratoire contribue majoritairement à la croissance démographique devant un solde naturel communal dont le déficit chronique semble s'améliorer

- L'exode rural a touché fortement ce canton de montagne: la régression s'est inversée entre 1990 et 1999 sur la commune pour revenir depuis 1999, alors que sur le canton, l'inversion ne se fait sentir que depuis 1999. Sur la commune, les informations indiquent que les jeunes après avoir débuté dans un logement sur une autre commune, reviennent, notamment pour construire et s'installer.



Taux moyen annuel de variation de population 2006/2011

- Entre 1999 et 2006, le rythme de croissance communal s'établit à -0,2%/an, en dessous de la moyenne cantonale et départementale. Puis, entre 2006 et 2011, la croissance reprend à un rythme de 0,7%/an, semblable à la dynamique cantonale. Cette tendance marque une rupture brutale avec la période précédente (90-99) lors de laquelle la croissance communale atteignait 1,1%/an largement devant la moyenne départementale (+0,4) et cantonale (-0,3).

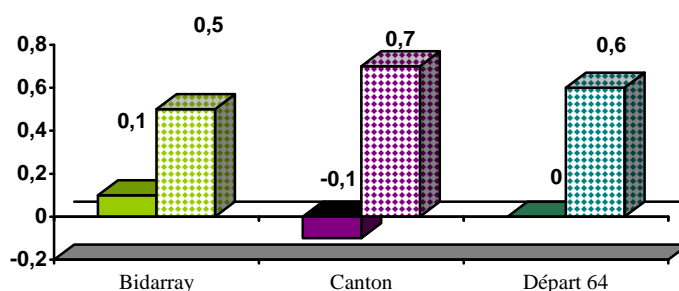
CONTEXTE	BILAN	DEMOGRAPHIE ECONOMIE LOGEMENT	ACTIVITES	EQUIPEMENTS RESEAUX RISQUES SERVITUDES	PATRIMOINE PAYSAGE	MILIEUX NATURELS
DIAGNOSTIC		ANALYSE		CHOIX	INCIDENCES	INDICATEURS

Indicateurs démographiques

Variation annuelle moyenne de la population en %	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2006	2006/2011
Bidarray	-0,8	-0,9	-0,9	+1,1	-0,2	0,7
Départ 64	+0,7	+0,5	+0,5	+0,4	+0,9	0,6
Canton	-1,9	-0,9	-0,7	-0,3	+0,5	0,6

Les soldes

- le développement communal ou cantonal est largement dépendant du solde migratoire du fait d'un solde naturel cantonal déficitaire chronique depuis 1968 ; les données 2011 montrent un solde naturel recouvrant le positif ; si l'attractivité communale a permis une progression démographique entre 1990 et 1999, elle ne s'est pas maintenue avec la même ampleur ; ces analyses restent à moduler avec le fait que de nombreux jeunes reviennent s'installer dans la commune après avoir migré dans une autre commune dans leur parcours résidentiel. L'attractivité du canton augmente depuis 1999 et se confirme, induisant un léger phénomène de hausse démographique. On notera sur la commune un nombre de naissance stabilisé et une réduction des décès depuis 2006, présageant une amélioration de la structure démographique (8 naissances par an, les décès passant de 11 à 7 par an entre 2006 et 2007). Ceci confirme le renouvellement des jeunes générations dans la commune ; les données 2010 l'indiquent 10 naissances pour 7 décès.



Variation annuelle de population entre 2006 et 2011 (solde naturel en uni, solde migratoire en rayé)

	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2006	2006/2011
Variation annuelle moyenne	Indicateurs démographiques Bidarray					
- due au solde naturel en %	+0,2	-0,5	-0,4	-0,3	-0,1	0,1
due au solde apparent des entrées sorties en %	-1,0	-0,4	-0,5	+1,5	-0,2	0,5

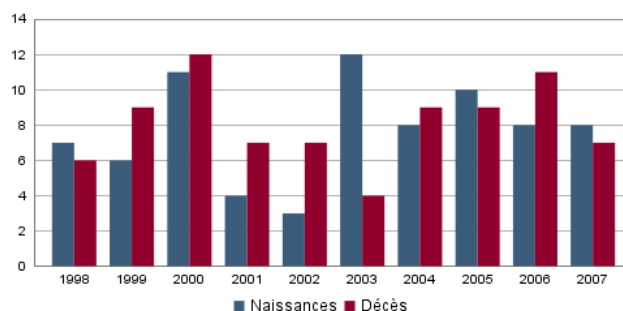
Indicateurs démographiques canton de St Etienne de Baigorry

- due au solde naturel en %	-0,1	-0,5	-0,5	-0,5	-0,2	-0,1
- due au solde apparent des entrées sorties en %	-1,8	-0,5	-0,2	+0,2	+0,8	0,7

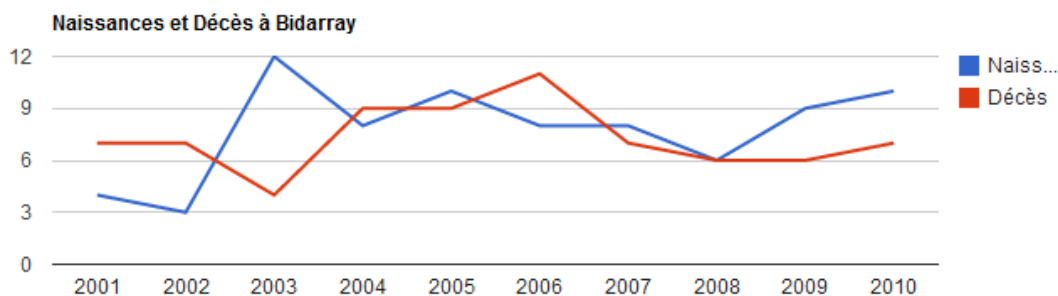
Indicateurs démographiques Département 64

- due au solde naturel en %	+0,3	+0,1	+0,0	+0,0	+0,0	0
- due au solde apparent des entrées sorties en %	+0,4	+0,5	+0,5	+0,5	+0,9	0,6

CONTEXTE	BILAN	DEMOGRAPHIE ECONOMIE LOGEMENT	ACTIVITES	EQUIPEMENTS RESEAUX RISQUES SERVITUDES	PATRIMOINE PAYSAGE	MILIEUX NATURELS
DIAGNOSTIC		ANALYSE		CHOIX	INCIDENCES	INDICATEURS



Evolution des naissances et décès



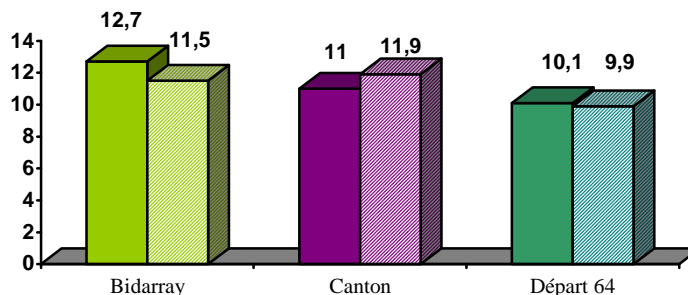
I.3.2 - LA STRUCTURE DE LA POPULATION

Sources : Insee, RP1968 à 1990 dénombrements - RP1999 et RP2006, 2011 exploitations principales.

Natalité et mortalité

Une variation importante de la mortalité et de la natalité communale depuis 1968. Une mortalité élevée équivalente en 2011 à son niveau de 1968, face à une natalité élevée, induisant un solde naturel positif, favorable depuis 2007 (solde positif)
 Une situation démographique fragile mais plus favorable qu'entre 1975 et 1999 :
 Le taux de la natalité est devenu supérieur de près de 1.2 point à celui de la mortalité

- Natalité et Mortalité présentent des évolutions singulières sur la commune qui témoigne en 2011, d'un taux de natalité (12.7) largement supérieur aux moyennes cantonale (11) et départementale (10.9); la situation communale s'améliore dans l'écart mortalité/natalité entre 1999 et 2000, les taux devant équivalents. Ceci montre également que le taux de mortalité communal est supérieur à son niveau de 1968, ce qui reste relativement exceptionnel.
- En terme de comparaison, le taux de mortalité communal (11,5 pour mille) reste équivalent que la moyenne cantonale (11.9) mais moins favorable que le niveau départemental (9.9).



Taux de natalité et de mortalité entre 2006 et 2011 (natalité en uni, mortalité en rayé)

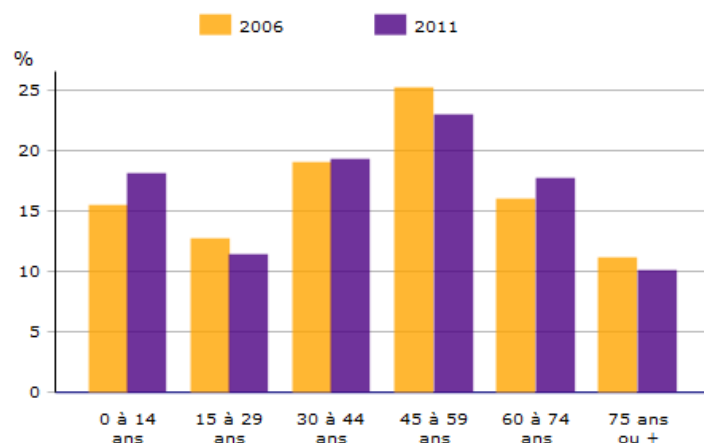
CONTEXTE	BILAN	DEMOGRAPHIE ECONOMIE LOGEMENT	ACTIVITES	EQUIPEMENTS RESEAUX RISQUES SERVITUDES	PATRIMOINE PAYSAGE	MILIEUX NATURELS
DIAGNOSTIC		ANALYSE		CHOIX	INCIDENCES	INDICATEURS

	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2006	2006/2011
Indicateurs démographiques Bidarray						
Taux de natalité en ‰	13,0	9,6	6,5	10,2	12,0	12,7
Taux de mortalité en ‰	11,3	14,8	10,6	13,4	12,7	11,5
Indicateurs démographiques canton de St Etienne de Baigorry						
Taux de natalité en ‰	11,9	10,8	9,6	9,5	10,1	11
Taux de mortalité en ‰	12,5	15,6	14,1	14,2	12,5	11,9
Indicateurs démographiques Département 64						
Taux de natalité en ‰	14,7	11,9	11,3	10,4	10,4	10,1
Taux de mortalité en ‰	11,5	11,3	11,3	10,9	10,5	9,9

La structure par âge

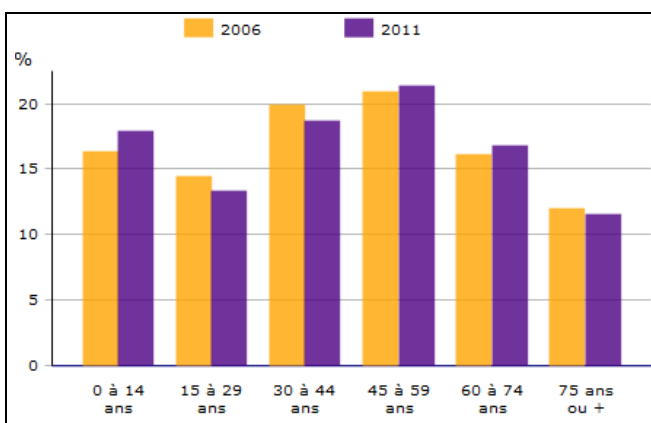
Le déséquilibre de la structure par âge communale montre, entre 2006 et 2011 une amélioration par le maintien de la progression des jeunes tranches d'âge

- ❑ La structure de la population communale témoigne d'un déséquilibre. L'allongement de la durée de vie, avec la croissance des effectifs de personnes âgées induit des besoins spécifiques
- ❑ En 2011, 29.6% de la population a moins de 30 ans ; au niveau cantonal la proportion est de 31.4%.



Bidarray

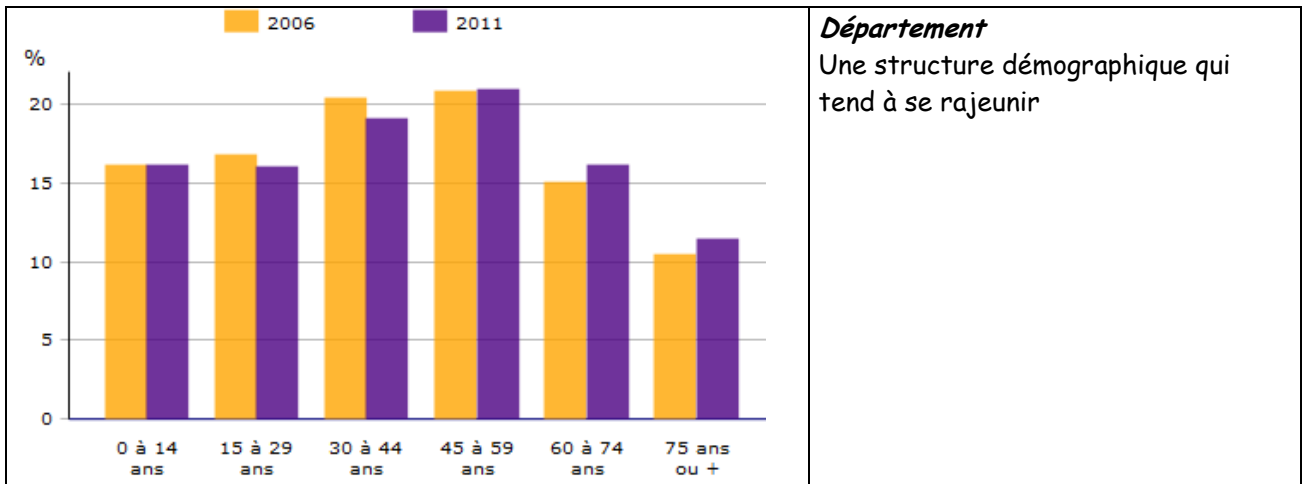
Une structure qui se rajeunit par l'augmentation des jeunes tranches d'âge. Elle reste déséquilibrée malgré le maintien des jeunes tranches d'âges. La reconquête d'une structure équilibrée nécessitera des apports conséquents de population jeune



Canton

Une structure par âge relativement homogène et traduisant une situation de déséquilibre encrée, mais en cours d'amélioration par l'apport des jeunes générations.

CONTEXTE	BILAN	DEMOGRAPHIE ECONOMIE LOGEMENT	ACTIVITES	EQUIPEMENTS RESEAUX RISQUES SERVITUDES	PATRIMOINE PAYSAGE	MILIEUX NATURELS
DIAGNOSTIC		ANALYSE		CHOIX	INCIDENCES	INDICATEURS

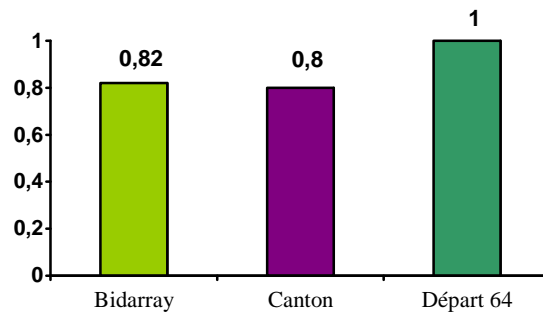


Département
Une structure démographique qui tend à se rajeunir

Population par grandes tranches d'âge 2006/2011

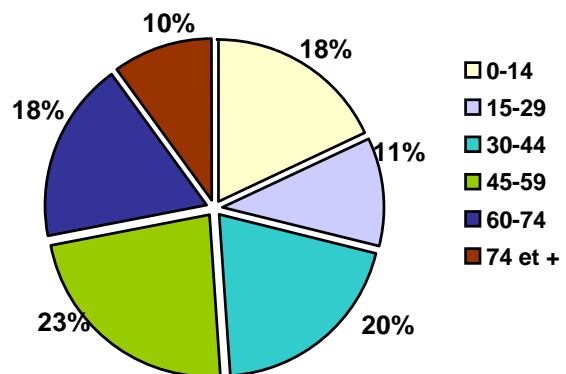
L'indice de jeunesse

□ L'indice de jeunesse illustrant le rapport entre la tranche d'âge 0-19 ans et 60 s'élève en 2011 à **0,82** (contre 0.76 en 2006) et reste bien en dessous du chiffre d'équilibre (1); ce constat, est similaire au niveau cantonal avec un indice de 0,80. Depuis 2006, le nombre de naissances augmente sensiblement, inversant la tendance constatée.



Indice de Jeunesse en 2011

	2011	Total 2006	2006%
Ensemble	658	637	100,0
0 à 14 ans	120	98	15
15 à 29 ans	75	81	13
30 à 44 ans	128	126	20
45 à 59 ans	152	162	25
60 à 74 ans	117	102	16
75 ans ou plus	66	71	11
0 à 19 ans	152	131	20,6
20 à 64 ans	374	368	57,8
+ 65 ans	132	136	21,4



Répartition de la population par tranche d'âges en 2011

CONTEXTE	BILAN	DEMOGRAPHIE ECONOMIE LOGEMENT	ACTIVITES	EQUIPEMENTS RESEAUX RISQUES SERVITUDES	PATRIMOINE PAYSAGE	MILIEUX NATURELS
DIAGNOSTIC		ANALYSE		CHOIX	INCIDENCES	INDICATEURS

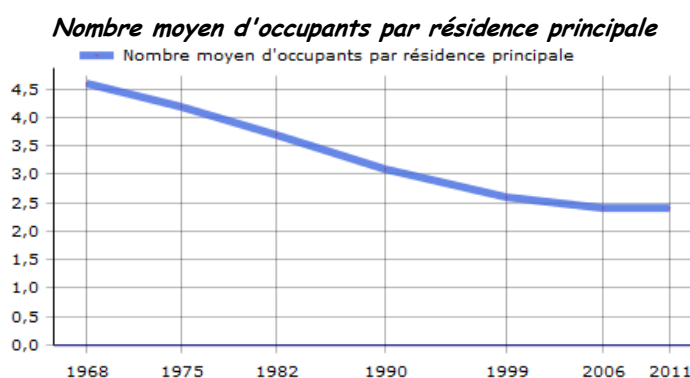
I.3.4 - LA FAMILLE

Sources : Insee, RP1968 à 1990 dénombrements - RP1999 et RP2006, 2011 exploitations principales.

La taille des ménages

La réduction de la taille des ménages est la conséquence du vieillissement et des changements sociaux : elle s'est réduite de près de deux personnes entre 1968 et 2011, passant de 4,5 personnes en 1968 à 2,4 personnes en 2011

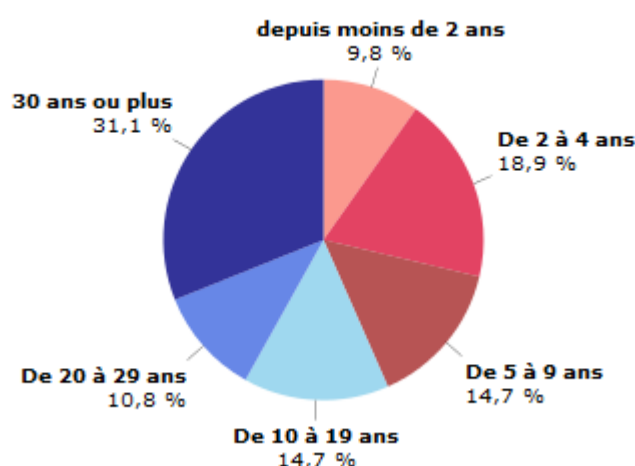
- En 2011, *Bidarray* compte 275 ménages soit 7 de plus qu'en 2006 pour une démographie augmentant de 21 habitants (pour mémoire, 268 ménages en 2006, soit 24 ménages de plus qu'en 1999 alors que la population perdait 10 habitants entre 1999 et 2006). La taille des ménages diminue régulièrement depuis 1968 ; en 2011, la taille moyenne du ménage communal est d'environ de 2,4 personnes en 2011, contre 4,5 en 1968.



Mobilité

29% des ménages installés depuis moins de 4 ans

- En 2011, près de 29% des ménages ont emménagé depuis 4 ans ou moins. On notera que 53,6% des habitants sont installés sur la commune depuis dix ans ou plus, L'ancienneté moyenne d'occupation de logement est de 28,3 ans pour les propriétaires, 8,5 en location et 9 en HLM locatif. Ces moyennes sont respectivement de 29,5 et 8,9 ans au niveau communautaire, donc comparables.



	Nombre de ménages	Part des ménages en %
Ensemble	275	100,0
Depuis moins de 2 ans	27	9,8
De 2 à 4 ans	52	18,9
De 5 à 9 ans	40	14,7
10 ans ou plus	156	56,6

Ancienneté d'emménagement des ménages en 2011

CONTEXTE	BILAN	DEMOGRAPHIE ECONOMIE LOGEMENT	ACTIVITES	EQUIPEMENTS RESEAUX RISQUES SERVITUDES	PATRIMOINE PAYSAGE	MILIEUX NATURELS
DIAGNOSTIC		ANALYSE		CHOIX	INCIDENCES	INDICATEURS

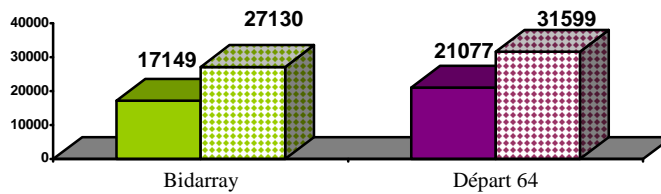
I.3.5 - LE NIVEAU DE VIE

Source : statistiques impots.gouv.fr

Le revenu fiscal moyen

**Un niveau de vie plus modeste que la moyenne départementale
Les salaires et traitements moyens inférieurs aux valeurs moyennes départementales**

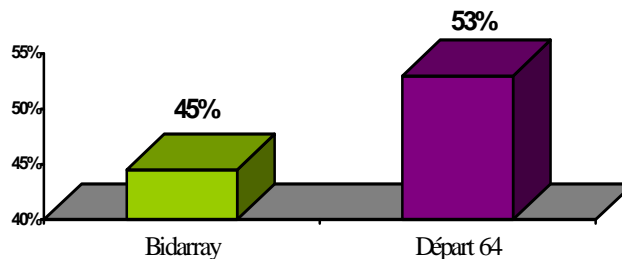
- ❑ En 2007, le revenu moyen fiscal communal est près de 19% inférieur à la moyenne départementale : il est de 17 419 € pour 364 foyers fiscaux.
- ❑ Le revenu moyen de référence des foyers imposables est 14% moins élevé sur la commune que sur le département.(chiffres 2007)



*Revenus fiscaux moyens des foyers et des foyers imposables en 2008
(revenu fiscal moyen en uni, revenu fiscal moyen foyers imposables en losange)*

Les foyers imposables

- ❑ En 2007, près de 45% des foyers fiscaux sont imposables sur la commune, contre 53% au niveau du Département.

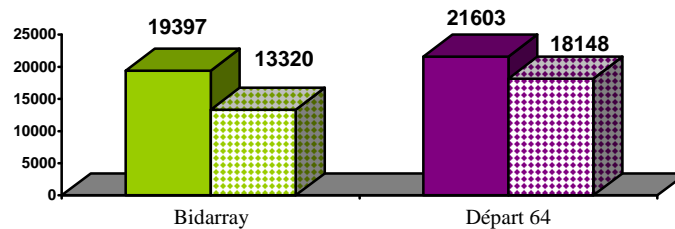


Proportion des foyers fiscaux imposables en 2007

CONTEXTE	BILAN	DEMOGRAPHIE ECONOMIE LOGEMENT	ACTIVITES	EQUIPEMENTS RESEAUX RISQUES SERVITUDES	PATRIMOINE PAYSAGE	MILIEUX NATURELS
DIAGNOSTIC		ANALYSE		CHOIX	INCIDENCES	INDICATEURS

Les salaires et retraites

- ❑ En 2007, les revenus moyens sont :
- ❑ pour des salaires et traitements : 19 397 € sur la commune, soit 10% de moins que la moyenne départementale.
- ❑ Pour les retraites et pensions, 13 320 € sur la commune, soit 27% de moins que la moyenne départementale



*Revenus moyens des foyers en 2007
(salaire et traitement moyens en uni, retraite et pension moyens foyers imposables en losange)*

Synthèse / Enjeux
Questionnements spécifiques au territoire

Synthèse

Une dynamique démographique favorable traduisant un contexte de territoire attractif et en renouvellement :

En 2010 la commune compte 701 habitants environ (données communales).

Une progression régulière d'environ 16 habitants par an entre 2006 et 2010

Une structure démographique en cours de rajeunissement avec un indice de jeunesse de 0,86 (en 2011) et un solde naturel positif et en progression depuis 2006.

Une mobilité notable : près de 30% des ménages sont installés depuis 4 ans ou moins.

Les enjeux du PLU / Questionnements spécifiques au territoire

- Maintenir un équilibre démographique satisfaisant
- Assurer un renouvellement démographique en conservant un rythme de développement adapté au contexte du territoire
- Offrir les possibilités aux personnes aux revenus modestes d'accéder au logement.

CONTEXTE	BILAN	DEMOGRAPHIE ECONOMIE LOGEMENT	ACTIVITES	EQUIPEMENTS RESEAUX RISQUES SERVITUDES	PATRIMOINE PAYSAGE	MILIEUX NATURELS
DIAGNOSTIC		ANALYSE		CHOIX	INCIDENCES	INDICATEURS

LOGEMENT

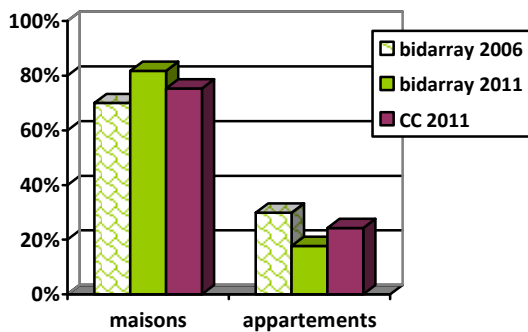
Sources : Insee, RP1968 à 1990 dénombrements - RP1999 et RP2006, 2011 exploitations principales.

Un parc de logements secondaire important traduisant l'attractivité touristique locale
Le logement en appartements en baisse sur la commune
Une faible diversité du parc de logements.

382 logements dont 275 résidences principales au premier janvier 2011 soit 7.6% du parc de résidences principales de l'intercommunalité en 2011. En septembre 2010, la commune comptabilisait 291 résidences principales dans un parc total de 400 logements.

Un parc de logements secondaires en progression en 2011, avec 98 logements contre 80 en 2006, soit 25.7% du parc contre 19.9% au niveau intercommunal traduisant le pôle touristique local. En 2010, l'inventaire communal indiquait 81 logements secondaires.

Avec 275 logements, les résidences principales représentent près de 72% du parc de logements en 2011



Part des maisons dans les résidences en 2006 et 2011

Le logement vacant est très faible (2.4% et 7.4% au niveau communautaire): 9 logements en 2011 contre 20 en 2006 ; cette donnée est confirmée avec l'inventaire communal qui indique 28 logements vacants en 2010 ; les secteurs de la route de Bayonne et d'Elixaldea concentraient le plus de logements vacants.

Près de 82% des résidences sont des maisons montrant une réduction du nombre d'appartements (110 en 2006 contre 68 en 2011).

Les tendances montrent un développement qui favorise la résidence secondaire avec une tension forte sur l'immobilier. La chute du nombre d'appartements est également un indicateur fort entre 2006 et 2011.

CONTEXTE	BILAN	DEMOGRAPHIE ECONOMIE LOGEMENT	ACTIVITES	EQUIPEMENTS RESEAUX RISQUES SERVITUDES	PATRIMOINE PAYSAGE	MILIEUX NATURELS
DIAGNOSTIC		ANALYSE		CHOIX	INCIDENCES	INDICATEURS

I.3.6 - EVOLUTION DU LOGEMENT

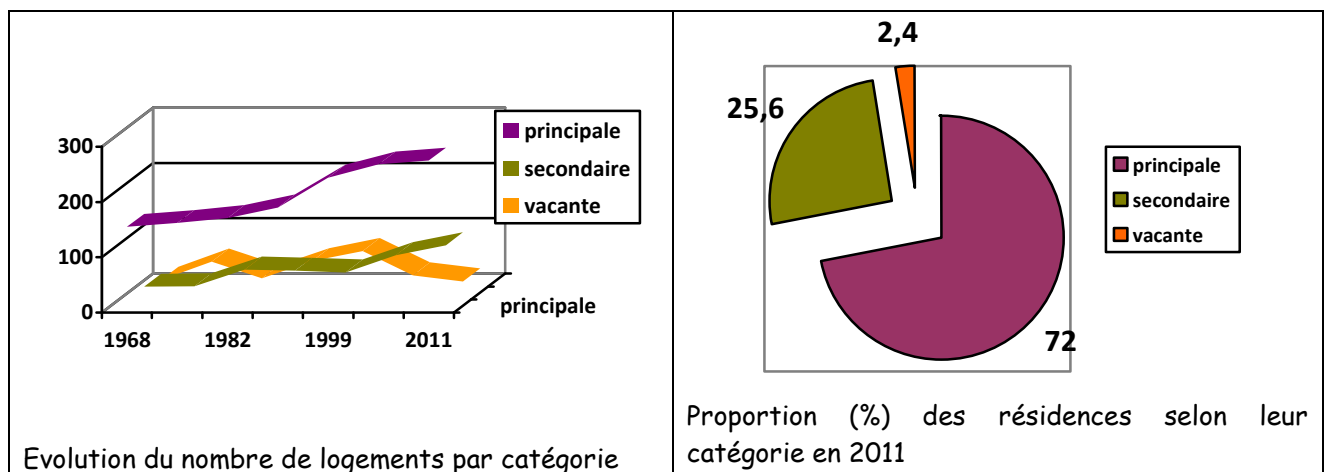
Sources : Insee, RP1968 à 1990 dénombrements - RP1999 et RP2006, 2011 exploitations principales.

Entre 1968 et 2011, le nombre des résidences principales sur la commune est multiplié par 1,8, soit plus que l'évolution moyenne communautaire (x1,3).

Le développement de la résidence secondaire a été très marqué (+63%) et plus important que celui de la résidence principale (+10%) entre 1999 et 2006. Ceci se confirme entre 2006 et 2011 : +7 résidences principales contre +18 résidences secondaires.

Entre 1968 et 2011, la commune multiplie par près de 1,8, le nombre de résidences principales alors que la communauté de communes présente un facteur multiplicateur de 1,3; dans le même temps, la population communale est réduite de 8%. En 2011, la commune comptabilise 275 résidences principales soit 16 de plus qu'en 2006.

La résidence secondaire représente près de 26% du parc avec 98 logements : l'évolution 1999/2006 montrait une progression marquée (+63%) de la résidence secondaire (49 logements en 1999 à 80 en 2006 +31), alors que la résidence principale augmentait de moins de 10% (+24 logements). Le logement vacant se réduisait de façon marquée montrant une tension sur le marché immobilier : il passait de 64 logements à 20 entre 1999 et 2006 (-44). Ces tendances se confirment entre 2006 et 2011 : la résidence secondaire a progressé de 18 unités et le logement vacant a baissé de 11 logements. En 2011, la commune compte 98 résidences secondaires dont une trentaine en location saisonnières et 9 logements vacants.



	1968	1975	1982	1990	1999	2006	2011	Evolution 2006/2011
Population	714	673	631	585	647	637	658	+21
Ensemble	190	231	240	288	357	368	382	+16
Résidences principales	155	162	171	190	244	268	275	+7
Résidences secondaires et logements occasionnels	23	24	54	52	49	80	98	+18
Logements vacants	12	45	15	46	64	20	9	-11

Évolution du nombre de logements par catégorie

CONTEXTE	BILAN	DEMOGRAPHIE ECONOMIE LOGEMENT	ACTIVITES	EQUIPEMENTS RESEAUX RISQUES SERVITUDES	PATRIMOINE PAYSAGE	MILIEUX NATURELS
DIAGNOSTIC		ANALYSE		CHOIX	INCIDENCES	INDICATEURS

La répartition du parc résidentiel par quartier sur la commune en 2010 montre des secteurs marqués par la résidence secondaire comme GANARRI.

	Résidence principale				résidence secondaire		Locations saisonnières / Hôtel / Chambres d'hôte		Logements vacants
	Propriétaire	Nbr hab.	Locataire	Nbr hab.	Nombre	Nbr hab	Nombre	Nbr hab	
EZPADA A OHATARRI	24	69	5	11	5	10	1	4	6
CHEMIN D'ALZARTE	18	41	2	4	2	4	4	123	1
EZPADA ZOLA	20	52	1	3	0	0	3	8	3
ROUTE DE BAYONNE	27	73	1	2	3	7	1	2	6
ERRAMUNDEIA A NOBLIA	10	21	6	11	1	2	0	49	2
ARNATE	25	59	4	8	6	12	1	2	1
ZALDAIN A BASABURU	13	25	8	19	3	6	4	10	0
CHEMIN DE LA PISCICULTURE	24	62	1	2	1	2	6	32	1
ELIXALDEA	15	21	14	28	8	19	1	22	6
DOMINIXENIA AU FRONTON	15	47	2	2	3	8	5	68	1
GANARRI	25	63	5	8	10	23	4	7	0
KARRIKA A SATALI	23	62	3	8	6	12	3	6	1
	239	595	52	106	48	105	33	333	28

Effectifs en Septembre 2010 (sources : commune de *Bidarray*)

Au final en 2010, le parc de résidences était estimé à :

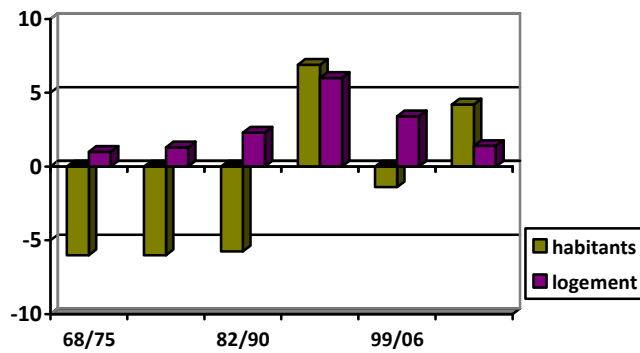
- 239 en résidence principale en statut de propriété
- 52 en résidence principale en statut de location
- 48 résidences secondaires avec une capacité d'accueil de 105 personnes
- 33 locations saisonnières avec une capacité d'accueil de 333 personnes
- 28 logements vacants

CONTEXTE	BILAN	DEMOGRAPHIE ECONOMIE LOGEMENT	ACTIVITES	EQUIPEMENTS RESEAUX RISQUES SERVITUDES	PATRIMOINE PAYSAGE	MILIEUX NATURELS
DIAGNOSTIC		ANALYSE		CHOIX	INCIDENCES	INDICATEURS

Le rythme de développement

Le développement de la résidence principale s'infléchit : il est passé de 6 logements par an entre 90 et 99 à 3 entre 1999 et 2006, puis 1.4 depuis 2006. Il a permis le maintien démographique depuis 2006 du fait de la natalité qui progresse. Compte tenu des tendances diverses et récentes en terme démographiques sur la commune, il est difficile d'établir un ratio traduisant l'impact démographique des logements créés.

Entre 1968 et 1990, la commune enregistre des rythmes de production de résidences principales modestes, plafonnant avec une production de 2 résidences par an ; la période 1990-1999 marque un fort développement avec 6 logements principaux annuels, mais cette tendance se tasse entre 1999 et 2011 (2.8 résidences principales annuelles). Ce rythme a permis un léger développement depuis 2006, du fait notamment de la reprise de la natalité.



Rythme annuel de développement du logement principal (logement/an) et de la population (en habitant/an)

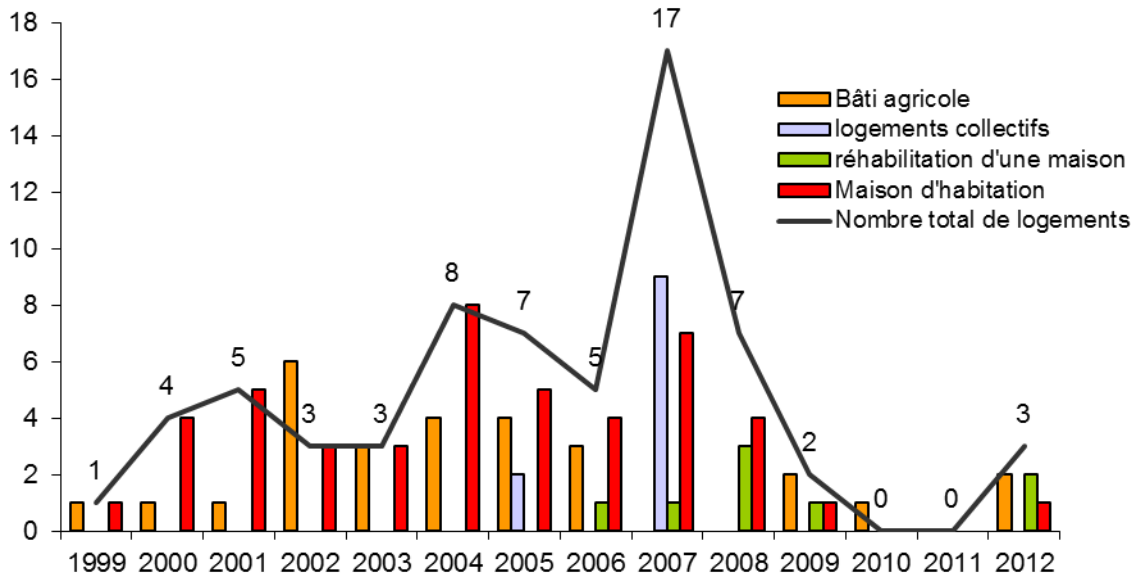
Evolution	68/75	75/82	82/90	90/99	99/06	06/11
Population communale/an	-6 habts -0,8%	- 6 habts -0,9%	-5.75 habts -0,9%	+6.9 habt +1,1%	-1.4 habt -0,2%	+4.2 habt +0.7%
Résidences principales communale/an	1	1,3	2,3	6	3,4	1.4
Population cantonale/an	-1,9%	-0,9%	-0,7%	-0,3%	+0,5%	+0.5%
Résidences principales cantonale/an	- 0,27%	0,48%	0,75%	1,04%	1,9%	1.5% soit 70 à 71 logement principal

Évolution du nombre de logements par catégorie

CONTEXTE	BILAN	DEMOGRAPHIE ECONOMIE LOGEMENT	ACTIVITES	EQUIPEMENTS RESEAUX RISQUES SERVITUDES	PATRIMOINE PAYSAGE	MILIEUX NATURELS
DIAGNOSTIC		ANALYSE		CHOIX	INCIDENCES	INDICATEURS

L'évolution du nombre et de la nature des permis de construire

Une pression urbaine faible



Evolution du nombre de constructions, par type et par date

La moyenne des logements créés sur la commune d'établit aux alentours de 5 par an.

Dans ce domaine la maison individuelle est majoritaire mais on note cependant un effort sur le logement collectif en 2007.

Depuis ces dernières années, les réhabilitations de maisons existantes commencent à apparaître, constituant ainsi une alternative à la recherche de solutions pour le logement.

La carte communale a effectivement montré que la rétention foncière est forte (70% environ).

CONTEXTE	BILAN	DEMOGRAPHIE ECONOMIE LOGEMENT	ACTIVITES	EQUIPEMENTS RESEAUX RISQUES SERVITUDES	PATRIMOINE PAYSAGE	MILIEUX NATURELS
DIAGNOSTIC		ANALYSE		CHOIX	INCIDENCES	INDICATEURS

Les logements commencés entre 2001 et 2010 (source : sitadel)

Un autre indicateur permet de croiser les informations : le nombre de logements commencés et les surfaces (SHON) correspondantes.

Année	Nombre de logements commencés			Surface SHON en m2			Total Logements commencés	Total Surfaces en m2
	Individuel pur	Individuel groupé	Collectif	Individuel pur	Individuel groupé	Collectif		
2001	4			955			4	955
2002	3			504			3	504
2003	3			326			3	326
2004	5			748			5	748
2005	10	1		1492	94		11	1576
2006	5			430			5	430
2007	5	0	9	590		703	14	1293
2008	6			1 183			6	1 183
2009	2			515			2	515
2010								
TOTAL 2000-2009	43	1	9	6 643	94	703	53	7530
Moyenne annuelle	4,3	0,1	0,9	66,43 Soit 154,5m2/logt	27,89 Soit 94m2/logt	70 Soit 78m2/logt	5,3	75,30 Soit 142m2/logt

Les logements commencés sont au nombre de 5,3 par an en moyenne sur la période 2001/2010.

On a donc une corrélation acceptable avec les dépôts de permis de construire.

Au total on a donc 53 logements commencés sur cette période.

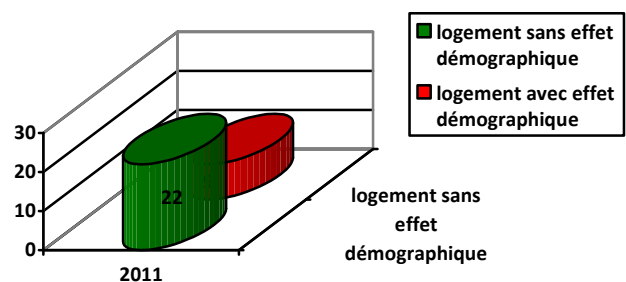
Ils correspondent à *une surface moyenne (SHON) de 142 m2/logement environ.*

Impact démographique du parc de logements créés

entre 1999 et 2011, les 31 résidences principales créées sont concomitantes d'une progression démographique de 11 habitants.

Entre 2006 et 2011, les 7 résidences principales créées ont induit une augmentation de 21 habitants.

Ainsi les 31 résidences principales créées, ont un effet démographique moindre compte tenu de la structure de la population et du logement. Sur les 31 logements créés, 22 sont sans effet démographique.



Logements sans effet démographique entre 1999 et 2011

Globalement, on peut estimer sur la période 1999/2011 qu'un logement principal créé a induit **0.35 habitants en moyenne** alors que plus récemment (2006/2011) un logement principal nouveau a induit 3 habitants en moyenne. La valeur médiane entre ces deux est prise comme hypothèse : à savoir 1 logement induit 1,7 habitants.

CONTEXTE	BILAN	DEMOGRAPHIE ECONOMIE LOGEMENT	ACTIVITES	EQUIPEMENTS RESEAUX RISQUES SERVITUDES	PATRIMOINE PAYSAGE	MILIEUX NATURELS
DIAGNOSTIC		ANALYSE		CHOIX	INCIDENCES	INDICATEURS

I.3.7 - STRUCTURE DU LOGEMENT

Sources : Insee, RP1968 à 1990 dénombrements - RP1999 et RP2006, 2011 exploitations principales.

Le statut d'occupation

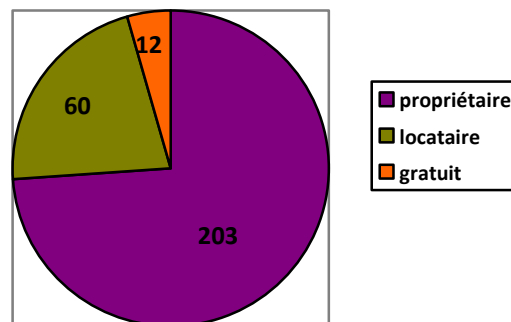
Près de 73.8% des résidences principales sont occupées à titre de propriétaire en 2011. Un parc locatif en progression : 60 logements en 2011 (52 en 2006 contre 47 en 1999) totalisant 21.7% du parc de résidence principale légèrement inférieure à la part moyenne communautaire (24.3%).

L'absence du parc de logements aidés type HLM.

Entre 1999 et 2011, le parc locatif progresse de 13 unités et représente 21.7% de la résidence principale avec 60 logements. Ce parc loge 18,7% de la population en 2011. Au niveau intercommunal, le parc locatif compte en moyenne pour près de 24.3% du parc de résidences principales.

On notera l'absence du parc locatif aidé sur la commune en 2011 contre 0,6% du parc sur l'intercommunalité.

3,4 résidences en propriété sont créées pour 1 en locatif entre 1999 et 2006. Cette proportion est complètement inversée entre 2006 et 2011 : 2 locatifs sont créés pour une résidence en propriété, soit au total 8 logements locatifs pour 4 résidences principales. Compte tenu des chiffres peu importants, ces données ne peuvent être extrapolées.



	2011	2006		1999
		Nombre	%	Nombre
Ensemble	275 -100%	268	100,0	244
Propriétaire	203-73.8%	199	74,4	182
Locataire	60-21.7%	52	19,5	47
dont d'un logement HLM loué vide	0	0	0,0	0
Logé gratuitement	12-4.5%	16	6,0	15

Résidences principales selon le statut d'occupation

CONTEXTE	BILAN	DEMOGRAPHIE ECONOMIE LOGEMENT	ACTIVITES	EQUIPEMENTS RESEAUX RISQUES SERVITUDES	PATRIMOINE PAYSAGE	MILIEUX NATURELS
DIAGNOSTIC		ANALYSE		CHOIX	INCIDENCES	INDICATEURS

La taille des logements

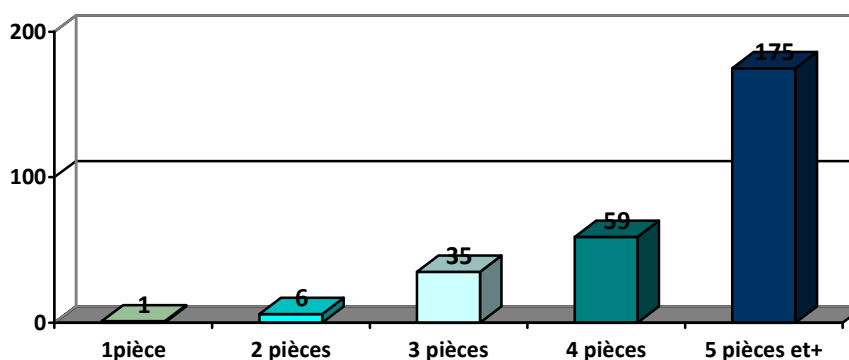
En 2011, 5,2 pièces en moyenne par logement pour une taille moyenne de famille de 2,4. La taille du logement augmente entre 1999 et 2006 mais se réduit entre 2006 et 2011. La diversité faible du parc de résidences principales : au niveau de la taille des logements

Entre 1999 et 2006, le nombre moyen de pièces en résidence principale est passé de 5,2 à 5,4. Puis entre 2006 et 2011, il retrouve sa valeur de 1999, soit 5.2 pièces par logement. Les données intercommunales montrent une taille moyenne équivalente ; sur la commune les maisons ont une taille de 5,5 pièces et les appartements de 3.8 en 2011.

Près de 64% du parc de résidences principales comportent 5 pièces et plus en 2011 (contre 65% en 2006)

	2011	%	2006	%	1999	%
Ensemble	275	100	268	100,0	244	100,0
1 pièce	1	0.3	0	0,0	1	0,4
2 pièces	6	2.1	4	1,5	5	2,0
3 pièces	35	12.6	24	9,0	31	12,7
4 pièces	59	21.3	65	24,4	54	22,1
5 pièces ou plus	175	63.6	174	65,0	153	62,7

Résidences principales selon le nombre de pièces en 2006 et 1999



Répartition des résidences principales en 2011 selon le nombre de pièces

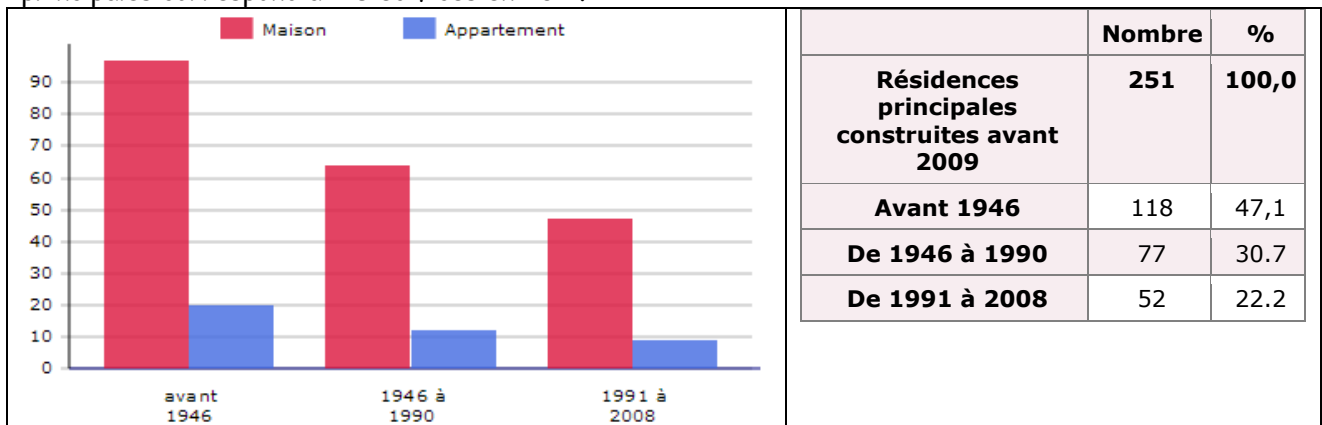
L'âge des logements

Un parc de résidences principales ancien : 49% des logements antérieurs à 1949, 21% édifiés entre 1975 et 1989.

CONTEXTE	BILAN	DEMOGRAPHIE ECONOMIE LOGEMENT	ACTIVITES	EQUIPEMENTS RESEAUX RISQUES SERVITUDES	PATRIMOINE PAYSAGE	MILIEUX NATURELS
DIAGNOSTIC		ANALYSE		CHOIX	INCIDENCES	INDICATEURS

En 2006, 37% des résidences principales ont été construites entre 1975 et 2003.

Ceci traduit le développement démographique constaté. Le parc ancien antérieur à 1946 de résidences principales correspond à 118 édifices en 2011.



Résidences principales en 2011 selon la période d'achèvement

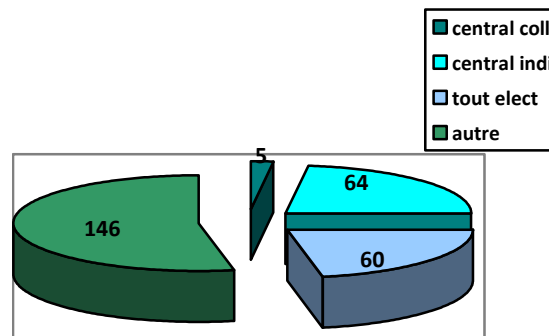
Le confort des résidences principales et énergie de chauffage

Un parc de résidences principales avec le confort sanitaire satisfaisant

22% environ des résidences principales sont chauffées au tout électrique en 2011, proportion en hausse depuis 1999 (9%)

En 2006, 98,9% des résidences principales (265 résidences) sont équipées d'un confort satisfaisant (salle de bain avec baignoire ou douche). On note en 2011, une baisse de cet effectif avec 244 logements équipés ainsi.

En 2011, près de 22% des résidences principales sont équipées d'un chauffage individuel tout électrique.



Énergie de chauffage des résidences principales communales en 2011

	2011	%	2006	%	1999	
Ensemble	275	100	268	100,0	244	1
Chauffage central collectif	5	1,7	10	3,8	3	
Chauffage central individuel	64	23,4	92	34,2	88	
Chauffage individuel "tout électrique"	60	21,7	53	19,9	23	

CONTEXTE	BILAN	DEMOGRAPHIE ECONOMIE LOGEMENT	ACTIVITES	EQUIPEMENTS RESEAUX RISQUES SERVITUDES	PATRIMOINE PAYSAGE	MILIEUX NATURELS
DIAGNOSTIC		ANALYSE		CHOIX	INCIDENCES	INDICATEURS

I.3.8 - LE MARCHE IMMOBILIER

Sources : données locales

Une tension sur le marché immobilier est constatée avec la concurrence liée aux résidences secondaires.

Les possibilités de logement sont réduites et les demandes non satisfaites, notamment en termes de location.

I.3.9 - LES BESOINS EN LOGEMENTS

Il n'y a pas de logement locatif social référencé sur la commune.

Le programme d'actions

Ce programme est issu de l'étude Habitat menée sur la Basse Navarre en 2005/2006. Il donne des indications.

Diversification de l'offre en logement
Accession au logement de toutes les catégories de population
Economie de l'espace

Les grands thèmes du programme d'actions de l'étude habitat sont :

- La maîtrise d'un nouvel équilibre entre locatif et accession
- La diversification de l'offre locative à destination des populations spécifiques
- l'adaptation du logement (accompagnement des personnes vieillissantes et des personnes handicapées)
- l'amélioration de l'habitat
- un cadre de vie de qualité (architecture, paysages, espaces urbains)
- le foncier et l'urbanisme: maîtrise de l'urbanisation et de la consommation du foncier (documents d'urbanisme, mixité des formes d'habitat).

CONTEXTE	BILAN	DEMOGRAPHIE ECONOMIE LOGEMENT	ACTIVITES	EQUIPEMENTS RESEAUX RISQUES SERVITUDES	PATRIMOINE PAYSAGE	MILIEUX NATURELS
DIAGNOSTIC		ANALYSE		CHOIX	INCIDENCES	INDICATEURS

Le programme d'actions

Un effort sur le parc locatif est valide

Basés sur une augmentation de population de 0,5%/an, ces objectifs globaux par secteurs déclinent les différentes catégories de logement :

Besoins de logements 2006-2010	Amikuze	Iholdi - Oztibarre	Garazi-Baigorri	Baxe - Nafarroa
Accession libre (40%)	114	22	196	332
Accession sociale (20%)	57	11	98	166
Accession (60%)	171	33	294	498
Locatif social (20%)	57	11	98	166
Locatif intermédiaire ((5%)	14	3	24,5	41,5
Locatif libre (15%)	43	8	73,5	124,5
Locatif (40%)	114	22	196	332
Nombre total de logements	285	55	490	830

	Amikuze	Iholdi - Oztibarre	Garazi-Baigorri	Baxe - Nafarroa
Accession libre (40%)	23	4,5	39	66,5
Accession sociale (20%)	11,5	2,5	19,5	33,5
Accession (60%)	34,5	7	58,5	100
Locatif social (20%)	11,5	2	19,5	33,5
Locatif intermédiaire ((5%)	3	0,5	5	8,5
Locatif libre (15%)	8,5	1,5	14,5	24,5
Locatif (40%)	23	4	39	66
Nombre de logements par an	57,5	11	97,5	166

Un taux de production de 40% de locatif était requis pour la période 2006/2010. Ceci a été le cas sur Bidarray car entre 2006 et 2011, 8 locatifs sont produits pour 4 résidences principales.

LE PLH - Plan Local de l'Habitat

Il n'y a pas de Plan Local de l'Habitat en cours sur ce territoire ni de projet en cours au niveau de la Communauté de Communes.

CONTEXTE	BILAN	DEMOGRAPHIE ECONOMIE LOGEMENT	ACTIVITES	EQUIPEMENTS RESEAUX RISQUES SERVITUDES	PATRIMOINE PAYSAGE	MILIEUX NATURELS
DIAGNOSTIC		ANALYSE		CHOIX	INCIDENCES	INDICATEURS

Synthèse / Enjeux

Questionnements spécifiques au territoire

Synthèse

- Une dynamique démographique favorable traduisant un contexte de territoire attractif et en renouvellement :
- En 2010 la commune compte 701 habitants environ selon les données communales et 658 en 2011 selon l'Insee.
- Une progression régulière d'environ 16 habitants par an entre 2006 et 2010 selon les données communales, et 4 habitants par an selon l'insee.
- Une structure démographique en cours de rajeunissement avec un indice de jeunesse de 0,84 (en 2011) et un solde naturel positif et en progression depuis 2006.
- Une mobilité notable : plus d'1/4 de la population est installée depuis moins de 4 ans.

Les enjeux du PLU / Questionnements spécifiques au territoire

- Maintenir un équilibre démographique satisfaisant et assurer l'attractivité de la commune
- Assurer un renouvellement démographique en conservant un rythme de développement adapté au contexte du territoire
- Offrir les possibilités aux personnes aux revenus modestes d'accéder au logement, notamment les jeunes ménages
- Assurer la diversité du parc de logement (taille, locatif, accession, individuel/collectif, personnes âgées..)
- - Etre attentif à la concurrence de la résidence secondaire sur ce territoire, qui reste ciblée sur certains quartiers

CONTEXTE	BILAN	DEMOGRAPHIE ECONOMIE LOGEMENT	ACTIVITES	EQUIPEMENTS RESEAUX RISQUES SERVITUDES	PATRIMOINE PAYSAGE	MILIEUX NATURELS
DIAGNOSTIC		ANALYSE		CHOIX	INCIDENCES	INDICATEURS

P.A.D.D. - le champ du souhaitable

Constat

- une démographie dynamique calme et en reprise récente
- une diversité en logements à maintenir à atteindre
- une offre en locatif et logement social à soutenir
- un bassin d'emploi communal marqué par l'activité saisonnière
- les problématiques de mobilité externe (liaisons douces à développer, éloignement des lieux de travail),

Orientation de développement

Avec un recensement Insee de 658 habitants en 2011, et sur la base d'un comptage réalisé par la collectivité par quartier, qui avoisine les 700 habitants, la reprise démographique est bien réelle.

La collectivité souhaite permettre à la commune d'atteindre les 800 habitants sur les dix à quinze prochaines années.

Le renouvellement de la population permet d'assurer le bon fonctionnement des équipements tels que l'école vecteur d'une vie sociale importante dans le village, malgré la dispersion des quartiers sur le territoire.

Il faut diversifier l'offre en logements (parcours résidentiel complet) en développant notamment le logement pour les jeunes ménages et les personnes âgées, Inciter à des formes urbaines identitaires et respectueuses du patrimoine de Bidarray alors que la commune dispose de peu de réserve foncière

Le village, implanté en retrait des axes majeurs du territoire, reste le cœur historique, administratif et social de ce territoire. Il représente également un atout patrimonial important tant au plan de l'urbanisme, de l'architecture que des paysages. A ce jour il est un espace urbain dans lequel ce sont les bâtiments publics qui dominent sur les habitations. Il y a matière à en faire un « véritable village ».

Les quartiers sont autant de « petits villages » qui ont leur propre histoire, leur propre identité. La commune souhaite en développer ou en conforter certains dans la recherche d'une forme urbaine identitaire, et dans le respect de leur environnement naturel et agricole, sur un territoire partagé. Pour ce faire, elle dispose de deux leviers d'action :

-Eviter la dispersion de l'habitat dans un souci de gestion durable de l'habitat.

-Privilégier la restructuration des anciennes fermes, voire des édifices agricoles non utilisables en agriculture

CONTEXTE	BILAN	DEMOGRAPHIE ECONOMIE LOGEMENT	ACTIVITES	EQUIPEMENTS RESEAUX RISQUES SERVITUDES	PATRIMOINE PAYSAGE	MILIEUX NATURELS
DIAGNOSTIC		ANALYSE		CHOIX	INCIDENCES	INDICATEURS

P.L.U. - le champ du possible Moyens/ gestion/ encadrement

Zonage

Les espaces de bâtis regroupés comme le village quartier Plaza, les quartiers Ezpada et Karrika constituent des lieux de développement pour l'habitat.

Les limites de ces secteurs s'appuient sur les contraintes topographiques, le respect des activités agricoles, les espaces à risques.

Des zones d'urbanisation futures (AU) permettent de mettre en place les réseaux nécessaires et de travailler sur la globalité de la zone afin de créer les logements nécessaires aux souhaits de développement

Règlement

Le règlement doit permettre la réalisation des logements en évitant la relation directe avec les activités incompatibles.

Orientations d'aménagement

Elles permettent de donner une direction précise quant à la forme urbaine souhaitée, aux voiries ainsi qu'aux espaces collectifs qu'il y a lieu de privilégier dans une vision plus globale du territoire.

La commune demeure modeste dans ses ambitions de développement, les zones AU permettant de planifier dans le temps le développement de la population.

CONTEXTE	BILAN	DEMOGRAPHIE ECONOMIE LOGEMENT	ACTIVITES	EQUIPEMENTS RESEAUX RISQUES SERVITUDES	PATRIMOINE PAYSAGE	MILIEUX NATURELS
DIAGNOSTIC		ANALYSE		CHOIX	INCIDENCES	INDICATEURS

I.4 - ACTIVITES / ECONOMIE et SOCIETE

ACTIVITES / ECONOMIE et SOCIETE		DONNEES DE CADRAGE
INTERCOMMUNALITE		
	<ul style="list-style-type: none"> •Légère hausse de l'emploi communautaire (+9% 2006/2011) •Dominance des secteurs agricoles et tertiaires dans les emplois •Réduction de l'emploi agricole et du secteur de l'industrie •Développement du secteur des services, •Bassin emploi en concurrence avec BAB 	21.4% de l'emploi : agricole 57% de l'emploi : tertiaire
BIDARRAY		
Emplois	110 emplois en 2011, 134 emplois en 2006 contre 143 en 1999	2.4% de l'emploi communautaire.
Actifs	299 actifs en 2011 23.5% actifs communaux travaillant sur la commune	Navettes domicile-travail saturent le réseau routier via la route de Cambo sur l'agglomération BAB
Retraités (2011)	12,8%	9,9% département 11.3% canton
Chômage	18 demandeurs d'emplois en 2011	En augmentation depuis 20063
Associations	9	Le tissu associatif est assez riche et montre la vie sociale du village
AGRICULTURE En zone défavorisée montagne.		
Nombre d'exploitations	48 exploitations en 2010	
S.A.U.	2 100 ha	
Type principal	Elevage / Pastoralisme	
Diversifications	Agrotourisme peu développé	Faiblesse de la diversification
Localisation	Vallée et montagne	Prolongement des espaces agricoles dans les zones habitées, Territoire collectif pastoral en montagne
Devenir	40% des exploitations communales sans succession	Economie agricole fragilisée
AOC	Fromage Ossau Irraty Vignoble Irouleguy sur 29ha	AOC Irouleguy non valorisé

CONTEXTE	BILAN	DEMOGRAPHIE ECONOMIE LOGEMENT	ACTIVITES	EQUIPEMENTS RESEAUX RISQUES SERVITUDES	PATRIMOINE PAYSAGE	MILIEUX NATURELS
DIAGNOSTIC		ANALYSE		CHOIX	INCIDENCES	INDICATEURS

ARTISANAT		
Quantité	40 établissements en 2013 Une vingtaine d'artisans	Taille des entreprises réduite
Implantation	<ul style="list-style-type: none"> • Sur l'ensemble du territoire • RD918 	
COMMERCES / SERVICES		
Général		Epicerie, bars-restaurants, fabricant gâteau basque, pâtissier
TOURISME		
Capacité accueil	50 chambres 110 lits gîtes 8 chambres hôtes 14 emplacements camping	Hôtel/ Chambres hôtes Locations meublés/ Gîtes
Loisirs	Bases de location loisirs nautiques	
	Randonnées montagne	

CONTEXTE	BILAN	DEMOGRAPHIE ECONOMIE LOGEMENT	ACTIVITES	EQUIPEMENTS RESEAUX RISQUES SERVITUDES	PATRIMOINE PAYSAGE	MILIEUX NATURELS
DIAGNOSTIC		ANALYSE		CHOIX	INCIDENCES	INDICATEURS

LE CONTEXTE ECONOMIQUE GENERAL

I.4.1 - LA POPULATION ACTIVE

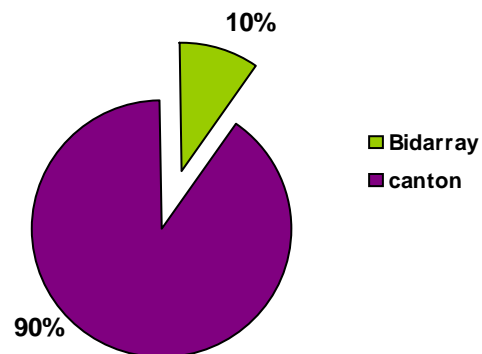
Sources : Insee, RP1968 à 1990 dénombremments - RP1999 et RP2006, 2011 exploitations principales.

Actifs et taux d'activité

**Un bassin d'actifs représentatif de la dimension communale.
Le développement démographique ne privilégie pas les actifs**

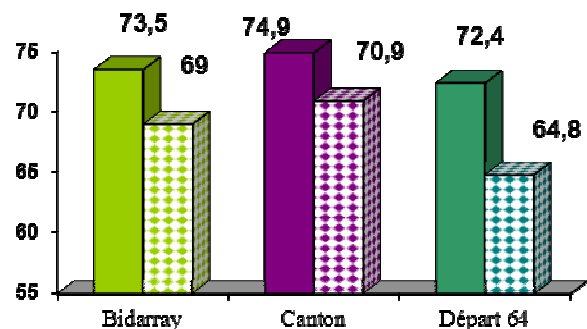
La dynamique démographique entre 1999 et 2011 a induit une baisse du nombre d'actifs (de plus de 15 ans) sur la commune : 299 actifs en 2011 contre 315 en 1999 (-5%), alors que le nombre d'actifs cantonaux enregistre une hausse de plus de 10%. Cette information est à moduler avec les chiffres fournis par la commune en 2010, qui montrent une progression démographique notable.

Bidarray représente 10% des actifs du canton de St Etienne de Baïgorry en 2011 (13,3% en 1999)



Les bassins d'actifs communal et cantonal

Les taux d'activité communal et cantonal restent proches (15-64 ans) avec 73,5% pour la commune et 74,9% au niveau du canton ; ils restent supérieurs aux valeurs moyennes départementales (72,4%) ; c'est la même situation pour le taux d'actifs ayant un emploi. Le taux d'actifs communaux a baissé de près de 4 points entre 1999 et 2011.



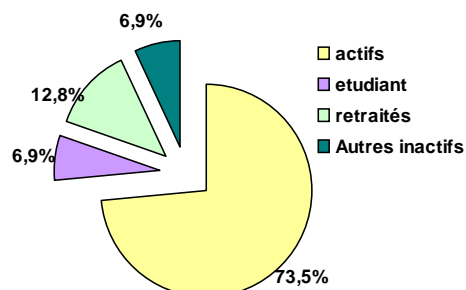
Taux d'activité et taux d'actifs ayant un emploi en 2011
(taux activité en uni, actifs ayant un emploi en losange)

CONTEXTE	BILAN	DEMOGRAPHIE ECONOMIE LOGEMENT	ACTIVITES	EQUIPEMENTS RESEAUX RISQUES SERVITUDES	PATRIMOINE PAYSAGE	MILIEUX NATURELS
DIAGNOSTIC		ANALYSE		CHOIX	INCIDENCES	INDICATEURS

La structure d'activité

Une part de retraités importante et supérieure à la moyenne départementale

Le pourcentage de retraités sur la commune est de 12,8% ; il reste supérieur à la moyenne départementale (9,9%) ou cantonale (11,3%).



	2011	2006	1999
Ensemble	406	402	408
Actifs en %	73,5	72,9	77,2
Inactifs en % dont :	26,5	27,1	22,8
élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés en %	6,9	8,3	7,4
retraités ou préretraités en %	12,8	12,0	8,1
autres inactifs en %	6,9	6,8	7,4

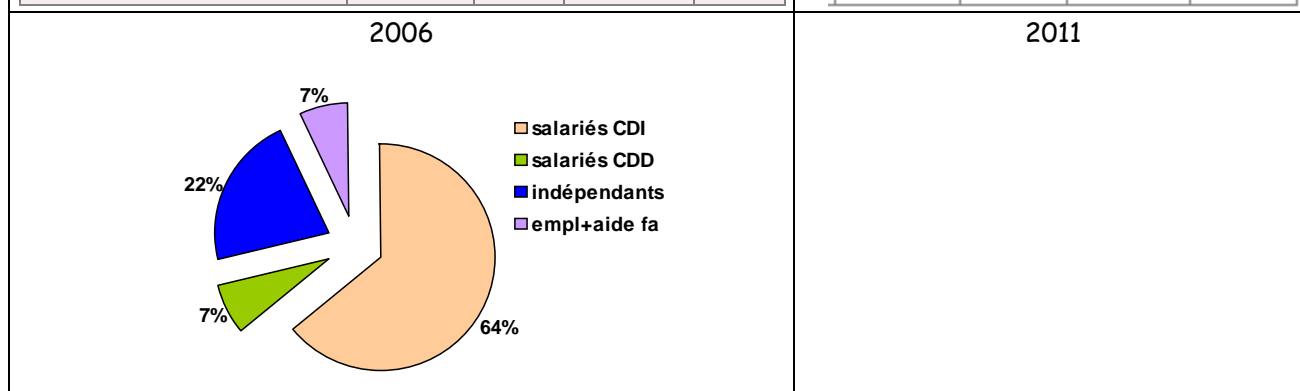
Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2011

Des contrats CDI majoritaires et une initiative privée importante

Un travail salarié et stable majoritaire (fonction publique, CDI) : 64% des emplois des 15 ans ou plus en 2011

	Hommes	%	Femmes	%
Ensemble	153	100,0	130	100,0
Salariés	100	61,1	105	83,2
Fonction publique/ CDI	87	53,1	96	76,0
CDD	8	4,9	9	7,2
Intérim	2	1,2	0	0,0
Emplois aidés	1	0,6	0	0,0
Apprentissage - Stage	2	1,2	0	0,0
Non salariés	63	38,9	21	16,8
Indépendants	38	23,5	16	12,8
Employeurs	24	14,8	4	3,2
Aides familiaux	1	0,6	1	0,8

Hommes	%	Femmes	%
153	100,0	130	100,0
103	67,3	98	75,6
92	60,4	90	69,6
3	1,9	7	5,2
4	2,5	0	0,0
1	0,6	0	0,0
3	1,9	1	0,7
50	32,7	32	24,4
33	21,4	29	22,2
17	11,3	2	1,5
0	0,0	1	0,7



Statut et condition d'emploi des 15 ans ou plus selon le sexe en 2006 et 2011

CONTEXTE	BILAN	DEMOGRAPHIE ECONOMIE LOGEMENT	ACTIVITES	EQUIPEMENTS RESEAUX RISQUES SERVITUDES	PATRIMOINE PAYSAGE	MILIEUX NATURELS
DIAGNOSTIC		ANALYSE		CHOIX	INCIDENCES	INDICATEURS

I.4.2 - L'EMPLOI

Sources : Insee, RP1968 à 1990 dénombrements - RP1999 et RP2006, 2011 exploitations principales.

Structure du bassin d'emploi et mobilité

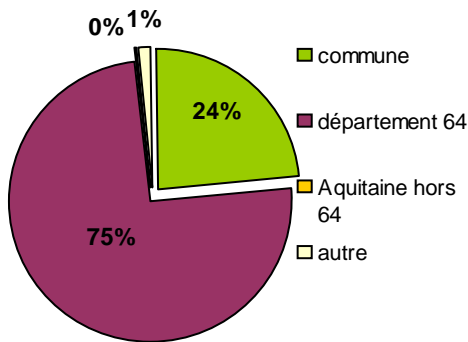
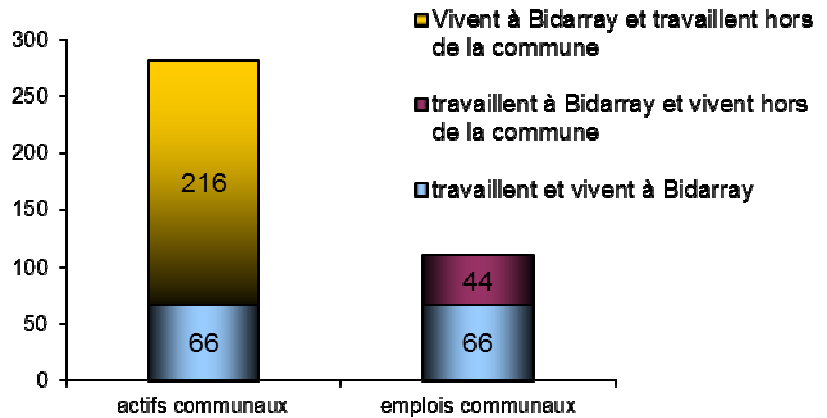
NB : la répartition des actifs par secteur d'activité n'est pas disponible à l'échelle communale

**Le bassin d'emploi cantonal dynamique mais en concurrence avec le pôle côtier du BAB
Les navettes domicile-travail saturent le réseau routier via la route de Cambo sur l'agglomération BAB**

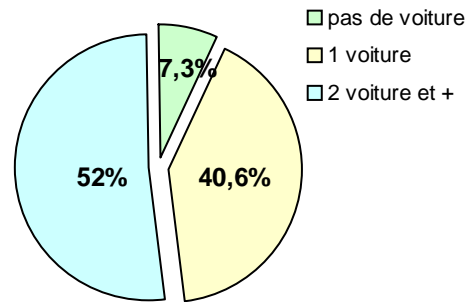
57% des déplacements professionnels des actifs de la Basse Navarre se font sur le Labourd.
L'indicateur de concentration d'emploi est de 68.2% au niveau cantonal et 39.1% (contre 46,3% en 2006) au niveau communal en 2011. Ces indicateurs ont chuté depuis 1999 (de plus de 4 points au niveau du canton et 16 points pour la commune), traduisant sans doute les transferts d'actifs en lien avec la CDA du BAB.

L'indicateur de concentration d'emploi est égal au nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone.

23.5 % des actifs communaux ayant un emploi travaillent sur la commune en 2011 contre 29% en 2006, c'est à dire 66 personnes (85 en 2006); ce chiffre est en baisse en valeur absolue depuis 1999 (104 personnes); **92.7%** des ménages possèdent au moins une voiture en 2011, dont 52% au moins deux.



Lieu de travail des actifs communaux ayant un emploi en 2011



Équipement automobile des ménages en 2011

CONTEXTE	BILAN	DEMOGRAPHIE ECONOMIE LOGEMENT	ACTIVITES	EQUIPEMENTS RESEAUX RISQUES SERVITUDES	PATRIMOINE PAYSAGE	MILIEUX NATURELS
DIAGNOSTIC		ANALYSE		CHOIX	INCIDENCES	INDICATEURS

Le tissu économique et social

La hausse de l'emploi communautaire (+9% entre 2006 et 2011) montre un territoire dynamique.

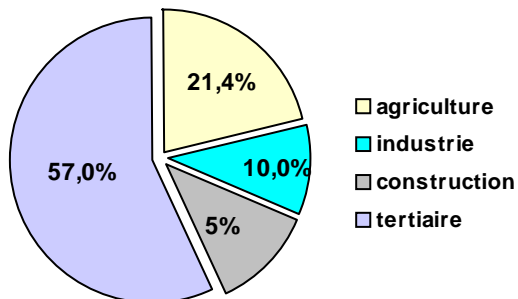
L'évolution de l'emploi reste défavorable au secteur agricole. Les secteurs de la construction, services, commerces et administration se développent. Le secteur industriel présente une évolution à la hausse faible.

Entre 2006 et 2011, l'emploi communautaire montre une **progression de 9%** avec 379 emplois supplémentaires pour un total de 4600 emplois.

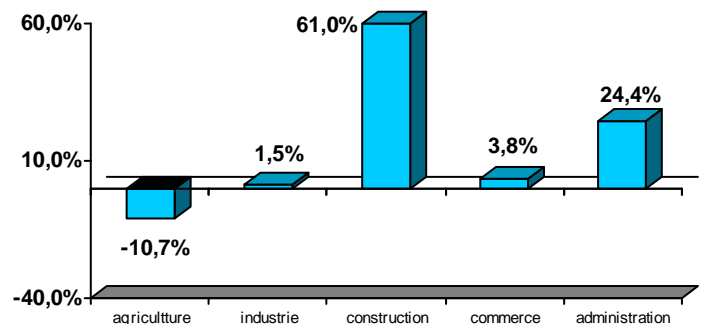
985 emplois soit 21.4% de l'emploi communautaire concerne le **domaine agricole en 2011** contre 26.1% en 2006, montrant un recul de l'emploi agricole de 118 emplois (-10.7%), ce qui confirme le recul depuis 1999. En 2006, le territoire comptait 992 agriculteurs exploitants contre 828 en 2011, soit un recul de 164 agriculteurs exploitants. L'emploi agricole semble compenser cette réduction.

Le **tertiaire** correspond à **2621 emplois, soit 57%** des emplois en 2011 entre les commerces, transports et l'administration qui sont les secteurs montrant un développement important. Cela correspond à une progression de 286 emplois depuis 2006.

La construction reste un secteur à fort développement (+61%), progressant de 202 emplois. Le secteur de l'industrie présente une certaine stabilité : + 7 emplois entre 2006 et 2011.



Emploi communautaire selon le secteur d'activité en 2011



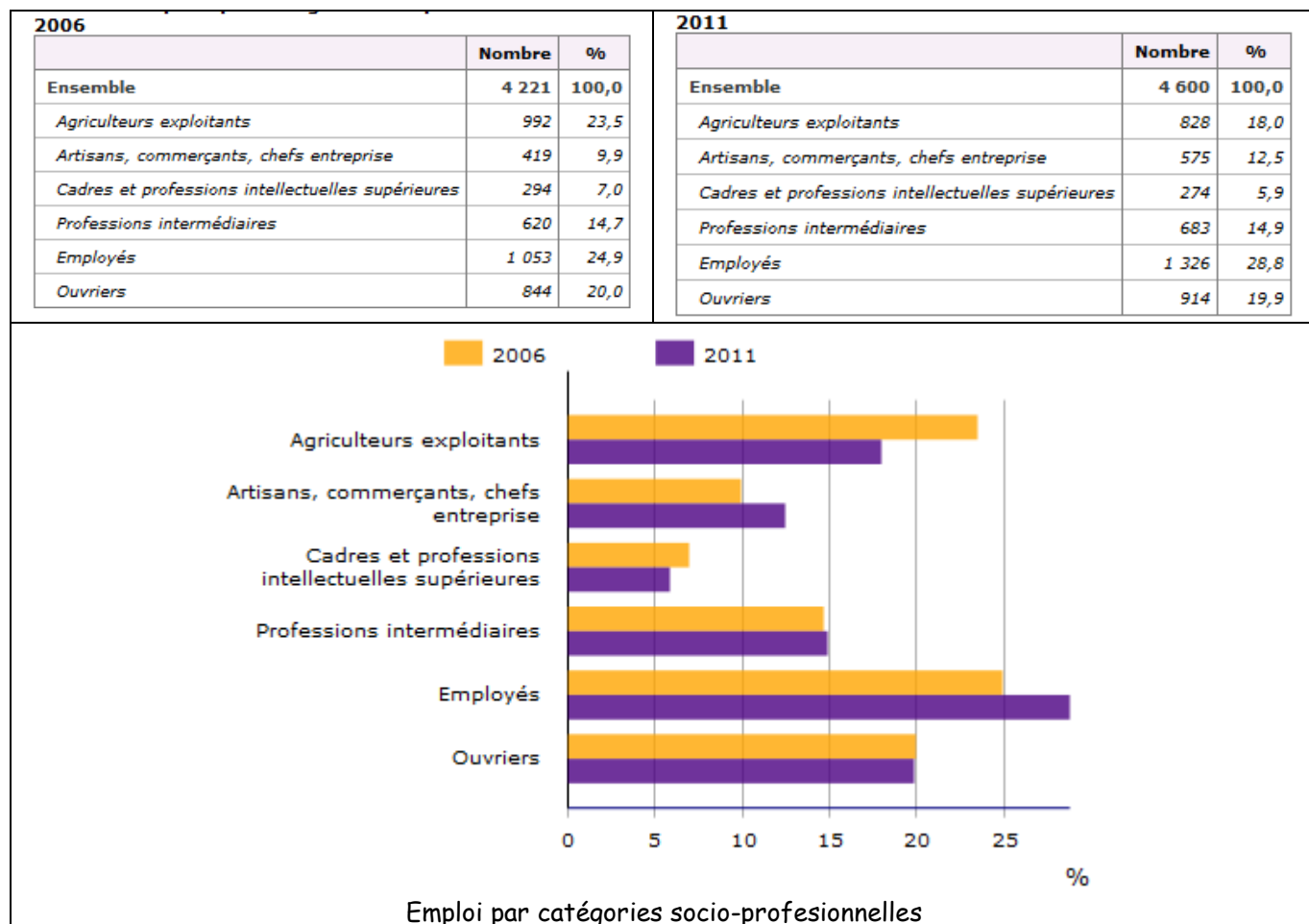
Evolution de l'emploi entre 2006 et 2011

Emplois selon le secteur d'activité (CCGarazi Baigorri)	2011		2006		Evolution 2006/2011
	nombre	%	nombre	%	
ensemble	4600	100	4221	100	379
agriculture	985	21.4	1103	26.1	-118
industrie	462	10	455	10.8	7
construction	531	11.5	329	7.8	202
Commerces, transports, services divers	1434	31.2	1381	32.7	53
Administration publique, enseignant, santé, action sociale	1187	25.8	954	22.6	233
<i>Répartition non disponible à l'échelle communale</i>					

CONTEXTE	BILAN	DEMOGRAPHIE ECONOMIE LOGEMENT	ACTIVITES	EQUIPEMENTS RESEAUX RISQUES SERVITUDES	PATRIMOINE PAYSAGE	MILIEUX NATURELS
DIAGNOSTIC		ANALYSE		CHOIX	INCIDENCES	INDICATEURS

La répartition des catégories professionnelles des emplois montre un part importante du statut agriculteur malgré une baisse sensible entre 2006 et 2011. 18% des emplois en 2011 contre 23,5 en 2006.

Les catégories employés et ouvriers restent majoritaires pour un total de 48,7%, alors que le statut cadre ne représente que 5,9% des emplois en 2011, traduisant un recul de cette catégorie (294 emplois en 2006 contre 274 en 2011) qui représentait 7% des emplois en 2006.



CONTEXTE	BILAN	DEMOGRAPHIE ECONOMIE LOGEMENT	ACTIVITES	EQUIPEMENTS RESEUX RISQUES SERVITUDES	PATRIMOINE PAYSAGE	MILIEUX NATURELS
DIAGNOSTIC		ANALYSE		CHOIX	INCIDENCES	INDICATEURS

Le tissu économique communal

Source SIRENE 2013, Insee, RP1999 et RP2006, 2011

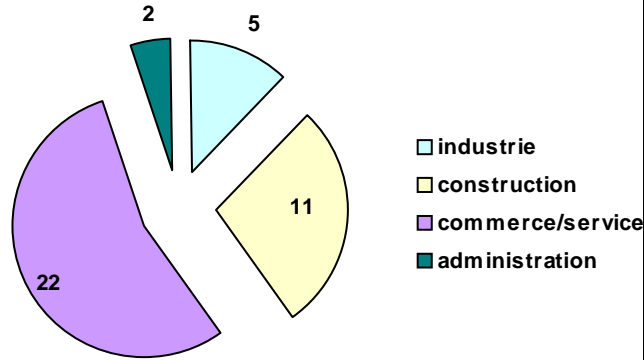
**Un tissu économique représentant 110 emplois sur la commune, en baisse constante depuis 1999: 2.4% de l'emploi communautaire en 2011.
40 entreprises en 2013, avec une palette d'activités diversifiées**

En 2013, la commune compte 40 établissements non agricoles et montre une certaine progression des activités (34 en 2007); la taille des entreprises est réduite.

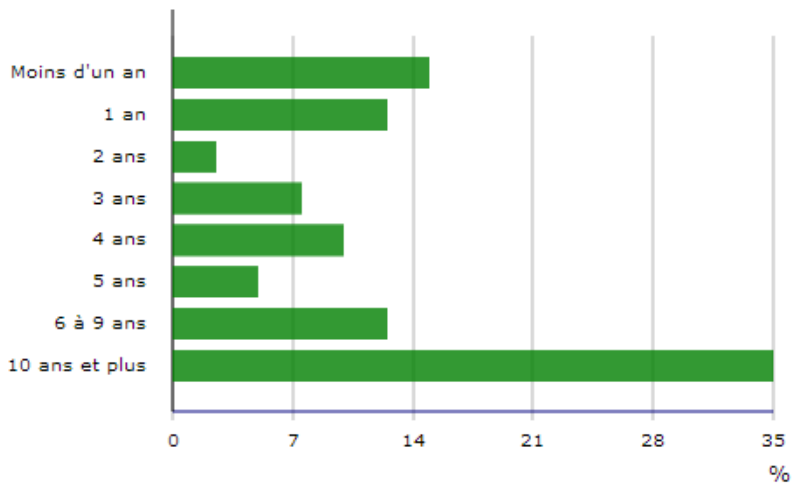
En 2013, 4 établissements ont été créés : 1 dans l'industrie, 3 dans les services/commerces

110 emplois sur la commune en 2011 (134 emplois en 2006, 143 en 1999), soit 2.4% de l'emploi communautaire. La commune a perdu 33 emplois depuis 1999.

35% des entreprises existent depuis plus de 10 ans et près de 14% depuis moins d'un an, confirmant une dynamique de développement



Nombre d'entreprises par secteur d'activité au 1^{er} janvier 2013



Age des entreprises au 1^{er} janvier 2013

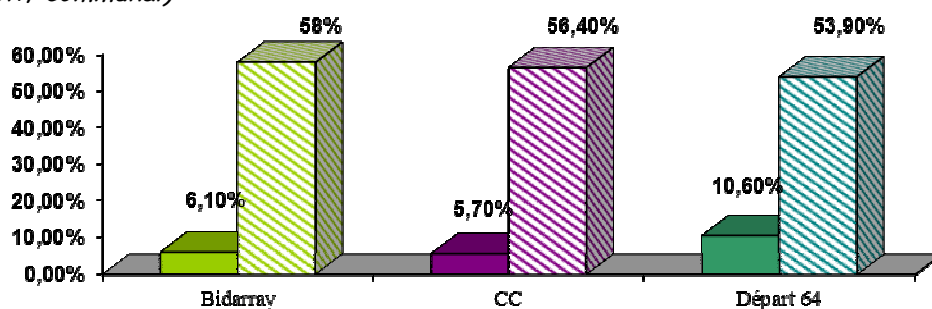
CONTEXTE	BILAN	DEMOGRAPHIE ECONOMIE LOGEMENT	ACTIVITES	EQUIPEMENTS RESEAUX RISQUES SERVITUDES	PATRIMOINE PAYSAGE	MILIEUX NATURELS
DIAGNOSTIC		ANALYSE		CHOIX	INCIDENCES	INDICATEURS

Le Marché de l'emploi

Sources : Insee, RP1999 et RP2006, 2011 exploitations principales.

La progression du chômage qui représente 6.1% des actifs en 2011 (contre 3.8 en 2006) et 5.8% des personnes sans emploi du l'intercommunalité

En 2011, la commune compte 18 demandeurs d'emploi (15-64 ans), contre 11 en 2006, (à l'instar du département et de l'intercommunalité qui enregistrent une hausse du nombre de demandeurs d'emplois). Un taux de chômage (6.1%) équivalent à la moyenne cantonale (5.7%), mais largement plus faible que la moyenne départementale (10.6); la part des femmes au chômage a baissé mais reste plus importante que l'échelle départementale (57.5% contre 53.9% au niveau départemental et 56.4% sur l'intercommunalité).(chiffres à relativiser compte tenu du faible effectif communal)



*Taux de chômage et part des femmes parmi les chômeurs en 2011 (15-64 ans)
(taux chômage au sens du recensement en uni, part de femmes en rayé)*

	2006	2011		
	Bidarray	Bidarray	CC	Dép 64
Nombre de chômeurs	11	18	310	31 612
Taux de chômage en %	3.8	6.1	5.7	10.6
Part des femmes parmi les chômeurs en %	91.0	57.9	56.4	53.9

Chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans en 2011

CONTEXTE	BILAN	DEMOGRAPHIE ECONOMIE LOGEMENT	ACTIVITES	EQUIPEMENTS RESEAUX RISQUES SERVITUDES	PATRIMOINE PAYSAGE	MILIEUX NATURELS
DIAGNOSTIC		ANALYSE		CHOIX	INCIDENCES	INDICATEURS

I.4.3 - L'AGRICULTURE

Source : insee RGP 2009, RGA 2010, révision du schéma interrégional d'aménagement et de développement du Massif des Pyrénées (version projet, novembre 2012), entretiens mairie, terrain

Méthode et objectifs

L'approche du diagnostic agricole s'est effectuée selon trois phases :

- Phase 1 : Traitement des données agricoles documentaires et statistiques.
- Phase 2 : Recueil des données agricoles communales.
 - o rencontre en mairie afin de recueillir les informations concernant les exploitations agricoles
- Phase 3 : Visite de terrain pour apprécier et identifier les grandes entités agricoles

L'objectif de la démarche consiste à faire un état des lieux exhaustif de l'activité agricole selon ses composantes à la fois qualitatives et quantitatives afin de mettre en évidence ensuite les grands enjeux agricoles par secteur géographique.

Repères

Bidarray se situe dans la région agricole des montagnes basques en zone défavorisée montagne.

Elle s'inscrit dans le massif pastoral Pyrénéen pour lequel le schéma de massif est révisé.

Poids économique territorial : l'agriculture une activité en repli

Sur la commune la part de l'emploi agricole est de l'ordre de 40% en 2009 contre 60% environ en 1999. Ces chiffres montrent que l'activité agricole reste un secteur « en maintien relatif » qui s'adapte mieux que dans les espaces soumis à forte pression foncière.

Le schéma de massif relève toutefois que « présente toute l'année dans ces territoires, l'agriculture de montagne est reconnue par tous comme le socle de certaines autres activités - le tourisme notamment - et contribue au maintien du tissu rural. L'agriculture de montagne se dessine aujourd'hui comme une richesse à préserver absolument. ».

La spécificité de l'agriculture de montagne est affirmée à travers l'étude menée dans le cadre de la révision du schéma de massif avec notamment:

- La Pluriactivité et diversification
- L'Attractivité de l'activité d'élevage en montagne
- La Contribution environnementale des activités agricoles: agriculture, culture et biodiversité

Données de cadrage communal

Nombre d'exploitations et orientation	Une cinquantaine d'exploitations communales productives en 2010 orientation élevage ovin/bovin dominante Pisciculture en difficulté sur le Baztan
Surfaces exploitées	2081ha environ en SAU, 55% du territoire communal Taille moyenne des exploitations : 30 ha
Une valorisation qualité	AOC « Ossau Iraty »: fabrication de fromage, vente directe Filière biologique IDOKI
Taille moyenne des exploitations	30 ha
Pérennité des structures	Mal assurée, 40% sans succession, plus de 50% concernées par la retraite d'ici 10 ans Nombreux jeunes exploitations et installations JA

CONTEXTE	BILAN	DEMOGRAPHIE ECONOMIE LOGEMENT	ACTIVITES	EQUIPEMENTS RESEAUX RISQUES SERVITUDES	PATRIMOINE PAYSAGE	MILIEUX NATURELS
DIAGNOSTIC		ANALYSE		CHOIX	INCIDENCES	INDICATEURS

Aperçu démographique

La réduction du nombre des exploitations, une dynamique agricole à confirmer

Le nombre total d'exploitations*:

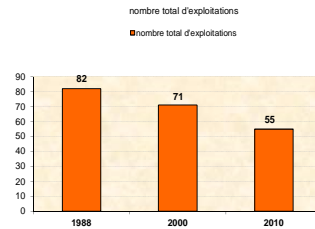
De 1988 à 2 000, ce nombre se réduit, passant de 82 unités à 71 (-13%). Ce chiffre correspond à un recul des exploitations agricoles moins important que l'évolution départementale (- 22,5 % environ).

En 2000, le nombre d'exploitations communales est de l'ordre de 1,8 exploitation au km² sur BIDARRAY.

Entre 2000 et 2007, le diagnostic multi-usage comptabilise 55 exploitations, soit une baisse de 24% depuis 2000 ; la situation début 2010 (RGA 2010) montre la stabilité de ce chiffre.

En 2009, l'inventaire en mairie a permis d'évaluer à 47 exploitations « productives » le nombre de structures intervenant sur le territoire communal auxquelles on peut ajouter six structures extérieures à la commune. On constatera qu'il existe environ 5 structures liées au maintien d'une activité minimale de retraités, voire de mise en attente d'une succession.

Une pisciculture est également à noter.



Evolution du nombre d'exploitations

Le nombre d'exploitations* professionnelles (au sens du Recensement Général Agricole)

En 2000, 48 exploitations sont considérées comme d'exploitations professionnelles* au sens du RGA.

L'inventaire en mairie en février 2010 a montré :

- 36 exploitations productives à temps plein
- 5 exploitations productives extérieures à temps plein
- 11 exploitations productive en double-activité, plus une extérieure

*exploitations dont le nombre d'UTA est supérieur ou égal à 0.75 et la marge brute standard est supérieure ou égale à 12 ha en équivalent blé - UTA= unité de travail annuel, soit la quantité de travail d'une personne à temps complet pendant une année -

CONTEXTE	BILAN	DEMOGRAPHIE ECONOMIE LOGEMENT	ACTIVITES	EQUIPEMENTS RESEAUX RISQUES SERVITUDES	PATRIMOINE PAYSAGE	MILIEUX NATURELS
DIAGNOSTIC		ANALYSE		CHOIX	INCIDENCES	INDICATEURS

Une main d'œuvre agricole également marquée par le développement de la double-activité

En 2010, l'activité agricole présentait 63 Unités de Travail Annuel (équivalent temps complet) contre 87 en 2000, soit une baisse sensible et manifeste.

L'inventaire de février 2010 a permis d'évaluer le temps de travail agricole des chefs d'exploitation et co-exploitants non retraités à :

- 11 (18 selon le registre de la commune) emplois en double-activité sur les exploitations communales plus 1 sur les exploitations extérieures à la commune
- 42 (33) emplois à temps plein plus 6 temps plein d'exploitations extérieures à la commune ;

Ainsi la mise en valeur des terres sur la commune rassemble près de 70 emplois ; la laiterie de Larceveau qui collecte la grande majorité du lait sur ce territoire correspond à une centaine d'emplois. On notera le travail non comptabilisé des membres de la famille ou des amis qui viennent souvent aider les exploitants. De même il n'existe que très peu de couples d'agriculteurs (3 sur la commune et un extérieur) et la double activité semble se développer.

Les exploitations communales concernent 5 Jeunes agriculteurs et un chef d'exploitation extérieur est un jeune agriculteur.

La pérennité des exploitations : une grosse partie des exploitations concernée par le départ en retraite sans succession affirmée

La pérennité des exploitations présente une fragilité notable du point de vue des successions envisagées sur les exploitations concernées par la retraite dans dix ans :

Sur les 49 exploitations communales : 19 sont sans succession, soit près de 40%.

Une bonne partie des exploitations est concernée par le départ proche à la retraite, indiquant un âge avancé des exploitants : sur 49 exploitations communales, 26 sont concernées par un départ à la retraite dans les années proches (53%).

Sur ces 26 structures, 19 sont sans succession soit 73%.

Au bilan la pérennité des exploitations reste à assurer.

CONTEXTE	BILAN	DEMOGRAPHIE ECONOMIE LOGEMENT	ACTIVITES	EQUIPEMENTS RESEAUX RISQUES SERVITUDES	PATRIMOINE PAYSAGE	MILIEUX NATURELS
DIAGNOSTIC		ANALYSE		CHOIX	INCIDENCES	INDICATEURS

Structure des exploitations

La SAU des exploitations

La taille des exploitations est en moyenne d'une trentaine d'hectares en ce qui concerne la SAU ; il faut ajouter les parcours pastoraux, la montagne jouant un rôle majeur dans ce système de production.

En 2 000, la superficie agricole des exploitations communales était de 2081 ha.

La disponibilité foncière semble poser problème dans la mesure où l'attachement à la terre ne conduit pas à la location ou à la vente du foncier lors de l'arrêt de l'exploitation.

Certaines exploitations montrent un phénomène important de morcellement foncier qui complique la mise en valeur des terres.

La question des accès aux parcelles devra faire l'objet d'une attention particulière.

Potentiel des terres et organisation des structures agricoles

Le territoire communal s'articule sur trois grandes entités :

- le fond de vallée de la Nive (100-150 m NGF), avec des espaces de plaine réduits et la cohabitation activité agricole/espaces bâtis majeurs (bourg et quartiers)
- Les espaces de montagne sur les zones supérieures des massifs, au-delà de 400-500m NGF, lieu de pâturage des ovins et des pottocks (unités pastorales des massifs d'Iparla, Baigura, Artzamendi)
- Les espaces intermédiaires où la couverture boisée s'est développée, formant une transition entre le pastoralisme et l'activité agricole du fond de vallée : une topographie très irrégulière qui rend difficile les conditions d'exploitation.

L'orientation majoritaire de l'élevage est une réponse à ce terroir : prairies majoritaires.

Le territoire communal est concerné par des indications géographiques :

IGP - Indication géographique protégée	Canard à foie gras du Sud-Ouest
IGP - Indication géographique protégée	Comté Tolosan blanc
IGP - Indication géographique protégée	Comté Tolosan mousseux de qualité blanc
IGP - Indication géographique protégée	Comté Tolosan mousseux de qualité rosé
IGP - Indication géographique protégée	Comté Tolosan mousseux de qualité rouge
IGP - Indication géographique protégée	Comté Tolosan primeur ou nouveau blanc
IGP - Indication géographique protégée	Comté Tolosan primeur ou nouveau rosé
IGP - Indication géographique protégée	Comté Tolosan primeur ou nouveau rouge
IGP - Indication géographique protégée	Comté Tolosan rosé
IGP - Indication géographique protégée	Comté Tolosan rouge
IGP - Indication géographique protégée	Comté Tolosan surmûri blanc
AOP - Appellation d'origine protégée	Irouléguay blanc
AOP - Appellation d'origine protégée	Irouléguay rosé
AOP - Appellation d'origine protégée	Irouléguay rouge
IGP - Indication géographique protégée	Jambon de Bayonne
AOP - Appellation d'origine protégée	Ossau-Iraty
IGP - Indication géographique protégée	Tomme des Pyrénées
IGP - Indication géographique protégée	Volailles de Gascogne
IGP - Indication géographique protégée	Volailles du Béarn

- l'aire d'appellation contrôlée Irouléguay couvre 29 ha (0,7% du territoire communal).
- l'aire d'appellation contrôlée Ossau/Iraty concerne l'ensemble de la commune

CONTEXTE	BILAN	DEMOGRAPHIE ECONOMIE LOGEMENT	ACTIVITES	EQUIPEMENTS RESEAUX RISQUES SERVITUDES	PATRIMOINE PAYSAGE	MILIEUX NATURELS
DIAGNOSTIC		ANALYSE		CHOIX	INCIDENCES	INDICATEURS

Contraintes sur les structures agricoles

Le fond de vallée est un espace où s'intercalent différentes activités : tourisme, habitat, activités agricole ou autres, ce qui ponctuellement peut créer des situations de concurrence ou de conflit.

La pression foncière pourrait être un facteur de déséquilibre de cette activité dans l'avenir si les espaces agricoles ne sont pas suffisamment protégés.

Il est noté que la disponibilité en surfaces épandables est relativement ténue sur cette commune, ce qui peut poser à terme une remise en question de l'activité en filière bovine de certaines structures : difficulté de développement, difficulté de répondre aux normes.

Le développement des loisirs nature, du tourisme sportif crée également sur les espaces pastoraux des conflits.

Les activités agricoles

Les activités agricoles illustrent une agriculture basée sur l'élevage ovin traditionnel sur une zone d'arrière-pays touristique reconnue.

Les différentes structures associent :

- 11 exploitations en filière spécialisée ovin lait dont 3 fabriquent le fromage et font de la vente directe (2 exploitations extérieures à la commune produisent également du lait, seule une fabrique du fromage et le commercialise en vente directe)
- 24 exploitations en filière mixte, bovin viande, ovin lait (+ une extérieure)
- 1 exploitation en filière viande bovine et ovine (petite structure)
- 6 exploitations en filière ovin viande dont une fait de la vente directe (+ une exploitation extérieure)
- 2 exploitations spécialisées en filière bovin viande, dont une fait de la vente directe
- une exploitation spécialisée dans l'hébergement touristique, une autre dans l'élevage de chèvres (viande).

De nombreuses exploitations possèdent des pottocks qui sont « à demeure dans les montagnes ». Quelques exploitations ont aménagé des gîtes et se sont diversifiées dans le tourisme.

On notera une activité de transhumance importante dépendant du groupement pastoral d'Itxassou.

L'exploitation de la fougère et l'écobuage sont des activités encore bien représentées qui participent à l'économie de l'exploitation.

Ovin lait	Ovin lait/Bovin viande	Ovin viande/bovin viande	Ovin viande	Bovin viande	Divers	observations
11+ 2ext	24 + 1ext	1	6 +1ext	2	4	Total exploitations
3 + 1 ext		1	1	1		Vente directe
3 + 1 ext						fromage
					1	Tourisme hébergement
	1					Conflit voisinage
					1	Maquignon Bovin viande
					1	Chèvres viande
1						+ chèvres lait
			1		1	+ pottocks
					1	pisciculture
			1			retraité

Ext=exploitation dont le siège est à l'extérieur de la commune mais qui intervient sur des terres du territoire communal

Les contraintes de ces activités d'élevage génèrent des besoins en termes de surface d'épandage des lisiers, ainsi que des distances d'éloignement par rapport aux bâtiments d'élevage. Elles relèvent pour la plupart du règlement sanitaire départemental qui impose des distances de recul réciproque vis à vis des tiers de 50 m depuis les bâtiments d'élevage et leurs annexes.

Les installations classées génèrent un recul de 50m ou 100 m selon la gestion des lisiers.

CONTEXTE	BILAN	DEMOGRAPHIE ECONOMIE LOGEMENT	ACTIVITES	EQUIPEMENTS RESEAUX RISQUES SERVITUDES	PATRIMOINE PAYSAGE	MILIEUX NATURELS
DIAGNOSTIC		ANALYSE		CHOIX	INCIDENCES	INDICATEURS

Perspectives

L'agriculture communale s'inscrit dans un terroir attractif en termes d'économie touristique, et dans une zone en limite de l'aire d'influence du développement de l'agglomération BAB. Si la pression foncière reste aujourd'hui raisonnable, la qualité du territoire communal et de ses paysages sont des facteurs qui pourront influencer ce territoire.

Bidarray est concerné par l'AOC Irouléguay de façon marginale (surface réduite de l'AOC, présence anecdotique de la vigne sur la commune (3000 m²), mais plus spécifiquement par l'AOC Ossau Iraty dont il représente un potentiel de qualité.

L'activité agricole révèle une période de transition à travers l'arrêt de nombreuses structures dont la reprise n'est majoritairement pas assurée. La double activité s'est largement développée pour maintenir cette activité conjointement aux exploitations à plein temps.

Le morcellement de certaines structures d'exploitation rend la mise en valeur difficile. La question du renouvellement des exploitations n'est pas neutre dans l'économie locale et la vie du village. L'avenir de l'activité agricole devra être envisagé dans ce contexte, et la question de la vocation agricole des espaces devra faire l'objet d'une vigilance particulière dans la réflexion PLU.

L'activité agricole représente également une composante majeure du paysage et de l'environnement du territoire, une structure sociale et identitaire forte ; elle prend ainsi une part privilégiée dans la thématique du développement durable.

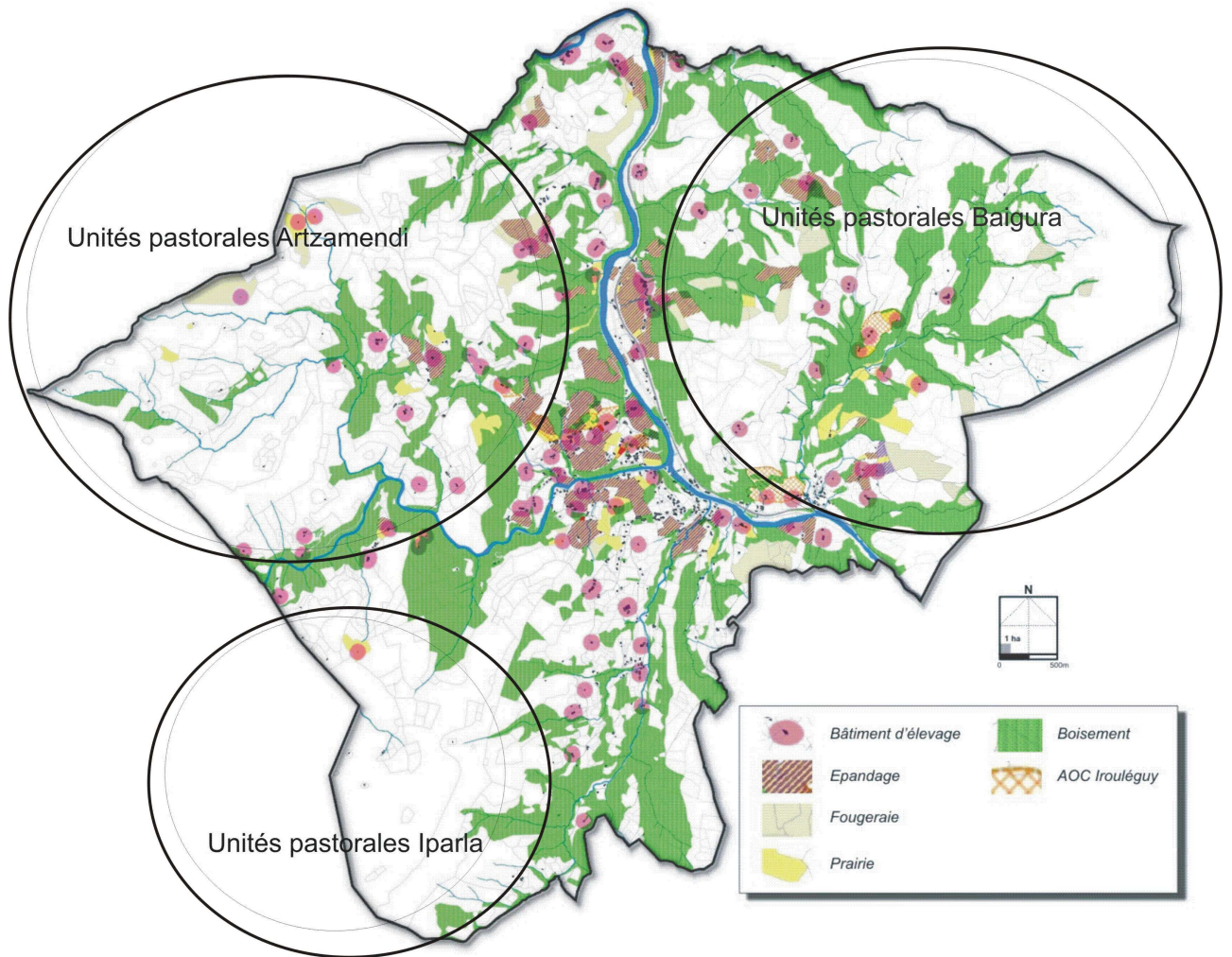
Le contexte des reprises d'exploitation est difficile et à cela s'ajoute l'augmentation de la valeur des prix de l'immobilier qui impacte sur les partages familiaux : cette situation génère un paradoxe entre le maintien des activités agricoles et la demande en lots à bâtir sur l'exploitation afin de régler les partages familiaux pour l'enfant qui reprend la ferme.

L'activité agricole ne pourra se maintenir qu'en respectant son outil de travail et en étant attentif aux conséquences de l'implantation d'habitat à proximité des sites de production. Les nuisances de l'activité agricole justifient que des distances d'éloignement soient préservées.

Le développement d'activité en lien avec le tourisme est également une perspective aujourd'hui illustrée.

La question du devenir des bâtiments agricoles inutilisés sera à envisager dans ce contexte.

CONTEXTE	BILAN	DEMOGRAPHIE ECONOMIE LOGEMENT	ACTIVITES	EQUIPEMENTS RESEAUX RISQUES SERVITUDES	PATRIMOINE PAYSAGE	MILIEUX NATURELS
DIAGNOSTIC		ANALYSE		CHOIX	INCIDENCES	INDICATEURS



Cartographie de l'activité agricole sur la commune de Bidarray

CONTEXTE	BILAN	DEMOGRAPHIE ECONOMIE LOGEMENT	ACTIVITES	EQUIPEMENTS RESEAUX RISQUES SERVITUDES	PATRIMOINE PAYSAGE	MILIEUX NATURELS
DIAGNOSTIC		ANALYSE		CHOIX	INCIDENCES	INDICATEURS

I.4.4 - LES AUTRES ACTIVITES

Eléments de contexte

Source : site de la communauté de communes Garazi Baigorri

Le territoire communautaire compte une grande diversité d'activité avec 650 entreprises répertoriées. L'activité agricole représente plus de 50% de l'activité économique locale.

Les secteurs d'activités sont représentés par :

- le secteur alimentaire et agro-alimentaire (33.4% des entreprises)
- les services à la personne et aux entreprises (19,7%)
- les entreprises du bâtiment (18%)
- L'hôtellerie et la restauration (12%)
- Le commerce (12%)
- le secteur industriel (4,7%)

BIDARRAY se situe dans le pôle économique de la communauté de communes Garazi-baigorri qui présente une dynamique de développement économique importante basée sur les activités agricoles avec une envergure majoritairement locale.

L'accessibilité de ce territoire se fait par la route départementale RD918.

Les autoroutes se situent sur Bayonne.



Localisation des zones d'activités sur le territoire communautaire - source communauté de communes Garazi-Baigorri

CONTEXTE	BILAN	DEMOGRAPHIE ECONOMIE LOGEMENT	ACTIVITES	EQUIPEMENTS RESEAUX RISQUES SERVITUDES	PATRIMOINE PAYSAGE	MILIEUX NATURELS
DIAGNOSTIC		ANALYSE		CHOIX	INCIDENCES	INDICATEURS

Les activités artisanales, de services et les commerces de proximité

Les commerces de proximité sont assez réduits sur la commune. On notera une épicerie.

Les autres activités sont assez diversifiées et montrent l'aptitude de ce territoire à accueillir de nombreuses activités du fait de sa situation géographique.

Artisans:

- 1 Elagueur
- 1 Plombier-Sanitaire
- 2 Maçons
- 5 Charpentiers-Menusiers
- 2 Ebénistes
- 1 Plâtrier
- 1 Terrassier
- 1 Travaux agricoles
- 2 Jardiniers
- 1 Pédicure pour animaux
- 1 Couturière
- 1 Informaticien
- 1 Pâtissier

L'accueil et le tourisme

La commune dépend de l'office de tourisme intercommunal. Les activités nautiques représentent un pôle d'activité saisonnier important sur la commune (rafting sur la Nive notamment).

Le territoire est concerné par le pôle touristique de la « Montagne Basque » : ce projet collectif propose de relever les défis suivants :

- Poser les bases d'une future destination touristique "Montagne Basque" ;
- Asseoir l'identité et la notoriété touristique de ce territoire ;
- Favoriser l'augmentation et l'étalement de la fréquentation tout au long de l'année, grâce à une diversification de l'offre et à une ouverture à des nouveaux marchés

La commune comporte :

Hôtels

- Noblia : 2 étoiles, 19 chambres
- Barbera : 2 étoiles, 9 chambres
- Ostape : 4 étoiles, 22 suites

Camping

- Aire naturelle camping Amestoaia : 14 emplacements

Gîtes

- Etxezarria : 30 places
- Menditarrena : 50 places
- Airezabal : 30 places

Chambres d'hôte

- Mme Haran : 4 chambres
- Mme Aguirregomezcorta : 4 chambres

Commerces

- 1 bar-tabac et 1 bar
- 1 épicerie
- 1 pâtissier

CONTEXTE	BILAN	DEMOGRAPHIE ECONOMIE LOGEMENT	ACTIVITES	EQUIPEMENTS RESEAUX RISQUES SERVITUDES	PATRIMOINE PAYSAGE	MILIEUX NATURELS
DIAGNOSTIC		ANALYSE		CHOIX	INCIDENCES	INDICATEURS

Synthèse / Enjeux

Questionnements spécifiques au territoire

Synthèse de la situation démographique et économique de BIDARRAY

- *Bidarray* est une commune rurale
- un territoire en lisière de l'influence du pôle BAB où l'activité agricole est majoritaire avec l'activité saisonnière touristique
- une agriculture basée sur l'élevage et le pastoralisme, avec un potentiel AOC Irouléguay non valorisé
- une pérennité des exploitations à assurer
- des activités liées au tourisme
- des commerces de proximité peu présents
- Un bassin d'emploi local dynamique
- L'emploi communal en baisse (110 emplois en 2011, 134 emplois en 2006)

Les enjeux/ Questionnements spécifiques au territoire

- Réussir le développement en respectant l'ambiance du village, c'est à dire la proximité sociale, bourg structuré, commerces et services, rapport agriculture/ espaces urbains
- Continuer d'adapter les équipements et structures publiques au développement
- Réfléchir dans le cadre communautaire aux moyens de mobilité adaptés pour assurer une gestion durable des transports (aire de co-voiturage, fréquence du train..)
- Donner les possibilités de développement du tourisme rural
- Permettre un maintien des activités agricoles
- Offrir les conditions d'une diversification de l'agriculture
- Contribuer au développement de l'emploi sur la commune notamment en assurant le maintien voire la complémentarité avec les activités agricoles identitaires du village (commercialisation locale)
- S'inscrire dans une réflexion intercommunale pour promouvoir les transports collectifs vers les bassins d'emploi principaux (train et co-voiturage)
- Offrir les possibilités de confortement et diversification des activités communales, notamment les services, commerces de proximité, le tourisme

CONTEXTE	BILAN	DEMOGRAPHIE ECONOMIE LOGEMENT	ACTIVITES	EQUIPEMENTS RESEAUX RISQUES SERVITUDES	PATRIMOINE PAYSAGE	MILIEUX NATURELS
DIAGNOSTIC		ANALYSE		CHOIX	INCIDENCES	INDICATEURS

P.A.D.D. - le champ du souhaitable

Constat

- une agriculture qui façonne le territoire
- une difficulté à pérenniser l'activité agricole
- un patrimoine bâti agricole en devenir
- un attrait touristique à maintenir
- des commerces et services de proximité à développer

Orientation de développement

Agriculture :

Il est difficile de prévoir ce que l'activité agricole sera demain au vu de différents facteurs. Cependant le constat fait à ce jour sur Bidarray (47 exploitations) nous amène à une véritable réflexion. La disparition également de certaines d'entre elles dans les prochaines années (plus de la moitié?) pour des raisons diverses (retraites sans succession, transmission incertaine etc.....) est aussi une réalité.

Cependant la volonté de réussir dans ce domaine est présent, elle doit nous amener à nous projeter dans l'avenir et rendre cette activité pérenne.

Ce secteur économique est à protéger également pour tous les services rendus à la commune (entretien des terres, des bois et autres....)

Et dans un autre domaine elle est l'essence même de la vie des gens d'ici dans une dimension très importante comme la transmission de valeurs et d'un savoir-faire en constante évolution.

Tourisme

C'est une activité économique présente depuis longtemps sur la commune. Elle offre une multitude de possibilités dans différents secteurs et est en perpétuelles évolution.

Elle doit respecter un certain équilibre et nous amener, tous, à mieux faire connaître cette terre d'accueil, notre culture, notre langue afin d'être mieux partagés et reconnus.

P.L.U. - le champ du possible Moyens/ gestion/ encadrement

Zonage

Identifier les espaces importants au plan agricole par un zonage aidant les agriculteurs dans leur évolution, à minima mais également maintenir des espaces non bâti, pour la qualité des paysages.

Valoriser les abords de la RD pour l'accueil touristique

Règlement

Permettre la transformation des bâtiments agricoles au cas par cas pour sauver le patrimoine bâti

Permettre la diversification pour l'agriculture

Orientations d'aménagement

Maintenir des grandes unités agricoles en calant les espaces urbains sur des franges limitées

CONTEXTE	BILAN	DEMOGRAPHIE ECONOMIE LOGEMENT	ACTIVITES	EQUIPEMENTS RESEAUX RISQUES SERVITUDES	PATRIMOINE PAYSAGE	MILIEUX NATURELS
DIAGNOSTIC		ANALYSE		CHOIX	INCIDENCES	INDICATEURS

I.5 - EQUIPEMENTS / RESEAUX / RISQUES

EQUIPEMENTS		DONNEES DE CADRAGE
ENSEIGNEMENT		<i>Capacité suffisante</i>
Maternelle/ Primaire	42 enfants sur 2011/2012	La quasi-totalité des enfants sont de Bidarray
Collège Lycée	St Jean Pied de Port/St Etienne de Baigorri/Cambo	
SERVICES PUBLICS		
Centre aéré	Locaux sur la commune	
Poste	Au bourg	
Pompiers	St Etienne de Baigorri et poste avancé à Ossès (5km)	
INFRASTRUCTURES		
VOIRIE		
Principale	RD918	
TRANSPORTS		
collectifs	Ligne ferroviaire Bayonne/StJean Pied dePort Transport scolaire vers Baigorri	
STATIONNEMENTS	Configuration de la commune réduisant les possibilités d'implantation Problème de sécurité abords de D918 : fréquentation des sites de loisirs nautiques site touristique du Baztan	Question du co voiturage
RESEAUX		
ASSAINISSEMENT COLLECTIF		
Création	AP 11 juin 2007	
Compétence	Communale (régie)	
Schéma directeur d'assainissement	Datant de 2000	
Capacité	600 eq/habts	
Utilisation	313 eq/habts en juillet 2012	Consommation domestique
Résiduel		
Rejet	Baztan	Zone sensible eaux de baignade
Conformité	Conforme en 2012	
Localisation	Sur le bourg et quartier Bidarraenia, secteur Olha et rive droite Pont Noblia	
Branchements	96 en 2012 dont 2 restaurants	

CONTEXTE	BILAN	DEMOGRAPHIE ECONOMIE LOGEMENT	ACTIVITES	EQUIPEMENTS	PATRIMOINE PAYSAGE	MILIEUX NATURELS
DIAGNOSTIC		ANALYSE		CHOIX	INCIDENCES	INDICATEURS

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF		
Compétence	Communauté de Communes de Garazi Baigorri qui a mise en place un SPANC	
Nombre	320 installations en 2010	
Contrôle	Sur 240 installations fin 2005 <ul style="list-style-type: none"> •56% sans nuisances •17% rejet non traité sur parcelle •27% rejet non traité hors parcelle 	
Aptitude des sols	Pas de carte d'aptitude des sols	
EAUX PLUVIALES		
Gestion	Gestion individuelle	
EAU POTABLE		
Compétence	Commune, régie	
Ressource	3 captages souterrains Un quartier desservi par une source privée	
Population estimée	460 habts en 2012 hors saisonniers 281 compteurs 105 à 110m »/jour	
Sécurité incendie	7 points de ressource dont 6 PI	Déficit sur certains secteurs
Electricité	Capacité bonne actuellement	
DECHETS		
Compétence	La communauté de communes de Garazi Baigorri	
Point tri	2 sur la commune	
PROPRIETES PUBLIQUES		
Disponible	Pas de terrains en zone urbanisable	
CONTRAINTES DE DEVELOPPEMENT		
Servitudes	3 Monuments Historiques <ul style="list-style-type: none"> • Eglise de Bidarray • Pont Noblia • Cromlec'hs de meatse 3 captages eau potable + 1 source	
ZNIEFF	4 ZNIEFF de type 2 <ul style="list-style-type: none"> •Montagnes et vallée des Aldudes, Crêtes d'Iparla et d'Artzamendi •Mont Baigura •Landes de Larla-Jarra •Réseau hydrographique des Nives 	
NATURA 2000	au titre de la Directive Oiseaux, « Vallée de la Nive des Aldudes, Col du Lindux », au titre de la Directive Habitat, « La Nive », « Massif du Baygoura », « Massif du Mondarrain et de l' Artzamendi », « Montagnes des Aldudes »	DOCOB Nive
ZICO	ZICO AN17, « Vallée et massif des Aldudes,	

CONTEXTE	BILAN	DEMOGRAPHIE ECONOMIE LOGEMENT	ACTIVITES	EQUIPEMENTS	PATRIMOINE PAYSAGE	MILIEUX NATURELS
DIAGNOSTIC		ANALYSE		CHOIX	INCIDENCES	INDICATEURS

	Col de Lindux ».	
Espace Sensible Département	Non concernée	
Marge de recul routes	RD918	
L111-1-4	Non concernée	
Zone de bruit	RD 918 en catégories 3 et 4.	
SDAGE	SDAGE ADOUR GARONNE approuvé le 1 ^{er} Décembre 2009 La commune est concernée par l'axe bleu du SDAGE.	
Classement AOC	Origine Contrôlées Irouleguy	29ha soit 0,8% du territoire
P.I.G.	Non concernée	
Zone inondable	Pas de PPRI <ul style="list-style-type: none"> • Atlas départemental des zones inondables 1^{ère} phase réalisée par la CACG en 1994 et 5^{ème} phase réalisée par STUCKY en 2001 pour la Nive et ses affluents • Etude générale de la Nive réalisée par le bureau d'étude SOGREAH en 1993 • Etude géographique et analyse hydrologique de la crue des 11 et 12 février 2009 par le cabinet MARONNA en 2010 • Zone de crues constatée par les élus après le crue de la Nive du Begi Eder et du Baztan le 4 juillet 2014 	
Nuisances sonores	RD 918 en catégories 3 et 4.	
Risques <ul style="list-style-type: none"> • industriel • naturel 	Pisciculture Mines Ancienne carrière Ligne 63KV Zone sismique 4 Retrait gonflement des argiles Commune forestière (débroussaillage)	Pisciculture activité arrêtée

CONTEXTE	BILAN	DEMOGRAPHIE ECONOMIE LOGEMENT	ACTIVITES	EQUIPEMENTS	PATRIMOINE PAYSAGE	MILIEUX NATURELS
DIAGNOSTIC		ANALYSE		CHOIX	INCIDENCES	INDICATEURS

ENSEIGNEMENT ET SERVICES

L'ensemble des structures publiques présente une capacité suffisante.

I.5.1 - L'ENSEIGNEMENT

La commune dispose d'une école maternelle et primaire publique, accueillant des enfants de la maternelle au CM2.

L'effectif scolaire 2011/2012 était de 42 enfants. La totalité des enfants est issue de *Bidarray*.

L'établissement possède sa propre cantine, organisée par la commune dans un bâtiment communal. Le personnel est communal et assure en moyenne 40 repas par jour.

Une garderie périscolaire accueille les enfants dans l'école, de 7h45 à 18h30 (avant et après la classe).

Il n'existe pas d'enseignement privé sur la commune, mais une dizaine d'enfants sont scolarisés dans l'établissement Ikastola de Ossès et d'Ustaritz.

Bidarray ne possède pas de collège, ni de lycée, sur la commune. La majorité des enfants vont sur St Etienne de Baïgorry et Cambo les Bains pour le collège et St Jean Pied de Port, Ustaritz ou Bayonne pour le lycée.

I.5.2 - LES SERVICES

Les services publics

Office de tourisme : la commune dépend de l'office de tourisme intercommunal de Garazi Baïgorry

Poste : la commune dispose d'un bureau de poste, ouvert 10h/semaine, le Mardi et Vendredi, 9h-11h30 et 13h-15h30.

Pompier : pas de service sur la commune, Bidarray dépend du centre de secours de St Etienne de Baïgorry constitué de pompiers volontaires et du poste avancé d'Osses (5km)

CCAS : Service assuré par le secrétariat de la mairie.

Centre-aéré : La commune dispose des locaux de l'école pour accueillir des enfants à partir de 3ans, durant les vacances scolaires d'été uniquement. Une réflexion est en cours avec la communauté de communes, pour l'ouverture de nouvelles périodes.

Les équipements publics

La commune dispose d'une salle communale dans le bâtiment du trinquet. La gestion est communale et peut être réservée pour diverses activités.

Il existe une église avec son cimetière et un presbytère.

Au bourg la commune possède un fronton ainsi qu'un trinquet.

Les associations

Le tissu associatif est assez riche et montre la vie sociale du village.

- Le comité des fêtes
- ACCA Bidarraï (Gestion de la chasse)
- BASTANDARRAK (Courses en montagne)
- LIBURUTEGIA (Bibliothèque)
- JO PILOTA (Apprentissage de la pelote)
- OTXALDETARRAK (Association culturelle)
- ELKATURIK (Association fédératrice des autres associations)
- Association des parents d'élèves

CONTEXTE	BILAN	DEMOGRAPHIE ECONOMIE LOGEMENT	ACTIVITES	EQUIPEMENTS	PATRIMOINE PAYSAGE	MILIEUX NATURELS
DIAGNOSTIC		ANALYSE		CHOIX	INCIDENCES	INDICATEURS

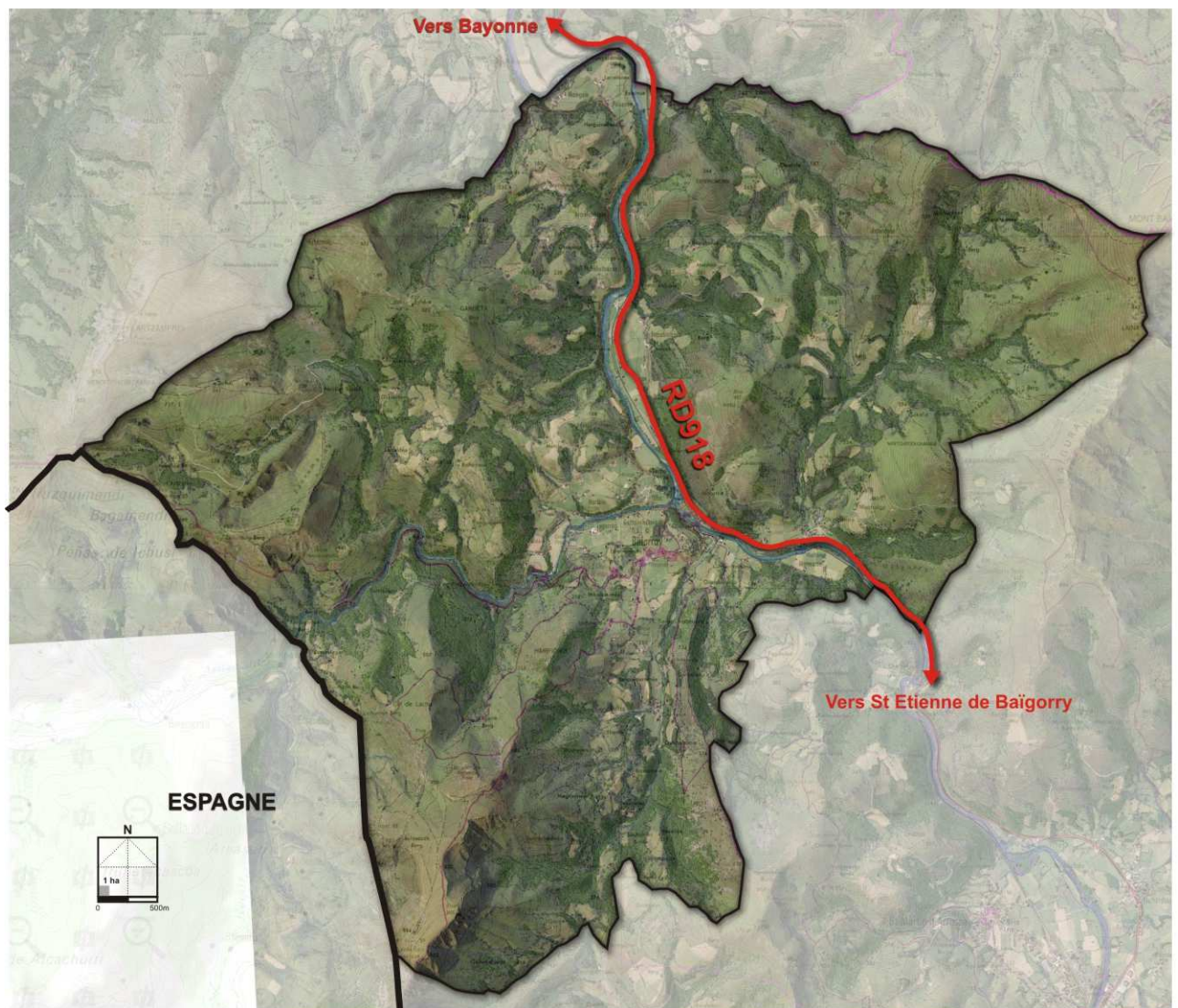
EQUIPEMENTS D'INFRASTRUCTURE

I.5.3 - LA VOIRIE

La commune comporte un réseau de 65 kms de voirie communale.

Traversée par la route départementale 918 (Bayonne/St Jean Pied de Port/St Etienne de Baïgorri) le réseau départemental ne présente pas de problème de sécurité majeur, sauf au niveau des accès direct pour les activités saisonnières. La RD 943 permet de rejoindre le pas de Roland.

La commune ne comporte pas de piste cyclable mais sa structure viaire permet des cheminements piétons dans le bourg et les quartiers.



I.5.4 - LES TRANSPORTS

La commune est desservie par la ligne ferroviaire St Jean Pied de Port/Bayonne.

Il existe un transport scolaire départemental qui assure le transport des enfants vers les établissements scolaires (collège et lycée).

CONTEXTE	BILAN	DEMOGRAPHIE ECONOMIE LOGEMENT	ACTIVITES	EQUIPEMENTS	PATRIMOINE PAYSAGE	MILIEUX NATURELS
DIAGNOSTIC		ANALYSE		CHOIX	INCIDENCES	INDICATEURS

I.5.5 - LES STATIONNEMENTS

La commune dispose de plusieurs secteurs de stationnement

- Parking du fronton : 48
- Parking mairie : 80

Globalement cette question à l'échelle de la commune pose un problème particulier en saison :

- en site naturel (Baztan).
- sur les abords de la D918, en entrée du village (Pont) et les espaces d'accueil des activités nautiques (sécurité et manque de places)

CONTEXTE	BILAN	DEMOGRAPHIE ECONOMIE LOGEMENT	ACTIVITES	EQUIPEMENTS	PATRIMOINE PAYSAGE	MILIEUX NATURELS
DIAGNOSTIC		ANALYSE		CHOIX	INCIDENCES	INDICATEURS

Sources : Schéma Directeur d'assainissement, rapports annuels 2009, SIEAG, SANDRE, Bilan ANC, Bilan SATESE, ARS

I.5.6 - L'ASSAINISSEMENT

La commune dispose d'un zonage de l'assainissement collectif approuvé par délibération du 5/11/2007. Il résulte d'un schéma directeur d'assainissement réalisé en 2000.

Assainissement collectif

La commune a conservé les compétences de l'assainissement collectif en régie.

Le réseau collectif :

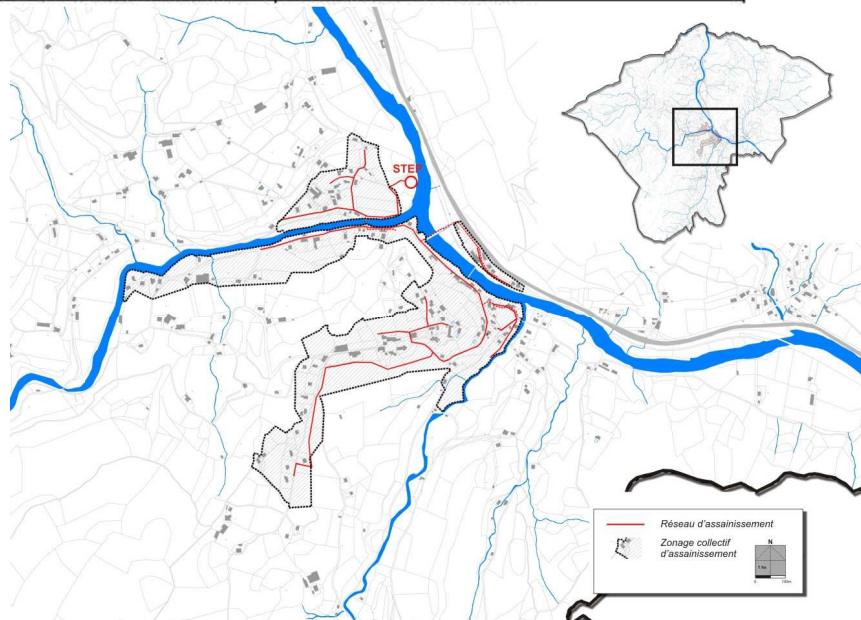
Le réseau d'assainissement a été créé en 2007; il dessert le bourg (avant franchissement du Latxarriko erreka) et le quartier de Bidarraenia, le secteur de Olha et la rive secteur rive droite du Pont Noblia. Il comporte 3 postes de relèvements : Noblia, Ganixenia et Borda Berria.

C'est un réseau séparatif de 2 746m.

Le système d'assainissement est autorisé par arrêté préfectoral en date du 11 juin 2007.

Le collecteur porte 94 branchements en 2012 (dont 3 restaurants et 2 gîtes de groupe de capacité 50 et 30 personnes). Le réseau est de type séparatif.

Longueur du réseau	2746 mètres
Localisation de la station	Lieu dit Xipaxilo
Date de mise en service	Août 2007
Milieu récepteur	Rivière La Nive
Traitement	le lit bactérien pour les pollutions solubles et colloïdales et les lits de roseaux pour la pollution particulaire
Réseau	100 % séparatif
Capacité nominale	600 équivalent/habitants
Origine de la pollution	domestique
Industriels et principaux collectifs raccordés	2 hôtels et 2 restaurants



Réseau et zonage d'assainissement collectif

Un règlement de service régit les relations des abonnés avec le service de l'assainissement collectif.

CONTEXTE	BILAN	DEMOGRAPHIE ECONOMIE LOGEMENT	ACTIVITES	EQUIPEMENTS	PATRIMOINE PAYSAGE	MILIEUX NATURELS
DIAGNOSTIC		ANALYSE		CHOIX	INCIDENCES	INDICATEURS

L'unité de traitement



Le système d'assainissement a été déclaré conforme en 2009.

Le traitement des eaux usées est réalisé par une station d'épuration communale d'une capacité de 600 équivalents habitants réalisée en 2007.

En juillet 2012, on estime entre 285 et 320 équivalent/habitants la consommation domestique sur la station d'épuration.

Cette station utilise le procédé Rhizopur qui élimine la pollution en deux étapes : le lit bactérien pour les pollutions solubles et colloïdales, et les filtres de roseaux pour la pollution particulaire. Elle est équipée d'un dispositif d'autosurveillance conforme aux prescriptions de l'arrêté.

Caractéristiques du système de traitement:

PARAMETRES	CHARGES EN kg/j		CONCENTRATION (MG/L)
	ENTREE STEP	SORTIE STEP	
MES	54	3,15	35
DCO	72	11,25	125
DBO	36	2,25	25
N global	9	1,35	15
P total	2,4	0,09	1

Milieu de rejet : Bastan (débit moyen mensuel d'étiage = 500l/s)

Elimination des sous-produits : boues extraites tous les 5 ans, la filière d'évacuation étant à l'étude

Rapport d'auto surveillance et bilans 24h

Bilan 24h du 30/31 juillet 2012 (MATEMA)

Qualité du rejet satisfaisante

Rendements épuratoires supérieurs à 90% sauf Phosphore (11%) et Azote (50-60%)

Bonne gestion de l'unité de traitement

Flux entrée station

PARAMETRES	ENTREE GLOBALE	
	Mg/l	kg
volume	43 m3/j soit 40% du nominal	
MES	327	14
DCO	933	40
DBO	440	19

Flux sortie station

PARAMETRE	ENTREE GLOBALE		RENDEMENT
	Mg/l	kg	
volume	1,7 m3/h		
MES	26	1.1	92
DCO	104	4.2	89
DBO	19	0,77	96
DBO/DCO	0,18		

CONTEXTE	BILAN	DEMOGRAPHIE ECONOMIE LOGEMENT	ACTIVITES	EQUIPEMENTS	PATRIMOINE PAYSAGE	MILIEUX NATURELS
DIAGNOSTIC		ANALYSE		CHOIX	INCIDENCES	INDICATEURS

DBO/DCO	0,47
Équivalents-habitants	285 Eh hydraulique 313 Eh en organique
1 équivalent-habitant=60g de DBO5 pondéré par la DCO	

Équivalents-habitants	3	
1 équivalent-habitant=60g de DBO5 pondéré par la DCO		

Milieu récepteur

La sensibilité du milieu récepteur : zone sensible eaux de baignade, qualité bactériologique à améliorer
Qualité du rejet conforme aux objectifs réglementaires

Conclusion

Le taux d'occupation de la station d'épuration est de 285 à 313 équivalents habitants en juillet 2012 (pointe) pour une capacité nominale de 600 équivalents habitants. Le résiduel est assez confortable (287 équivalent habitant) pour assurer le traitement des eaux usées induites par le confortement du bourg.

Assainissement non collectif

Gestion du service

Les compétences de l'assainissement non collectif ont été transférées par la commune de Bidarray à la communauté de communes de Garazi Baigorri qui a mise en place un SPANC (service public pour l'assainissement non collectif).

Le service SPANC comprend:

- le contrôle de conception destiné à vérifier la définition de la filière d'assainissement dès son projet,
- le contrôle de réalisation afin de s'assurer de la conformité des travaux par rapport au projet validé et aux normes réglementaires en vigueur,
- le contrôle périodique pour contrôler le bon état de fonctionnement, l'entretien et la qualité des rejets.
- gestion des matières de vidanges

Un règlement de service régit les relations des abonnés avec le service de l'assainissement non collectif.

Le Service Public de l'Assainissement Non Collectif est susceptible, sur simple demande, de fournir un renseignement et un appui technique.

Le parc ANC est estimé à 320 installations sur Bidarray en 2010. Le dernier contrôle de bon fonctionnement a été réalisé fin 2005 sur 240 installations.

Le bilan de ce contrôle montre que 56% des installations ne produisent aucune nuisance, 17% présentent un rejet d'eau non traitée sur la parcelle et 27% présentent un rejet d'eau non traité en dehors de la parcelle.

Aptitude des sols

La commune ne dispose pas d'une carte d'aptitude des sols à l'assainissement autonome, les aptitudes sont étudiées à la parcelle.

Les sols ont été étudiés au cas par cas dans le cadre d'une étude spécifique réalisée en décembre 2011 intitulée « Etude d'aptitude des sols à l'assainissement non collectif » jointe au présent dossier.

La nature des sols semble être favorable et relativement homogène sur la terrasse du bourg et sur la plaine alluviale.

CONTEXTE	BILAN	DEMOGRAPHIE ECONOMIE LOGEMENT	ACTIVITES	EQUIPEMENTS	PATRIMOINE PAYSAGE	MILIEUX NATURELS
DIAGNOSTIC		ANALYSE		CHOIX	INCIDENCES	INDICATEURS

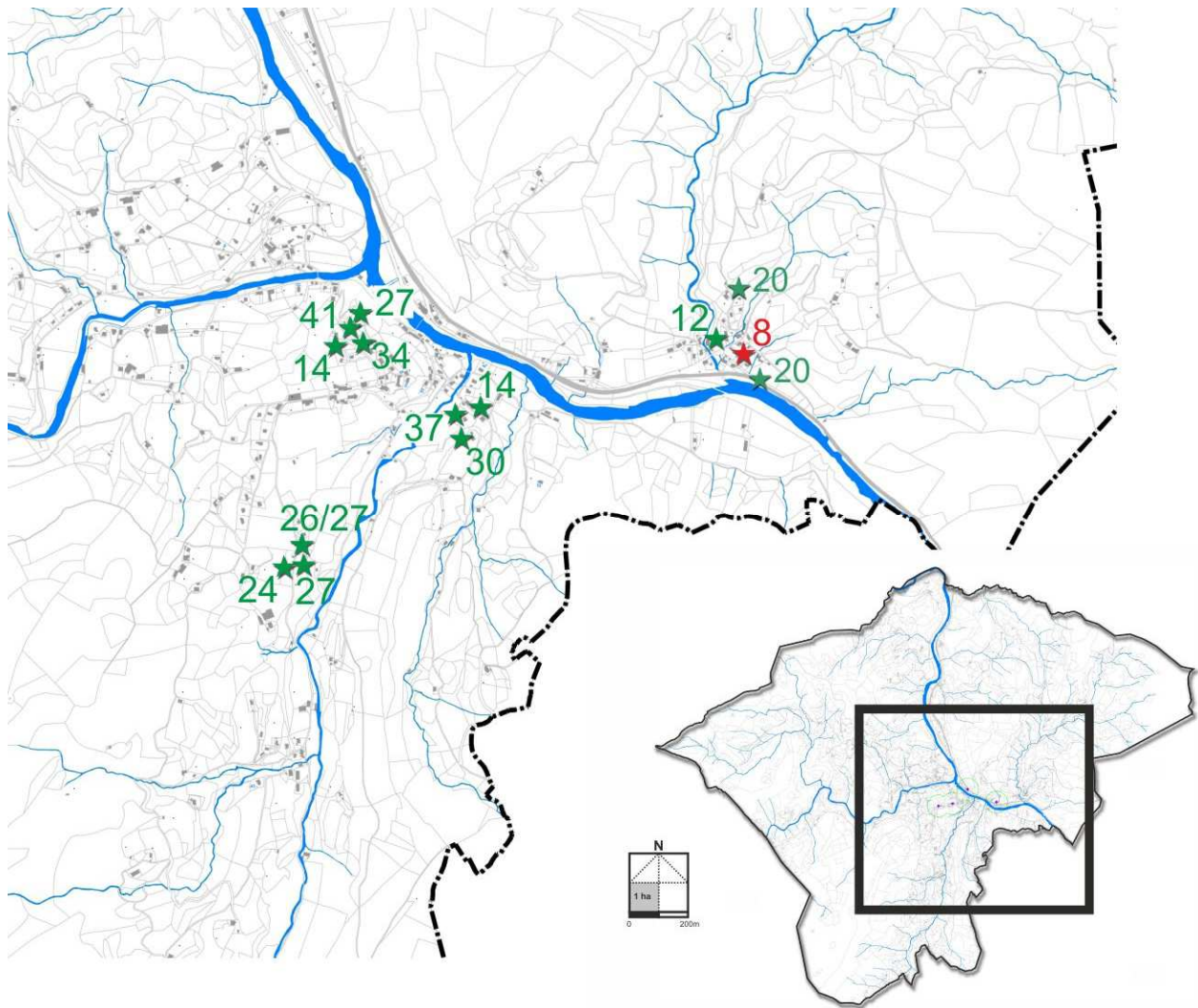
BIDARRAY- Tests de perméabilité							
Commune	n° et section de la parcelle	Date de réalisation	Résultat en mm/h	Coordonnées des Tests (Lambert II étendu)			
				X =	Y =	X =	Y =
BIDARRAY	B 456	09/12/2011	12	X =	301 718	Y =	1 814 207
BIDARRAY	B 566	09/12/2011	7	X =	301 796	Y =	1 814 157
BIDARRAY	C 500	09/12/2011	14	X =	300 908	Y =	1 813 982
BIDARRAY	C 515	08/12/2011	30	X =	300 817	Y =	1 813 896
BIDARRAY	C 517	08/12/2011	37	X =	300 801	Y =	1 813 967
BIDARRAY	D 736	08/12/2011	41	X =	300 437	Y =	1 814 274
BIDARRAY	D 738	08/12/2011	27	X =	300 448	Y =	1 814 303
BIDARRAY	D 746	08/12/2011	14	X =	300 395	Y =	1 814 224
BIDARRAY	D 1 305	08/12/2011	34	X =	300 471	Y =	1 814 228

Tests de perméabilité réalisés en Décembre 2011 (SCE)

BIDARRAY- Tests de perméabilité							
Commune	n° et section de la parcelle	Date de réalisation	Résultat en mm/h	Coordonnées des Tests (Lambert II étendu)			
				X =	Y =	X =	Y =
BIDARRAY	D 857	26/09/2012	24	X =	300 155	Y =	1 813 428
BIDARRAY	D 859	26/09/2012	27	X =	300 193	Y =	1 813 462
BIDARRAY	D 954	26/09/2012	26	X =	300 211	Y =	1 813 485
BIDARRAY	D 957	26/09/2012	27	X =	300 218	Y =	1 813 520
BIDARRAY	B 566	01/10/2012	8	X =	348 304	Y =	6 250 535

Tests de perméabilité complémentaires réalisés en Septembre 2012 (SCE)

CONTEXTE	BILAN	DEMOGRAPHIE ECONOMIE LOGEMENT	ACTIVITES	EQUIPEMENTS	PATRIMOINE PAYSAGE	MILIEUX NATURELS
DIAGNOSTIC		ANALYSE		CHOIX	INCIDENCES	INDICATEURS



*Localisation des tests de perméabilité réalisés en Décembre 2011, Septembre 2012 et Novembre 2014 (SCE)
(en vert et rouge : résultats des tests)*

Attention : outre les règles techniques à respecter, la possibilité de mettre en place un assainissement non collectif obéit à de nombreux paramètres qu'il convient de prendre en compte avant le choix et le découpage du terrain à construire et l'implantation de la construction projetée.

En particulier, les critères suivants déterminent la faisabilité de l'assainissement non collectif :

- la pente du terrain (au-delà d'une pente de 15 %, un assainissement autonome n'est pas envisageable),
- la surface d'épandage disponible,
- l'environnement du terrain (puits, source ou captage d'eau, etc.),
- la nature des sols.

La gestion des eaux pluviales

La commune ne dispose pas d'un schéma directeur des eaux pluviales, ni de réseau pluvial. La gestion des eaux pluviales est aujourd'hui réalisée de façon individuelle via des dispositifs d'infiltration.

CONTEXTE	BILAN	DEMOGRAPHIE ECONOMIE LOGEMENT	ACTIVITES	EQUIPEMENTS	PATRIMOINE PAYSAGE	MILIEUX NATURELS
DIAGNOSTIC		ANALYSE		CHOIX	INCIDENCES	INDICATEURS

I.5.7 - L'EAU POTABLE

La Commune de *Bidarray* gère l'alimentation en eau potable en régie.

Ressources : sources et périmètres de protection institués

Trois captages souterrains assurent l'alimentation en eau du réseau public communal :

- Dominixenia

Département :	Pyrénées-Atlantiques
Collectivité :	Commune de Bidarray
Besoins journaliers maximum actuels de la commune :	82 m ³
Besoins annuels maximum de la commune proposés par l'étude préalable :	30 000 m ³
Production minimale journalière du captage mesurée lors de l'étude préalable (2003/2004) :	49 m ³
Production maximale journalière du captage mesurée lors de l'étude préalable (2003/2004) :	135 m ³

- Erramundia

Département :	Pyrénées-Atlantiques
Collectivité :	Commune de Bidarray
Besoins journaliers maximum actuels de la commune :	82 m ³
Besoins annuels maximum de la commune proposés par l'étude préalable :	30 000 m ³
Production minimale journalière des captages mesurée lors de l'étude préalable (2003/2004) :	36 m ³
Production maximale journalière des captages mesurée lors de l'étude préalable (2003/2004) :	94 m ³

- Harlepoa

Département :	Pyrénées-Atlantiques
Collectivité :	Commune de Bidarray
Besoins journaliers maximum actuels de la commune :	82 m ³
Besoins annuels maximum de la commune proposés par l'étude préalable :	30 000 m ³
Production minimale journalière des captages mesurée lors de l'étude préalable (2003/2004) :	75 m ³
Production maximale journalière des captages mesurée lors de l'étude préalable (2003/2004) :	223 m ³

Au bilan la production journalière des sources s'inscrit entre un minimum de 160m³ et 452 m³.

La consommation moyenne annuelle par abonné est de 117m³/an.

Compte tenu de la population estimée en 2012 (460 habitants, 257 compteurs), les besoins sont de l'ordre de 82m³/jour, largement produits par les ressources. En pointe on peut évaluer à 15 à 20 m³/jour de besoin supplémentaire qui sont également couverts.

Par ailleurs, des périmètres de protection ont été établis et les sources présentent des sensibilités aux pollutions du fait des contextes géologiques fracturés.

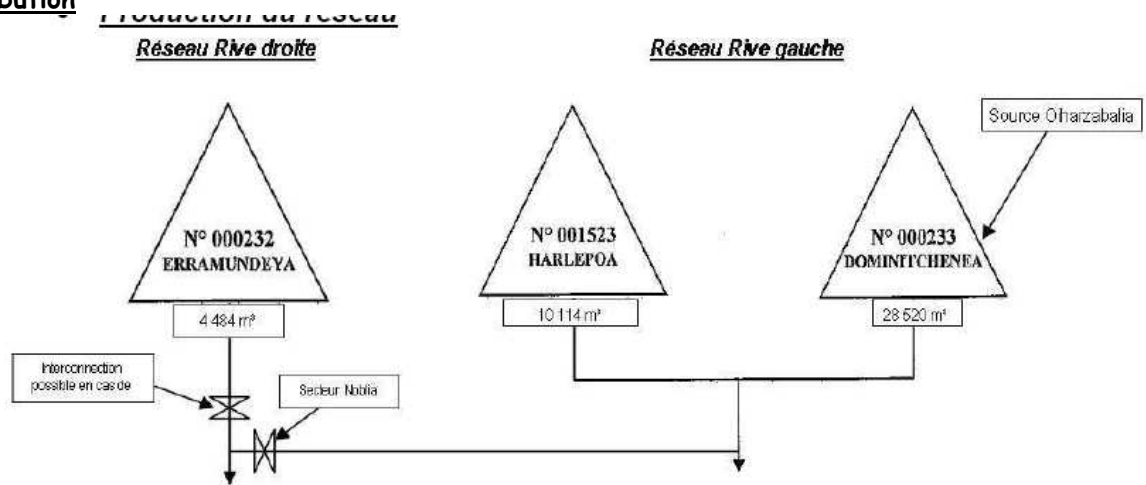
Il existe un quartier desservi par une source privée contrôlée par l'ARS pour l'auberge d'Ostape.

CONTEXTE	BILAN	DEMOGRAPHIE ECONOMIE LOGEMENT	ACTIVITES	EQUIPEMENTS	PATRIMOINE PAYSAGE	MILIEUX NATURELS
DIAGNOSTIC		ANALYSE		CHOIX	INCIDENCES	INDICATEURS

Traitement

Les eaux sont neutralisées en partie et seul un captage nécessite une chloration.

Distribution



Le réseau présente un linéaire de 16 km et comprend 2 réseaux distincts interconnectables :

- le réseau rive droite alimenté par la source Erramundeia
- le réseau rive gauche alimenté par les sources Harlepoa et Dominixenia

Desserte, qualité et consommation

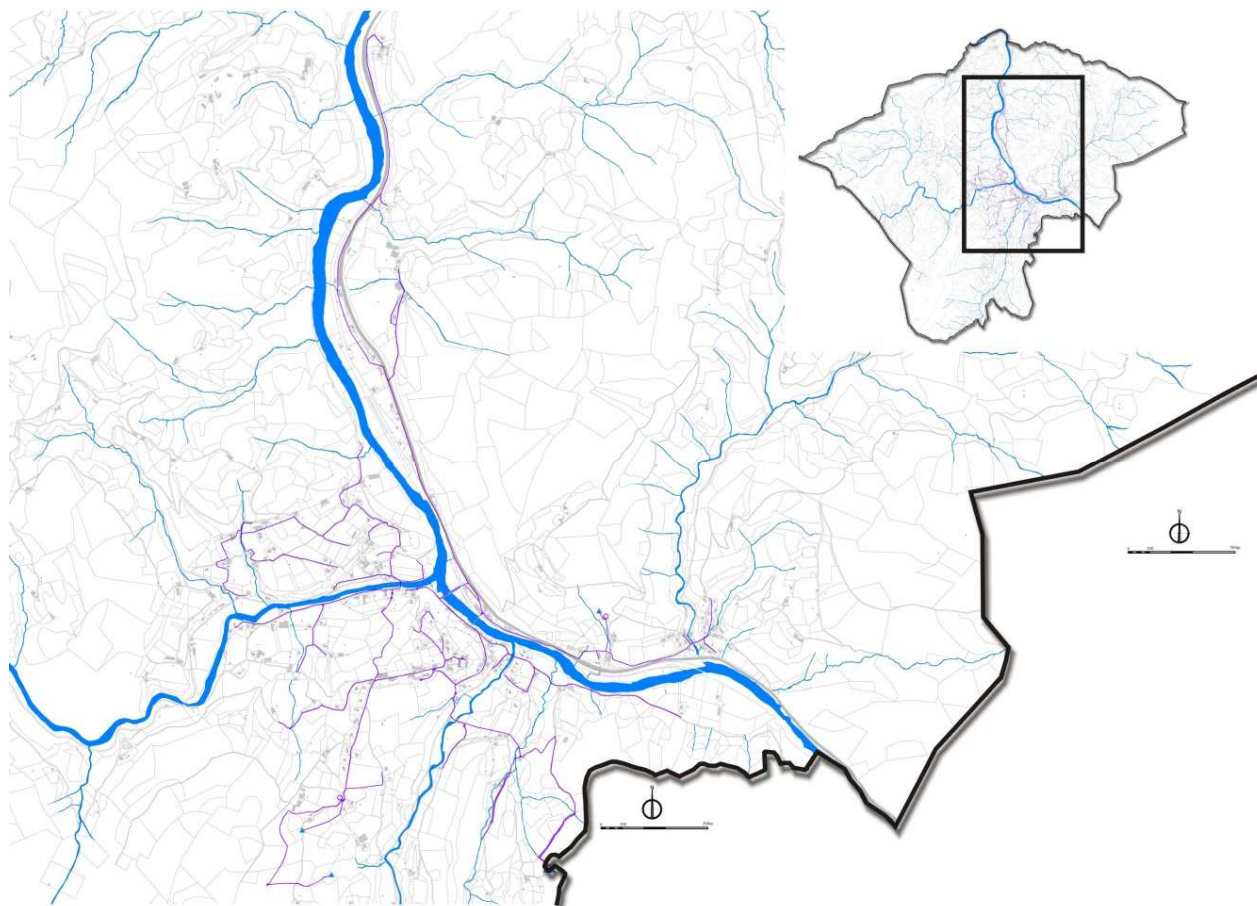
En 2012, le réseau d'eau desservait 257 compteurs.

En 2012, la qualité de l'eau a été conforme avec 100% de prélèvements conformes.

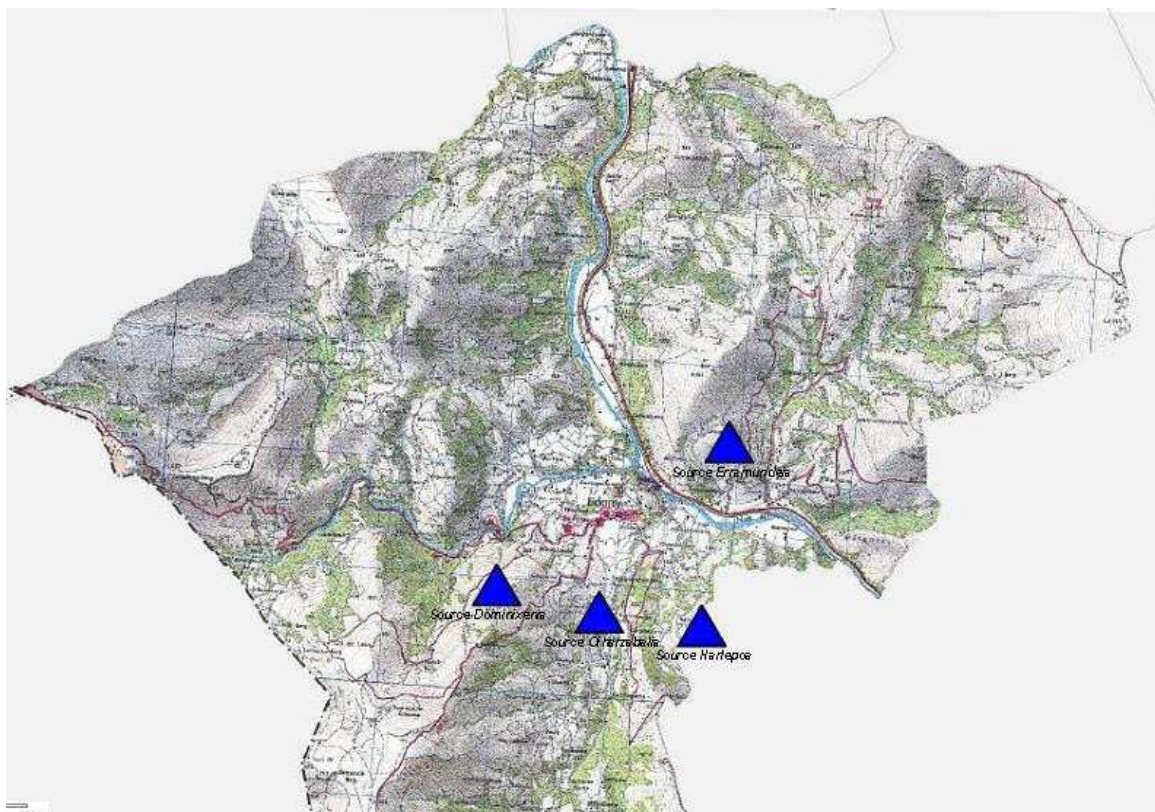
Les volumes mis en réseaux ont été les suivants : 30 088 m³ en 2012 montrant une légère baisse depuis 2011.

Volumes mis en réseau en m ³	2009	2010	Variation 2011/2010	2011	Variation 2012/2011	2012
Erramundeia	4484	3956		3835		3184
Harlepoa	10114	9976		14553		10151
Dominixenia	28520	14386		13967		16753
	43118	28318	14,26%	32355	-7,01%	30088

CONTEXTE	BILAN	DEMOGRAPHIE ECONOMIE LOGEMENT	ACTIVITES	EQUIPEMENTS	PATRIMOINE PAYSAGE	MILIEUX NATURELS
DIAGNOSTIC		ANALYSE		CHOIX	INCIDENCES	INDICATEURS



Carte du réseau d'eau potable



Localisation des captages

CONTEXTE	BILAN	DEMOGRAPHIE ECONOMIE LOGEMENT	ACTIVITES	EQUIPEMENTS	PATRIMOINE PAYSAGE	MILIEUX NATURELS
DIAGNOSTIC		ANALYSE		CHOIX	INCIDENCES	INDICATEURS

DELEGATION TERRITORIALE
DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

Pôle Santé Environnementale

Contrôle Sanitaire

L'ARS est régulièrement chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette activité permet en temps les résultats des 10 installations prélevées sur l'eau distribuée et de 1 échantillon prélevé sur la ressource.

Conseils



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Les appareils de type adoucisseur ou purificateur sont installés sur le réseau d'eau froide. Si vous possédez un adoucisseur, vérifiez-vous qu'il n'élimine que le excès d'eau chaude.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Par précaution, il est demandé de maintenir au frais de chlorure résiduel. Il n'y a aucune incidence sur la santé. Si vous détectez un goût de chlore, laissez l'eau couler dans un réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.

Si la saveur ou la couleur de votre eau change, signalez-le à votre distributeur (voir adresse sur facture).

L'eau qui alimente la commune de BIDARRAY provient des sources Harlepan, Dominichenta et Erramandeya. Les eaux des sources Harlepan et Erramandeya subissent une neutralisation. L'ensemble des installations est exploité par la commune.

BACTERIOLOGIE

Alors qu'on mesure plusieurs indicateurs d'une éventuelle contamination de l'eau par des bactéries pathogènes. Absence de risque.

EAU DE BONNE QUALITE BACTERIOLOGIQUE

100 % des résultats sont conformes

NITRATES

Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre.

La teneur moyenne en nitrates est de 2,8 mg/L. A ce taux, les nitrates ne présentent aucun caractère de nocivité.

DURETE

Teneur en minéraux et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.

La dureté moyenne de l'eau est d'environ 1 degré français. Cette eau est très peu calcaire.

FLUORURES

Eléments présents naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre.

La teneur en fluor est très faible (0,03 mg/l). Les apports de fluor par l'eau sont donc négligeables. Pour la prévention de la carie dentaire, il peut être recommandé un apport complémentaire par du sel fluoré ou des compléments fluorés.

PESTICIDES

Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. La teneur ne doit pas excéder 0,1 microgramme par litre.

La présence de pesticides n'a pas été détectée dans l'eau distribuée.

AUTRES PARAMETRES

Cette eau est acide et susceptible de dissoudre les contaminations métalliques.

Il est recommandé de laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations. L'ensemble des autres paramètres mesurés est conforme.

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée pendant l'année 2012 a été de bonne qualité

CONTEXTE	BILAN	DEMOGRAPHIE ECONOMIE LOGEMENT	ACTIVITES	EQUIPEMENTS	PATRIMOINE PAYSAGE	MILIEUX NATURELS
DIAGNOSTIC		ANALYSE		CHOIX	INCIDENCES	INDICATEURS

I.5.8 - LA SECURITE INCENDIE

Source contrôle SDIS 2010

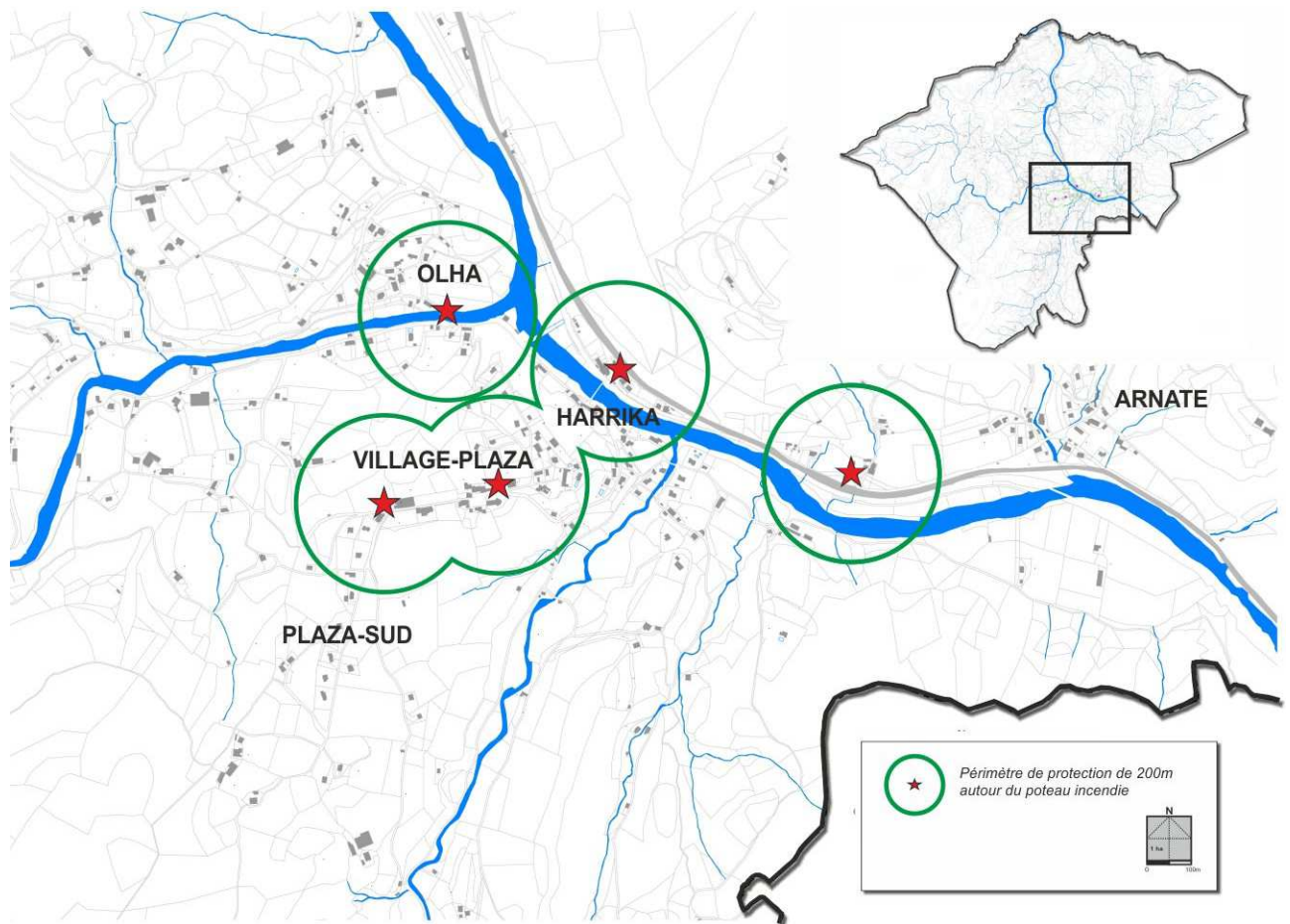
La sécurité incendie est assurée sur la partie urbaine de la commune avec 7 points de ressources dont 6 poteaux incendies, dont la majeure partie correspond aux normes de fonctionnement. Un accès aménagé au Baztan (en aval du pont, rive gauche) complète ce dispositif.

La couverture des poteaux incendie concerne une partie des secteurs urbains. Le reste des secteurs isolés ne bénéficie pas d'une protection incendie.

Les secteurs déficitaires pour la couverture incendie sont de deux types :

- secteurs bâtis où les poteaux fournissent un débit insuffisant : Noblia
- Ces dispositifs seront mis aux normes

- secteurs bâtis non pourvus de dispositif : Arnate, le bas du bourg, les écarts



Les deux autres PI se situent à Ostape.

CONTEXTE	BILAN	DEMOGRAPHIE ECONOMIE LOGEMENT	ACTIVITES	EQUIPEMENTS	PATRIMOINE PAYSAGE	MILIEUX NATURELS
DIAGNOSTIC		ANALYSE		CHOIX	INCIDENCES	INDICATEURS

Destinataire(s): Mairie pour attribution
Centre de 1er appel Saint Etienne de Baigorry**COMMUNE: Bidarray**

Listing des prises d'eau visitées et observations éventuelles

Date de l'épreuve: 31/07/2009 SEB

N° de secteur: 641240 Centre de 1er appel: Saint Etienne de Baigorry

Bidarray

LOCALISATION		CARACTERISTIQUES				VISITES	
Situation exacte		Plan	N°	Genre	Type	Domaine	Observations visites/anomalies
Erramundea/			1	PI		Public	Point d'eau contrôlé
A la Place avant l' église coté droit/			2	PIA		Public	Point d'eau contrôlé
Noblia/			3	PI		Public	Point d'eau contrôlé
						Carré manoeuvre défectueux *	
						Hors Service	
						Sans eau	
Aunamendi/			4	PIA		Public	Point d'eau contrôlé
Ducasse restaurant/			5	PI			Point d'eau contrôlé
Ducasse restaurant 50m après l' accueil/			6	PI			Point d'eau contrôlé
Départementale 918 Aire naturelle de Camping AMESTOYA/Colonne			7	PN		Privé	Point d'eau contrôlé
Présence sur les lieux :		Sapeur(s) Pompier(s) SGT INDART Joel			Mairie :		Sté Fermière :

I.5.9 - LE RÉSEAU ÉLECTRIQUE

Le réseau est actuellement adapté aux besoins de la commune en termes de desserte et de capacité.

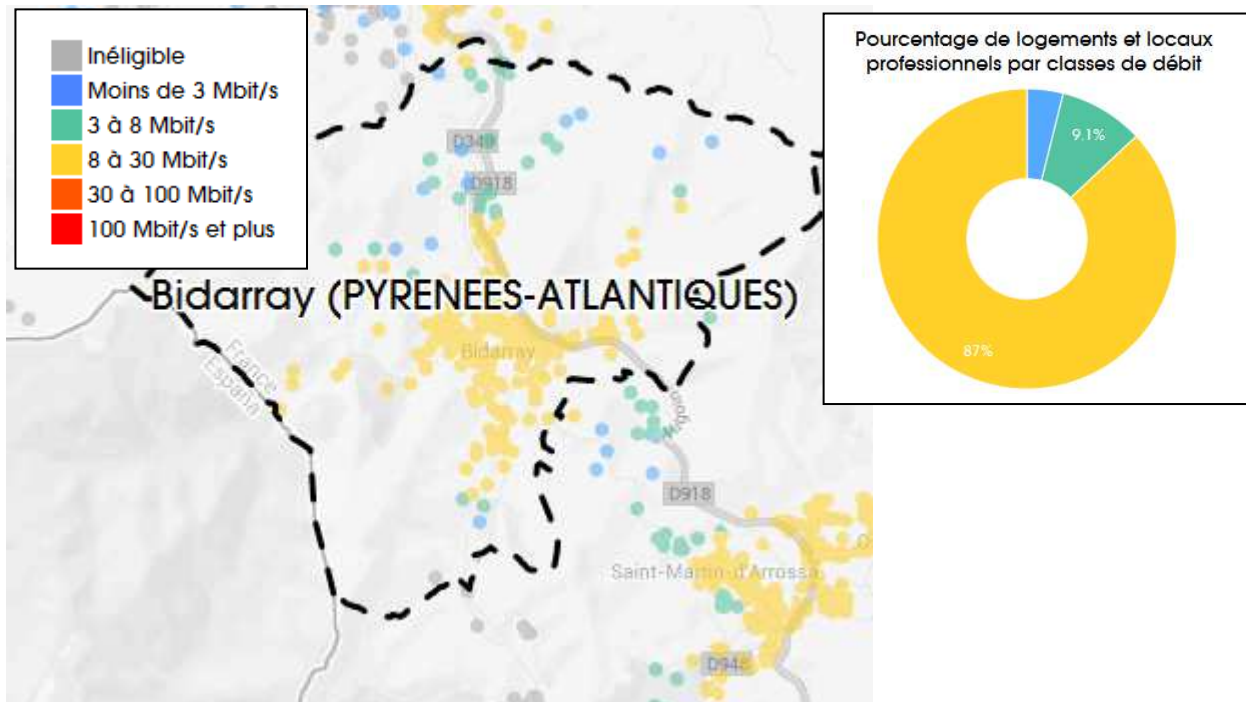
I.5.10 - LES RÉSEAUX NUMERIQUES

Source : Source : <http://observatoire.francethd.fr/>, <http://www.degroupnews.com>

Bidarray dispose d'une couverture numérique haut débit qui couvre une grande partie de son territoire hors zone montagne.

Près de 87% des logements et locaux bénéficient d'un accès entre 8 et 30 Mbit/s. La commune ne dispose pas de l'équipement très haut débit.

Extraits carto modifiés ci dessous



CONTEXTE	BILAN	DEMOGRAPHIE ECONOMIE LOGEMENT	ACTIVITES	EQUIPEMENTS	PATRIMOINE PAYSAGE	MILIEUX NATURELS
DIAGNOSTIC		ANALYSE		CHOIX	INCIDENCES	INDICATEURS

I.5.11- LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES ET DES ENCOMBRANTS

Source : site internet communauté de communes,

La collecte :

La communauté de communes de Garazi Baigorri a pour mission de gérer la collecte et le traitement des déchets ménagers sur son territoire.

La collecte des déchets s'organise à un rythme hebdomadaire de 2 fois par semaines en hiver et trois en été, par conteneurs.

Il existe 2 points tri sur la commune (verre, vêtement, papier, plastique, carton) et la déchetterie est située à Baigorri.

Des composteurs sont mis à dispositions des foyers pour limiter le volume de collecte et améliorer le tri.

Pour permettre le passage des bennes en toute sécurité, toutes les voies d'accès doivent être revêtues et avoir une largeur minimum de 3 mètres (bandes réservées au stationnement exclues).

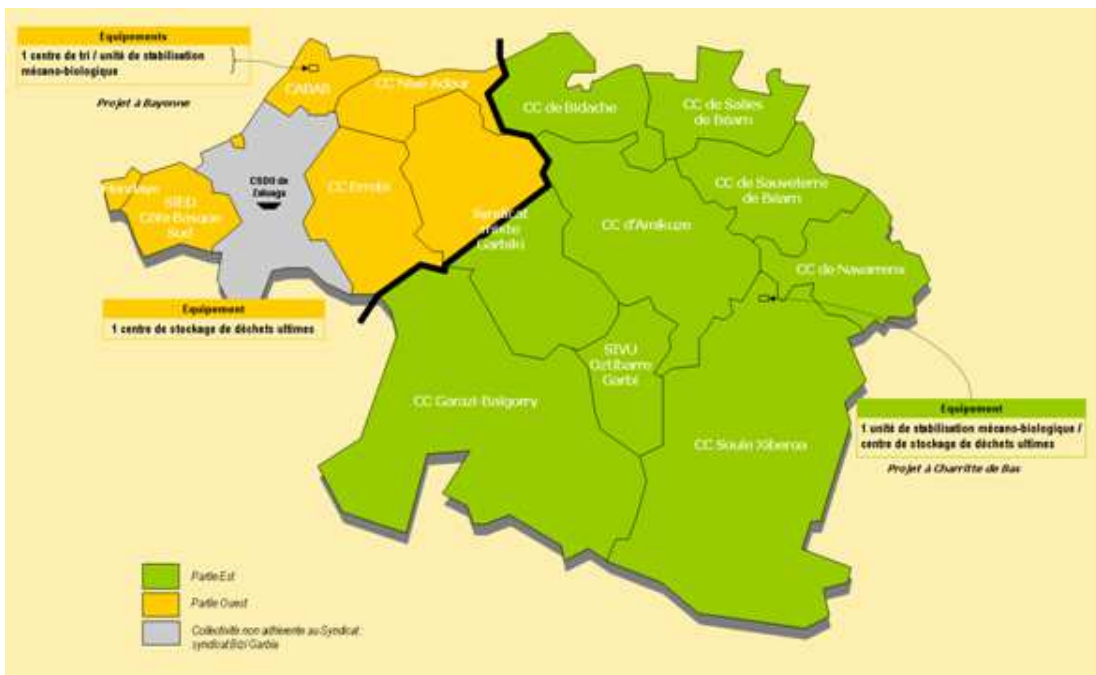
Le traitement des déchets

Selon le plan départemental d'élimination des déchets, la compétence « traitement des déchets » a été transféré au syndicat mixte de Biltza Garbi.

Une fois collectées, les ordures ménagères sont transportées sur le site de Saint Pée sur Nivelles.

La politique du syndicat mixte s'est établie sur 4 axes :

- privilégiant la proximité des gisements à l'unité de traitement
- considérant la responsabilité des territoires (collectivités, élus, associations, citoyens) qui composent notre syndicat
- maintenant les principes de solidarité qui ont toujours présidé aux décisions du Syndicat
- limitant les coûts de transport, mais susceptible d'augmenter les coûts de traitement



La répartition des équipements du syndicat

CONTEXTE	BILAN	DEMOGRAPHIE ECONOMIE LOGEMENT	ACTIVITES	EQUIPEMENTS	PATRIMOINE PAYSAGE	MILIEUX NATURELS
DIAGNOSTIC		ANALYSE		CHOIX	INCIDENCES	INDICATEURS

3 installations à l'ouest

- **1 usine de stabilisation mécano-biologique** (capacité 75.000 à 80.000 t/an) couplée à un **centre de tri** des emballages et journaux magazines sur le territoire de la CABAB (surface d'environ 4 ha). Cette unité permet de réduire le tonnage des déchets à stocker d'un tiers. Il restera donc 50.000 t/an de déchets inertés à stocker.
- **2 centres de stockage** des déchets ultimes
 - celui du Syndicat Bizi Garbia à Zaluaga avec lequel le Syndicat Bil Ta Garbi a un partenariat pour 25.000 t/an
 - un nouveau à trouver d'une capacité de 40.000 t/an, soit :
 - 25.000 t/an de déchets inertés issus de la stabilisation
 - 15.000 t/an d'encombrants issus des déchetteries

1 installation à l'est

- une **usine de stabilisation mécano-biologique** couplée à un **centre de stockage de déchets ultimes**. L'installation aura une capacité de traitement de 25.000 t/an.

CONTEXTE	BILAN	DEMOGRAPHIE ECONOMIE LOGEMENT	ACTIVITES	EQUIPEMENTS	PATRIMOINE PAYSAGE	MILIEUX NATURELS
DIAGNOSTIC		ANALYSE		CHOIX	INCIDENCES	INDICATEURS

LES SYNDICATS ET REGROUPEMENTS INTERCOMMUNAUX

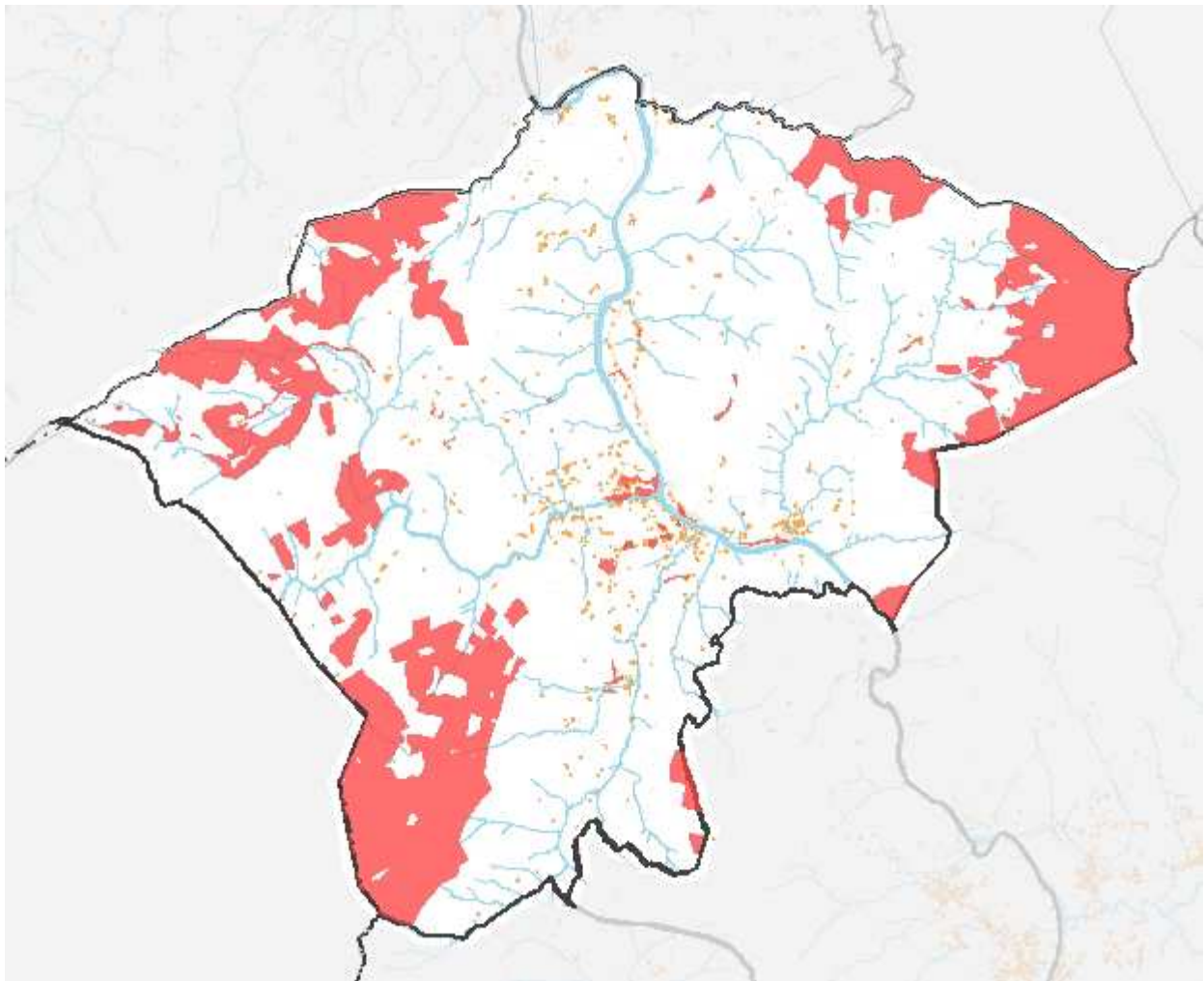
I.5.12- LISTE DES SYNDICATS ET REGROUPEMENTS

- le Syndicat Intercommunal pour l'aménagement et la gestion de l'abattoir de St Jean Pied de Port
- le Syndicat mixte du bassin versant de la Nive
- le Syndicat pour le soutien de la culture basque
- le Syndicat départemental d'électrification
- le SIVU d'Artzamendi-Mondarrain

LES PROPRIETES PUBLIQUES COMMUNALES

I.5.13- LES PROPRIETES COMMUNALES

La commune dispose de propriétés sur le territoire dont la majorité se situe dans la partie montagne.



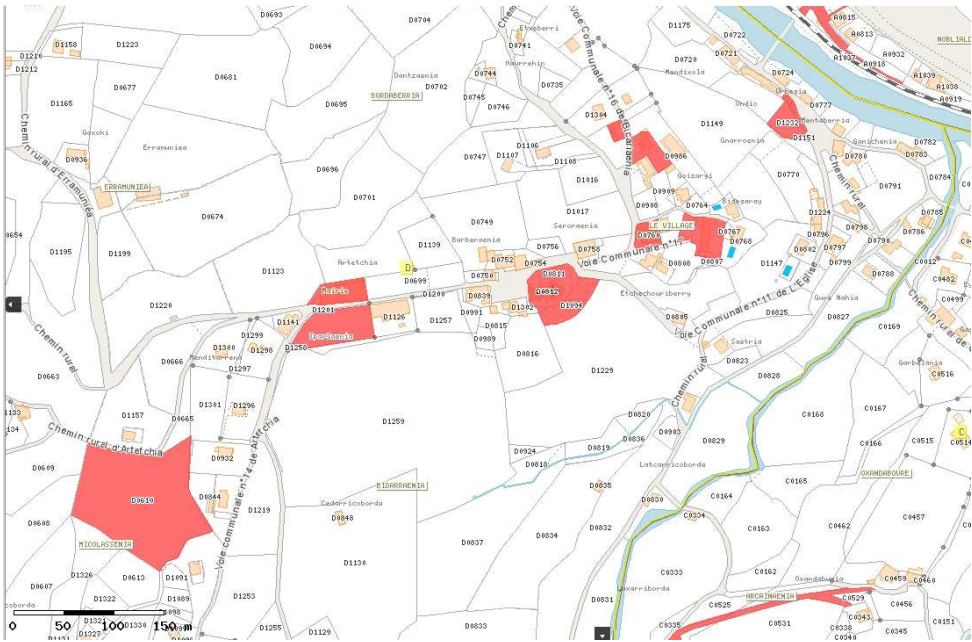
Localisation des propriétés communales 'extrait du SIG de la communauté de communes (ccgb.geomatika)

CONTEXTE	BILAN	DEMOGRAPHIE ECONOMIE LOGEMENT	ACTIVITES	EQUIPEMENTS	PATRIMOINE PAYSAGE	MILIEUX NATURELS
DIAGNOSTIC		ANALYSE		CHOIX	INCIDENCES	INDICATEURS

Dans les parties urbanisées, la commune dispose de foncier sur le village et sur le quartier Olha.

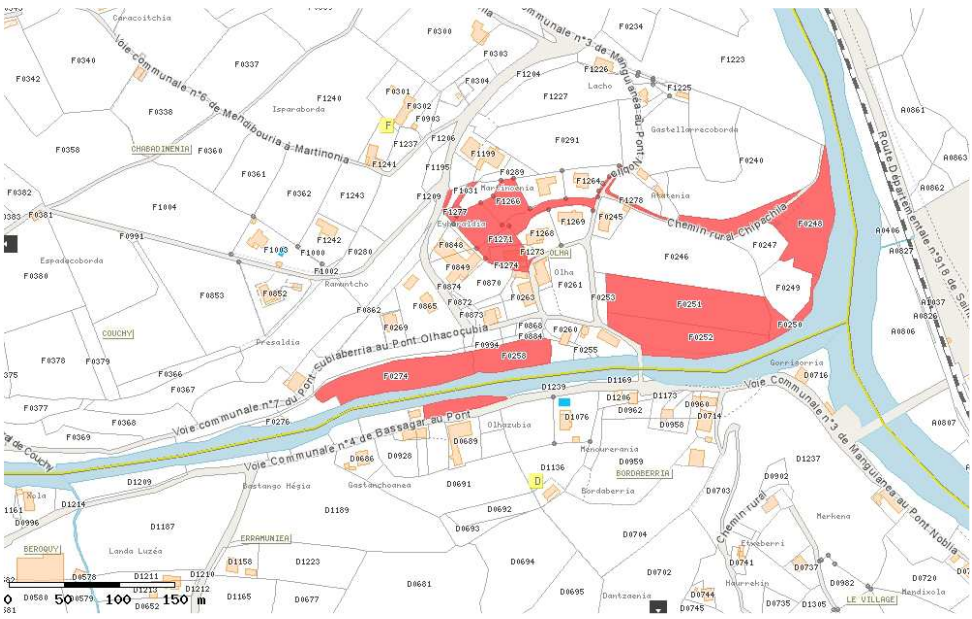
Sur **le village**, la commune dispose de la mairie avec le stationnement situé en face, l'église et le cimetière, ainsi que les différents édifices publics : école, salle de réunion.

Un terrain situé en partie Sud-Ouest est également propriété communale.

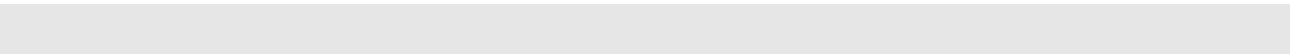


Localisation des propriétés communales 'extrait du SIG de la communauté de communes (ccgb.geomatika)

Sur le **quartier Olha** la commune dispose de foncier, en particulier sur les rives de la Nive avec la station d'épuration, et des terrains situés en cœur de quartier



Localisation des propriétés communales 'extrait du SIG de la communauté de communes (ccgb.geomatika)



CONTEXTE	BILAN	DEMOGRAPHIE ECONOMIE LOGEMENT	ACTIVITES	EQUIPEMENTS	PATRIMOINE PAYSAGE	MILIEUX NATURELS
DIAGNOSTIC		ANALYSE		CHOIX	INCIDENCES	INDICATEURS

Source : plan climat territorial, ORECCA

NB : complément pour approche Grenelle

I.5.14 - L'ENERGIE

Consommation et production énergétique

Source : ORECCA (orecca.fr, observatoire régional énergie changement climatique air)

Le contexte Aquitain

Le bilan énergétique 2010 de la région Aquitaine publié par l'Observatoire Régional Energie Changement Climatique Air en Aquitaine (ORECCA) comptabilise :

Production énergétique

2475 ktep pour la **production d'énergie primaire**. Elle est couverte à 61% par des énergies renouvelables.

Cette production se répartit de la façon suivante :

- Combustibles : 93% (bois : 41%, gaz naturel : 25%, pétrole : 12%, biocarburants : 11%, autres combustibles : 4%)
- Electricité : 6%
- Chaleur : 1%

2639 ktep pour la **production d'énergie secondaire**.

Cette production se décompose comme suit :

- Electricité : 90% (centrale nucléaire : 85,6%, centrales à combustibles fossiles : 2,8%, centrales à combustibles renouvelables : 1,6%)
- Chaleur : 10%

La part des énergies renouvelables dans cette production est estimée entre 3% et 11%.

Le bois est l'énergie renouvelable majoritairement produite (à 66,8%) suivi des biocarburants avec 18,1% de la production.

Consommation Énergétique

La **consommation totale d'énergie finale** s'est élevée à **8538 ktep** en 2010. La décomposition par secteur est la suivante (en raison des arrondis, la somme des pourcentages est supérieure à 100%) :

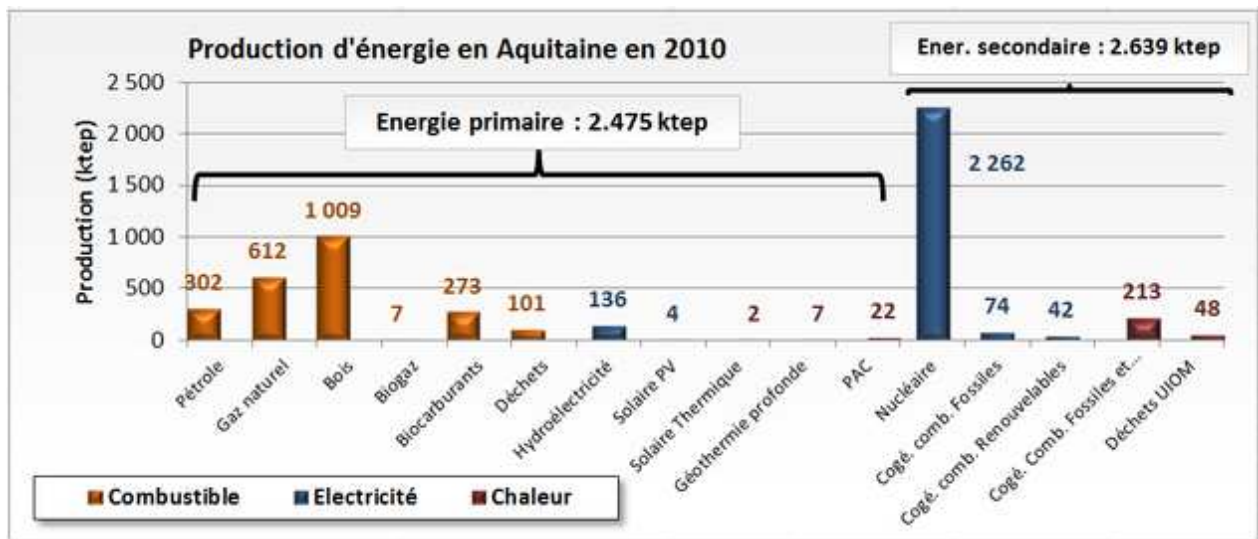
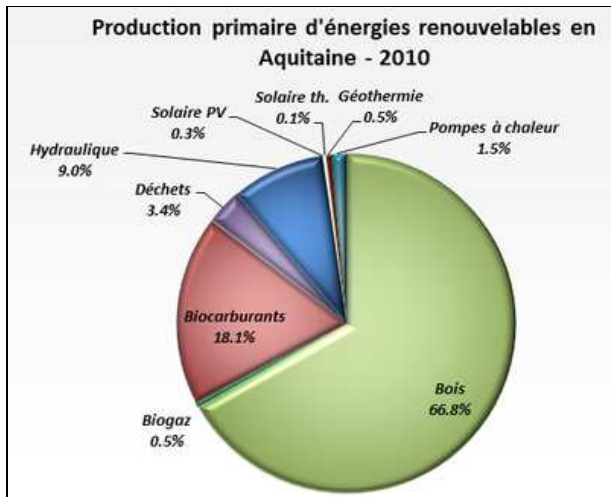
- Résidentiel : 2.647 ktep soit 31%
- Tertiaire : 1.272 ktep soit 15%
- Transports : 2.637 ktep soit 31%
- Industrie : 1.757 ktep soit 21%
- Agriculture : 226 ktep soit 3%

Les sources d'énergies sollicitées se répartissent en :

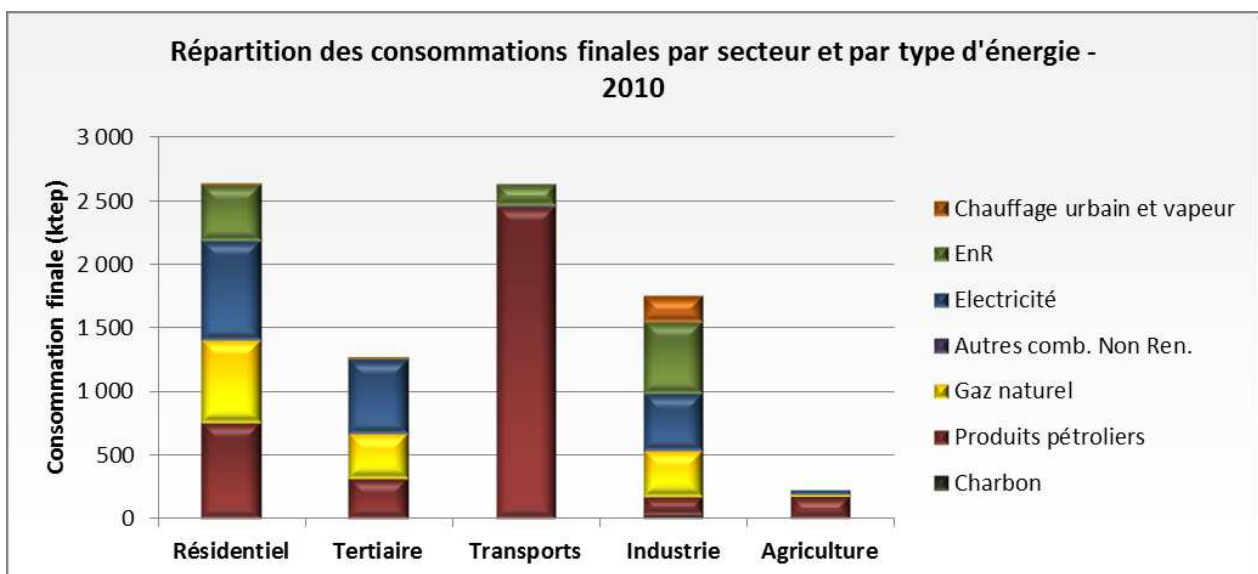
- Produits pétroliers : 45%
- Electricité : 22%
- Gaz naturel : 16%
- Energies renouvelables : 14%
- Chauffage urbain / chaleur : 3%

Les secteurs résidentiel et industriel montrent une sollicitation plus importante des énergies renouvelables dans leur consommation énergétiques, alors que les transports et l'agriculture restent majoritairement consommateurs des produits pétroliers.

CONTEXTE	BILAN	DEMOGRAPHIE ECONOMIE LOGEMENT	ACTIVITES	EQUIPEMENTS	PATRIMOINE PAYSAGE	MILIEUX NATURELS
DIAGNOSTIC		ANALYSE		CHOIX	INCIDENCES	INDICATEURS



Production d'énergie en Aquitaine en 2010
 Source : Observatoire Régional Energie Changement Climatique Air (ORECCA)



Répartition des consommations finales par secteur et par type d'énergie en 2010
 Source : Observatoire Régional Energie Changement Climatique Air (ORECCA)

CONTEXTE	BILAN	DEMOGRAPHIE ECONOMIE LOGEMENT	ACTIVITES	EQUIPEMENTS	PATRIMOINE PAYSAGE	MILIEUX NATURELS
DIAGNOSTIC		ANALYSE		CHOIX	INCIDENCES	INDICATEURS

Une première approche montre donc un bilan déficitaire au niveau de l'Aquitaine : 5 114 ktep produits contre 8538 ktep consommés.

Par ailleurs, le rapport entre production d'énergie d'origine renouvelable (entre 1.577 ktep et 1.790 ktep) et consommation totale d'énergie finale (8.538 ktep) est compris entre 18,5% et 21%. Il faut toutefois remarquer qu'une part importante de ce pourcentage est due à la production de bois et de ses dérivés dont les chiffres sont approximatifs.

Le territoire de BIDARRAY

Production énergétique

Il n'existe pas de données précises et référencées pour connaître la production énergétique du territoire communal.

Dispositifs individuels :

Solaire : quelques installations solaires sur la commune permettant une production de 0 à 15 MW/h sont recensées au 1^{er} janvier 2013.

Eolien : non connu

Géothermie : non connu

Hydroélectricité : absent

Autre : non connu

Dispositifs collectifs :

Solaire : absence de centrale

Eolien : absence

Hydraulique : absence de centrale ou barrage producteur

Géothermie : absence

Bois : absence de filière organisée

Biomasse : absence de filière organisée

Bioénergie : absence de filière organisée

Valorisation des déchets : méthanisation sur le site Canopia, 25000 MWh/an

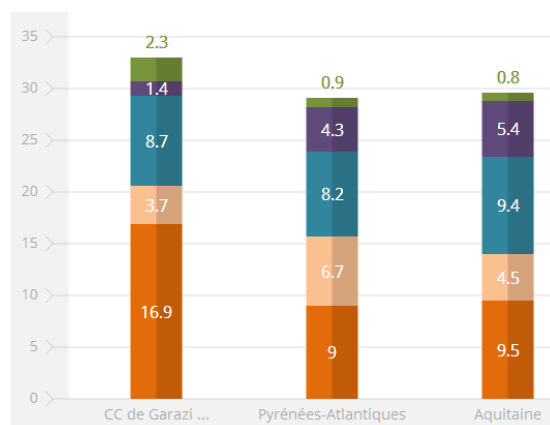
Autre : non connu



Consommation Énergétique

La consommation totale d'énergie finale est estimée sur le territoire de la Communauté de communes Garazi-Baigorri, en 2010, à 33 MWh/habitants ; la majorité étant due aux transports et au résidentiel.

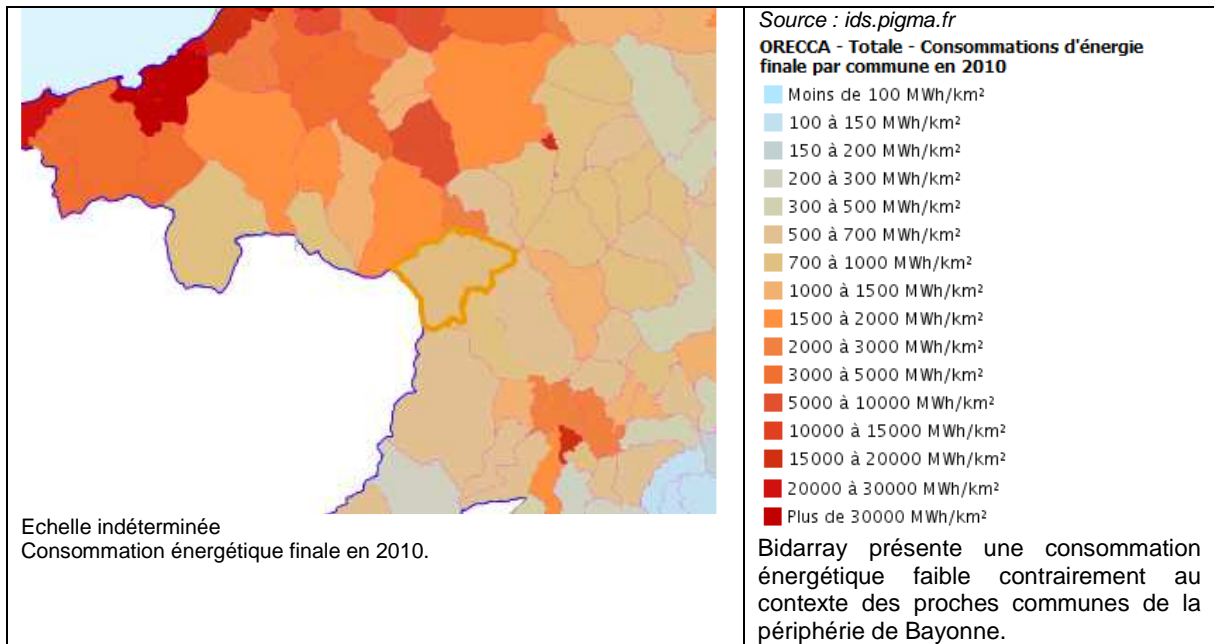
Près de 22.9% de cette consommation sollicite les énergies renouvelables.



Consommation d'énergie finale par habitant en MWh/habitant (1 ktep=11630 MWh)

On peut ainsi estimer le niveau de consommation énergétique de la commune de Bidarray à 1.9 ktep en 2010 dont près de 0.52 ktep lié au résidentiel et 0.27 ktep au transport. Ceci correspond à une consommation de 500 à 700 MWh/km² et reste faible au regard du contexte départemental.

CONTEXTE	BILAN	DEMOGRAPHIE ECONOMIE LOGEMENT	ACTIVITES	EQUIPEMENTS	PATRIMOINE PAYSAGE	MILIEUX NATURELS
DIAGNOSTIC		ANALYSE		CHOIX	INCIDENCES	INDICATEURS



Les principaux leviers de réduction des consommations énergétiques se situent au niveau de :

- l'efficacité énergétique des bâtiments (45 kWh /m² par an exigence fixée par la RT2012), ce qui peut être renforcé par des formes urbaines et des conditions d'implantations optimales
- la réduction des flux de transport ainsi que les dispositifs de mobilités alternatives
- la sobriété énergétique en général
- le recours à des énergies renouvelables

L'ensemble de ces solutions peut avoir un impact important sur le territoire, notamment d'un point de vue visuel. A ce titre, il convient d'étudier les faisabilités dans les secteurs sensibles.

Le SRCAE (schéma régional climat air énergie) fixe des objectifs ambitieux pour l'Aquitaine qui dépassent ceux du Grenelle de l'environnement :

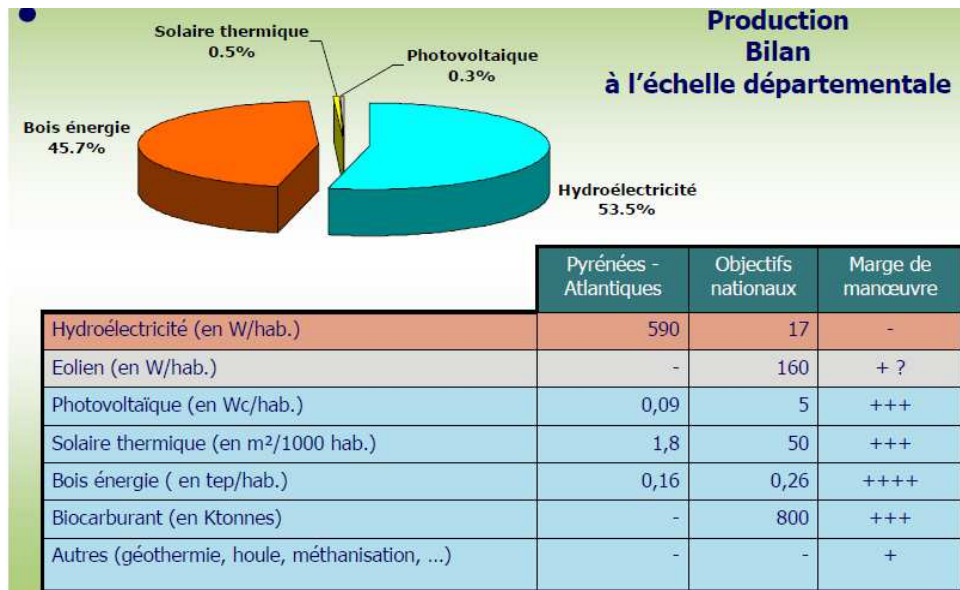
- une réduction de 28,5 % à 41 % des consommations énergétiques finales d'ici 2020 par rapport à celles de 2008 ;
- et une production des énergies renouvelables de 25,4 % à 34,6 % de la consommation énergétique finale en 2020 ;
- qui permettront une réduction de 20 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020 par rapport à celles de 1990

CONTEXTE	BILAN	DEMOGRAPHIE ECONOMIE LOGEMENT	ACTIVITES	EQUIPEMENTS	PATRIMOINE PAYSAGE	MILIEUX NATURELS
DIAGNOSTIC		ANALYSE		CHOIX	INCIDENCES	INDICATEURS

Le potentiel de développement des énergies renouvelables

Le Conseil général des Pyrénées Atlantiques a engagé une politique globale visant à promouvoir le développement des énergies renouvelables sur son territoire.

La production d'énergie renouvelable a été estimée en 2004 : l'hydro-électricité représente une part majoritaire, au-delà des objectifs nationaux (590 W/habitant).



L'énergie hydraulique : non favorable

Le potentiel communal est faible.

L'éolien : non favorable

Le territoire de *Bidarray* se caractérise par une vitesse de vent à 50m très diversifiée variant de l'ordre de 2 à 6m/s. Le schéma régional éolien a classé cette commune dans une zone en partie favorable au développement de l'éolien.

L'énergie solaire : un potentiel individuel

L'ensoleillement moyen annuel se situe entre 3700 et 4000 Wh/m², ce qui permet une valorisation de cette ressource. La configuration du territoire et ses contraintes limitent cependant les possibilités sur certains espaces.

La ressource solaire est relativement importante et permet donc une utilisation pertinente d'installations solaires thermiques (production estimée d'environ 520 kWh/m²/an pour une installation solaire collective, 460 kWh/m²/an pour un chauffe-eau individuel ou 350 kWh/m²/an pour un système solaire combiné) ou photovoltaïques (production estimée de 1300 kWh/an pour 10 m² de modules poly-cristallins).

La filière bois énergie : important sur la commune

Il n'existe pas de chaudière collective sur ce secteur, mais la filière bois reste assez présente en termes de chauffage individuel complémentaire. Le potentiel pourrait être développé.

CONTEXTE	BILAN	DEMOGRAPHIE ECONOMIE LOGEMENT	ACTIVITES	EQUIPEMENTS	PATRIMOINE PAYSAGE	MILIEUX NATURELS
DIAGNOSTIC		ANALYSE		CHOIX	INCIDENCES	INDICATEURS

La géothermie : un potentiel non connu

La géothermie désigne à la fois la science qui étudie les phénomènes thermiques internes du globe ainsi que les processus industriels qui visent à l'exploiter, pour produire de l'électricité ou de la chaleur. On distingue trois types de géothermie :

- La géothermie très basse énergie (température inférieure à 30°C) qui permet une production de chaleur et/ou de froid depuis un aquifère peu profond comme une nappe libre grâce à l'utilisation de pompes à chaleur
- La géothermie basse énergie (température comprise entre 30 et 90°C), qui consiste à utiliser de la chaleur, par extraction d'eau chaude contenue dans les aquifères profonds des bassins sédimentaires et d'utiliser cette eau directement pour le chauffage, via un échangeur de chaleur
- La géothermie haute énergie (température supérieure à 150°C).

Cette énergie est abondante et disponible à l'échelle planétaire. En outre, son utilisation ne génère ni déchet ni gaz à effet de serre. Selon le BRGM, à l'échelle de l'Aquitaine, le potentiel calorifique est **important**, tant en très basse qu'en basse énergie (potentiel fort respectivement sur 50% et 68% de la superficie régionale). Les principaux réservoirs géothermaux en Aquitaine à plus de 60°C sont formés de terrains sédimentaires (Crétacé, Jurassique supérieur, Lias et Trias) qui reposent sur le socle ancien. Les formations sont de type poreux (grès, sables, calcaires oolithiques, dolomies...) ou de type fissuré ou karstique (calcaires poreux ou non).

Le potentiel de biomasse (hors bois de chauffage)

La biomasse correspond à de nombreuses matières organiques : bois, déchets des industries de transformation du bois, déchets agricoles (pailles, lisiers...), déchets de jardins (tonte, élagage...) fraction fermentescible des déchets ménagers et des industries agro-alimentaires, biogaz de décharge ou produits de méthanisation (lisiers, boues d'épuration, décharges...). Le pouvoir calorifique de cette matière organique peut servir à produire de l'électricité à partir de procédés thermiques (pyrolyse, gazéification, combustion directe) ou biochimiques (digestion anaérobie ou méthanisation).

Ce type d'installation n'est pas recensé sur la commune.

CONTEXTE	BILAN	DEMOGRAPHIE ECONOMIE LOGEMENT	ACTIVITES	EQUIPEMENTS	PATRIMOINE PAYSAGE	MILIEUX NATURELS
DIAGNOSTIC		ANALYSE		CHOIX	INCIDENCES	INDICATEURS

ARTICULATION AVEC LES AUTRES DOCUMENTS

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Ce paragraphe récapitule l'ensemble des servitudes indiquées dans les chapitres thématiques afin d'en donner un aperçu complet et global.

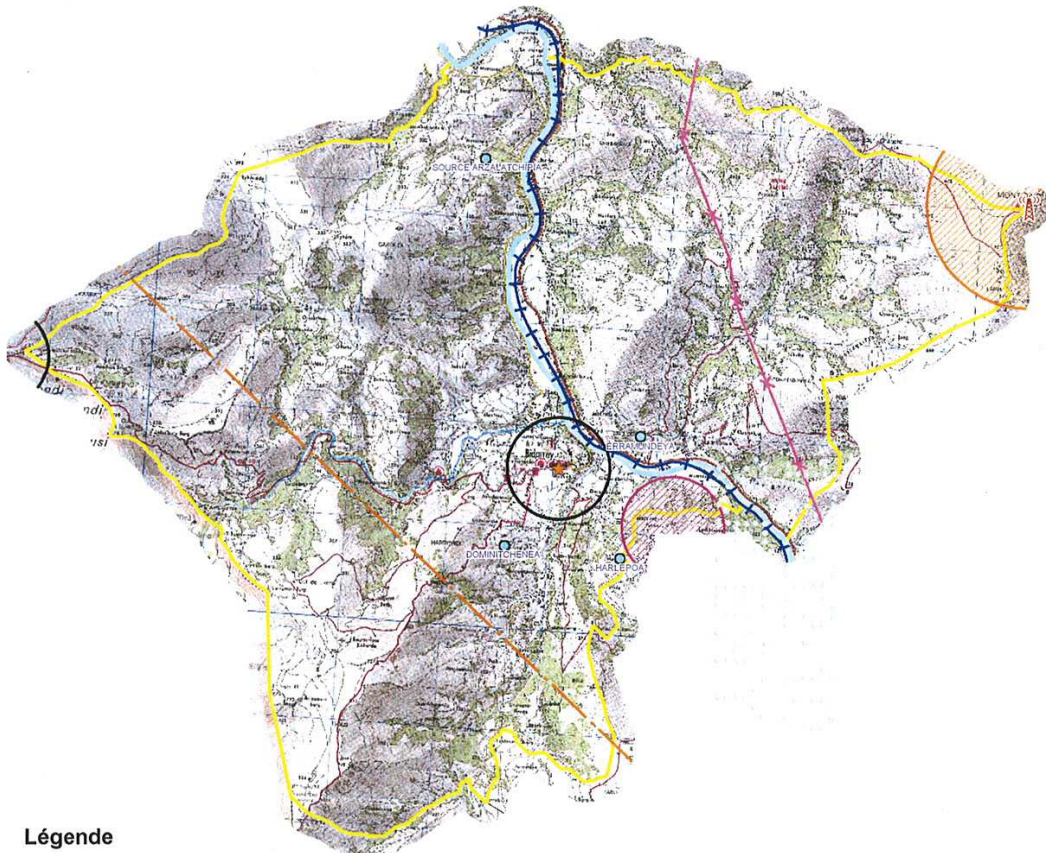
I.5.15 - LISTE DES SERVITUDES

Code	Nom officiel de la servitude	Acte officiel instituant la servitude
AC1	Servitude de protection aux abords des monuments historiques <ul style="list-style-type: none"> - Eglise de Bidarray - Pont Noblia - Cromlec'hs de meatse 	Inv. MH AP du 19/05/1925 Inscr. MH AP du 16/12/2010 Cl. MH AM du 25/01/1957
AS1	Servitude de protection des captages d'eau potable <ul style="list-style-type: none"> - Erramundeya - Dominitchenea - Harlepoa - Source Arzalachtipia (Privé) 	
EL3	Servitude de marchepied <ul style="list-style-type: none"> - La Nive 	
I4	Servitude relative à l'établissement des canalisations électriques <ul style="list-style-type: none"> - 63kV Mouguerre/Urcuray/St Jean le Vieux 	
PT1	Servitude de protection des centres radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques <ul style="list-style-type: none"> - Bidarray/St Martin d'Arrossa 	13/02/1978
PT1	Servitude de protection des centres radioélectriques contre les obstacles <ul style="list-style-type: none"> - Macaye 	16/12/1996
T1	Servitude relative aux voies ferrées <ul style="list-style-type: none"> - Bayonne - St Jean Pied de Port 	

CONTEXTE	BILAN	DEMOGRAPHIE ECONOMIE LOGEMENT	ACTIVITES	EQUIPEMENTS	PATRIMOINE PAYSAGE	MILIEUX NATURELS
DIAGNOSTIC		ANALYSE		CHOIX	INCIDENCES	INDICATEURS

Mission
observation
des territoires

Porter A Connaissance Commune de Bidarray



Légende

- ★ AC1 - Monument historique
- AC1 - Périmètre de protection
- AS1 - Captage d'eau potable
- EL3 - Domaine public fluvial
- I4 - Canalisation électrique
- ▨ PT1 - Zone de protection des centres de réception radioélectrique
- 📡 PT2 - Centre radioélectrique d'émission et de réception
- PT2 - Axe du faisceau hertzien
- ▨ PT2 - Zone de protection
- +—+— T1 - Voie ferrée

source : DDEA64
copyright IGN-BD Carto, Scan25 2006
réalisation : Mission Observation des Territoires, MM, octobre 2009



□ limite commune
Echelle : 1/50 000

I.5.16 - PRESCRIPTIONS NATIONALES PARTICULIERES

Loi Montagne, Littoral

La commune est concernée par la Loi Montagne.

Projet d'Intérêt Général (P.I.G.)

La commune n'est pas concernée.

CONTEXTE	BILAN	DEMOGRAPHIE ECONOMIE LOGEMENT	ACTIVITES	EQUIPEMENTS	PATRIMOINE PAYSAGE	MILIEUX NATURELS
DIAGNOSTIC		ANALYSE		CHOIX	INCIDENCES	INDICATEURS

ARTICULATION AVEC LE S.C.O.T.

I.5.17 - SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE

Sans objet

PRISE EN COMPTE DES SCHEMAS REGIONAUX

I.5.18 - SCHEMA REGIONAL DE COHERENCE ECOLOGIQUE

Il est élaboré conjointement par la Région et l'Etat (article L. 371-3 du code de l'environnement).

Il comprend notamment :

- a) Une présentation et une analyse des enjeux régionaux relatifs à la préservation et à la remise en bon état des continuités écologiques ;
- b) Un volet identifiant les espaces naturels, les corridors écologiques, ainsi que les cours d'eau, parties de cours d'eau, canaux ou zones humides mentionnés respectivement aux 1° et 2° du II et aux 2° et 3° du III de l'article L. 371-1 du code de l'environnement ;
- c) Une cartographie comportant la trame verte et la trame bleue mentionnées à l'article L.371-1 du code de l'environnement ;
- d) Les mesures contractuelles permettant, de façon privilégiée, d'assurer la préservation et, en tant que de besoin, la remise en bon état de la fonctionnalité des continuités écologiques ;
- e) Les mesures prévues pour accompagner la mise en œuvre des continuités écologiques pour les communes concernées par le projet de schéma.

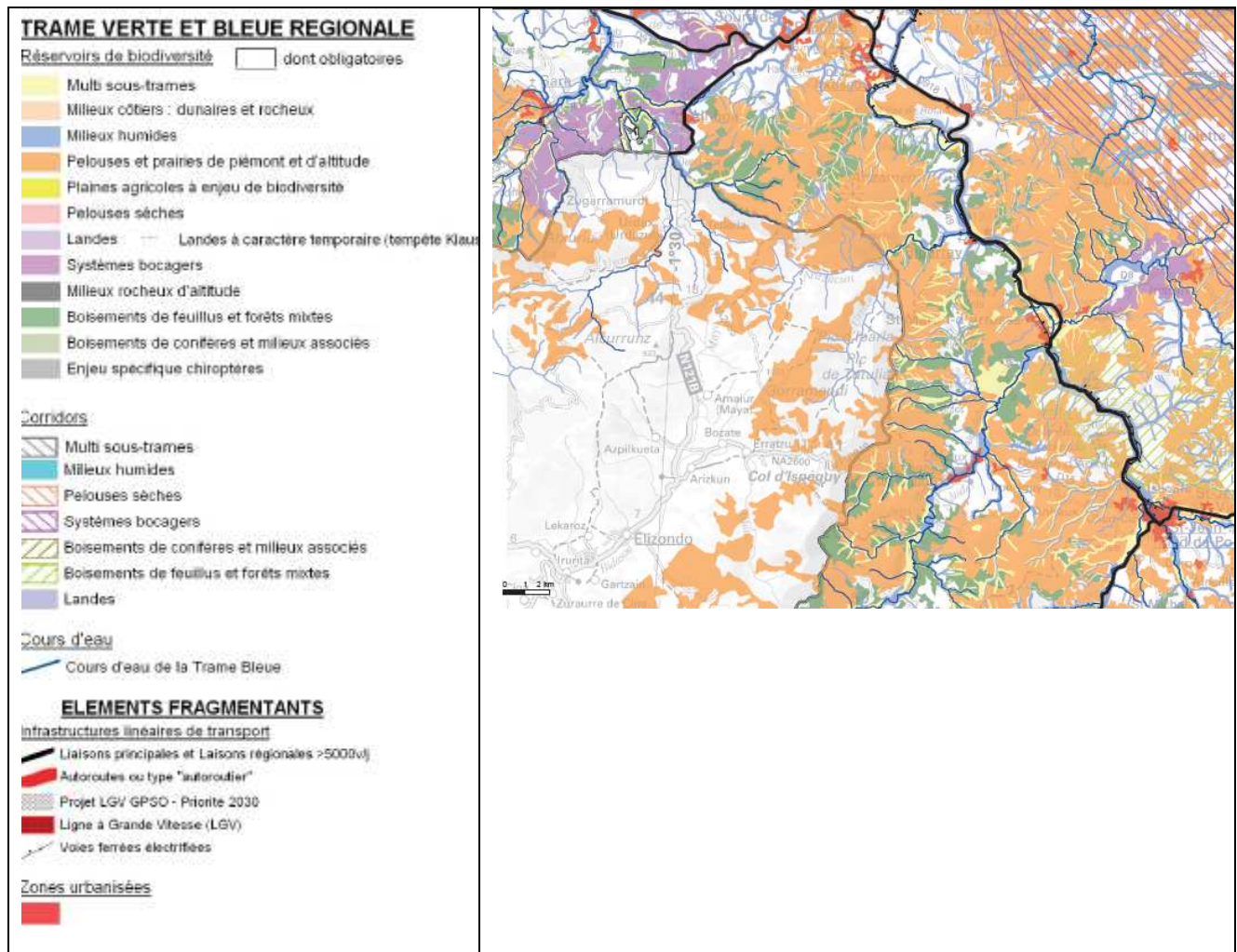
Ce schéma n'est pas approuvé en Aquitaine. Une étude sur les trames vertes et bleues donne des éléments d'avant-projet.

La commune de Bidarray est concernée au titre des cours d'eau (notamment Nive et Baztan) et des espaces de montagne :

- Corridors écologiques constitués de cours d'eau
- Réservoirs de biodiversité issus des pelouses et prairies de piémont, des boisements feuillus et mixtes, et systèmes bocagers

Elle ne comporte pas de réservoirs de biodiversité obligatoire

CONTEXTE	BILAN	DEMOGRAPHIE ECONOMIE LOGEMENT	ACTIVITES	EQUIPEMENTS	PATRIMOINE PAYSAGE	MILIEUX NATURELS
DIAGNOSTIC		ANALYSE		CHOIX	INCIDENCES	INDICATEURS



Trame Verte et Bleue en Aquitaine – Préfiguration des continuités écologiques – Réservoirs de Biodiversité

I.5.19 - SCHEMA REGIONAL DU CLIMAT, DE L'AIR ET DE L'ENERGIE

Il est également élaboré conjointement par la Région et l'Etat (article L. 222-1 du code l'environnement).

Il fixe à l'échelon du territoire régional et à l'horizon 2020 et 2050 :

a) Les orientations permettant d'atténuer les effets du changement climatique et de s'y adapter, conformément à l'engagement pris par la France, à l'article 2 de la loi n° 2005-781 du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique, de diviser par quatre ses émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2050, et conformément aux engagements pris dans le cadre européen. A ce titre, il définit notamment les objectifs régionaux en matière de maîtrise de l'énergie ;

b) Les orientations permettant, pour atteindre les normes de qualité de l'air mentionnées à l'article L. 221-1, de prévenir ou de réduire la pollution atmosphérique ou d'en atténuer les effets. A ce titre, il définit des normes de qualité de l'air propres à certaines zones lorsque les nécessités de leur protection le justifient ;

c) Par zones géographiques, les objectifs qualitatifs et quantitatifs à atteindre en matière de valorisation du potentiel énergétique terrestre, renouvelable et de récupération et en matière de mise en œuvre de techniques performantes d'efficacité énergétique telles que les unités de cogénération, notamment alimentées à partir de biomasse, conformément aux objectifs issus de la législation européenne relative à l'énergie et au climat. A ce titre, le schéma régional du climat, de

CONTEXTE	BILAN	DEMOGRAPHIE ECONOMIE LOGEMENT	ACTIVITES	EQUIPEMENTS	PATRIMOINE PAYSAGE	MILIEUX NATURELS
DIAGNOSTIC		ANALYSE		CHOIX	INCIDENCES	INDICATEURS

l'air et de l'énergie vaut schéma régional des énergies renouvelables au sens du III de l'article 19 de la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement.

Enfin, lorsque la commune qui élabore un PLU :

- n'appartient pas à un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) et n'est pas membre d'une autorité organisatrice de transports urbains,
- mais se situe à moins de quinze kilomètres de la périphérie d'une agglomération de plus de 50 000 habitants, elle doit recueillir désormais l'avis de l'autorité organisatrice de transports sur les orientations de son projet d'aménagement et de développements durables (article L.123-9 du code de l'environnement).

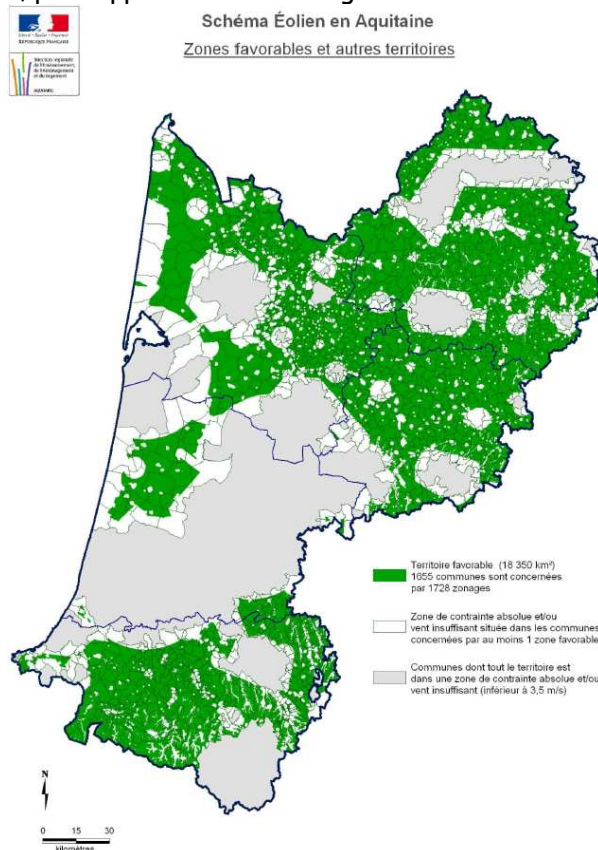
En Aquitaine le schéma a été approuvé le 15 novembre 2012.

Le SRCAE définit les grandes orientations et objectifs régionaux en matière de lutte contre le changement climatique, d'efficacité énergétique, de développement des énergies renouvelables terrestres et d'amélioration de la qualité de l'air.

Les objectifs fixés par le scénario de référence du SRCAE d'Aquitaine sont les suivants :

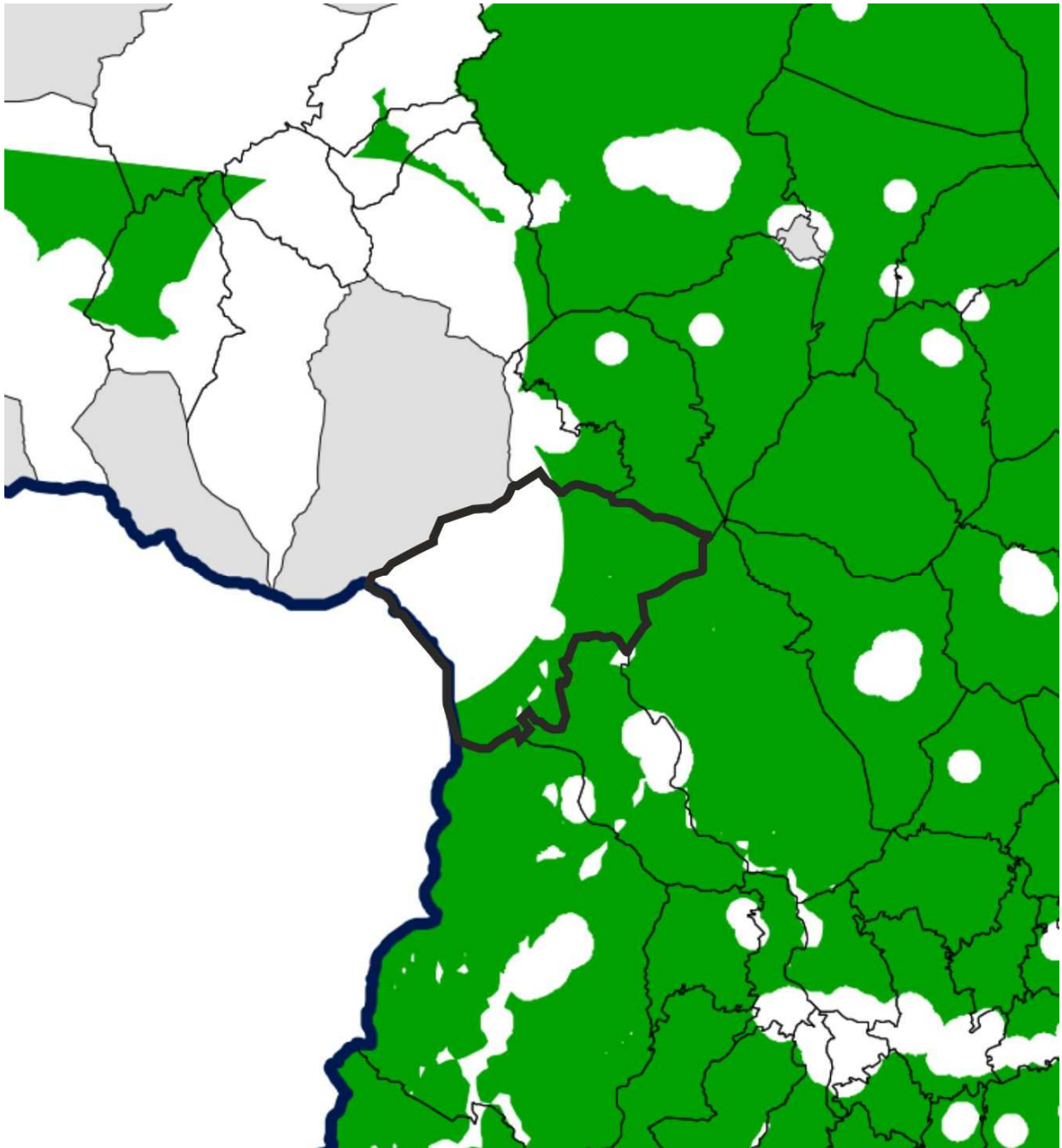
- une réduction de 28,5% des consommations énergétiques finales d'ici 2020 par rapport à celles de 2008,
- - une production des énergies renouvelables équivalente à 25,4% de la consommation énergétique finale en 2020,
- - une réduction de 20% des émissions de gaz à effet de serre (GES) d'ici 2020 par rapport à celles de 1990,
- - une réduction des émissions de polluants atmosphériques, notamment les oxydes d'azote et les particules en suspension.

L'Aquitaine se positionne ainsi sur une trajectoire devant permettre d'atteindre une division par 4 des émissions de GES d'ici 2050, par rapport à celles enregistrées en 1990.



Bidarray se situe dans une zone de vent favorable.*

CONTEXTE	BILAN	DEMOGRAPHIE ECONOMIE LOGEMENT	ACTIVITES	EQUIPEMENTS	PATRIMOINE PAYSAGE	MILIEUX NATURELS
DIAGNOSTIC		ANALYSE		CHOIX	INCIDENCES	INDICATEURS



SDAGE ADOUR GARONNE et SAGE

Le SDAGE ADOUR GARONNE (voir les chapitres relatifs à la ressource en eau et milieux aquatiques) *Bidarray* fait partie du SDAGE ADOUR GARONNE approuvé le 1^{er} Décembre 2009 par le Préfet de Région, coordonnateur du bassin Adour-Garonne. Ce document définit:

- les zones vertes qui sont des écosystèmes aquatiques et zones humides remarquables qui méritent une attention particulière et immédiate à l'échelle du Bassin Adour-Garonne (mesures A3 à A9)
- les axes bleus qui sont des axes migrateurs prioritaires pour la mise en œuvre des programmes de restauration des poissons grands migrateurs du Bassin Adour - Garonne (mesure A22).

La commune est concernée par l'axe bleu du SDAGE.

CONTEXTE	BILAN	DEMOGRAPHIE ECONOMIE LOGEMENT	ACTIVITES	EQUIPEMENTS	PATRIMOINE PAYSAGE	MILIEUX NATURELS
DIAGNOSTIC		ANALYSE		CHOIX	INCIDENCES	INDICATEURS

I.5.20 - AUTRES ELEMENTS

•Les Z.N.I.E.F.F

Une ZNIEFF est un secteur du territoire particulièrement intéressant sur le plan écologique, participant au maintien des grands équilibres naturels ou constituant le milieu de vie d'espèces animales et végétales rares, caractéristiques du patrimoine naturel régional.

On distingue deux types de ZNIEFF :

- *les ZNIEFF de type I, d'une superficie généralement limitée, définies par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional*
- *les ZNIEFF de type II qui sont des grands ensembles naturels riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes. Les zones de type II peuvent inclure une ou plusieurs zones de type I.*

La commune est concernée par 4 ZNIEFF de type 2 :

- Montagnes et vallée des Aldudes, Crêtes d'Iparla et d'Artzamendi
- Mont Baïgura
- Landes de Larla-Jarra
- Réseau hydrographique des Nives

NATURA 2000

Natura 2000 est un ensemble de sites naturels, à travers toute l'Europe, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales et de leurs habitats.

L'approche proposée privilégie la recherche, en général collective, d'une gestion équilibrée et durable qui tient compte des préoccupations économiques et sociales. C'est reconnaître que l'état de la nature est indissociable de l'évolution des activités économiques et plus largement, de l'organisation de la société.

La rédaction d'un "document d'objectifs" pour chaque site Natura 2000 est apparu comme une formidable opportunité pour réfléchir ensemble, localement, à des questions qu'on ne s'était pas encore posées ou pour lesquelles il paraissait difficile de trouver des solutions.

Préserver les espèces sauvages, c'est avant tout protéger et gérer les habitats essentiels à leur vie et à leur reproduction. Maintenir les habitats naturels, c'est promouvoir les activités humaines et les pratiques qui ont permis de les forger puis de les sauvegarder, en conciliant les exigences écologiques avec les exigences économiques et sociales. Tout cela, dans la société française du XXIème siècle, se conçoit et se décide à plusieurs.

Le réseau Natura 2000 est composé de sites désignés spécialement par chacun des Etats membres en application des directives européennes « Oiseaux » de 1979 et « Habitats » de 1992.

La constitution du réseau Natura 2000 représente un véritable enjeu de développement durable pour des territoires ruraux remarquables. A l'échelle européenne et mondiale, ce réseau contribue notamment au devoir de préservation de la planète, rappelé avec force par le Président de la République française au cours du Sommet de Johannesburg.

La commune est concernée par les zone Natura 2000 :

Directive oiseau : « Vallée de la Nive des Aldudes, Col du Lindex »,

Directive Habitat : « La Nive », « Massif du Baigura », « Massif Artzamendi Mondarrain », « Montagne des Aldudes ».

CONTEXTE	BILAN	DEMOGRAPHIE ECONOMIE LOGEMENT	ACTIVITES	EQUIPEMENTS	PATRIMOINE PAYSAGE	MILIEUX NATURELS
DIAGNOSTIC		ANALYSE		CHOIX	INCIDENCES	INDICATEURS

ZICO Zone d'importance pour la conservation des oiseaux

La commune est concernée par la ZICO AN17, « Vallée et massif des Aldudes, Col de Lindux ».

Espace naturel sensible du département

La politique des espaces naturels sensibles permet aux départements de protéger les secteurs les plus sensibles de leur territoire, de les gérer et de les ouvrir au public.

Objectifs

Ils sont définis à l'article L.142.1 du code de l'urbanisme

"Afin de préserver la qualité des sites, des paysages et des milieux naturels et selon des principes posés à l'article L. 110, le Département est compétent pour élaborer et mettre en oeuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles, boisés ou non".

Pour mettre en oeuvre cette politique, le département, dispose de quatre dispositifs complémentaires:

- l'institution d'une taxe départementale des espaces naturels sensibles sur l'ensemble du département;
- la détermination, sur le territoire des communes sans POS ni PLU du département, des bois, parcs et forêts où s'applique le régime des espaces boisés classés;
- la création de zones de préemption;
- la délimitation, sur le territoire des communes dépourvues de POS ou de PLU et situées à l'intérieur de ces zones de préemption, de zones dans lesquelles sont édictées les mesures nécessaires à la protection des sites et des paysages.

Bénéficiaires

Les départements peuvent déléguer leur droit de préemption aux collectivités locales ou à l'Etat. Au-delà des politiques d'acquisition, ils peuvent conventionner l'entretien de ces territoires avec les collectivités, les associations et les agriculteurs.

La commune n'est pas concernée par des espaces sensibles du département

Les marges de recul sur routes départementales hors agglomération

Bidarray est concernée par la route départementale RD918 :

Routes départementales de 3^{ème} catégorie

- habitation: 15 mètres de l'axe
- autres: 10 mètres de l'axe

Routes départementales de 4^{ème} catégorie,

- habitation: 10 mètres de l'axe
- autres: 8 mètres de l'axe.

CONTEXTE	BILAN	DEMOGRAPHIE ECONOMIE LOGEMENT	ACTIVITES	EQUIPEMENTS	PATRIMOINE PAYSAGE	MILIEUX NATURELS
DIAGNOSTIC		ANALYSE		CHOIX	INCIDENCES	INDICATEURS

Les voies classées à grande circulation

Article L.111.1.4 du Code de l'Urbanisme - Amendement Dupont

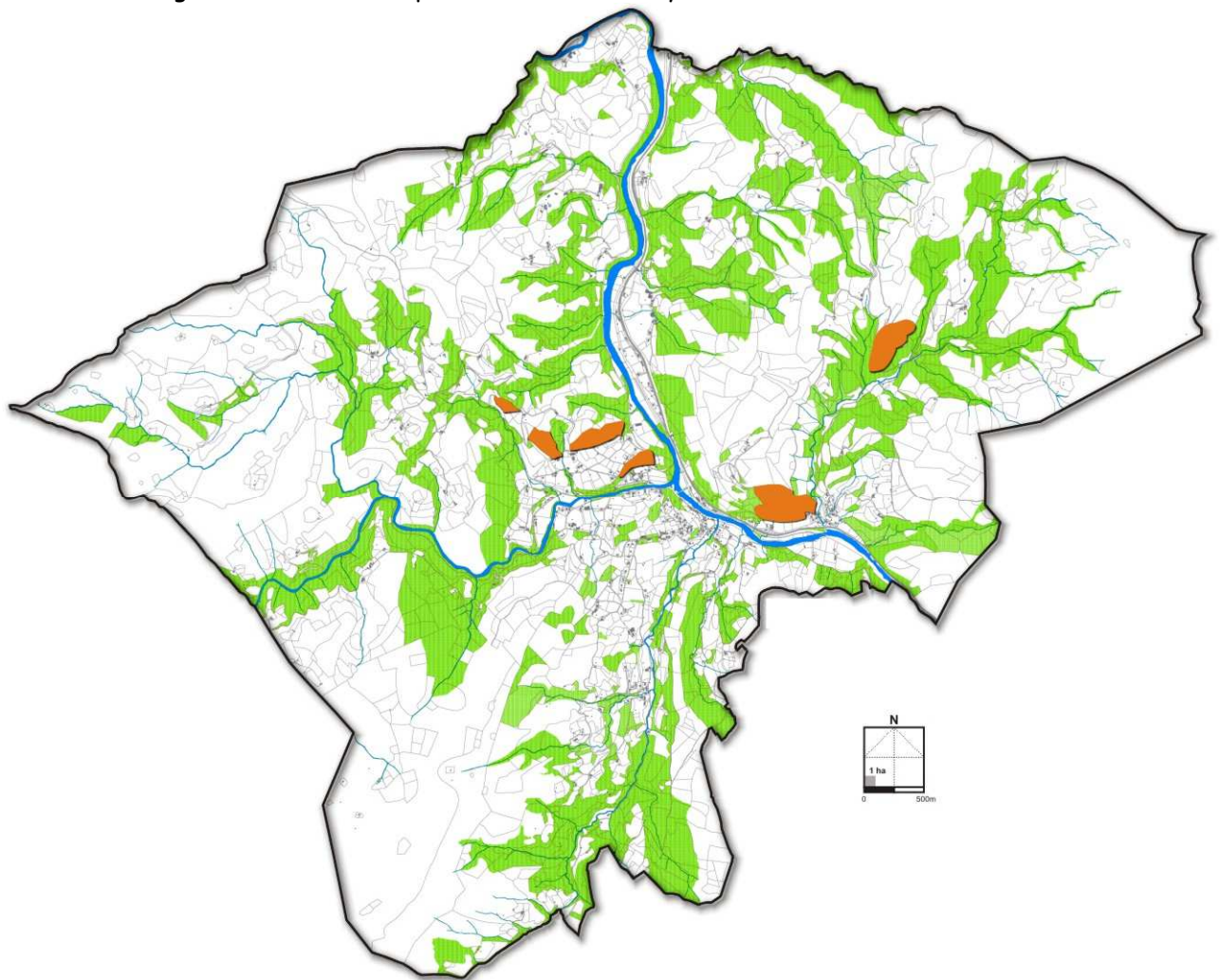
La commune de *Bidarray* n'est pas concernée.

Les zones de bruit

La commune est concernée par l'arrêté préfectoral n°99R1215 du 20/12/1999 qui définit le classement des infrastructures de transport terrestre classant à ce titre la Route Départementale RD 918 en catégories 3 et 4.

Classement AOC

Le territoire de *Bidarray* est concerné par les Appellation d'Origine Contrôlées Irouleguy; cela concerne 29ha de son territoire, soit 0.8% de la surface totale de la commune. L'ensemble de la commune est également concernée par l'AOC Ossau-Iraty.



Les zones AOC Irouleguy à Bidarray

CONTEXTE	BILAN	DEMOGRAPHIE ECONOMIE LOGEMENT	ACTIVITES	EQUIPEMENTS	PATRIMOINE PAYSAGE	MILIEUX NATURELS
DIAGNOSTIC		ANALYSE		CHOIX	INCIDENCES	INDICATEURS

RISQUES, POLLUTIONS ET NUISANCES

Les risques naturels peuvent donner lieu à un plan de prévention des risques, mais il est indispensable que sur les communes qui ne font pas l'objet d'un P.P.R., l'aléa connu soit pris en compte dans l'élaboration du document d'urbanisme (article R123-11b du Code de l'Urbanisme).

Deux grands types de risques existent sur le territoire communal :

- les risques industriels,
- les risques naturels.

RISQUES		DONNEES DE CADRAGE
Zone inondable	Absence PPRI Etudes partielles et connaissance locale	
Risques <ul style="list-style-type: none"> • Industriel • naturel 	<ul style="list-style-type: none"> - ancienne carrière - transport électricité - inondations, - Tempête et grains - Feu de forêt - Zone de sismicité 4 - Retrait gonflement des argiles - remontée de nappes 	
NUISANCES		
Marge de recul routes grande circulation	Non concernée	
L111-1-4	Non concernée	
Zone de bruit	RD918 catégorie 3 et 4	

La prise en compte des risques majeur nécessite :

- d'identifier les secteurs soumis aux aléas (R123-11)
- de donner des prescriptions réglementaires pour réduire l'aléa
- de ne pas augmenter le risque
- de ne pas augmenter la population soumise à ce risque

CONTEXTE	BILAN	DEMOGRAPHIE ECONOMIE LOGEMENT	ACTIVITES	EQUIPEMENTS	PATRIMOINE PAYSAGE	MILIEUX NATURELS
DIAGNOSTIC		ANALYSE		CHOIX	INCIDENCES	INDICATEURS

I.5.21- RISQUES TECHNOLOGIQUES

Le risque industriel majeur peut se définir par tout événement accidentel, susceptible de se produire sur un site industriel, entraînant des conséquences graves sur le personnel du site, ses installations, les populations avoisinantes et les écosystèmes.

La commune de *Bidarray* comporte:

- **des établissements visés par la législation des installations classées pour la protection de l'environnement :**
-1 pisciculture « la Truite du Baztan » n°03/IC/062

Bidarray n'est concernée par aucune installation classée SEVESO.

Mines arrêtées

Il existe une ancienne concession minière. Il s'agit de la concession d'Oustelleguy, Banca recouverte par la concession de Baigorry, ancienne mine de fer, cuivre et argent dont la date de renoncement est le 03/12/1932. La commune de *Bidarray* est dans le périmètre de cette concession mais aucuns travaux miniers n'existe sur la commune.

Ancienne carrière

Il existe, d'après le BRGM, 1 ancienne carrière :

- Carrière de Barytine: exploitée par la Société de recherches et d'exploitations minières dont le dernier acte administratif connu concerne une inspection en 1953 constatant l'arrêt des travaux; le site se trouve à 300 m à l'est de la Maison Gorria à proximité du lit du ruisseau.

Ouvrage de transport électrique

Le territoire est traversé par une ligne > 63 KV. (voir fiche de servitudes pour plus de précisions)

I.5.22 - RISQUES NATURELS

Risque sismique

La commune de *Bidarray* est classée en **zone de sismicité 4**.

Le territoire communal est concerné par les risques naturels suivants :

- Phénomène lié à l'atmosphère
- Inondation - Par lave torrentielle (torrent talweg)
- Phénomènes météorologiques - Tempête et grains (vent)
- Inondation
- Feu de forêt

CONTEXTE	BILAN	DEMOGRAPHIE ECONOMIE LOGEMENT	ACTIVITES	EQUIPEMENTS	PATRIMOINE PAYSAGE	MILIEUX NATURELS
DIAGNOSTIC		ANALYSE		CHOIX	INCIDENCES	INDICATEURS

Arrêté de reconnaissance de catastrophes naturelles

Type de catastrophe	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
Tempête	06/11/1982	10/11/1982	30/11/1982	02/12/1982
Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	24/01/2009	27/01/2009	28/01/2009	29/01/2009
Inondations et coulées de boue	11/02/2009	12/02/2009	18/05/2009	21/05/2009

La commune est particulièrement impactée par les inondations depuis 1999.

Risque feu de forêt

Bidarray est classée commune forestière et est donc concernée par les règles de débroussaillage imposées par la loi n°2001-602 du 9 juillet 2001 - article 33.

Risque inondation

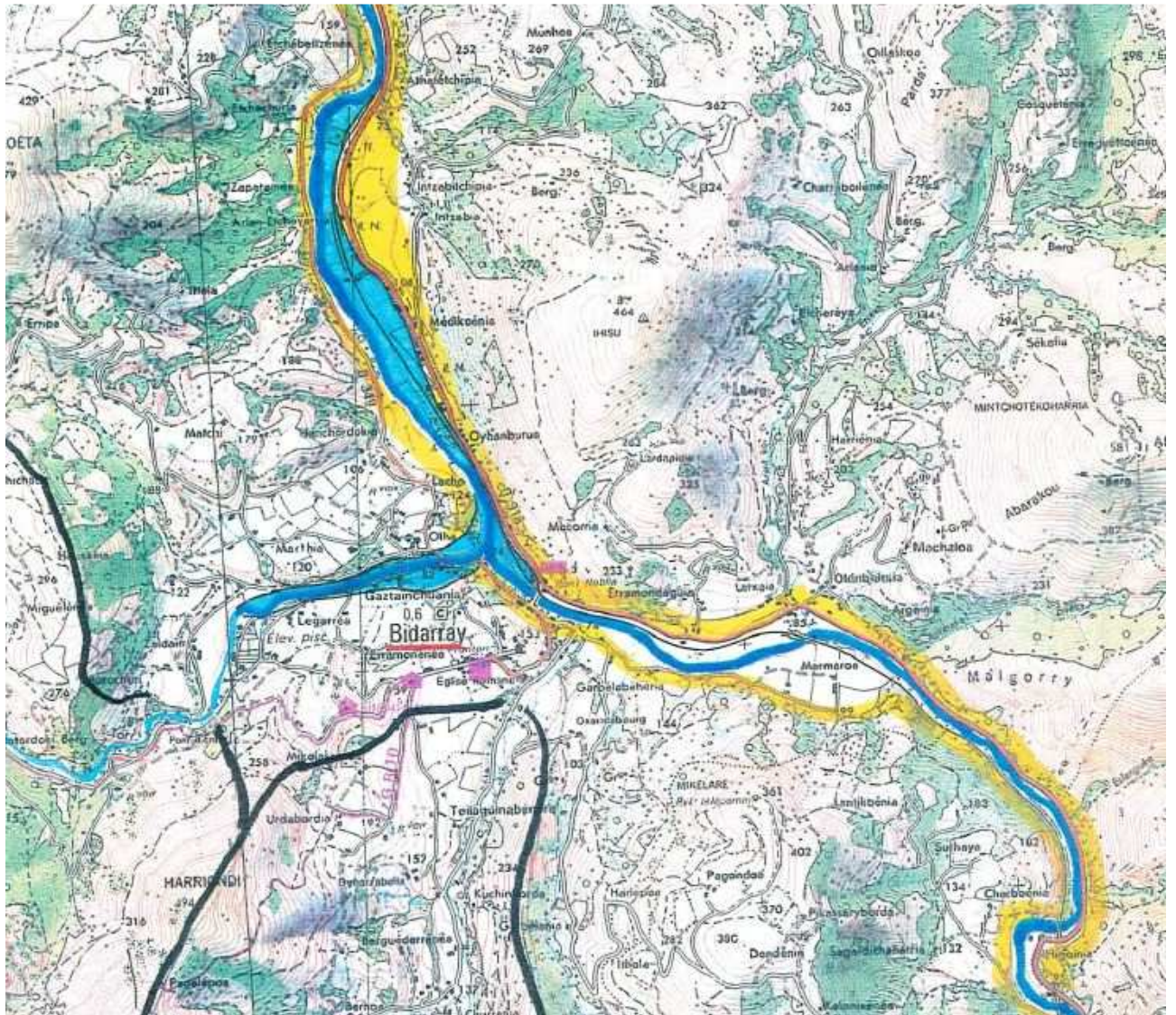
En l'absence de Plan de Prévention des Risques sur la commune, la délimitation des zones à risques a été établie avec :

- *l'atlas départemental* des zones inondables 1^{ère} phase réalisée par la CACG en 1994 et 5^{ème} phase réalisée par STUCKY en 2001 pour la Nive et ses affluents
- *l'étude générale de la Nive* réalisée par le bureau d'étude SOGREAH en 1993 (extrait dans les annexes)
- *étude 2009 : crues de février 2009*
- Zone de crues constatée par les élus après le crue de la Nive du Begi Eder et du Baztan le 4 juillet 2014

Ces différents documents sont mis en illustration sur les pages suivantes.

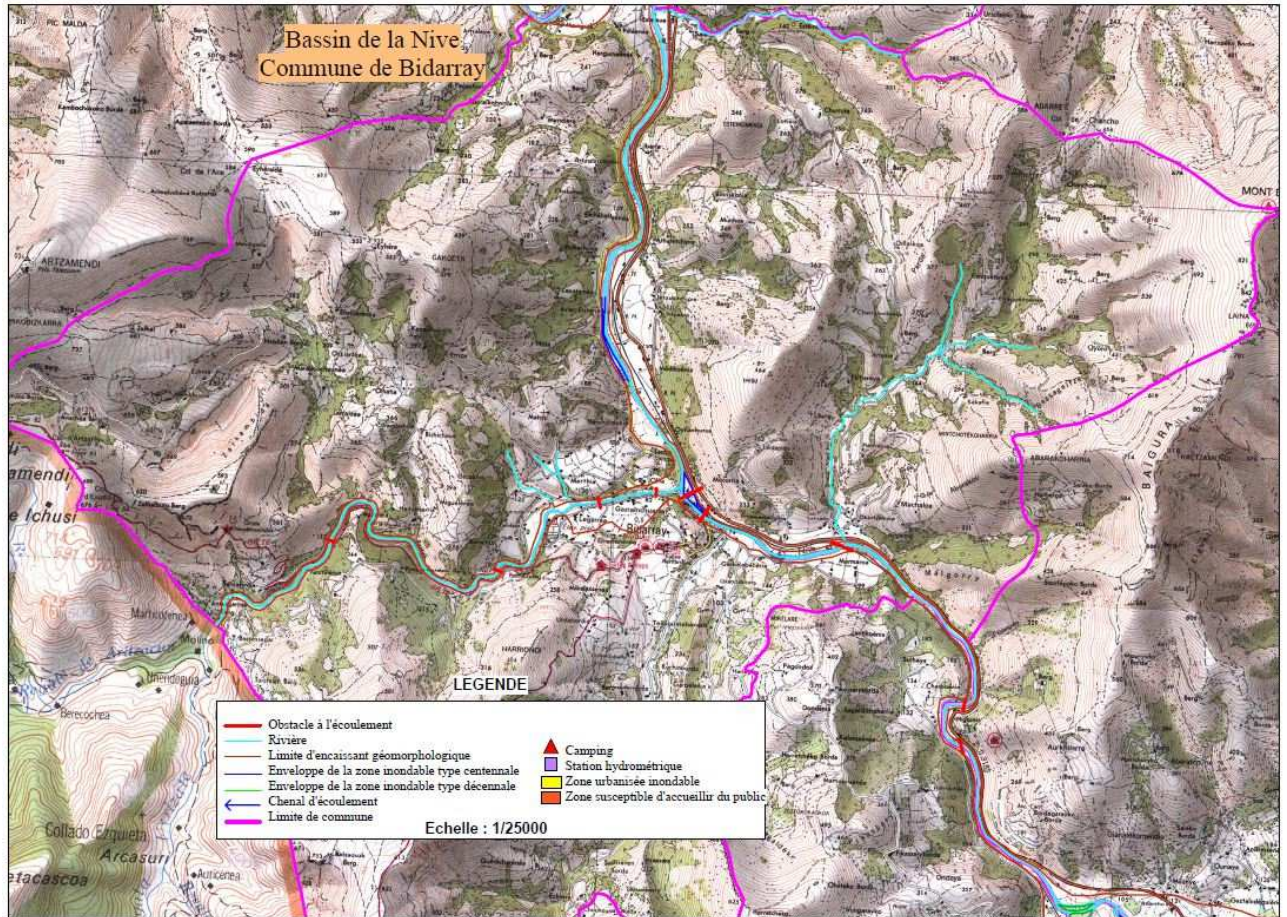
Du fait des échelles de traitement et des difficultés de lisibilité de ces documents, l'analyse du territoire a donc complété la localisation des risques inondation dans les détails par la connaissance locale des risques mais également par les éléments de connaissance issus du POS révisé dont le zonage intégrait la dimension pour partie.

CONTEXTE	BILAN	DEMOGRAPHIE ECONOMIE LOGEMENT	ACTIVITES	EQUIPEMENTS	PATRIMOINE PAYSAGE	MILIEUX NATURELS
DIAGNOSTIC		ANALYSE		CHOIX	INCIDENCES	INDICATEURS



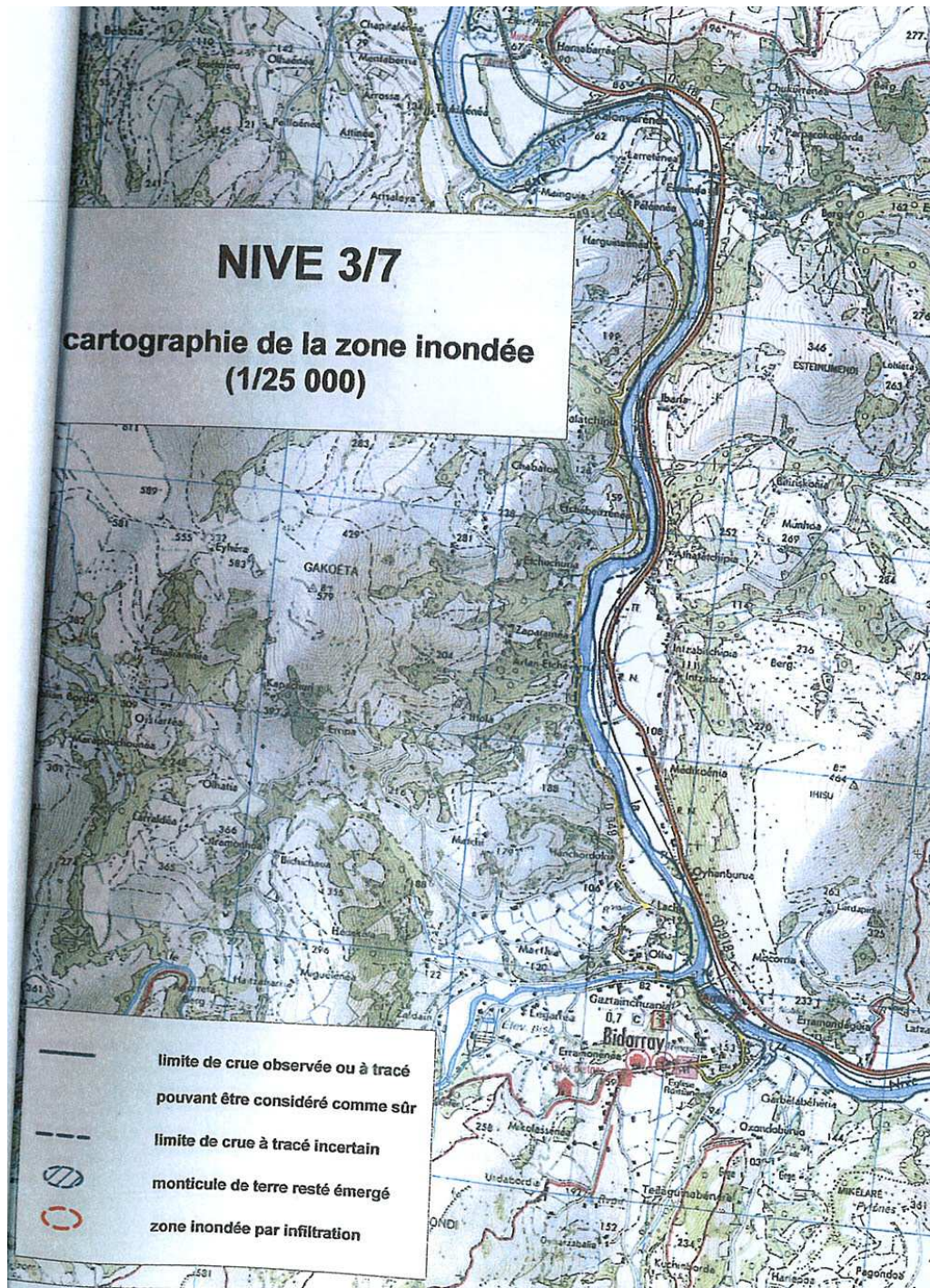
L'atlas départemental des zones inondables 1^{ère} phase réalisée par la CACG en 1994

CONTEXTE	BILAN	DEMOGRAPHIE ECONOMIE LOGEMENT	ACTIVITES	EQUIPEMENTS	PATRIMOINE PAYSAGE	MILIEUX NATURELS
DIAGNOSTIC		ANALYSE		CHOIX	INCIDENCES	INDICATEURS



5^{ème} phase réalisée par STUCKY en 2001 pour la Nive et ses affluents

CONTEXTE	BILAN	DEMOGRAPHIE ECONOMIE LOGEMENT	ACTIVITES	EQUIPEMENTS	PATRIMOINE PAYSAGE	MILIEUX NATURELS
DIAGNOSTIC		ANALYSE		CHOIX	INCIDENCES	INDICATEURS



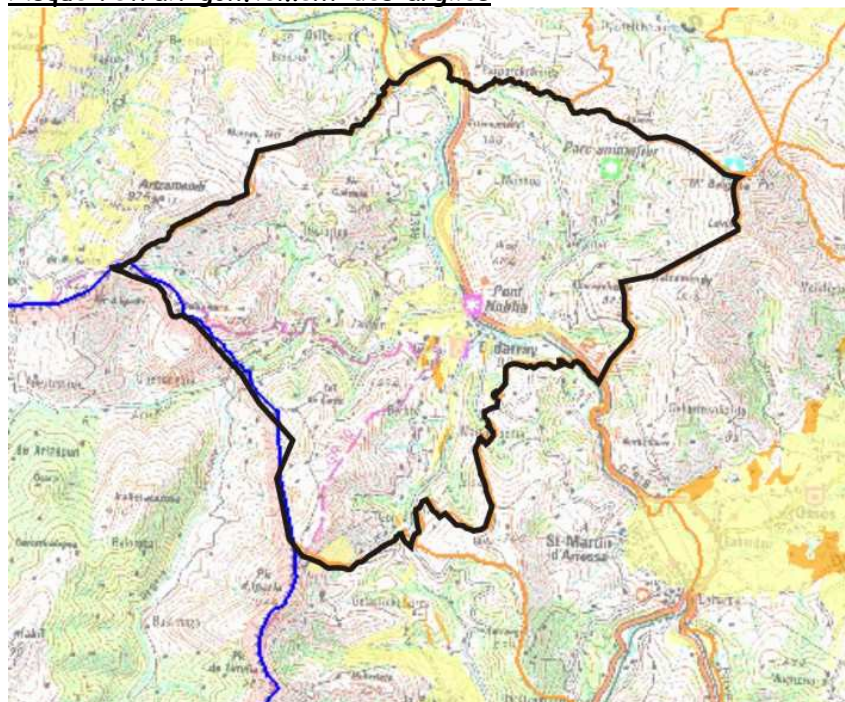
*La crue des 11 et 12 Février 2009 - Klaus Maronna (Expert-Géomètre)
Novembre 2009 (Mise à jour Octobre 2010)*

Cette étude est la plus défavorable pour le territoire de **Bidarray**. Compte tenu des difficultés de précisions de ces informations, un travail de vérification a été réalisé par les Conseil Municipal, et les **segments des cours d'eau pouvant être concernés sont localisés sur la carte du zonage du PLU par un trait pointillé sur l'axe du cours d'eau.**

Un secteur sensible se situe à la confluence d'un ruisseau et de la Nive sur le quartier Sud de la commune. Les espaces concernés ne sont pas bâtis majoritairement, à l'exception d'un édifice à la confluence Nive/Ruisseau au Sud du bourg.

CONTEXTE	BILAN	DEMOGRAPHIE ECONOMIE LOGEMENT	ACTIVITES	EQUIPEMENTS	PATRIMOINE PAYSAGE	MILIEUX NATURELS
DIAGNOSTIC		ANALYSE		CHOIX	INCIDENCES	INDICATEURS

Risque retrait gonflement des argiles



Légende des argiles

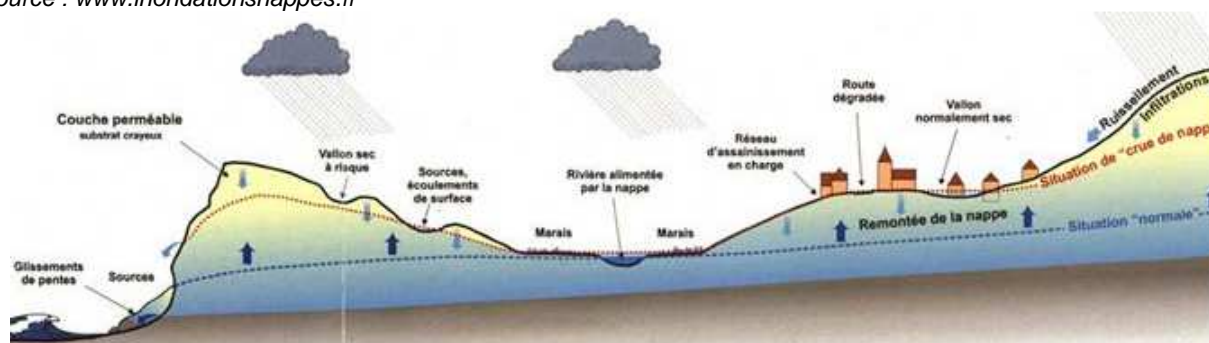


La commune n'est pas concernée, l'aléa étant majoritairement faible.
Ce risque induit des modalités de constructions spécifiques.

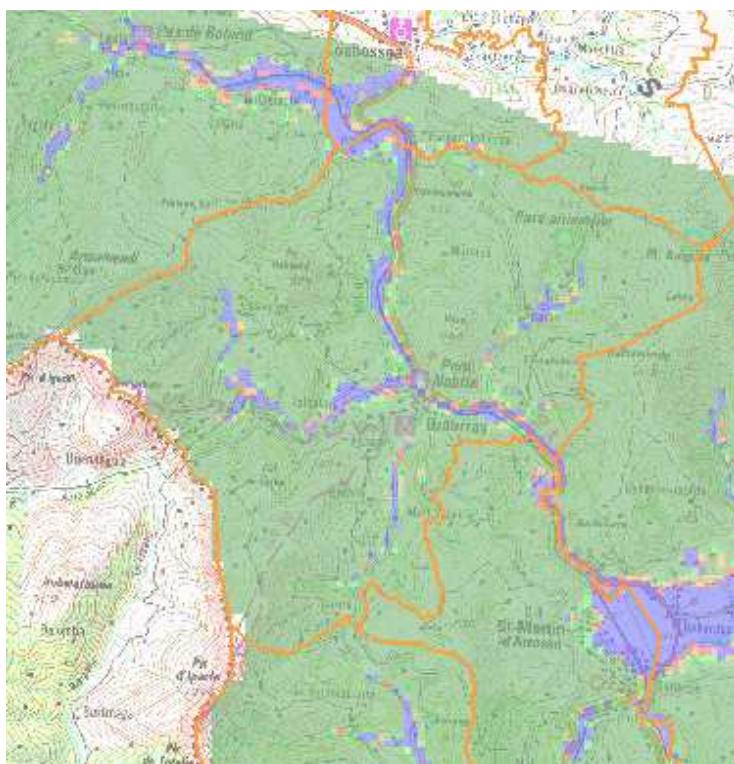
Les dispositions réglementaires sont définies en application d'articles du Code de l'Environnement, sans préjudice des règles normatives en vigueur, notamment les règles de l'art et les normes de construction, les règles techniques et normes d'assainissement appropriées aux sites.

Risque remontées de nappes

Source : www.inondationsnappes.fr



CONTEXTE	BILAN	DEMOGRAPHIE ECONOMIE LOGEMENT	ACTIVITES	EQUIPEMENTS	PATRIMOINE PAYSAGE	MILIEUX NATURELS
DIAGNOSTIC		ANALYSE		CHOIX	INCIDENCES	INDICATEURS



- Sensibilité très faible à inexistant
- Sensibilité très faible
- Sensibilité faible
- Sensibilité moyenne
- Sensibilité forte
- Sensibilité très élevée, nappe affleurante
- Non réalisé

Le zonage des secteurs concernés est peu développé et recoupe en grande partie le PPRI et les zones naturelles ou agricoles. Les emprises urbaines sont en particulier peu concernées.

Ce risque implique des précautions en terme de constructibilité :

Lorsque les conditions sont réunies pour que le phénomène se produise, celui-ci ne peut être évité. En revanche certaines précautions doivent être prises pour éviter les dégâts les plus importants :

- **éviter la construction d'habitation dans les vallées sèches**, ainsi que dans les dépressions des plateaux calcaires
- **déconseiller la réalisation de sous-sol** dans les secteurs sensibles, **ou réglementer leur conception** (préconiser que le sous-sol soit non étanche, que le circuit électrique soit muni de coupe-circuit sur l'ensemble des phases d'alimentation, y réglementer l'installation des chaudières et des cuves de combustible, y réglementer le stockage des produits chimiques, des phytosanitaires et des produits potentiellement polluants...)
- **ne pas prévoir d'aménagements de type collectifs** (routes, voies ferrées, trams, édifices publics, etc...) dans ces secteurs
- **mettre en place un système de prévision du phénomène**. Dans les zones sensibles à de tels phénomènes, un tel système doit être basé sur l'observation méthodique des niveaux de l'eau des nappes superficielles.

Risque cavités souterraines

Source : www.cavites.fr

Le site de base de données indique la présence de deux cavités sur le territoire de Bidarray (voir risques technologiques) ;

La situation de ces cavités n'implique pas de contrainte pour le développement urbain.

N°	Identifiant	Nom	Type
1	AQIAA3000198	Carrière de Barytine	carrière
2	AQIAA3000197	Grotte d'Harpékosaïndoa	naturelle

CONTEXTE	BILAN	DEMOGRAPHIE ECONOMIE LOGEMENT	ACTIVITES	EQUIPEMENTS	PATRIMOINE PAYSAGE	MILIEUX NATURELS
DIAGNOSTIC		ANALYSE		CHOIX	INCIDENCES	INDICATEURS

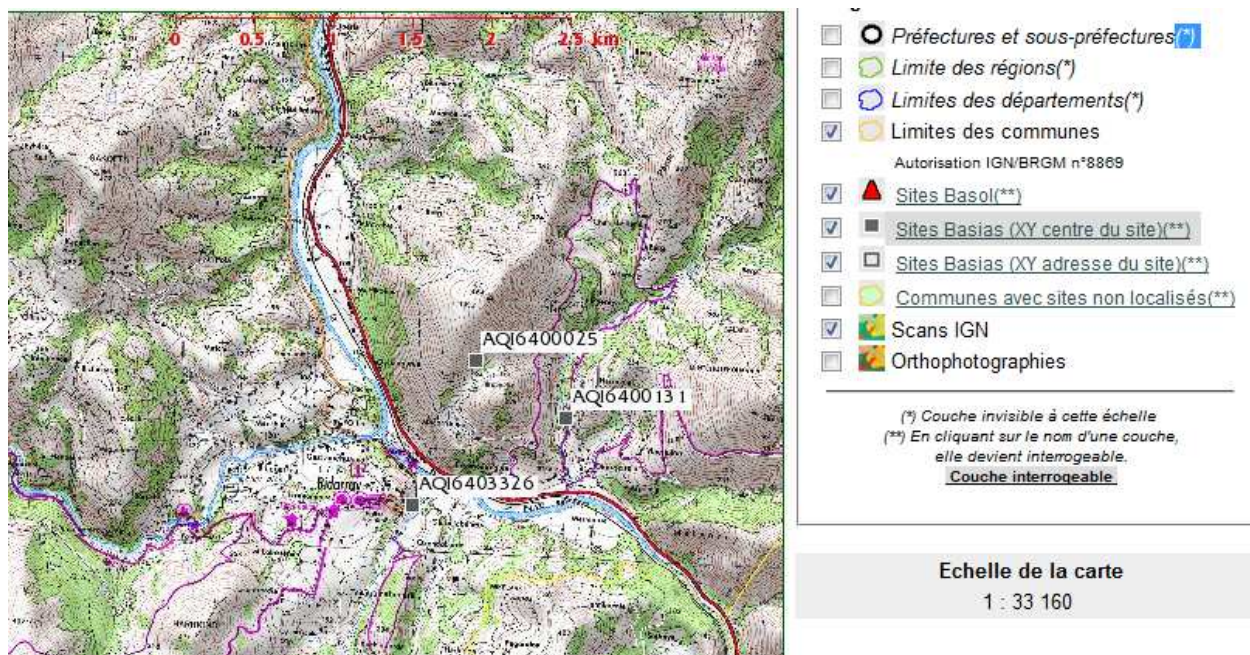
POLLUTIONS ET NUISANCES

I.5.23 - SITES ET SOLS POLLUES

Sources : Basol.fr, basias.fr

Sur la commune, 3 sites d'activités potentiellement pollués sont à noter :

- une ancienne carrière de grès (éloigné des zones d'habitat)
- une ancienne décharge d'environ 1600 m² (éloigné des zones d'habitat)
- une ancienne station-service en péri-urbain



N°	Identifiant	Raison(s) sociale(s) de(s) l'entreprise(s) connue(s)	Nom(s) usuel(s)	Adresse (ancien format)	Dernière adresse	Commune principale	Code activité	Etat d'occupation du site	Etat de connaissance	X Lambert II étendu (m)	Y Lambert II étendu (m)
1	AQI6400025	Iriant J.R	Carrière de grès	Lardapidia (lieu-dit)	Lieu dit Lardapidia	BIDARRAY (64124)	b08.11z	Activité terminée	Inventorié	301088	1814948
2	AQI6403326	Bidegarray (M.)	Station service		Route nationale 132	BIDARRAY (64124)	g47.30z	Ne sait pas	Inventorié	300685	1814048
3	AQI6400131	Mairie de Bidarray	Décharge d'ordures ménagères		Lieu dit Arantko- Erreka	BIDARRAY (64124)	e38.11z	Activité terminée	Inventorié	301648	1814587

CONTEXTE	BILAN	DEMOGRAPHIE ECONOMIE LOGEMENT	ACTIVITES	EQUIPEMENTS	PATRIMOINE PAYSAGE	MILIEUX NATURELS
DIAGNOSTIC		ANALYSE		CHOIX	INCIDENCES	INDICATEURS

I.5.24 - QUALITE DE L'AIR



Les sources d'émissions sont séparées en sources mobiles et en sources fixes:

- sources mobiles:
 - Sources linéaires: axes de communication tels que les transports routiers, aériens, ferroviaires, maritimes et fluviaux
 - Sources surfaciques: circulation, urbaine, les engins spéciaux industriels, domestiques et agricoles
- Sources fixes:
 - Sources linéaires: gazoduc, oléoduc, etc
 - Sources surfaciques: sources non incluses dans la catégorie des GSP, le secteur résidentiel / tertiaire, le secteur agricole

Source ponctuelles: grandes sources ponctuelles (GSP) du secteur industriel

Il n'existe pas de station de mesure fixe de la qualité de l'air sur le territoire et ce secteur n'a pas fait l'objet de campagne de mesure.

Le trafic routier reste modéré et limite ainsi les conséquences en termes de pollution de l'air

CONTEXTE	BILAN	DEMOGRAPHIE ECONOMIE LOGEMENT	ACTIVITES	EQUIPEMENTS	PATRIMOINE PAYSAGE	MILIEUX NATURELS
DIAGNOSTIC		ANALYSE		CHOIX	INCIDENCES	INDICATEURS

Emission de gaz à effet de serre et changement climatique

En Aquitaine, les émissions de gaz à effet de serre sont estimées à 24,8 millions de tonnes équivalent CO₂ en 2008 (soit 4,7% des émissions françaises en 2008). Le secteur des transports est le principal émetteur sur le territoire régional avec 38% des émissions. Par ailleurs, on constate une quasi-stabilité des émissions de GES en Aquitaine entre 1990 et 2008 (+0,2%) due notamment à la forte baisse des émissions de l'industrie de l'énergie et de l'agriculture couplé à l'augmentation des émissions des secteurs du bâtiment, de l'industrie et des transports.

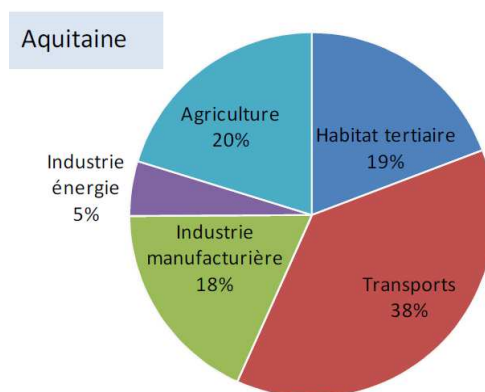


Figure 1 : Répartition des émissions de gaz à effet de serre par secteurs en Aquitaine en 2008
Source : SRCAE Aquitaine, 2012

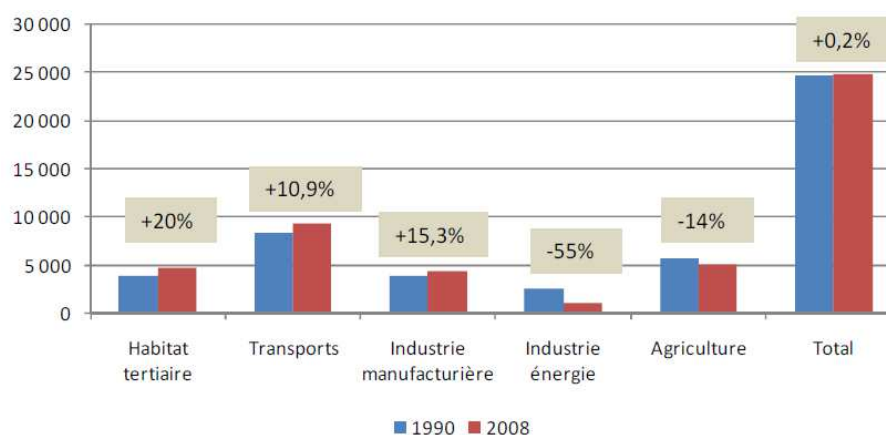


Figure 2 : Evolution des émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2008 par secteur (en milliers de teqCO₂)

Source : DREAL Aquitaine, SRCAE Aquitaine, 2012

En outre, le changement climatique est d'ores et déjà en marche. Ainsi, le sud-ouest a subi une **hausse de 1,1°C des températures moyennes** au cours du 20^{ème} siècle. Ces modifications du climat seront à l'origine de **multiples impacts** sur les territoires (augmentation des risques climatiques, recul du trait de côte...), sur les populations (augmentation des risques caniculaires et des maladies respiratoires...), sur les écosystèmes (perte de biodiversité, raréfaction et dégradation de la ressource en eau...) ainsi que sur les activités économiques (perte de rendement de l'agriculture, problèmes d'approvisionnement énergétique...), à long terme mais aussi dans un avenir plus proche. Il convient donc de mettre en œuvre des **mesures d'adaptation** afin de limiter les impacts négatifs du phénomène et de tirer parti des éventuels impacts positifs.

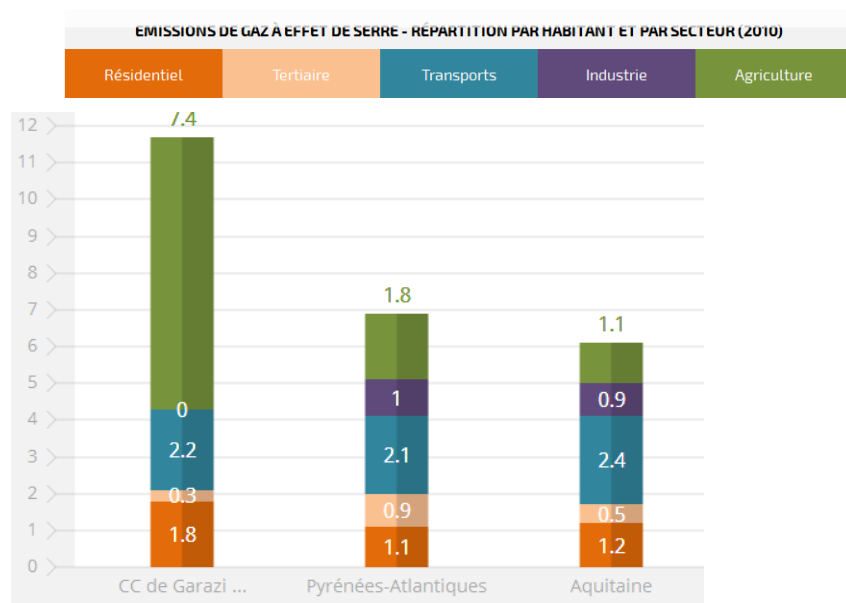
Aussi, les lois Grenelle de 2009 et 2010 ont instauré et généralisé l'utilisation de différents outils permettant aux territoires de s'emparer de ces questions d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, tels que les **Schémas Régionaux Climat Air Energie** et les **Plans Climat Energie**

CONTEXTE	BILAN	DEMOGRAPHIE ECONOMIE LOGEMENT	ACTIVITES	EQUIPEMENTS	PATRIMOINE PAYSAGE	MILIEUX NATURELS
DIAGNOSTIC		ANALYSE		CHOIX	INCIDENCES	INDICATEURS

Territoriaux dès lors obligatoires pour toutes les collectivités de plus de 50 000 habitants (loi Grenelle 2).

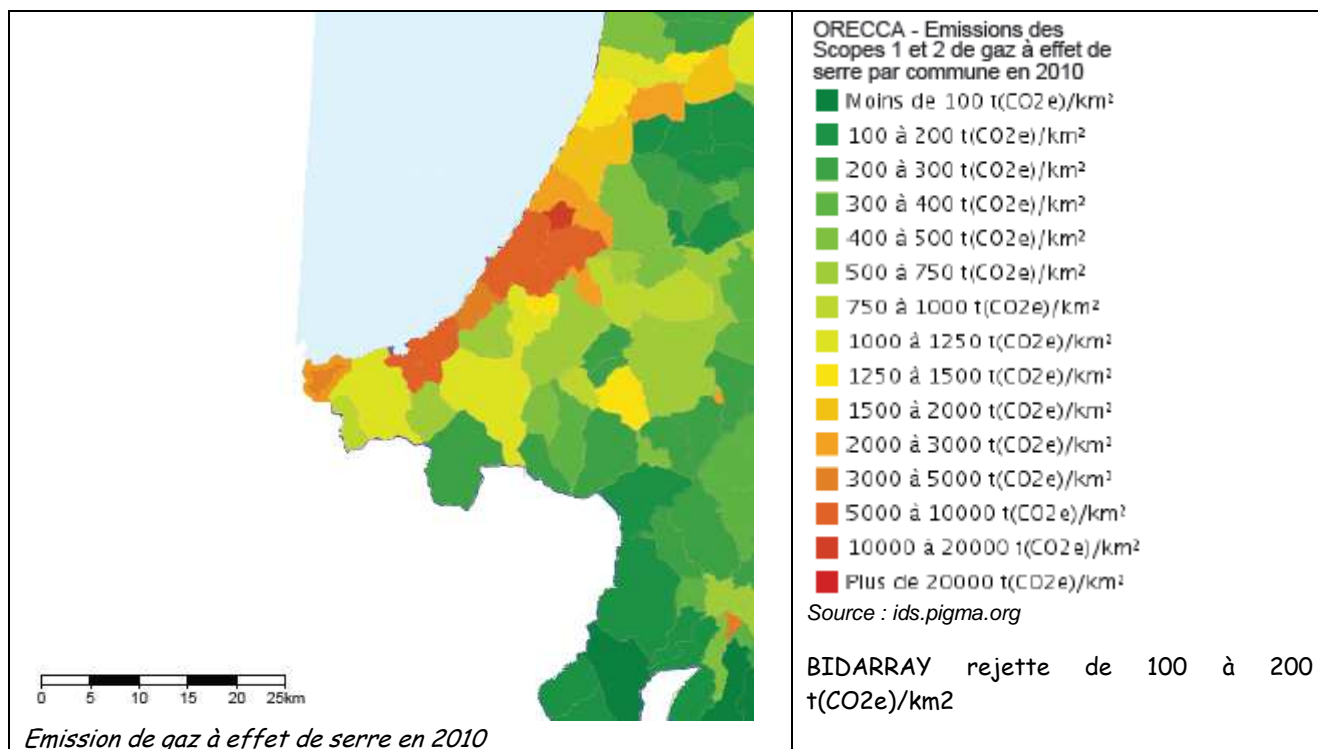
Selon l'Observatoire Régional Energie Changement Climatique Air (ORECCA), la **communauté de communes Garazi Baigorri** présente un total d'émissions de gaz à effet de serre de **144 000 t_{eq}CO₂**, dont 63% dues à l'agriculture, 18.65% aux transports et 15.29 % liées au résidentiel. Ceci correspond à un total de 11.7 t(CO₂e)/an/habitant.

Selon la cartographie réalisée par l'Observatoire Régional Energie Changement Climatique Air (ORECCA) dans le cadre du bilan des émissions de gaz à effet de serre en Aquitaine, la commune de **BIDARRAY** présente des émissions de gaz à effet de serre estimées entre **100 et 200 t(CO₂e)/km²**.



Emissions de gaz à effet de serre en 2010

Source : Observatoire Régional Energie Changement Climatique Air (ORECCA)



Emission de gaz à effet de serre en 2010

CONTEXTE	BILAN	DEMOGRAPHIE ECONOMIE LOGEMENT	ACTIVITES	EQUIPEMENTS	PATRIMOINE PAYSAGE	MILIEUX NATURELS
DIAGNOSTIC		ANALYSE		CHOIX	INCIDENCES	INDICATEURS

I.5.25 - NUISANCES SONORES

Le niveau d'exposition sonore sur la commune reste modeste.

La configuration de l'implantation des activités a limité les voisinages habitat/activité, réduisant les risques de nuisances, dont les nuisances sonores.

Les zones de bruit

Transports terrestres :

La commune est concernée par le classement sonore des infrastructures de transport terrestre n°99R1215 du 20/12/1999) :

- RD n°918, classée en catégorie 3 et 4

Transports aériens

La commune n'est pas concernée par une zone d'exposition au bruit liée aux transports aériens.

Les marges de recul sur routes départementales hors agglomération

La commune n'est pas concernée

Les voies classées à grande circulation

Article L.111.1.4 du Code de l'Urbanisme - Amendement Dupont

La commune n'est pas concernée.

CONTEXTE	BILAN	DEMOGRAPHIE ECONOMIE LOGEMENT	ACTIVITES	EQUIPEMENTS	PATRIMOINE PAYSAGE	MILIEUX NATURELS
DIAGNOSTIC		ANALYSE		CHOIX	INCIDENCES	INDICATEURS

Synthèse / Enjeux

Synthèse

La qualité et capacité des équipements est satisfaisante globalement avec notamment une station d'épuration au bourg.

Les perspectives de développement méritent pour autant de faire évoluer :

- la capacité et la couverture protection incendie
- la sécurité des accès le long de la Départementale

La problématique risque reste relativement ponctuelle et ne génère pas de contraintes importantes.

Enjeux

- Le développement devra s'inscrire dans l'évolution concomitante des équipements.
- La question des mobilités et des transports vers le pôle de Bayonne.
- La protection des ressources en eau
- La prise en compte des risques et nuisances

P.A.D.D. - le champ du souhaitable

Constat

Un niveau d'équipement adapté

Une commune peu impactée par les risques et nuisances

Orientation de développement

Adapter le développement à la capacité existante.

Eviter le développement sur les zones à risque ou nuisance

P.L.U. - le champ du possible Moyens/ gestion/ encadrement

Zonage

Configurer les zones de développement en fonction des équipements et des risques.

Règlement

Imposer le raccordement au collectif dans la zone d'assainissement collectif.

CONTEXTE	BILAN	DEMOGRAPHIE ECONOMIE LOGEMENT	ACTIVITES	EQUIPEMENTS	PATRIMOINE PAYSAGE	MILIEUX NATURELS
DIAGNOSTIC		ANALYSE		CHOIX	INCIDENCES	INDICATEURS

I.6 - PATRIMOINE/ PAYSAGE - URBANISME - ARCHITECTURE

PATRIMOINE PAYSAGER		DONNEES DE CADRAGE
LE PAYSAGE		
Echelle territoire	Reliefs importants Variété des occupations du sol Perspectives	
LA PAYSAGE URBAIN ET ARCHITECTURAL		
Patrimoine urbain	Un village « à l'écart » de nombreux quartiers des édifices dispersés	
Patrimoine architectural	Protégé (MH) Non protégé : les typologies	

CONTEXTE	BILAN	DEMOGRAPHIE ECONOMIE LOGEMENT	ACTIVITES	EQUIPEMENTS RESEAUX RISQUES SERVITUDES	PATRIMOINE PAYSAGE	MILIEUX NATURELS
DIAGNOSTIC		ANALYSE		CHOIX	INCIDENCES	INDICATEURS

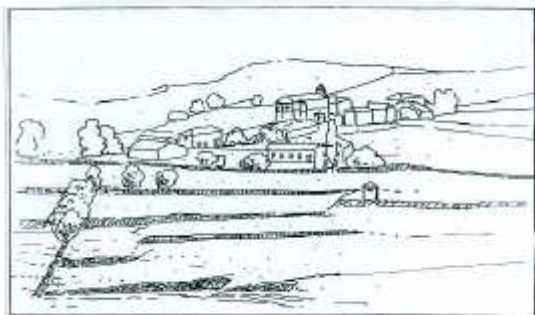
LE PATRIMOINE PAYSAGER

Source : atlas des paysages en Pyrénées Atlantiques

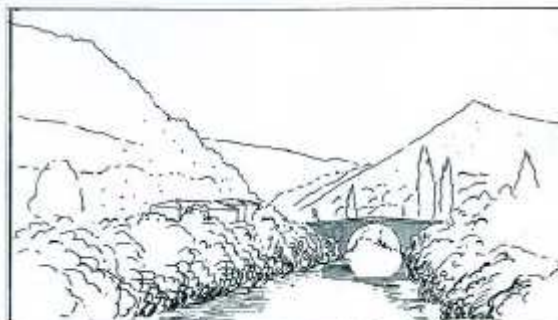
I.6.1 - LE PAYSAGE A L'ECHELLE COMMUNALE

Village singulier de Basse Navarre, **Bidarray** s'inscrit dans un cadre paysager exceptionnel, dominé par les reliefs de la montagne Basque, dont les emblématiques crêtes d'Iparla (Ouest), monts de l'Artzamendi et du Baigura. La vallée du Baztan est également un site paysager exceptionnel.

Le territoire communal s'inscrit dans l'entité de la Haute-Nive de l'Atlas départemental des Paysages dans le secteur de la « Nive de Bidarray ».



Village de Bidarray sur des terrasses au-dessus de la Nive

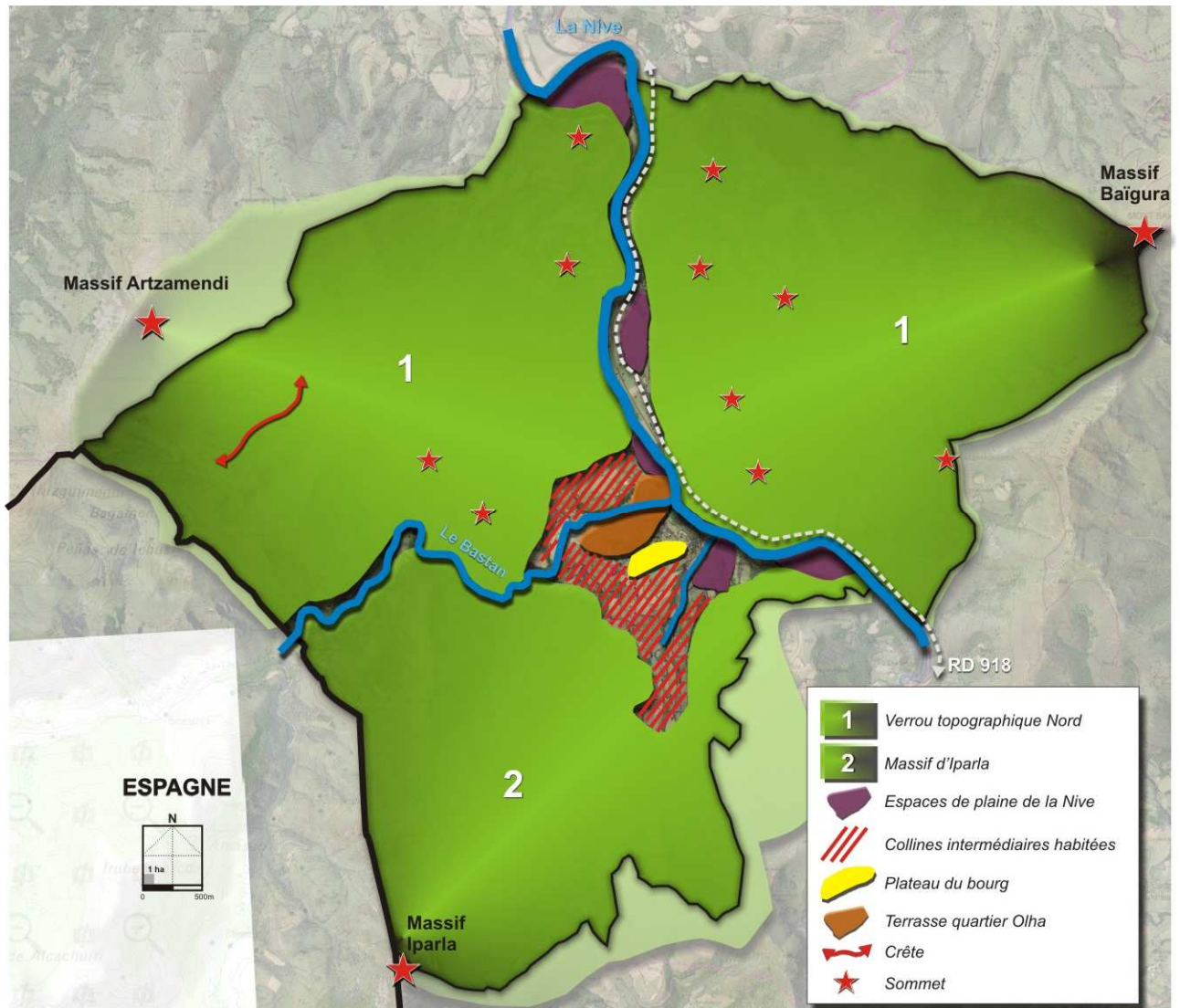


Pont Nobla



Le bourg de Bidarray sur une terrasse haute au-dessus de la Nive

CONTEXTE	BILAN	DEMOGRAPHIE ECONOMIE LOGEMENT	ACTIVITES	EQUIPEMENTS RESEAUX RISQUES SERVITUDES	PATRIMOINE PAYSAGE	MILIEUX NATURELS
DIAGNOSTIC		ANALYSE		CHOIX	INCIDENCES	INDICATEURS



Les grands traits de ce paysage présentés dans la carte ci-dessus peuvent être résumés :

- la **qualité du patrimoine bâti ou du petit patrimoine** (pont, murs, bordes, lavoir, château, fermes....)
- **des paysages agricoles et majoritairement ouverts**, offrant de vastes panoramas et perspectives (collines ou zones pastorales)
- la **présence de l'eau et de ses rives boisées** qui structurent le paysage, élément fondamental de ces espaces ouverts ; le bassin de plaine de confluence Nive/Baztan reste essentiel dans l'organisation de l'espace. **Les haies** jouent également un rôle important dans le paysage.
- **les sommets** qui ponctuent l'espace, sommets très perceptibles, véritables éléments de repère et du décor, formes emblématiques dominant la vallée
- **les crêtes d'Iparla**, élément minéral fort aux couleurs changeantes, véritable cordillère dominant le décor paysager
- la **présence de fruitiers** (noyers, cerisiers, figuiers, pommiers notamment) en bordure des prés et dans les jardins
- l'**importance des massifs boisés** notamment sur les flancs exposés à l'Ouest, imposant des effets de fermetures ou de couloir, accentuant le phénomène des gorges
- le **site du bourg** et son environnement paysager remarquable
- la **route D948**, accès unique à la vallée
- un **espace bâti traditionnel ouvert** (sans clôture) dans l'espace agricole

CONTEXTE	BILAN	DEMOGRAPHIE ECONOMIE LOGEMENT	ACTIVITES	EQUIPEMENTS RESEAUX RISQUES SERVITUDES	PATRIMOINE PAYSAGE	MILIEUX NATURELS
DIAGNOSTIC		ANALYSE	CHOIX	INCIDENCES	INDICATEURS	

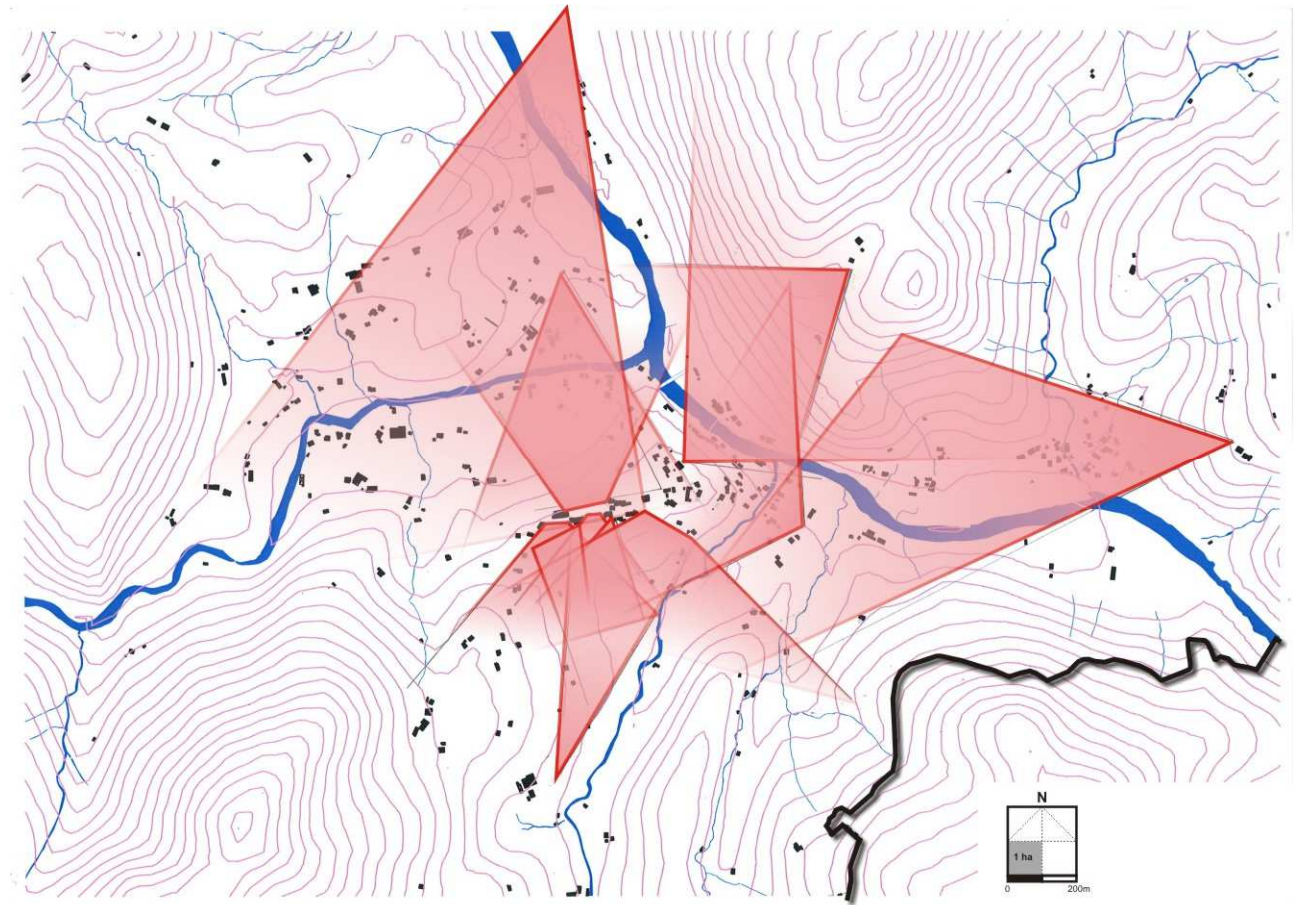
I.6.2 - LES GRANDES ENTITES PAYSAGERES

La découverte du territoire offre de nombreuses ambiances qui se déclinent selon l'ampleur de la perception : échelle du grand paysage, échelle intimiste de sites spécifiques.

Depuis le Nord, le verrou formé par les massifs du Baigura et de l'Artzamendi ferme la plaine de la Nive ; le bourg de Bidarray s'est installé sur une terrasse qui surplombe la Nive et le Pont Noblia. Les espaces de plaine sont très réduits, de nombreuses collines au sommet aplani délimitent des espaces très en vue.

Le Baztan s'insinue dans les massifs montagneux formant des gorges boisées à l'ambiance singulière.


Les perspectives lointaines sur le grand paysage sont nombreuses, de même que les points de vue sur le bourg, ou depuis celui-ci. Le bourg de **Bidarray** a la particularité d'être un bourg en situation de promontoire intermédiaire, d'implantation discontinue, privilégiant les ouvertures sur le grand paysage ; à ce titre, le paysage éloigné fait partie intégrante de l'ambiance paysagère du bourg avec de grandes fenêtres ouvertes sur des panoramas exceptionnels.



Principales perspectives depuis ou vers le bourg de Bidarray

CONTEXTE	BILAN	DEMOGRAPHIE ECONOMIE LOGEMENT	ACTIVITES	EQUIPEMENTS RESEAUX RISQUES SERVITUDES	PATRIMOINE PAYSAGE	MILIEUX NATURELS
DIAGNOSTIC		ANALYSE		CHOIX	INCIDENCES	INDICATEURS

Différentes grandes entités paysagères peuvent être décrites.

1 - Le verrou Nord		
		
Description		
<p>Cette entité correspond à un défilé qui sépare les bassins de Itxassou/Louhoussoa au Nord et de Bidarray. Couloir étroit de gorge formé par la Nive, les massifs du Baigura (897m) et de l'Artzamendi (926m) ce paysage reste très naturel, et la présence humaine est avec quelques fermes ponctuelles qui se sont implantées à la faveur de quelques sites topographiques. Ce verrou forme un effet de porte ou de fermeture au Nord du Bassin. Il exprime un changement paysager assez brutal.</p>		
<i>Traits dominants</i>	<i>Fonction et caractère paysagers</i>	<i>Recommandations</i>
<p>Ambiance boisée et de landes Gorge étroite bordée par les reliefs boisés ou en landes Masses végétales : boisements feuillus, landes, prairies ponctuelles Lignes végétales : lisières Bâti : très ponctuel Altitude : 68 m (Nives) à 920m</p>	<p>Image forte du territoire, Perception forte de ces espaces depuis le bourg notamment Notion de porte. Zone naturelle de transition entre deux bassins de plaine.</p>	<p>Entité naturelle au relief contraignant. Espace agricole et pastoral Maintien des boisements rivulaires et de pente</p>

CONTEXTE	BILAN	DEMOGRAPHIE ECONOMIE LOGEMENT	ACTIVITES	EQUIPEMENTS RESEAUX RISQUES SERVITUDES	PATRIMOINE PAYSAGE	MILIEUX NATURELS
DIAGNOSTIC		ANALYSE		CHOIX	INCIDENCES	INDICATEURS

2- Le Massif d'Iparla



Description

Véritable cordillère imposant la frontière Ouest avec l'Espagne, le haut massif d'Iparla (>1000m) est un élément emblématique de la vallée. Sa crête orientée quasiment Nord/Sud offre un décor minéral aux couleurs changeantes, premier élément émergeant à la lueur du soleil levant. Figure panoramique, cette entité exprime le lien à la montagne.

Au-dessus de 300 m, cet espace développe des territoires fortement identitaires du pastoralisme, ponctués par des bordes dont l'implantation s'inscrit sur des ruptures de pentes, imprimant de petits volumes encastrés dans le relief, et très espacés.

<i>Traits dominants</i>	<i>Fonction et caractère paysagers</i>	<i>Recommandations</i>
<p>Ambiance ouverte Panorama ouvert de haute colline et de montagne, avec thalwegs encaissés boisés Masses végétales : prairies, pâturages et landes, boisements des thalwegs Lignes végétales : thalwegs boisés Bâti : bordes essentiellement Altitude : 300 m à 1000 m</p>	<p>Forme emblématique du paysage communal.</p> <p>Perception forte de ces espaces depuis le bourg notamment</p>	<p>Espace naturel et agricole dédié à l'activité pastorale.</p>

CONTEXTE	BILAN	DEMOGRAPHIE ECONOMIE LOGEMENT	ACTIVITES	EQUIPEMENTS RESEAUX RISQUES SERVITUDES	PATRIMOINE PAYSAGE	MILIEUX NATURELS
DIAGNOSTIC		ANALYSE		CHOIX	INCIDENCES	INDICATEURS

3- Les espaces de plaine de la Nive



Description

Ces espaces sont d'extension réduite sur les marges de la Nive. Ils sont traversés par la voie de chemin de fer et la route départementale, principale voie de desserte de ce territoire.

A la confluence de petits ruisseaux les surfaces s'élargissent.

L'occupation du sol est le fait majoritairement de prairies. L'implantation bâtie s'est inscrite de façon linéaire avec notamment les structures liées aux sports nautiques ou en petits hameaux comme c'est le cas pour Okimbeltzia au sud.

Le Pont ancien est classé monument historique. Sa perception relève de point de vue assez proche.

<i>Traits dominants</i>	<i>Fonction et caractère paysagers</i>	<i>Recommandations</i>
<p>Ambiance agricole ouverte marquée par les infrastructures Importance des trames boisées de la Nive Masses végétales : prairies, trames boisées des ruisseaux et de la Nive Lignes végétales : haies, lisières des ruisseaux Bâti : implantation linéaire le long de la voie et hameau de Okimbeltzia, bâti d'activité (sports nautique, restaurant), Pont monument historique</p>	<p>Zone agricole et zones bâties sous forme linéaire le long de la départementale dominée par les activités et hameau Espace ouvert permettant la perspective sur la terrasse du village qui domine Importance des espaces de découvertes sur la Nive depuis le Nord Perception du Pont ancien dans les espaces de proximité</p>	<p>Préservation des espaces agricoles de plaine Respect des implantations de type hameau Potentiel de développement à étudier en fonction des besoins d'activité, de la sécurité et des risques d'inondation Qualité d'entrée de village à préserver avec la fenêtre sur la Nive depuis le Nord</p>

CONTEXTE	BILAN	DEMOGRAPHIE ECONOMIE LOGEMENT	ACTIVITES	EQUIPEMENTS RESEAUX RISQUES SERVITUDES	PATRIMOINE PAYSAGE	MILIEUX NATURELS
DIAGNOSTIC		ANALYSE		CHOIX	INCIDENCES	INDICATEURS

4- Les collines intermédiaires habitées



Description

Entre domaine de montagne et plaine, les espaces de collines exposées à l'Est forment des ensembles topographiques qui développent des espaces propices à l'activité agricole et à l'implantation humaine.

Ce paysage collinaire est essentiellement ouvert, formé par de grands aplats de prairies verdoyantes qui encadrent le village, autorisant une vue panoramique circulaire sur le paysage alentour.

Le bâti associe un caractère dispersé, à des implantations linéaires et des groupements.

Ces espaces forment des entités en rapport direct avec l'activité agricole. Ils sont fortement perceptibles dans le grand paysage.

<i>Traits dominants</i>	<i>Fonction et caractère paysagers</i>	<i>Recommandations</i>
<p>Ambiance ouverte sur le grand paysage avec perspectives lointaines.</p> <p>Masses végétales : prairies, boisements des ruisseaux et thalwegs</p> <p>Lignes végétales : haies, lisières des ruisseaux,</p> <p>Bâti : dispersé et implantations diverses (linéaire, groupement)</p> <p>Altitude : 300m à 140m</p>	<p>Espace agricole.</p> <p>Zone ouverte sur le grand paysage, patrimoine rural et paysage emblématique.</p> <p>Auréole du bourg et glacis de l'église</p>	<p>Préservation des espaces agricoles.</p> <p>Sensibilité paysagère</p> <p>Respect des implantations du bâti et recherche de formes urbaines inspirées de l'existant.</p>

CONTEXTE	BILAN	DEMOGRAPHIE ECONOMIE LOGEMENT	ACTIVITES	EQUIPEMENTS RESEAUX RISQUES SERVITUDES	PATRIMOINE PAYSAGE	MILIEUX NATURELS
DIAGNOSTIC		ANALYSE		CHOIX	INCIDENCES	INDICATEURS

5- Le plateau du bourg



Description

Ce plateau constitue le lieu d'implantation du cœur de village ; il forme un promontoire sur la Nive, allongé de direction Est/Ouest.

Ouvert sur le grand paysage cet espace présente une sensibilité paysagère forte du fait de sa perception lointaine et des points de vue qu'il offre sur l'ensemble du territoire.

Les abords de l'église notamment sont sensibles, de même que les prairies en contact avec le plateau public, mairie/place/fronton.

<i>Traits dominants</i>	<i>Fonction et caractère paysagers</i>	<i>Recommandations</i>
<p>Ambiance ouverte et présence forte des espaces prairiaux Masses végétales : prairies Lignes végétales : haies, lisières Bâti : bourg Altitude : entre 120 et 150m environ</p>	<p>Espace emblématique et central du village Zone ouverte sur le grand paysage, patrimoine rural Points de vue large sur la vallée et les massifs environnants</p>	<p>Importance des espaces libres entre les implantations bâties. Respect des implantations du bâti qui suit la topographie (sens des façades, orientation). Espace bâti ouvert sur l'espace agricole, aspect à conserver en évitant des structures trop urbaines. Préservation des points de vue</p>

CONTEXTE	BILAN	DEMOGRAPHIE ECONOMIE LOGEMENT	ACTIVITES	EQUIPEMENTS RESEAUX RISQUES SERVITUDES	PATRIMOINE PAYSAGE	MILIEUX NATURELS
DIAGNOSTIC		ANALYSE		CHOIX	INCIDENCES	INDICATEURS

6- La terrasse Ezpada : Olha/Baztan



Description

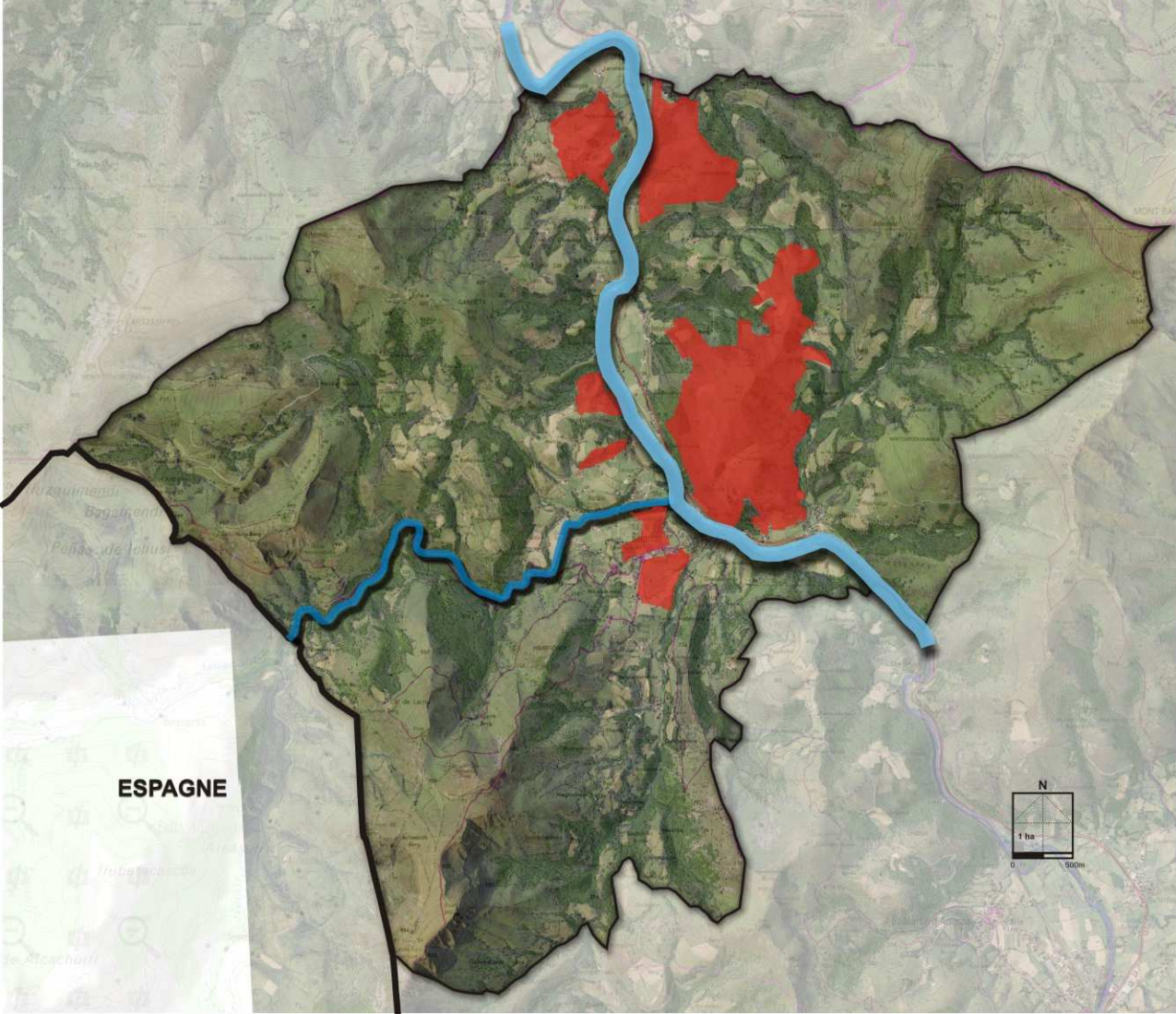
Située sur le cours aval du Baztan jusqu'au point de confluence Nive/Baztan, la terrasse de Olha regroupe des quartiers bâtis qui se sont installés sur des espaces topographiquement favorables. Entouré des espaces agricoles ouverts des collines, ces sites sont en lien avec le grand paysage.

<i>Traits dominants</i>	<i>Fonction et caractère paysagers</i>	<i>Recommandations</i>
<p>Effet de terrasse en surplomb de la Nive et du Bastan</p> <p>Masses végétales : prairies majoritaires</p> <p>Lignes végétales : lisières, alignements de fruitiers, haies</p> <p>Bâti : isolé, et en quartier</p> <p>Altitude : entre 150m et 180m</p>	<p>Quartier traditionnel habité</p> <p>Espace agricole</p>	<p>Réflexion sur les limites des quartiers et forme urbaine</p> <p>Potentiel limité</p> <p>Espace agricole à préserver</p>

CONTEXTE	BILAN	DEMOGRAPHIE ECONOMIE LOGEMENT	ACTIVITES	EQUIPEMENTS RESEAUX RISQUES SERVITUDES	PATRIMOINE PAYSAGE	MILIEUX NATURELS
DIAGNOSTIC		ANALYSE		CHOIX	INCIDENCES	INDICATEURS

Les espaces libres paysagers majeurs dans la perception du village

Le territoire communal comporte des panoramas, points de vue et ambiances remarquables : certains espaces agricoles ouverts, espaces publics ouverts, espaces boisés contribuent à la perception de ce paysage de qualité et il est nécessaire de préserver ces espaces, parfois de toute construction, parfois en les limitant à la proximité des volumes présents.



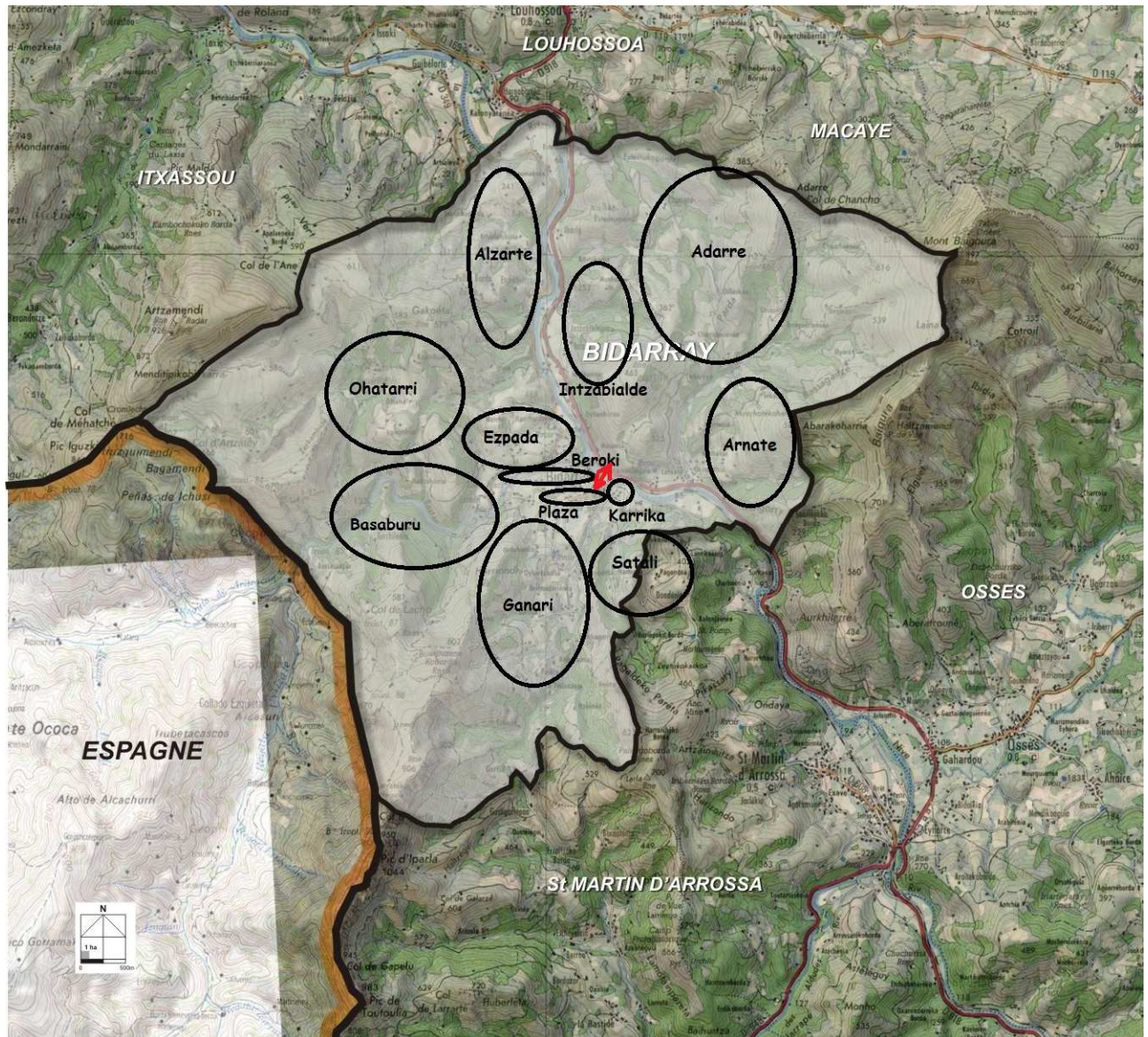
CONTEXTE	BILAN	DEMOGRAPHIE ECONOMIE LOGEMENT	ACTIVITES	EQUIPEMENTS RESEAUX RISQUES SERVITUDES	PATRIMOINE PAYSAGE	MILIEUX NATURELS
DIAGNOSTIC		ANALYSE		CHOIX	INCIDENCES	INDICATEURS

I.6.3 - LE PAYSAGE URBAIN ET ARCHITECTURAL

Le patrimoine urbain

La commune de **Bidarray** différencie onze « quartiers » identifiés.

Pour autant l'analyse du paysage architectural et urbain se détache de cette notion davantage basée sur un ressenti sociologique, une appartenance à un espace plus ou moins important spatialement mais reconnu dans le vécu des habitants.



Au-delà de l'appartenance à tel ou tel quartier de la commune, les constructions correspondent à plusieurs manières d'occuper le territoire et de former des unités reconnaissables et assimilables à des entités urbaines.

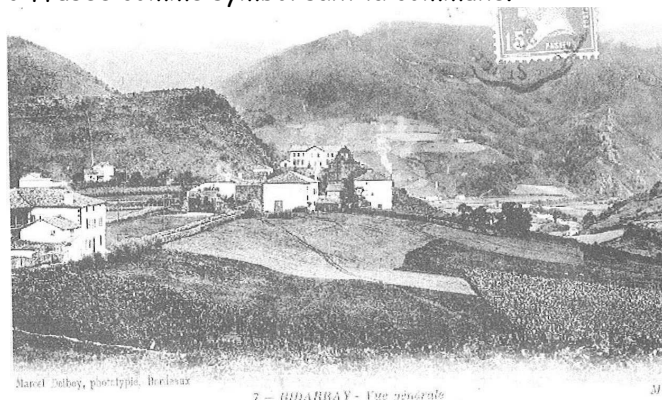
En préalable à toute analyse il est important de signaler une particularité communale dans le fait que son urbanisation est majoritairement située sur la rive gauche de la Nive. Que la voie de circulation principale est l'axe Bayonne - Saint Jean Pied de Port, situé sur la rive droite de la Nive et qu'il n'existe qu'un SEUL pont pour accéder à cette voie.

CONTEXTE	BILAN	DEMOGRAPHIE ECONOMIE LOGEMENT	ACTIVITES	EQUIPEMENTS RESEAUX RISQUES SERVITUDES	PATRIMOINE PAYSAGE	MILIEUX NATURELS
DIAGNOSTIC		ANALYSE		CHOIX	INCIDENCES	INDICATEURS

Le quartier Plaza, « l'image » du village

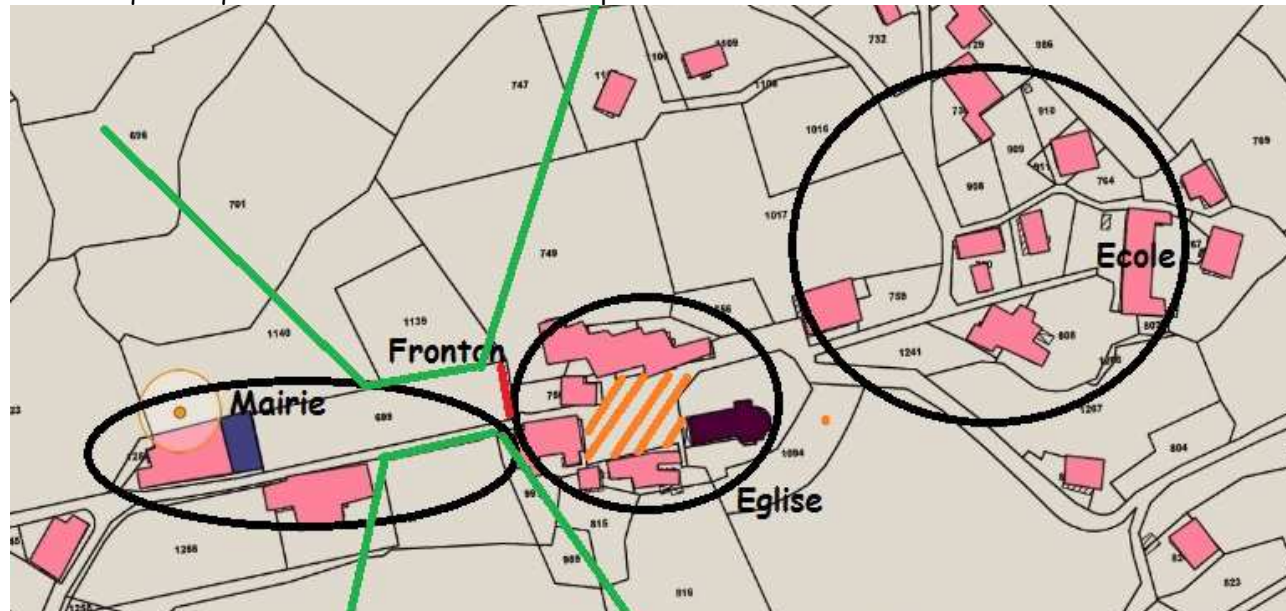
Diagnostic

Le quartier Plaza est composé d'édifice anciens, que ce soit l'église ou les maisons qui s'y trouvent. C'est aussi médiatiquement « l'image » du village de Bidarray, celle qui attire les visiteurs, celle qui est diffusée comme symbolisant la commune.



La comparaison entre une vue ancienne et aujourd'hui : le village a vu l'installation d'un bâtiment face à la mairie et la construction du fronton. Pour autant les prairies maintiennent une coupure paysagère importante entre l'espace de l'église et celui de la mairie

Un élément paradoxal consiste dans la disposition d'une structure urbaine étirée le long de l'axe de circulation qui marque la ligne de crête, ponctué par les édifices emblématiques et signifiant du « village » : l'église et son cimetière accolé, le fronton et sa place libre qui accompagne le cheminement, la mairie qui marque l'autre extrémité de cet espace.



CONTEXTE	BILAN	DEMOGRAPHIE ECONOMIE LOGEMENT	ACTIVITES	EQUIPEMENTS RESEAUX RISQUES SERVITUDES	PATRIMOINE PAYSAGE	MILIEUX NATURELS
DIAGNOSTIC		ANALYSE		CHOIX	INCIDENCES	INDICATEURS



- Face à l'église quelques maisons d'habitations ainsi qu'un commerce de bar restaurant forment une place dessinée par les façades des maisons anciennes qui la bordent, place fermée sur elle-même.
- A l'inverse la partie mairie/fronton est quant à elle significative de par les espaces non bâtis, les perspectives, les échappées visuelles, les grands paysages qui s'offrent à la vue depuis la place de la Mairie
- La partie Est du quartier est occupé par l'école ainsi que des salles associatives et des habitations. Elle est en retrait du reste du quartier tout simplement par le fait que la voie principale de circulation passe à côté

L'architecture y est représentée par un bâti ancien très homogène de grande qualité.

La place de l'église



Près de l'église une architecture faite de maisons orthogonales, à un étage et combles, surmonté d'un toit à deux ou quatre pentes. Disposition à égout sur rue majoritaire.

Implantations à l'alignement, façades ordonnancées, encadrement de pierres et chainages verticaux. Contre vent en bois, menuiseries bois, symétrie dans la composition de la façade principale sont autant d'éléments importants de la qualité architecturale et urbaine de ces édifices.



CONTEXTE	BILAN	DEMOGRAPHIE ECONOMIE LOGEMENT	ACTIVITES	EQUIPEMENTS RESEAUX RISQUES SERVITUDES	PATRIMOINE PAYSAGE	MILIEUX NATURELS
DIAGNOSTIC		ANALYSE		CHOIX	INCIDENCES	INDICATEURS

La place de la Mairie et du Fronton



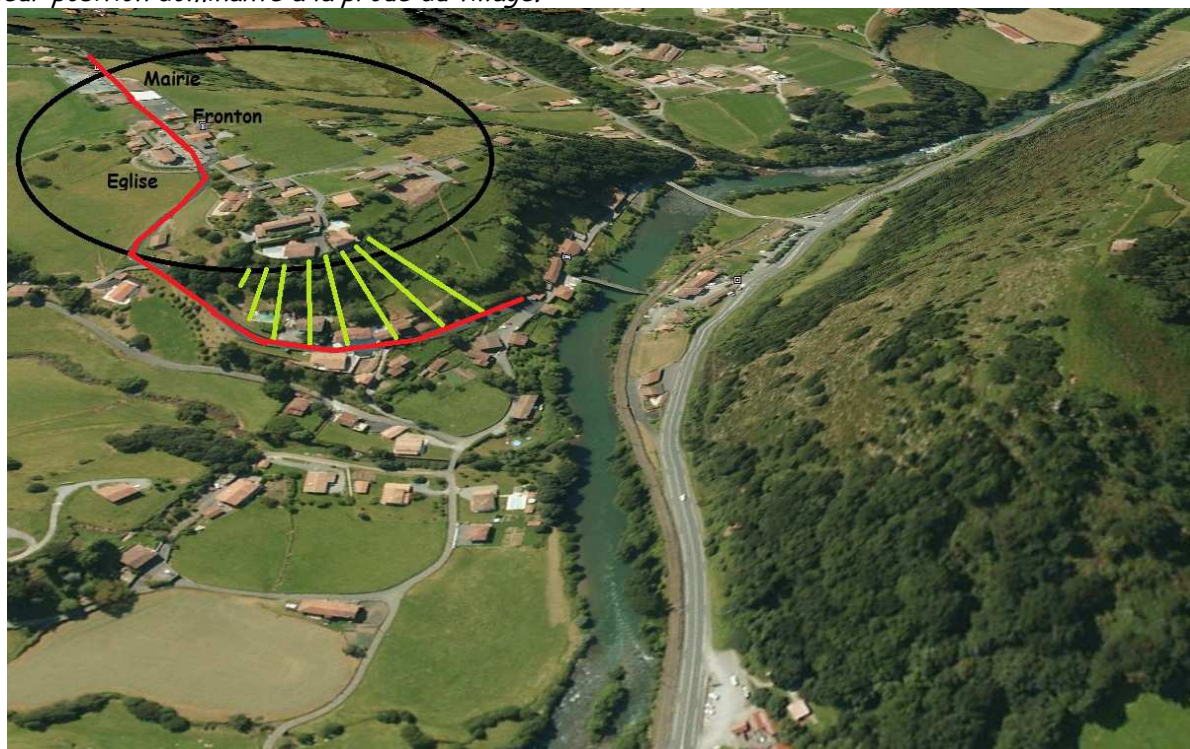
Entre Mairie et fronton, l'espace urbain s'étire le long de la voie de circulation (sur la gauche) et de l'espace de jeu (sur la droite), face à la mairie un édifice récent de commerce de proximité, implanté le long de la voie, avec faitage parallèle à l'axe de la circulation.

L'école et le secteur Est du village



Ces édifices occupent la partie Est du village et s'étendent de l'église (image de gauche) en passant par l'école (au centre) et en se terminant par le promontoire (image de droite).

Ils ne sont pas directement sur la route d'accès principale ce qui confère à ce secteur un caractère confidentiel. Pour autant certains bâtiments sont très en vue depuis les perspectives lointaines du fait de leur position dominante à la proue du village.



CONTEXTE	BILAN	DEMOGRAPHIE ECONOMIE LOGEMENT	ACTIVITES	EQUIPEMENTS RESEAUX RISQUES SERVITUDES	PATRIMOINE PAYSAGE	MILIEUX NATURELS
DIAGNOSTIC		ANALYSE		CHOIX	INCIDENCES	INDICATEURS

Enjeux

Le paradoxe de Bidarray consiste à faire émerger une unité et une personnalité unique mais fragile. Fragile par le risque de banalisation d'uniformisation que pourrait engendrer un traitement urbain qui ne tiendrait pas compte de ces éléments d'identité.

Les quartiers urbains agglomérés

Diagnostic

Deux secteurs de la commune présentent des caractéristiques urbaines dans lequel les regroupements des édifices marquent fortement le paysage :

- Le secteur Karrika situé à l'entrée du village en venant par la voie principale de circulation (RD918),
- Le secteur Arnate, seule entité urbaine importante sur la rive droite de la Nive



Deux secteurs qui bénéficient du passage de l'axe principal de circulation entre Bayonne et Saint Jean Pied de Port.

Deux secteurs situés en pied de coteaux, utilisant les mouvements de terrains comme fil directeur des implantations bâties

CONTEXTE	BILAN	DEMOGRAPHIE ECONOMIE LOGEMENT	ACTIVITES	EQUIPEMENTS RESEAUX RISQUES SERVITUDES	PATRIMOINE PAYSAGE	MILIEUX NATURELS
DIAGNOSTIC		ANALYSE		CHOIX	INCIDENCES	INDICATEURS

Constitués par quelques commerces et activités en lien direct avec leur situation géographique, les habitations complètent le tissu urbain.



Karrika occupe le pied ainsi que les premières pentes de la colline qui mène au village que l'on aperçoit en haut de la photographie.

Les édifices y sont très en vue, du fait de leur grande volumétrie, et leur implantation qui suit les courbes de niveau. Le village masqué par ce quartier et la topographie.



A Arnate, les maisons sont disjointes, elles occupent les parties les plus basses du site et plus on monte plus elles se dispersent.

CONTEXTE	BILAN	DEMOGRAPHIE ECONOMIE LOGEMENT	ACTIVITES	EQUIPEMENTS RESEAUX RISQUES SERVITUDES	PATRIMOINE PAYSAGE	MILIEUX NATURELS
DIAGNOSTIC		ANALYSE		CHOIX	INCIDENCES	INDICATEURS

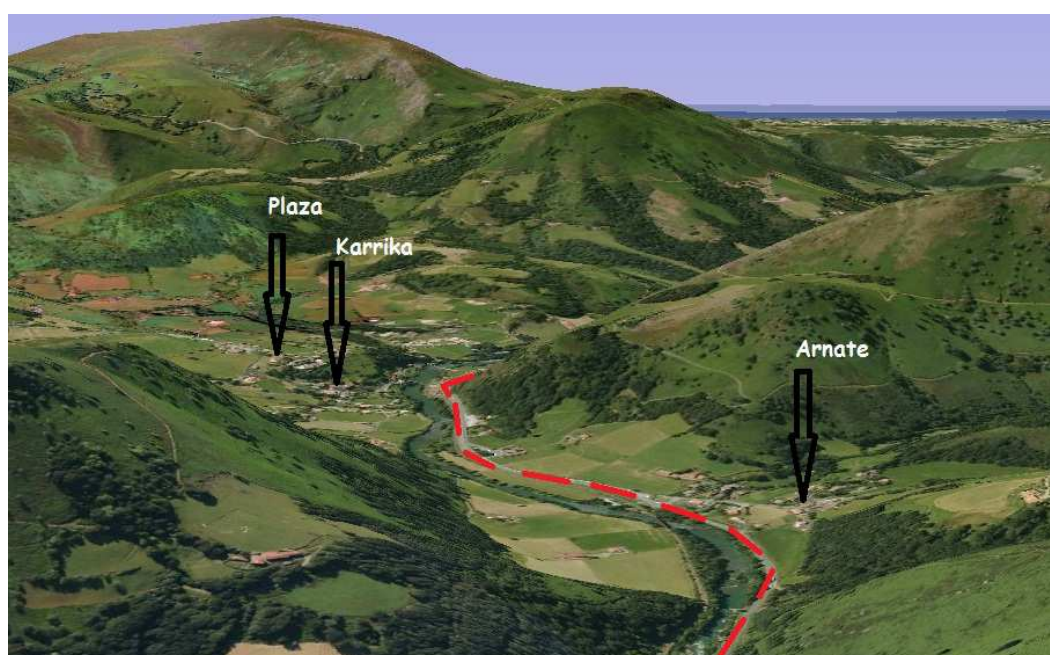
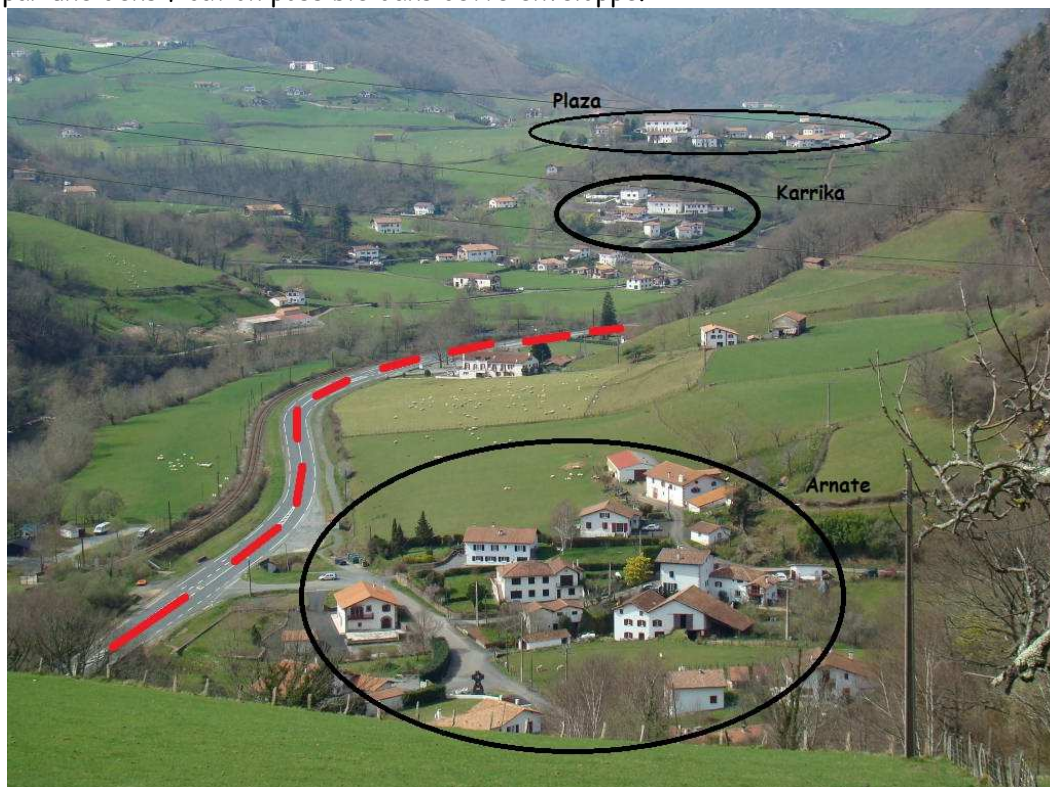
Enjeux

Ces quartiers se présentent comme des éléments précurseurs du village. Alors que l'on pourrait imaginer que le village de Bidarray est ici présenté, le véritable « centre » se situe plus haut et plus à l'intérieur des terres.

Pour autant ces espaces urbains sont annonciateurs de sa présence et constituent des « entrées de ville », des signaux urbains.

Pour Karrika, la difficulté de la topographie est un élément essentiel dans la présence urbaine, l'architecture épouse les formes du relief et assure pour partie ainsi son intégration au site.

Sur Arnate, l'enveloppe urbaine est donnée, calée par des espaces agricoles, des bois. Son évolution s'entend par une densification possible dans cette enveloppe.



CONTEXTE	BILAN	DEMOGRAPHIE ECONOMIE LOGEMENT	ACTIVITES	EQUIPEMENTS RESEAUX RISQUES SERVITUDES	PATRIMOINE PAYSAGE	MILIEUX NATURELS
DIAGNOSTIC		ANALYSE		CHOIX	INCIDENCES	INDICATEURS

Les quartiers urbains de développement récent

Diagnostic

Plusieurs typologies :

- en continuité du village le long de la voie vers le Sud
- à partir d'un ancrage urbain ancien mais peu constitué, le secteur situé à la confluence du Bastan et de la Nive, qui a connu un développement sous forme de lotissement et de petits collectifs mais également de restauration de bâtis existants
- en continuité des implantations anciennes le long de la Nive à la suite du quartier Karrika, par l'implantation de maisons individuelles sur des terrains agricoles

comme le montre la localisation spatiale de ces développements, ils se situent de façon éparse, sans lien direct entre eux ni avec le centre du village (pour deux d'entre eux notamment).



Des secteurs de développement récent.

En prise directe avec l'activité agricole sur des terrains plats ou peu pentus.

CONTEXTE	BILAN	DEMOGRAPHIE ECONOMIE LOGEMENT	ACTIVITES	EQUIPEMENTS RESEAUX RISQUES SERVITUDES	PATRIMOINE PAYSAGE	MILIEUX NATURELS
DIAGNOSTIC		ANALYSE		CHOIX	INCIDENCES	INDICATEURS

En continuité du village



*A la suite du village quelques maisons récentes égrainées le long de la voie. Leur implantation tenant compte du sens de la pente marque le paysage
Une urbanisation linéaire qui a ses limites*

A la confluence de la Nive et du Baztan



Ce secteur de la commune connaît à la fois la maison traditionnelle maintenue dans son état originel (en haut à gauche), le bâti ancien divisé en plusieurs logements (en haut au centre), la maison individuelle neuve (en haut à droite), le logement collectif neuf (en bas au centre). Ce dernier s'intègre facilement dans le village du fait de la volumétrie proche des maisons existantes anciennes et de la simplicité du traitement de ce volume.

Au plan urbain, ce secteur connaît une forme intéressante de regroupement, avec des voies de circulation parfois étroites au regard de la mixité du trafic voitures et engins agricoles, et dont des voies de circulations se terminent parfois en cul de sac ce qui ne favorise pas l'intégration au quartier.

Le caractère de l'architecture ancienne est illustré par le travail sur la pierre qui marque l'édifice ancien. Dans la maison neuve, le matériau est utilisé avec une signification différente, non plus structurelle, mais décorative

CONTEXTE	BILAN	DEMOGRAPHIE ECONOMIE LOGEMENT	ACTIVITES	EQUIPEMENTS RESEAUX RISQUES SERVITUDES	PATRIMOINE PAYSAGE	MILIEUX NATURELS
DIAGNOSTIC		ANALYSE		CHOIX	INCIDENCES	INDICATEURS

Le long de la Nive à la suite du quartier Karrika



Composé de grands édifices à l'origine à vocation agricole, les maisons récentes se sont bâties au fil du temps sur des terrains exploités.

La réutilisation du patrimoine est un élément important de son maintien sur le territoire.

La question de l'interprétation contemporaine de l'architecture de la maison est posée.

Enjeux

Au plan urbain général du territoire, ces quartiers se présentent comme des entités indépendantes. Ils portent en eux le développement récent le plus important de la commune quantitativement, mais ne sont pas fédérés directement autour d'équipements ou de services. Le développement le plus proche du village reste une extension linéaire liée à l'opportunité des réseaux sur des terrains difficiles au plan de leur valorisation agricole.

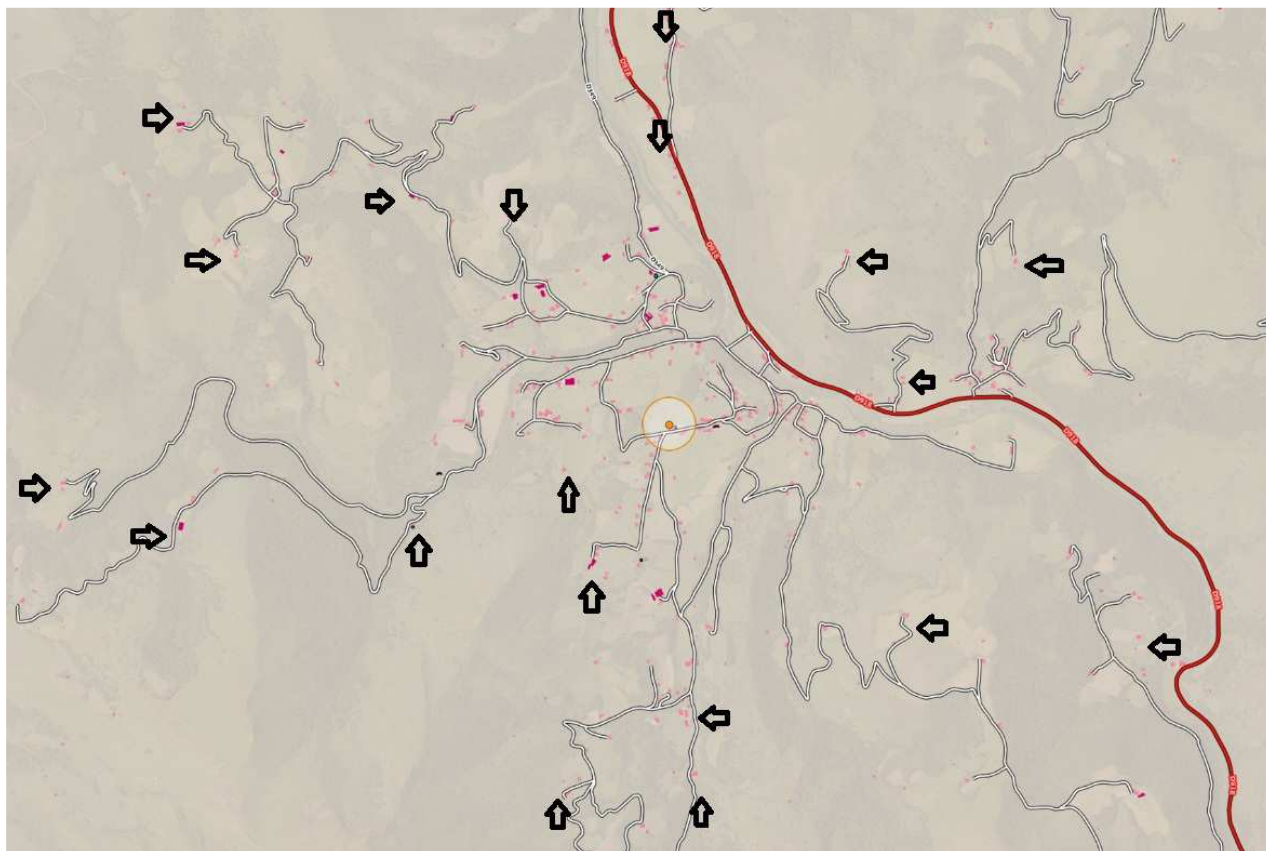
Au plan particulier, chaque espace décrit un développement particulier lié à des opportunités ponctuelles. Les schémas de développement sont différents et posent des questions tant sur les formes urbaines à développer dans l'avenir que sur les éléments associés que sont les voiries, les équipements, les services de sorte à fédérer un ou plusieurs véritables « quartiers ».

CONTEXTE	BILAN	DEMOGRAPHIE ECONOMIE LOGEMENT	ACTIVITES	EQUIPEMENTS RESEAUX RISQUES SERVITUDES	PATRIMOINE PAYSAGE	MILIEUX NATURELS
DIAGNOSTIC		ANALYSE		CHOIX	INCIDENCES	INDICATEURS

Les édifices dispersés

Diagnostic

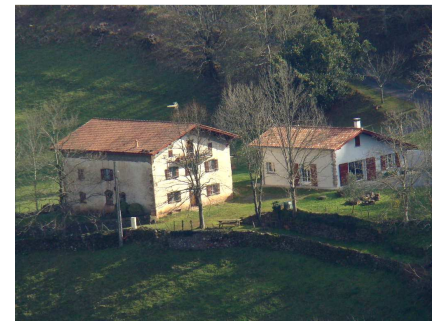
Commune agricole à la topographie très marquée, la commune de Bidarray reste fortement impactée par la présence de nombreuses fermes disséminées sur son territoire. Certaines se regroupent sous formes de petits hameaux agricoles.



L'histoire de la vie communale et de ses activités agricoles a façonné les modes d'implantation des bâtiments selon les nécessités et les possibilités qu'offraient le territoire du fait de sa topographie, des voiries existantes notamment.

CONTEXTE	BILAN	DEMOGRAPHIE ECONOMIE LOGEMENT	ACTIVITES	EQUIPEMENTS RESEAUX RISQUES SERVITUDES	PATRIMOINE PAYSAGE	MILIEUX NATURELS
DIAGNOSTIC		ANALYSE		CHOIX	INCIDENCES	INDICATEURS

De nombreux édifices ou groupes d'édifices disséminés sur le territoire



Les bâtiments agricoles et les fermes sont disséminés sur le territoire.

Leur implantation est variée : bas de vallon, mi pente, sommet de colline, le bâti accompagne la topographie par son implantation et sa volumétrie. Les matériaux participent également à leur intégration au paysage par l'usage de la pierre vue ou de l'enduit blanc en protection sur les façades les plus exposées.

Enjeux

La localisation éparse des bâtiments sur l'espace du territoire est un élément à la fois identitaire (au plan paysager par exemple) et nécessaire (dans le fonctionnement des exploitations agricoles).

La question de leur évolution se pose mais également celle des bâtiments complémentaires qui seraient nécessaires à cette activité, voir des installations nouvelles. Leur architecture au plan fonctionnelle peut parfois poser question au regard des nouveaux modes de travail agricole (habitation souvent couplée à l'étable).

Ce patrimoine, s'il ne pose pas question dès lors qu'il reste utile à l'agriculture, en revanche en pose lorsqu'il n'est plus utilisé.

Certains de ces édifices sont sortis de l'usage agricole pour être de simples maisons d'habitation. Se pose alors la question des possibilités de leur maintien et de leur évolution dans un espace resté généralement à vocation agricole. A l'inverse, certaines fermes (habitation) sont utilisées comme des bâtiments pour le stationnement des animaux.

CONTEXTE	BILAN	DEMOGRAPHIE ECONOMIE LOGEMENT	ACTIVITES	EQUIPEMENTS RESEAUX RISQUES SERVITUDES	PATRIMOINE PAYSAGE	MILIEUX NATURELS
DIAGNOSTIC		ANALYSE		CHOIX	INCIDENCES	INDICATEURS

Les édifices et situations emblématiques

Diagnostic

De par les voies de circulation, la topographie, l'histoire de la commune, certains édifices ou installations présentent des situations particulières



Des édifices situés entre la voie de chemin de fer et la RD 918. Un patrimoine dont parfois l'implantation interroge en termes de sécurité, d'accès, de confort.



La présence sur la commune d'activités actuelles ou passées laisse la trace de leur passage
En haut à gauche, la pisciculture (en activité), à droite l'ancienne maison de garde-barrière.

Enjeux

L'évolution de ces édifices et de ces structure est posée tant sur le plan de la fonction, que de leur évolution

CONTEXTE	BILAN	DEMOGRAPHIE ECONOMIE LOGEMENT	ACTIVITES	EQUIPEMENTS RESEAUX RISQUES SERVITUDES	PATRIMOINE PAYSAGE	MILIEUX NATURELS
DIAGNOSTIC		ANALYSE		CHOIX	INCIDENCES	INDICATEURS

La prise en compte des préoccupations environnementales

Diagnostic

La prise en compte des problématiques environnementales trouvent un écho au plan de l'architecture dans les questions notamment de production d'énergie, de modes d'isolation et de confort.

Des réalisations existent sur la commune concernant par exemple l'énergie solaire.

Des constructions proposent des solutions architecturales qui impactent l'aspect extérieur des constructions.

Quelques exemples



Des édifices qui font appel à l'énergie solaire avec installations sur les toits



Des transformations de bâtiments par des techniques et des matériaux différents de ceux employés à l'origine



Dans de nombreux cas, le rapport de l'architecture avec son environnement passe par un accompagnement paysager marqué par la présence d'un arbre à proximité. Ce rapport d'échelle et de matière est important dans la perception

Le platane est souvent utilisé à proximité des habitations apportant en été de l'ombre sous forme isolée, ou sous forme de tonnelles, par la taille qui en est faite.

Enjeux

Sur une commune au patrimoine architectural très identitaire, la question de concilier l'évolution technique, les besoins nouveaux, les préoccupations environnementales, avec le respect d'une forme, d'un paysage, d'une identité, que ce soit sur le bâti existant aussi bien que sur le bâti nouveau.

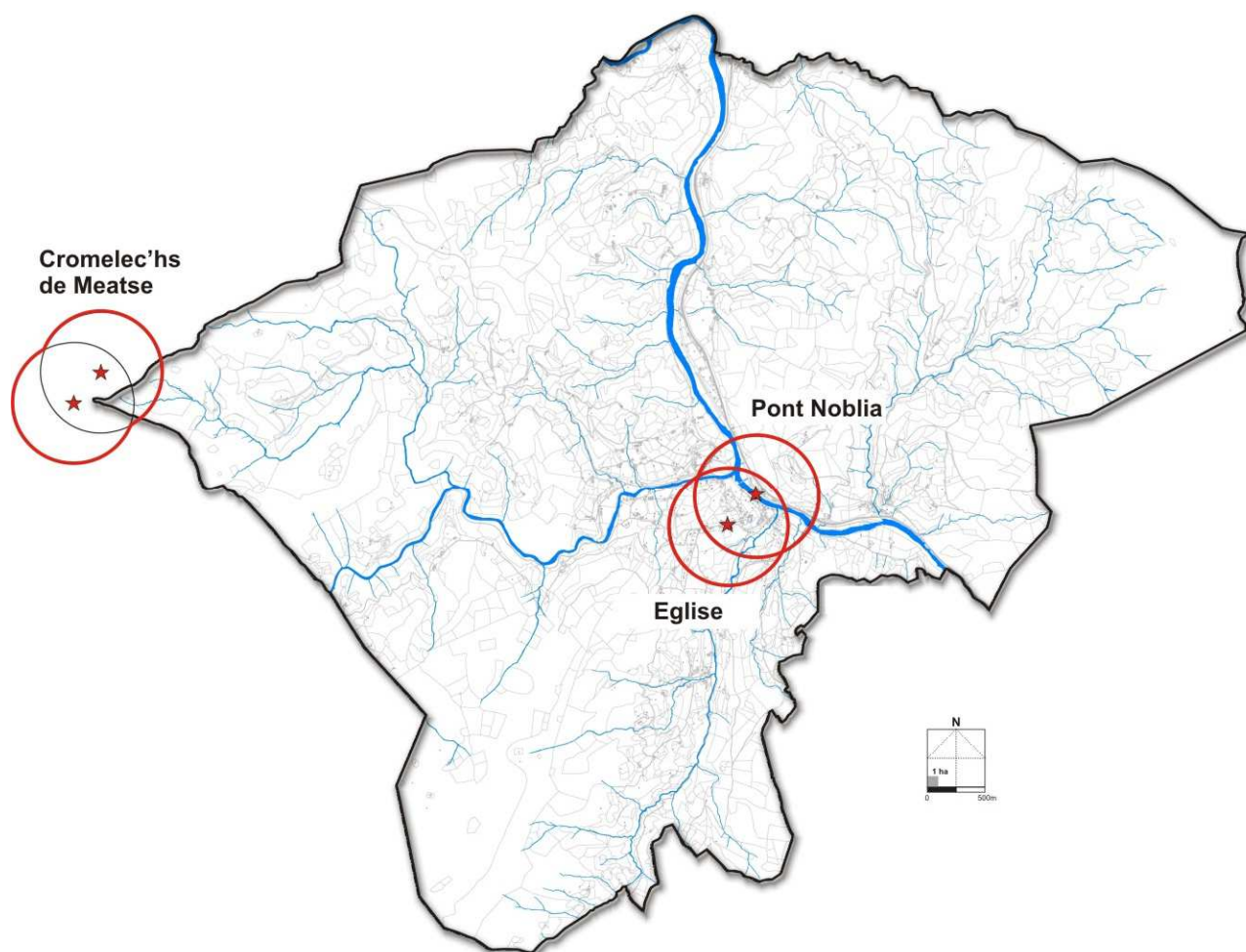
CONTEXTE	BILAN	DEMOGRAPHIE ECONOMIE LOGEMENT	ACTIVITES	EQUIPEMENTS RESEAUX RISQUES SERVITUDES	PATRIMOINE PAYSAGE	MILIEUX NATURELS
DIAGNOSTIC		ANALYSE		CHOIX	INCIDENCES	INDICATEURS

I.6.4 - LE PATRIMOINE PROTEGE

Monuments protégés (MH)

L'avis de l'Architecte des Bâtiments de France est requis dans un rayon de 500m en abords d'un Monuments Historique.

AC1	Servitudes de protection aux abords des monuments historiques	Loi du 31 décembre 1913
	Eglise de Bidarray	Inv. MH AP du 19/05/1925
	Pont Noblia	Inscr. MH AP du 16/12/2010
	Cromlec'hs de Meatse	Cl. MH AM du 25/01/1957



CONTEXTE	BILAN	DEMOGRAPHIE ECONOMIE LOGEMENT	ACTIVITES	EQUIPEMENTS RESEAUX RISQUES SERVITUDES	PATRIMOINE PAYSAGE	MILIEUX NATURELS
DIAGNOSTIC		ANALYSE		CHOIX	INCIDENCES	INDICATEURS

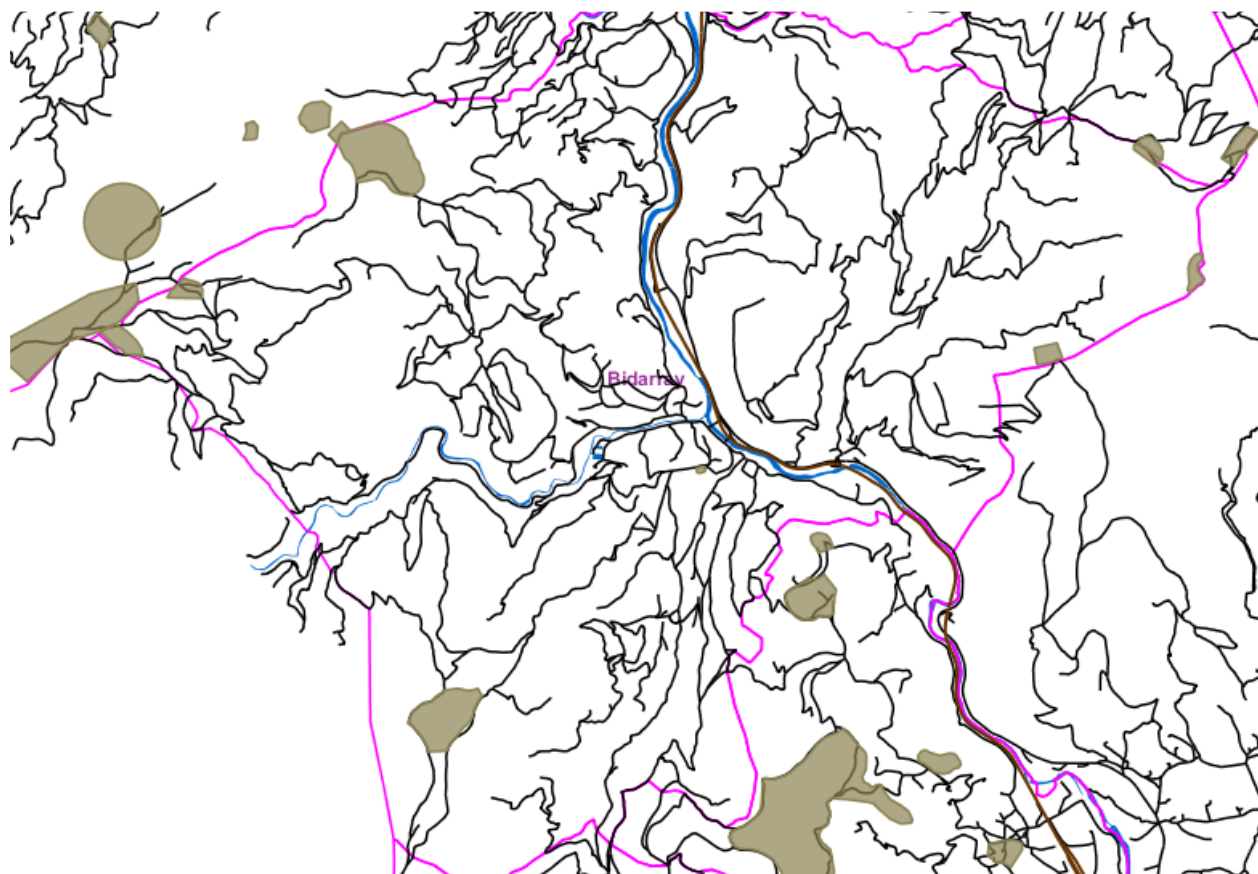
Patrimoine protégé au titre des Sites

Il n'y a pas d'espaces protégés au titre des sites.

Patrimoine archéologique

Source : pigma.fr

L'église, son enceinte et le cimetière sont référencées comme zone archéologique sensible.



Les espaces de montagnes présentent également des zones archéologiques sensibles (néolithique, menhir, tumuli, cromlech...).

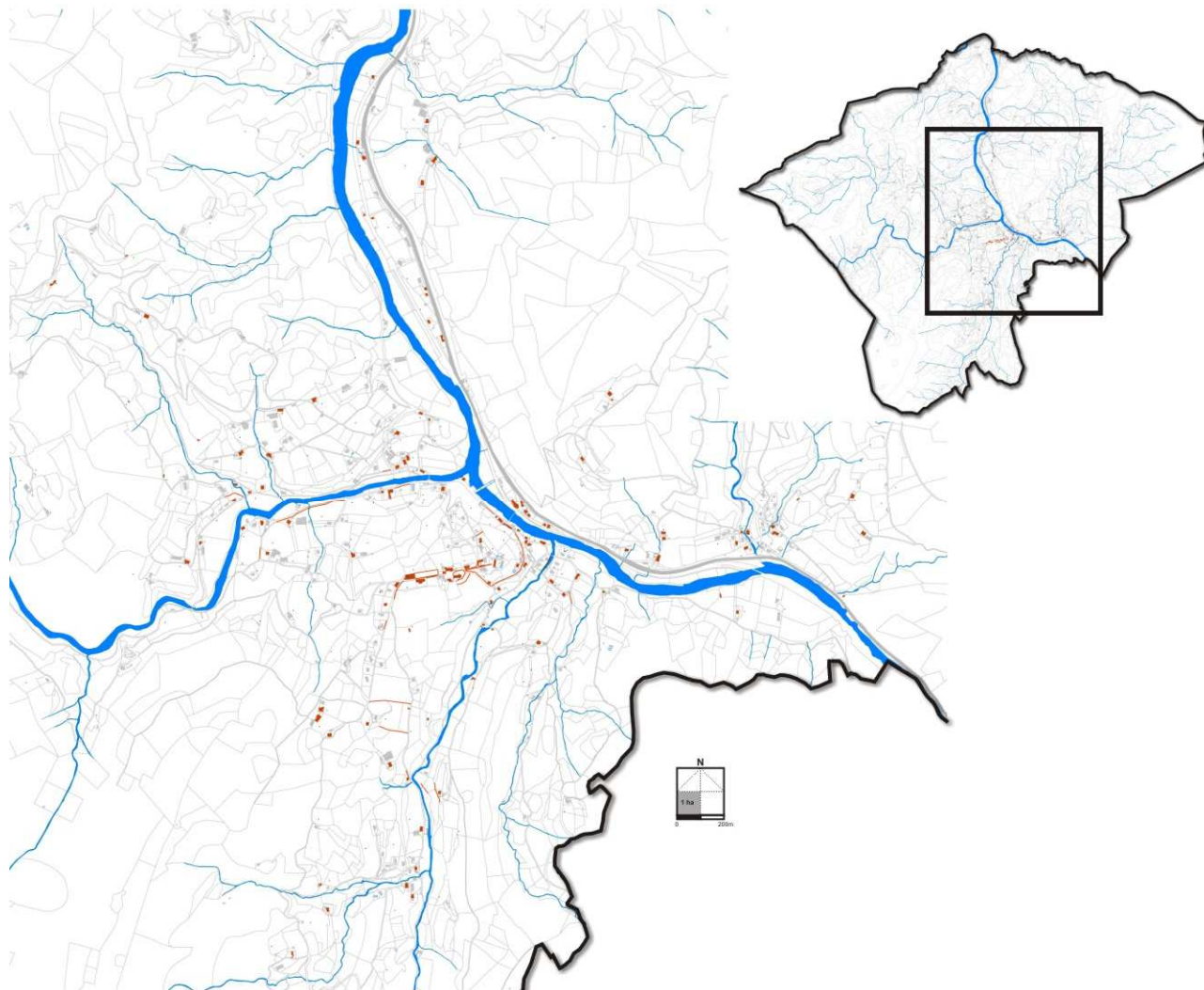
CONTEXTE	BILAN	DEMOGRAPHIE ECONOMIE LOGEMENT	ACTIVITES	EQUIPEMENTS RESEAUX RISQUES SERVITUDES	PATRIMOINE PAYSAGE	MILIEUX NATURELS
DIAGNOSTIC		ANALYSE		CHOIX	INCIDENCES	INDICATEURS

I.6.5 - LE PATRIMOINE NON PROTEGE

Diagnostic

La commune de Bidarray dispose d'un patrimoine architectural de grande qualité, et qui est dans un état de conservation très intéressant. Les clôtures participent de façon importante à la perception des lieux et à ses qualités. Certaines sont également repérées.

Les éléments d'architectures les plus intéressants ont été relevés et figure sur la carte.



CONTEXTE	BILAN	DEMOGRAPHIE ECONOMIE LOGEMENT	ACTIVITES	EQUIPEMENTS RESEAUX RISQUES SERVITUDES	PATRIMOINE PAYSAGE	MILIEUX NATURELS
DIAGNOSTIC		ANALYSE		CHOIX	INCIDENCES	INDICATEURS

Plusieurs typologies architecturales anciennes apparaissent de façon récurrente et permettent de montrer des exemples assez caractéristiques.

La maison de ville



Elle se situe dans le village et dessine par son implantation proche de la voie l'espace public, que ce soit la voie elle-même ou la place.

Pas très haute, sa façade principale est très ordonnancée, symétrique. Les murs sont blancs avec pour décor des pierres servant de chaînage d'angle ou d'encadrement de baies.

Les contrevents, peints dans le ton de la charpente sont présents. La toiture à plusieurs pentes permet de présenter des façades à égout sur rue.

CONTEXTE	BILAN	DEMOGRAPHIE ECONOMIE LOGEMENT	ACTIVITES	EQUIPEMENTS RESEAUX RISQUES SERVITUDES	PATRIMOINE PAYSAGE	MILIEUX NATURELS
DIAGNOSTIC		ANALYSE		CHOIX	INCIDENCES	INDICATEURS

La maison rurale



Elle est isolée et accompagnée d'un bâtiment de plus petite taille qui constitue son annexe (matériel, garage). Les murs porteurs sont situés de part et d'autres et constituent les façades les plus longues. La façade principale est généralement tournée vers le soleil levant pour profiter des premiers rayons du soleil alors que les façades Nord et Sud reçoivent des percements souvent aléatoires en fonctions de la distribution des pièces intérieures. La façade ouest comporte peu ou pas d'ouvertures faisant face aux vents dominants.

La blancheur de ses façades est visible de loin.

Le soubassement est souvent en pierre apparente ainsi que les avancées de murs gouttereaux et parfois les encadrements de baies.

La toiture est à deux pentes égales et l'extension si besoin se fait sur un coté par le prolongement du toit. Le volume reste sobre et homogène.

L'annexe est dans le ton de la maison ou en moellon apparent mais également couverte à deux pentes.

Le mur de clôture est soit enduit et peint en blanc comme les murs de la maison, soit en moellons apparents.

L'important est également sa hauteur, il est bas et permet de conserver la vision de l'architecture principale. Si besoin un grillage surmonte le muret sans occulter la perspective.

CONTEXTE	BILAN	DEMOGRAPHIE ECONOMIE LOGEMENT	ACTIVITES	EQUIPEMENTS RESEAUX RISQUES SERVITUDES	PATRIMOINE PAYSAGE	MILIEUX NATURELS
DIAGNOSTIC		ANALYSE		CHOIX	INCIDENCES	INDICATEURS

Les édifices ruraux annexes



Les bergeries sont souvent implantées sur les parties hautes du territoire. Elles se calent alors sur le relief. Mais il existe également des édifices situés en plein milieu d'espaces agricoles sur lesquels existe un enjeu paysager majeur étant pleinement visibles.

Leur traitement de moellon et de tuile de terre cuite permet une insertion harmonieuse dans le paysage et une différenciation, par leur dimensions modestes avec les maisons d'habitations.

Enjeux

Les édifices principaux, les annexes et les clôtures forment un ensemble indissociable.

Les grandes maisons sont souvent l'objet de divisions en appartements.

Les caractéristiques qui en font l'identité doivent être préservées dans les évolutions à venir.

CONTEXTE	BILAN	DEMOGRAPHIE ECONOMIE LOGEMENT	ACTIVITES	EQUIPEMENTS RESEAUX RISQUES SERVITUDES	PATRIMOINE PAYSAGE	MILIEUX NATURELS
DIAGNOSTIC		ANALYSE		CHOIX	INCIDENCES	INDICATEURS

Synthèse / Enjeux

Synthèse

Le village en tant que centre de la commune est paradoxalement le plus en retrait de l'axe de circulation principal et celui qui s'est le moins étendu ces dernières années. Il présente des caractéristiques paysagères importantes.

Des quartiers ont fortement progressé et évolué ces dernières années par des constructions principalement pavillonnaires

Des édifices anciens se sont vus transformés en petits collectifs, des bâtiments neufs collectifs sont également apparus dans des quartiers

Le patrimoine architectural et paysager de la commune est très identitaire, sur tout le territoire

Il est très dispersé

La tradition de l'arbre est très affirmée sur la commune, en accompagnement d'une certaine forme d'architecture

Enjeux

Réflexion sur les formes urbaines, sur les lieux de centralité et de développement

Réflexion sur les zones de transition entre espace urbain et agricole, structuration des limites de l'urbain, évitement de l'étalement urbain

Maintien des perspectives et des espaces paysagers majeurs en particulier dans l'identité du village

Conservation d'un patrimoine architectural éparpillé parfois sous forme d'habitat indépendant de l'activité agricole, parfois sous forme d'édifice agricole

Accompagnement réglementaire du patrimoine architectural

Respect des arbres et boisements structurants

P.A.D.D. - le champ du souhaitable

Prise en compte des identités communales dans l'objectif de l'économie de l'espace.

P.L.U. - le champ du possible Moyens/ gestion/ encadrement

Zonage

Les choix de zonages A, N et U permettront de relayer les vocations et sensibilités des espaces.

Règlement

Le règlement doit prévoir des modalités spécifiques d'accompagnement, eu égard notamment à la spécificité montagne. L'identification des éléments boisés à préserver, l'évitement des espaces à enjeu de conservation de la biodiversité, recul par rapport aux cours d'eau sont autant de critères qui devront être développés pour encadrer le devenir du territoire.

Orientations d'aménagement

Elles permettront de donner les principes des formes urbaines et des éléments relatifs aux paysages, réseaux, nécessaire à une bonne intégration des projets.

CONTEXTE	BILAN	DEMOGRAPHIE ECONOMIE LOGEMENT	ACTIVITES	EQUIPEMENTS RESEAUX RISQUES SERVITUDES	PATRIMOINE PAYSAGE	MILIEUX NATURELS
DIAGNOSTIC		ANALYSE		CHOIX	INCIDENCES	INDICATEURS

CONTEXTE	BILAN	DEMOGRAPHIE ECONOMIE LOGEMENT	ACTIVITES	EQUIPEMENTS RESEAUX RISQUES SERVITUDES	PATRIMOINE PAYSAGE	MILIEUX NATURELS
DIAGNOSTIC		ANALYSE		CHOIX	INCIDENCES	INDICATEURS

CHAPITRE II

ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

CONTEXTE	BILAN	DEMOGRAPHIE ECONOMIE LOGEMENT	ACTIVITES	EQUIPEMENTS RESEAUX RISQUES SERVITUDES	PATRIMOINE PAYSAGE	MILIEUX NATURELS
DIAGNOSTIC		ANALYSE		CHOIX	INCIDENCES	INDICATEURS

MILIEUX NATURELS / ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

MILIEU NATUREL /ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	DONNEES DE CADRAGE	
CLIMAT	Climat humide	
RELIEF	Topographie marquée	
HYDROLOGIE	La Nive et ses affluents	
Natura 2000	La ZPS FR 7212012 « Vallée de la Nive des Aldudes, Col du Lindux » La Zone FR 7200786 « La Nive » La Zone FR 7200758 « Le Baïgura » La Zone FR 7200759 « Massif du Mondarrein et de l'Artzamendi » La Zone FR 7200756 « Montagne des Aldudes »	Plus de 90% du territoire est concerné par les périmètres des zones Natura 2000 .

Source : terrain, DREAL Aquitaine, NATURA 2000 (FSD)

Analyse, en fonction de la sensibilité du milieu, de l'état initial du site et de l'environnement et des incidences de la mise en œuvre du PLU sur leur évolution ainsi que les mesures prises pour leur préservation et leur mise en valeur.

II.1 - LE CLIMAT

Source: document d'objectifs du site FR7200760 "Massif de la Rhune et de Choldocogagna" - décembre 2007 (opérateur: Office National des Forêts - Agence des Pyrénées Atlantiques)

Le climat est de type océanique. Les variations de température moyenne entre les différents mois sont relativement faibles (maximum en août: 21°C - minimum en janvier: 8,1°C). les précipitations abondantes (1.768,7 mm/an) sont bien réparties sur l'ensemble de l'année. Il n'y a pas de mois sec.

Les vents dominant sont de secteur ouest (sud-ouest à nord-ouest), apportant la pluie. Haïze hegoa, vent de sud à sud-est, souffle surtout en automne et en hiver. En altitude, les conditions météorologiques sont celles de la moyenne montagne avec des températures plus marquées et des périodes d'enneigement.

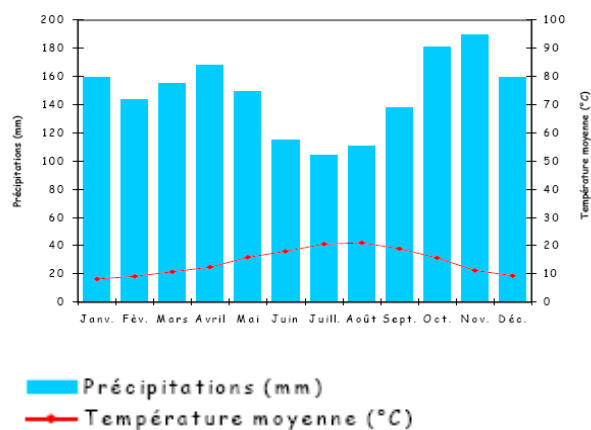
Ces conditions climatiques et topographiques déterminent des conditions favorables à la présence d'habitats humides remarquables ou rares. De même l'ensoleillement et le régime des vents sont favorables au développement des énergies renouvelables.

Une pluviométrie importante à intégrer pour la gestion des eaux pluviales

Un climat favorable à des habitats humides d'intérêt écologique

Un potentiel solaire favorable au développement des énergies renouvelables

Diagramme ombrothermique - station d'Espelette



CONTEXTE	BILAN	DEMOGRAPHIE ECONOMIE LOGEMENT	ACTIVITES	EQUIPEMENTS RESEAUX RISQUES SERVITUDES	PATRIMOINE PAYSAGE	MILIEUX NATURELS
DIAGNOSTIC		ANALYSE		CHOIX	INCIDENCES	INDICATEURS

II.2 - LA GÉOLOGIE ET L'HYDROGÉOLOGIE

Source : géoportail.fr, schéma directeur d'assainissement

La couverture géologique affleurante montre une grande complexité et une structure très faillée.

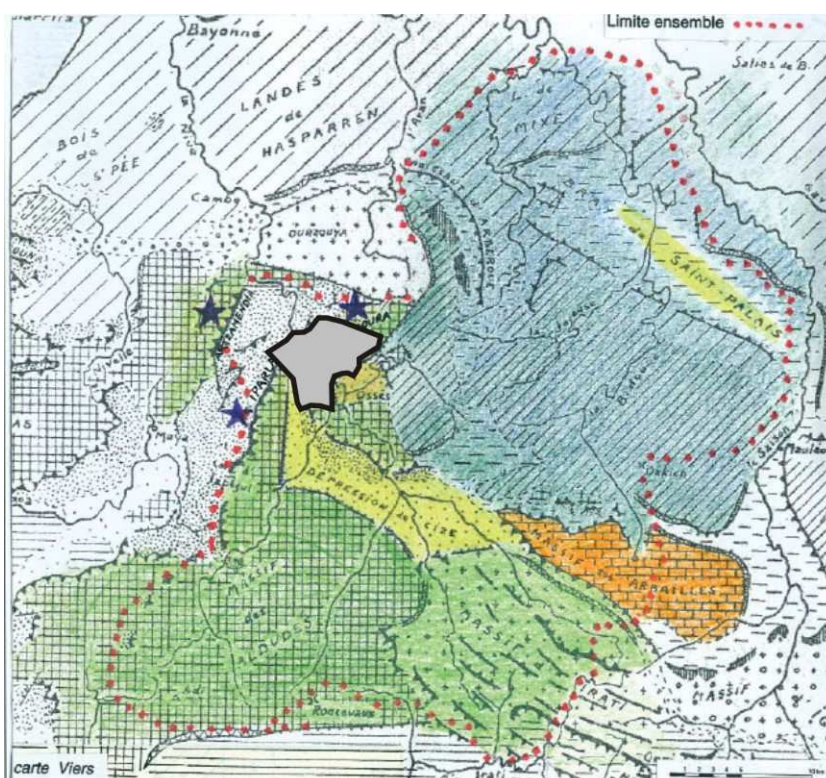
On retrouve des horizons géologiques très anciens et variés. La structure géologique schématique peut être décrite par :

les terrains de la chaîne primaire axiale des Pyrénées avec des formations dominées par les schistes et grès (en vert).

Les secteurs du Flysch (bleu sur la carte)

Les terrains quaternaires liés aux terrasses alluviales :

- il s'agit des apports alluviaux récents (secteur en jaune) qui drapent la basse plaine de la Nive (sable, limon, argile)



Carte géologique schématique

Ressources en eau profonde

La majorité de la couverture pédologique présente des sols peu perméables en général. Les formations triasiques des grès fournissent des aquifères importants et exploités pour l'eau potable, notamment sur la commune (voir paragraphe réseau/ressource en eau).

Nature \ Usage	Eau Potable		Total	
	Volume	Nb d'ouvr.	Volume	Nb d'ouvr.
Eau de surface	26 217	3	26 217	3
Total	26 217	3	26 217	3

CONTEXTE	BILAN	DEMOGRAPHIE ECONOMIE LOGEMENT	ACTIVITES	EQUIPEMENTS RESEAUX RISQUES SERVITUDES	PATRIMOINE PAYSAGE	MILIEUX NATURELS
DIAGNOSTIC		ANALYSE		CHOIX	INCIDENCES	INDICATEURS

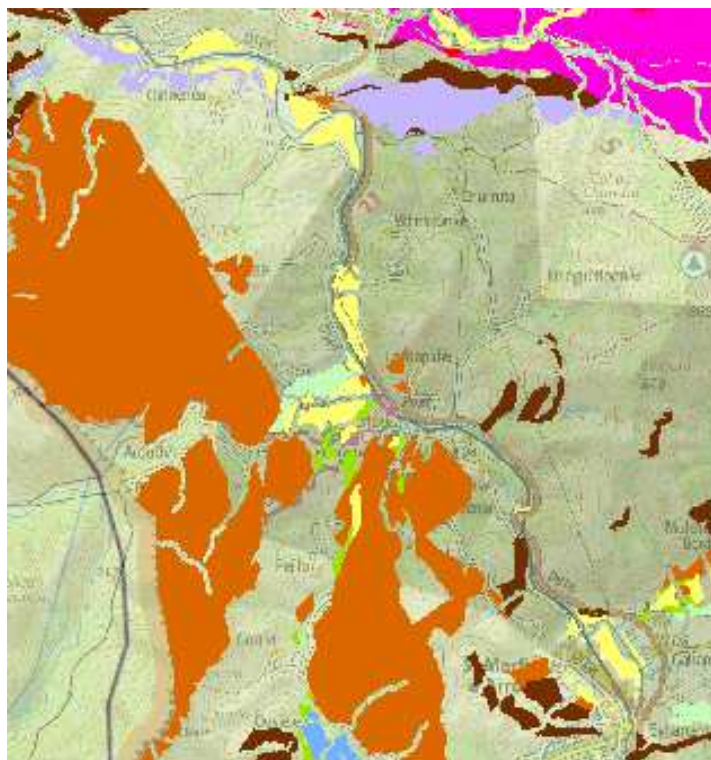
Ressources matériaux (Source :

<http://matériaux.brgm.fr>)

Il n'existe sur la commune aucune carrière en exploitation ; une carrière fermée de grès est recensée.

Le schéma départemental des carrières n'est pas disponible et la base de données matériaux du BRGM n'indique aucune zone d'intérêt de gisement extractif.

Gisements hors enjeu



Lithologie des ressources géologiques terrestres

- Roches meubles
- Orange : Sable : dunes, cordons dunaires
 - Yellow : Sable, sable grossier, galet, alluvion indifférencié
 - Light Yellow : Sablon, sable et gravier
 - Pink : Limon, loess
 - Light Green : Colluvion, éboulis, blocaille, cailloutis, alté
 - Dark Blue : Terril, halde, remblai, matériau anthropique
- Roches massives
- Red : Granite, granodiorite, diorite, rhyolite
 - Pink : Gneiss
 - Light Green : Amphibolite
 - Green : Siltites, siltstones et argilites
 - Purple : Corneenne
 - Light Purple : Schiste, tuf
 - Brown : Gres netanorphique, quartzite
 - Dark Brown : Gres
 - Light Orange : Gres, neulieres
 - Blue : Calcaire
 - Light Blue : Craie

CONTEXTE	BILAN	DEMOGRAPHIE ECONOMIE LOGEMENT	ACTIVITES	EQUIPEMENTS RESEAUX RISQUES SERVITUDES	PATRIMOINE PAYSAGE	MILIEUX NATURELS
DIAGNOSTIC		ANALYSE		CHOIX	INCIDENCES	INDICATEURS

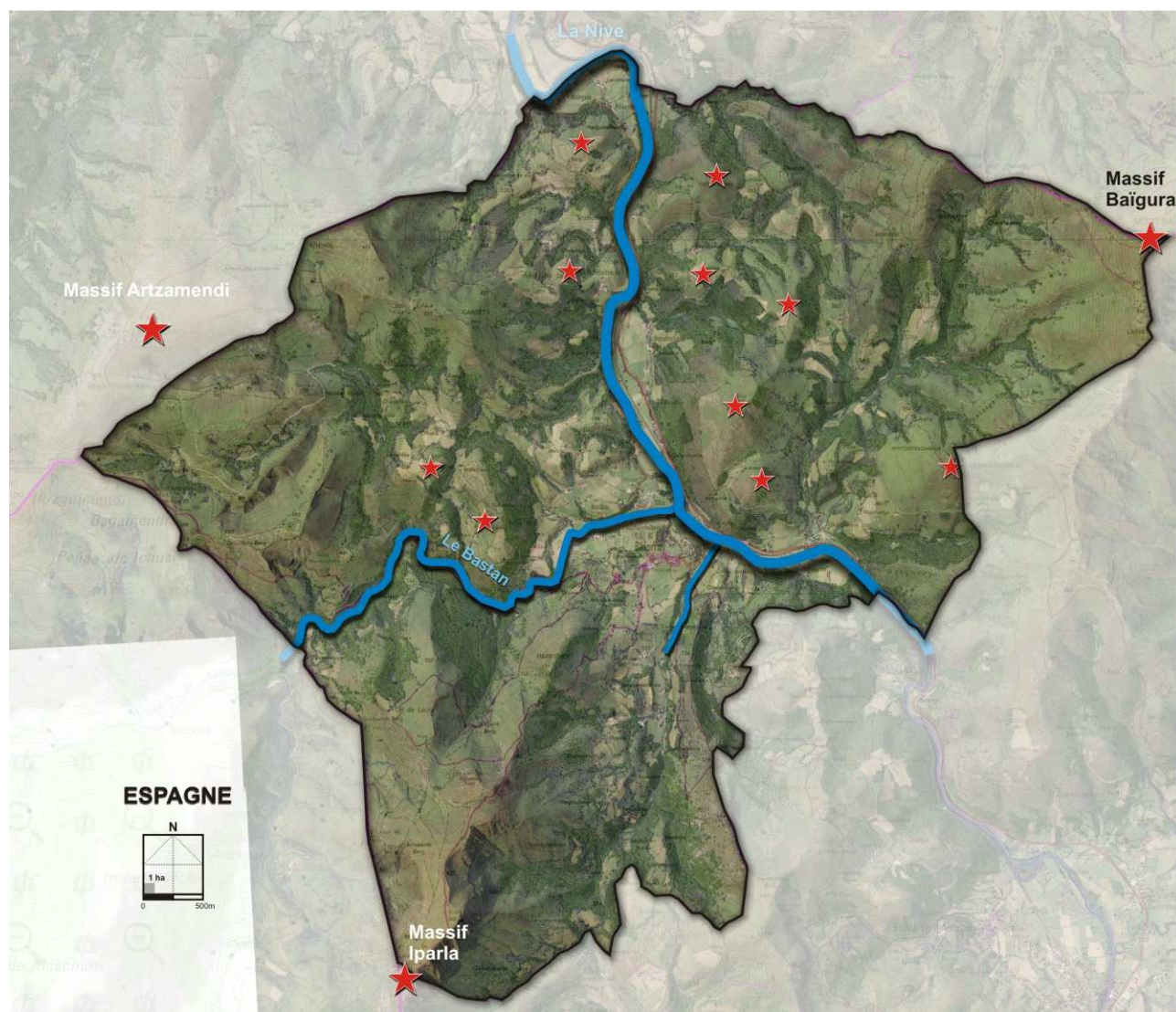
II.3 - LE RELIEF MONUMENTAL DOMINE PAR DES MASSIFS PERIPHERIQUES

Une topographie marquée

La commune s'inscrit dans le bassin versant de la Nive. Les dénivelés sont importants avec des pentes abruptes. Le relief présente une échelle monumentale largement intercommunale, avec les emblématiques crêtes d'Iparla qui s'imposent dans le grand paysage.

Les perspectives et points de vue lointains sont nombreux. Le plateau du village offre un panorama remarquable à 360° sur le grand paysage.

L'altitude sur la commune de Bidarray varie de 61 m au niveau de la plaine de la Nive à 950m au col d'Iparla.



*Le relief sur le territoire communal
Les étoiles représentent les points culminants*

CONTEXTE	BILAN	DEMOGRAPHIE ECONOMIE LOGEMENT	ACTIVITES	EQUIPEMENTS RESEAUX RISQUES SERVITUDES	PATRIMOINE PAYSAGE	MILIEUX NATURELS
DIAGNOSTIC		ANALYSE		CHOIX	INCIDENCES	INDICATEURS

La topographie communale présente 4 grandes entités :

1-Les grands massifs de hautes collines et montagne

Ces reliefs imposants structurent le décor du territoire, ils en forment l'empreinte.

Le massif de l'Artzamendi au Nord-Ouest

Ce massif Ouest culmine à 926m et s'inscrit dans le tiers Nord_Ouest du territoire entre Nive et Baztan. Il s'abaisse au col de l'Ane à 584m ; des thalwegs de ravin découpent ce relief drainé par le Baztan.

Le massif du Baigoura à l'Est :

Le massif Est (point culminant à 897 mètres au baigoura) forme un verrou continu sur la frange Est de la Nive. Il présente des reliefs intermédiaires et progressifs (Ihisu à 465 m, Abarakobarria à 581m, Parla à 362m..) qui forment localement des entités visuellement perceptibles par leur forme simple.

Le massif d'Iparla au Sud :

Point culminant de la commune avec le col d'Iparla (950m), cet ensemble précède les emblématiques crêtes, figures majeures du paysage local.

Une partie de ce relief impose un verrou à la sortie Sud du territoire, refermant ainsi l'ouverture de la vallée au niveau de la confluence Nive/Baztan (massif du Larla).

2-Les espaces de collines intermédiaires

Entre plaine et montagne, ces espaces ouverts se déroulent en rive gauche de la Nive, l'autre rive étant immédiatement succédée par le massif du Baigoura.

D'altitude comprise entre 100 et 200m environ, cet ensemble correspond au territoire « habité ». Il comprend des entités singulières :

Le plateau du bourg : surface plane formant un surplomb sur la Nive où s'est installé le village

La terrasse de Olha/Baztan offrant également des aplats ayant privilégié l'implantation du bâti

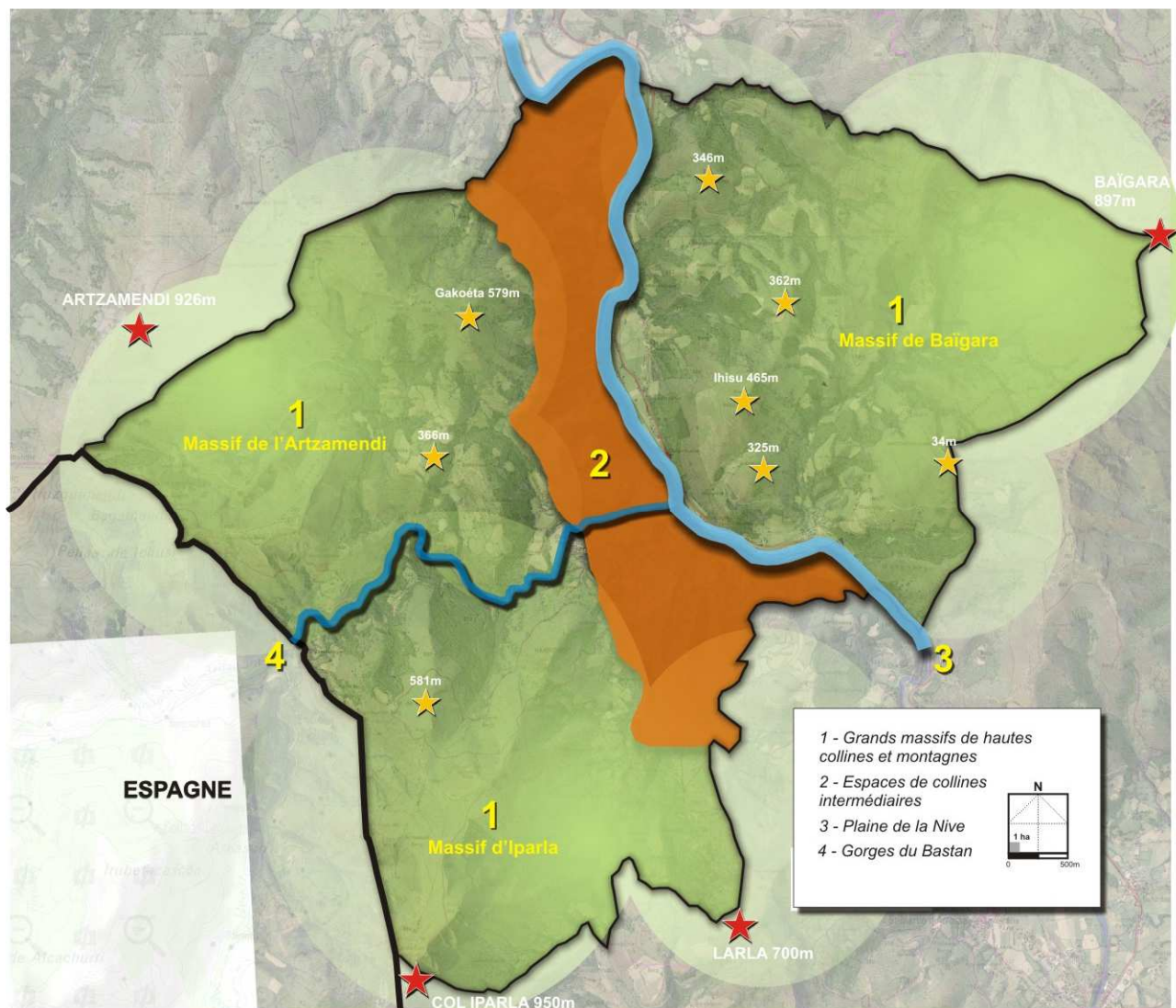
3-La plaine de la Nive

Le défilé de la Nive qui marque le rétrécissement de la plaine après Itxassou laisse très peu d'ampleur aux espaces de plaine. Quelques élargissements ponctuels et étroits, enclavé entre Nive et collines abruptes sont à noter ; seule, les confluences avec le Baztan ou des ruisseaux au Sud du bourg offrent des extensions à cette plaine, qui parcourt le territoire d'amont en aval sur des niveaux allant de 95m à 68m environ.

4-Les gorges du Baztan

Sillonnant dans entre les massifs d'Artzamendi et d'Iparla, le Baztan est un torrent qui a creusé des gorges étroites soulignées d'un liseré forestier donnant une ambiance fermée à cette entité qui s'étend entre 150m d'altitude et 80m environ.

CONTEXTE	BILAN	DEMOGRAPHIE ECONOMIE LOGEMENT	ACTIVITES	EQUIPEMENTS RESEAUX RISQUES SERVITUDES	PATRIMOINE PAYSAGE	MILIEUX NATURELS
DIAGNOSTIC		ANALYSE		CHOIX	INCIDENCES	INDICATEURS



La topographie du territoire

CONTEXTE	BILAN	DEMOGRAPHIE ECONOMIE LOGEMENT	ACTIVITES	EQUIPEMENTS RESEAUX RISQUES SERVITUDES	PATRIMOINE PAYSAGE	MILIEUX NATURELS
DIAGNOSTIC		ANALYSE		CHOIX	INCIDENCES	INDICATEURS

II.4 - L'HYDROLOGIE

Source : Bilan sur la qualité des eaux du Bassin Adour Garonne
Agence de l'Eau Adour Garonne

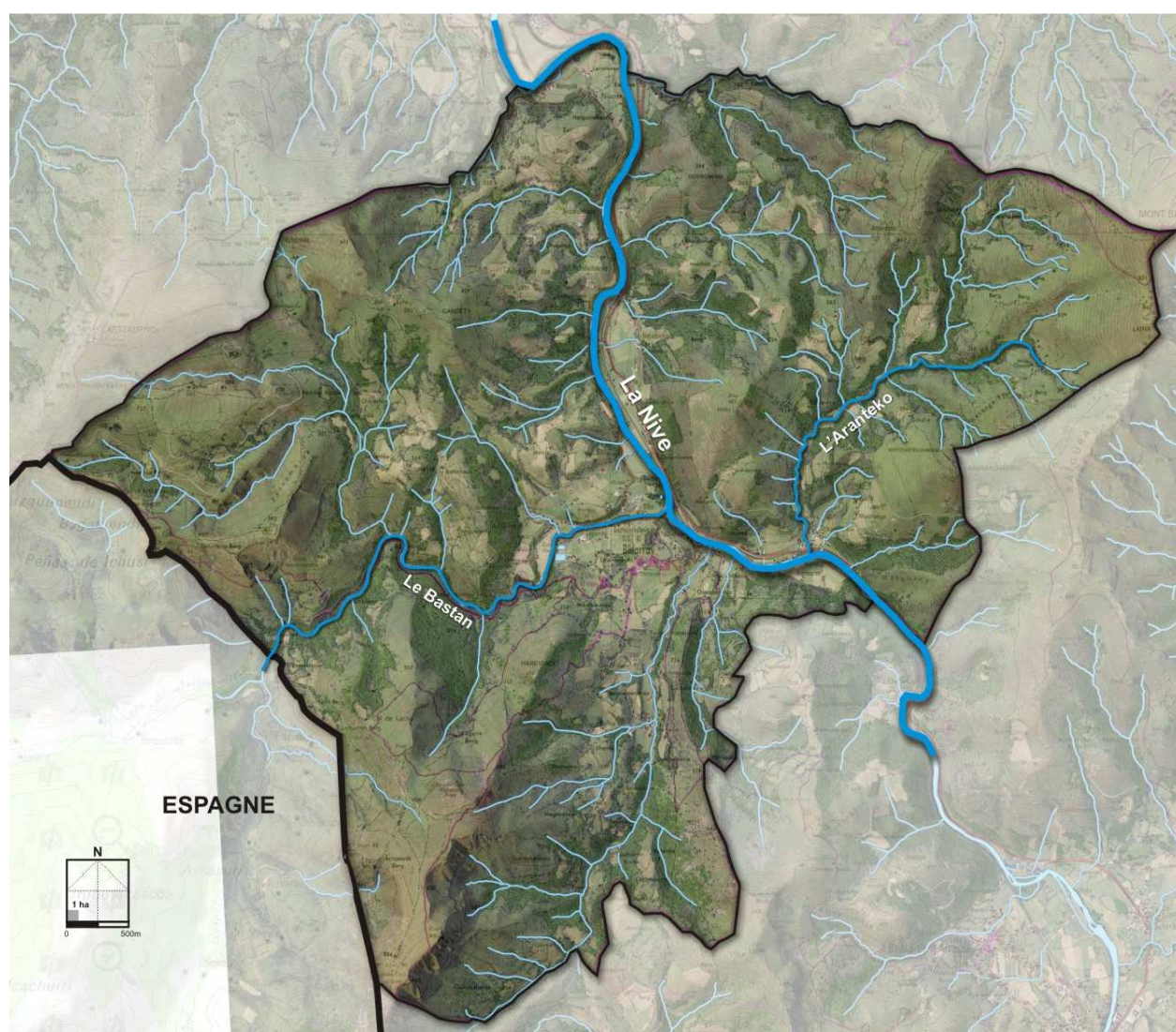
Le réseau hydrographique communal est drainé vers la Nive;

Le principal élément du réseau hydrographique communal est la Nive qui s'étend sur près de 36 km entre sa source et sa confluence avec la Nive. Son bassin versant s'étend sur 197,2km².

La disposition topographique induit des écoulements Est-Ouest via un réseau de ruisseaux dense qui suivent les talwegs laissés par les plissements du relief et se connectent au corridor central de la Nive, sensiblement orienté Nord/Sud.

Les principaux affluents sont : Le Baztan, l'Askétako, Aranteko et l'Errariko.

Le Baztan dispose d'un suivi via une station de mesure. Il s'étend sur 12km de sa source à sa confluence avec la Nive à Bidarray.



Le territoire communal présente une zone inondable liée à la Nive et à ses affluents dans les secteurs de confluence.

Quelques zones de réception des eaux de ruissellement ont été identifiées.

CONTEXTE	BILAN	DEMOGRAPHIE ECONOMIE LOGEMENT	ACTIVITES	EQUIPEMENTS RESEAUX RISQUES SERVITUDES	PATRIMOINE PAYSAGE	MILIEUX NATURELS
DIAGNOSTIC		ANALYSE		CHOIX	INCIDENCES	INDICATEURS

Zonages Réglementaires

Le territoire fait partie du SDAGE Adour Garonne approuvé le 1^{er} Décembre 2009 par le Préfet de région, coordonnateur du bassin Adour-Garonne

Les enjeux et objectifs majeurs de ce contrat sont:

La sécurisation et l'alimentation en eau potable
 La reconquête de la qualité bactériologique des eaux
 La mise en place d'une gestion piscicole cohérente
 L'entretien des cours d'eau
 La compatibilité des usages
 La coordination des actions menées sur le bassin versant
Ils sont relayés par quatre grands volets d'action :

Amélioration et reconquête de la qualité des eaux
 Protection, restauration et entretien des cours d'eau
 Mise en valeur des milieux aquatiques et humides
 Pilotage, coordination, animation

Statut des masses d'eau

Non classée en Zone vulnérable
 Non classée en Zone sensible
 Classé en Zone de répartition des eaux (ZRE)
 2 cours d'eau réservé : La Nive et le Baztan
 Un cours d'eau classé : La Nive
 Un cours d'eau avec espèce migratrice : La Nive
 Zone Natura 2000 : La Nive
 Contrat de rivières des Nives

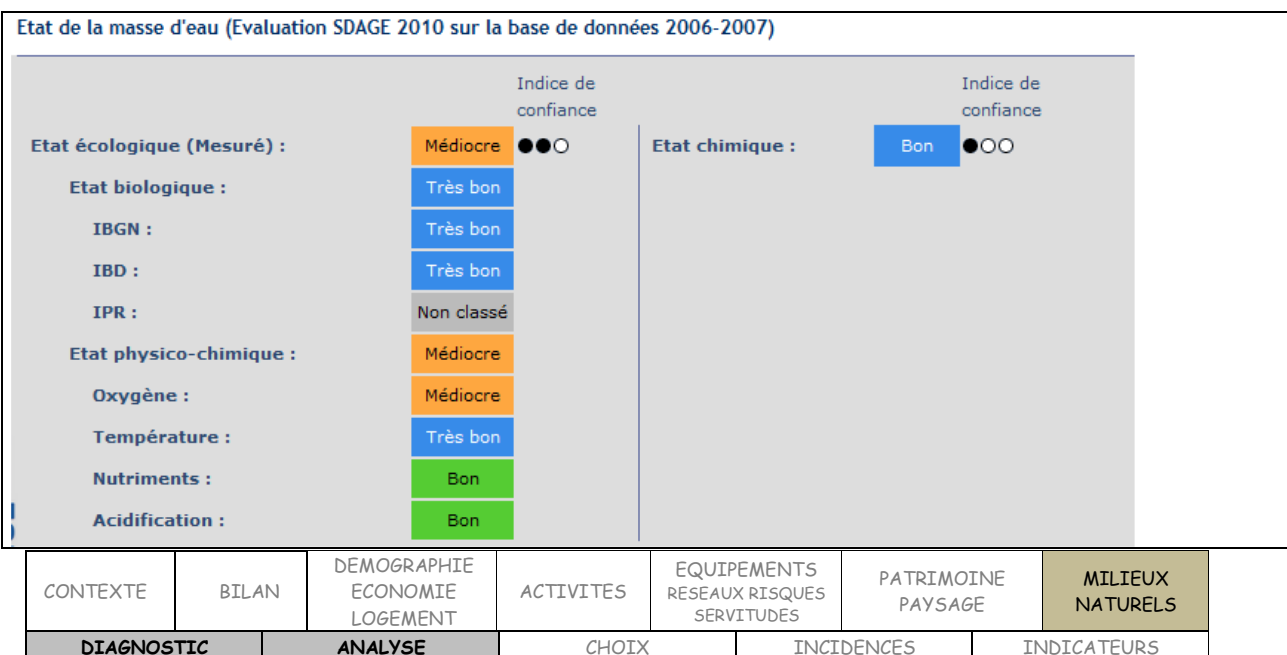
Qualité des eaux et objectifs de qualité

Il existe deux stations de mesure de la qualité des eaux sur la commune : une sur la Nive (Code RNDE: 05199800) et une sur le Baztan (Code RNDE :05199250).

La qualité des eaux est bonne ou très bonne au niveau des paramètres biologique, physico-chimique. Elle est très mauvaise en ce qui concerne le paramètre bactériologique.

La Nive

Amélioration de la qualité bactériologique



Pressions de la masse d'eau (Etat des lieux 2004)

	Pression	Evolution
Agricole :	Faible	→
Domestique :	Forte	↘
Industrielle :	Faible	→
Ressource :	Faible	→
Morphologie :	Moyenne	→
Agricole Nitrates :	Faible	→
Agricole Pesticides :	Faible	→
Autres micropolluants :	Faible	→

Les objectifs de qualité sont le bon état en 2015, au niveau global, chimique et écologique.

Sur la commune on comptabilise 2 points de rejets sur la Nive des Aldudes/Bastan:

celui de la station d'épuration du village

celui d'un établissement industriel : 1 pisciculture

Le Baztan

Une bonne qualité sauf pour les paramètres bactériologiques

Altérations	Paramètres	+	-
Nitrates	NO ₃ ⁻		
Matières Azotées	Ammonium		
	Nitrites		
Matières Organiques Oxydables (MOOX)	Ammonium		
	Oxygène dissous		
	% O ₂		
	DCO		
Matières phosphorées	DBO ₅		
	Phosphore total		
	Orthophosphates		
Acidification	pH		
Minéralisation	Conductivité		
Particules en suspension	MES		
Micro-organismes	E. coli		
	Streptocoques		

Classe de qualité	Très bonne	Bonne	Passable	Mauvaise	Très mauvaise

Pour la première fois depuis 2002 sur cette station, le paramètre DCO (Demande Chimique en Oxygène) est déclassé en « mauvaise qualité » par une seule campagne réalisée par temps sec, en septembre 2010. A cette date, cette détérioration de la DCO est observée sur 10 des 16 stations de mesures. Ces valeurs élevées ne sont pas cohérentes avec notre bassin versant (pas d'industrie, agriculture d'élevage). L'erreur analytique semble être à privilégier. En effet, sur ce paramètre, l'incertitude de la profession, et donc de l'ensemble des laboratoires, avoisine les 50% sur de telles concentrations. Les laboratoires des Pyrénées, partenaires du Syndicat mixte pour les prélèvements et les analyses, développent une nouvelle méthode afin d'abaisser le niveau d'incertitude. Cette nouvelle méthode sera opérationnelle à partir de septembre 2011. L'évolution de ce paramètre sera à suivre avec attention lors des prochaines analyses.

Les autres paramètres physico-chimiques sont classés en qualité « bonne » ou « très bonne qualité ».

En ce qui concerne l'altération micro-organismes, les deux paramètres E. coli et Streptocoques sont déclassés respectivement en « mauvaise qualité », par une seule campagne de mesures par temps de pluie. Globalement, le Baztan présente la meilleure qualité bactériologique du bassin versant.

CONTEXTE	BILAN	DEMOGRAPHIE ECONOMIE LOGEMENT	ACTIVITES	EQUIPEMENTS RESEAUX RISQUES SERVITUDES	PATRIMOINE PAYSAGE	MILIEUX NATURELS
DIAGNOSTIC		ANALYSE		CHOIX	INCIDENCES	INDICATEURS

Etat de la masse d'eau (Evaluation SDAGE 2010 sur la base de données 2006-2007)

		Indice de confiance	Indice de confiance	
Etat écologique (Mesuré) :	Bon	●●○	Etat chimique : Bon	●○○
Etat biologique :	Non classé			
IBGN :	Non classé			
IBD :	Non classé			
IPR :	Non classé			
Etat physico-chimique :	Bon			
Oxygène :	Bon			
Température :	Très bon			
Nutriments :	Bon			
Acidification :	Bon			

Pressions de la masse d'eau (Etat des lieux 2004)

	Pression	Evolution
Agricole :	Faible	→
Domestique :	Faible	→
Industrielle :	Faible	→
Ressource :	Faible	→
Morphologie :	Faible	→
Agricole Nitrates :	Faible	→
Agricole Pesticides :	Faible	→
Autres micropolluants :	Faible	→

Objectifs de l'unité hydrologique de référence (SDAGE)

Les objectifs pouvant trouver une expression dans le PLU sont :

Ponc 1-04, qual 2-01, fonc1-04, inond1.-01, inond1-02

mettre en place des techniques de récupération des eaux usées et pluviales pour limiter les déversements par temps de pluie

protéger les eaux de baignade contre les pollutions

entretenir et préserver les zones humides

développer les aménagements de ralentissements dynamiques

CONTEXTE	BILAN	DEMOGRAPHIE ECONOMIE LOGEMENT	ACTIVITES	EQUIPEMENTS RESEAUX RISQUES SERVITUDES	PATRIMOINE PAYSAGE	MILIEUX NATURELS
DIAGNOSTIC		ANALYSE		CHOIX	INCIDENCES	INDICATEURS

II.5 - LE MILIEU NATUREL

Sources : SIEAG, prospection terrain, profil environnemental 64, diagnostic écologique Natura 2000 Nive (COINON, J - DOCOB du site Natura 2000 « La Nive » - Diagnostic écologique. Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Nive, Ustaritz, 2012, 92 pages). Diagnostic multiusage des communes de Bidarray et Itxassou (Danielle LASSALLE et al, CPIE Pays Basque, novembre 2008)

Méthodologie de l'approche environnementale

Expertise terrain (ingénieur agronome écologue, Christine Barroso)

Visite générale de l'ensemble du territoire communal en 2010 (printemps 2010, été 2010, automne 2010) : repérage visuel des différents milieux/habitats et ensembles naturels à enjeux, localisation des lisières naturels/urbain sensibles.

Visite ciblée des espaces naturels d'intérêt au printemps (Montagne) et été 2011 (Montagne/collines/plaine), automne 2011 (Baztan) : identification des espèces végétales dominantes et des habitats potentiels, des problématiques en lien avec le PLU. Visite de détail en juillet 2013 sur sites pouvant être notablement impactés, relevé floristique sur les prairies de la station F13 (prairie maigre de part et d'autre du pont)

Recherche documentaire (ingénieur agronome écologue, Christine Barroso)

Analyse des fiches standards de l'inventaire national du patrimoine naturel (inpn.mnhn.fr)

Intégration du contrat de rivière des Nive, du profil environnemental des Pyrénées Atlantiques

Intégration du diagnostic écologique du DOCOB

Etudes sur le pastoralisme : diagnostic agropastoral dans le cadre du lancement du Docob Montagnes des Aldudes

Etudes Montagne et multi-activité (dont diagnostic environnemental mené par le CPIE Pays Basque)

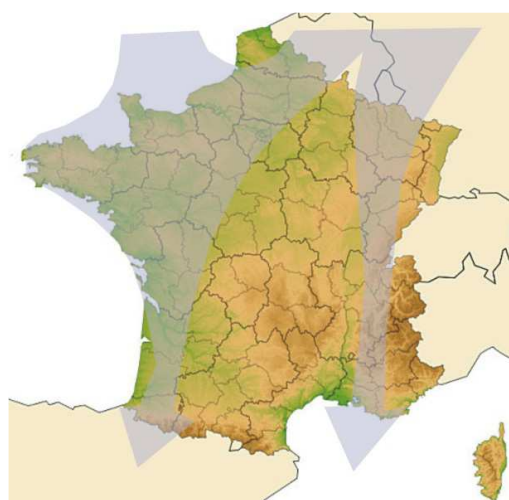
Données naturalistes mutualisées : faune-aquitaine.org

Réunion de calage avec la structure en charge du site Natura 2000 pour évaluer les impacts du PLU

Expertise Natura 2000 du bourg, espaces photo-interprétés dans le Docob, prairie maigre de fauche

II.5.1 - LE CONTEXTE BIOGEOGRAPHIQUE

Source: profil environnemental Pyrénées Atlantiques, migration.net



Principaux couloirs de migration de l'avifaune en France

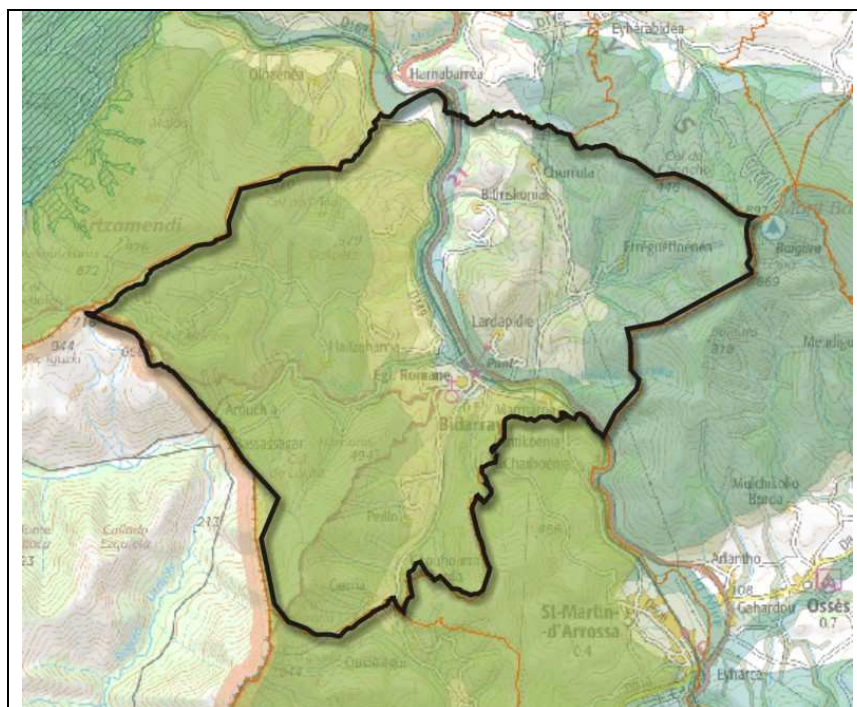
Bidarray se situe dans l'axe de migration notamment de l'avifaune du paléarctique occidental. **Bidarray** s'inscrit sur une zone d'influence montagnarde avec un étagement de végétation caractéristique. L'influence du pastoralisme est majeure.

L'intérêt du territoire en terme de diversité biologique : la singularité géographique qui mêle les influences atlantiques, montagnardes voire méditerranéennes présente des conditions très typées et induit une forte présence d'espèces endémiques. Le territoire communal recouvre ainsi des enjeux notables à l'échelle nationale : avifaune migratrice, Vison d'Europe (présence potentielle mais non vérifiée lors de l'inventaire Docob Nive), Loutre (présence avérée), Aigle botté...

CONTEXTE	BILAN	DEMOGRAPHIE ECONOMIE LOGEMENT	ACTIVITES	EQUIPEMENTS RESEAUX RISQUES SERVITUDES	PATRIMOINE PAYSAGE	MILIEUX NATURELS
DIAGNOSTIC		ANALYSE	CHOIX	INCIDENCES	INDICATEURS	

Les principaux indicateurs : "une nature omniprésente"

Le territoire présente un assemblage très diversifié de milieux : eaux courantes, espaces ouverts de landes atlantiques à différents faciès, fruticées atlantiques. Hêtraie Chênaie à faciès variés, Chênaie, Aulnaie, Aulnaie-Frênaie, Frênaie de ravin, végétation des pentes rocheuses, tourbières, pelouses d'altitude.....; les espaces de prairies, les boisements collinaires, la Nive, le Baztan et leur réseau hydrographique, formations plus ordinaires ou anthropisées contribuent également à l'équilibre et au fonctionnement des écosystèmes communaux.



3500ha occupés par les zones Natura 2000 soit près de 92% du territoire communal
 607 ha de forêt soit 16% du territoire
 au moins 16 types d'habitats prioritaires au titre de la directive habitat
 plus de 100 espèces patrimoniales recensées sur des inventaires non exhaustifs.

CONTEXTE	BILAN	DEMOGRAPHIE ECONOMIE LOGEMENT	ACTIVITES	EQUIPEMENTS RESEAUX RISQUES SERVITUDES	PATRIMOINE PAYSAGE	MILIEUX NATURELS
DIAGNOSTIC		ANALYSE		CHOIX	INCIDENCES	INDICATEURS

La diversité des habitats : Esquisse générale

Les formations végétales et les habitats juxtaposent sur le territoire

Les eaux courantes, zones humides et milieu amphibies

Les eaux courantes : la Nive , le Baztan et le réseau hydrographique

Les milieux aquatiques présents sur le territoire communal sont relatifs aux types :
Milieux aquatiques des eaux douces courantes

Milieux amphibies des berges, mouillères et sources

Landes et dépressions humides

Milieux de sources pétrifiantes

Tourbières en tête de bassin

Trois habitats d'intérêt communautaire sont à signaler dont un d'intérêt prioritaire:

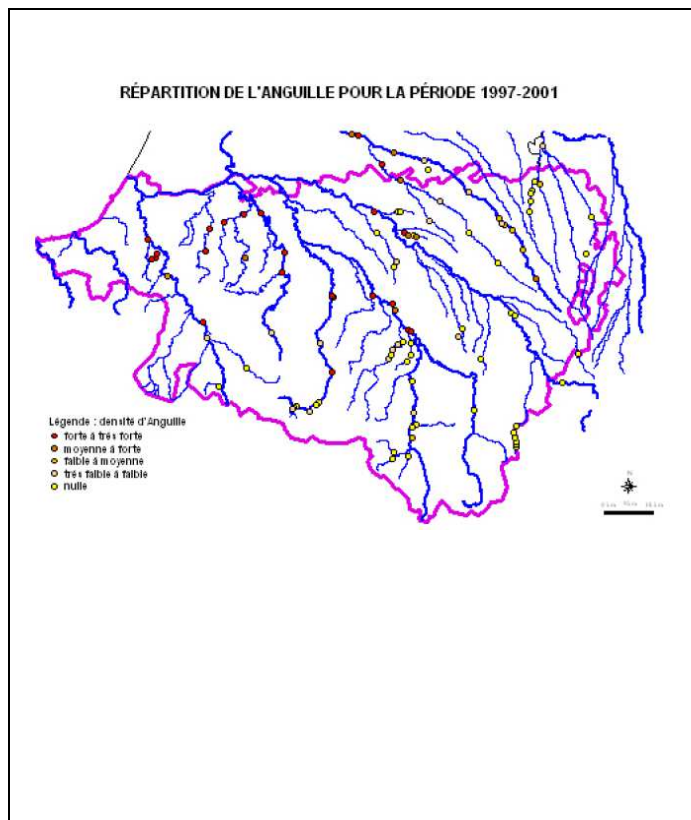
« rivières des étages planitiaires à montagnard » : il s'agit de zones à herbiers à renoncules présents sur la Nive

Sources pétrifiantes

« habitat tourbeux » : 7110

« **Landes humides atlantiques tempérées à Erica ciliaris et Erica tetralix** » 4020-1 (prioritaire)

« Dépressions sur substrats tourbeux du Rhynchosporion » 7150



Les milieux d'eau courante constituent des continuités écologiques importantes dans le fonctionnement des écosystèmes. Ils sont particulièrement riches et intéressants pour la faune piscicole (migratrice notamment avec le Saumon) la faune invertébrée (insectes notamment), les amphibiens...La présence du Desman, Ecrevisse à Patte Blanche, La Loutre, le Saumon Atlantique, l'Anguille est à noter. Aucun contact récent avec le Vison d'Europe (plan national de restauration) n'est signalé. Les tourbières et sources pétrifiantes sont des milieux rares et ponctuels caractérisés par une forte spécialisation des espèces.



CONTEXTE	BILAN	DEMOGRAPHIE ECONOMIE LOGEMENT	ACTIVITES	EQUIPEMENTS RESEAUX RISQUES SERVITUDES	PATRIMOINE PAYSAGE	MILIEUX NATURELS
DIAGNOSTIC		ANALYSE		CHOIX	INCIDENCES	INDICATEURS

Les formations chasmophytiques et milieux rocheux (rochers)

Les gorges du Baztan, les pentes rocheuses et sommets montagneux

Ces formations sont situées soit :

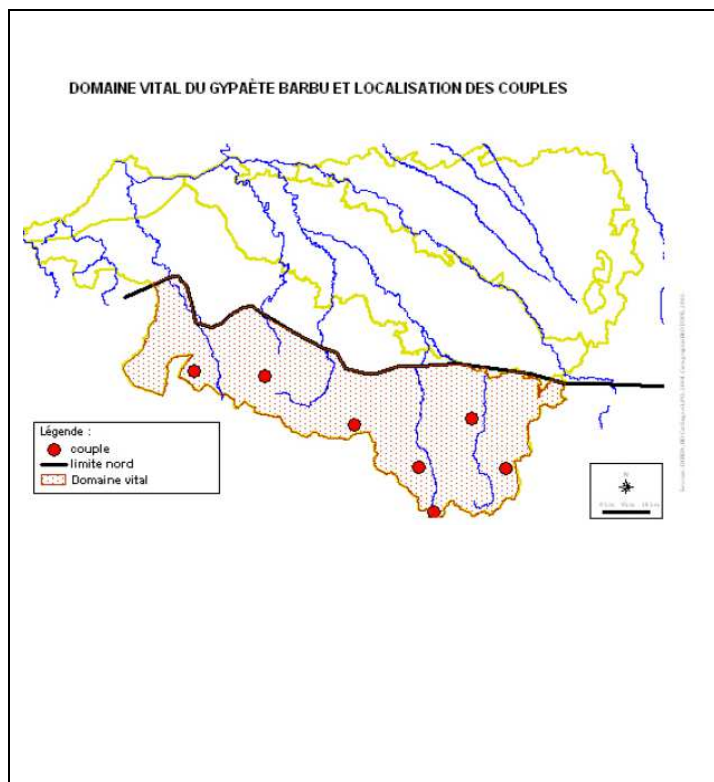
- sur les tronçons encaissés de Baztan ou de certains torrents se développent une flore muscinale et ptéridale d'intérêt (mousses et fougères, habitat endémique)
- sur les hauteurs, au niveau des falaises, pentes rocheuses et sommets minéraux : il s'agit de milieux très spécifiques, à fortes contraintes. Les formations rencontrées sont celles de plantes pionnières, très adaptées
- des cavités et des grottes sur les versants rocheux

Deux habitats d'intérêt communautaire sont à signaler :

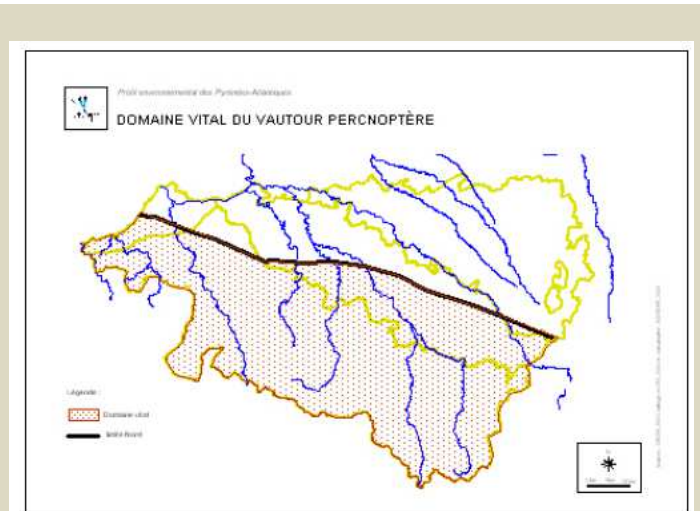
« pente rocheuse siliceuse avec végétation chasmophytique »

Végétation humo-épilithique des rochers et parois acidiclives vasco-cantabrique

« grottes non exploitées par le tourisme » 8310



Ces milieux rocheux constituent des réservoirs écologiques importants dans le fonctionnement des écosystèmes du fait de leur spécificité en terme d'espèces et d'habitat : insectes, reptiles, chiroptères, végétation muscinale et ptéridale... Ces espaces constituent des éléments fonctionnels en termes de nidification ou de gîte pour de nombreuses espèces.



CONTEXTE	BILAN	DEMOGRAPHIE ECONOMIE LOGEMENT	ACTIVITES	EQUIPEMENTS RESEAUX RISQUES SERVITUDES	PATRIMOINE PAYSAGE	MILIEUX NATURELS
DIAGNOSTIC		ANALYSE		CHOIX	INCIDENCES	INDICATEURS

Végétation herbacée des lisières et mégaphorbiaies

Ces formations sont liées à des milieux riches et hygrophiles, situées soit :

- les lisières des boisements rivulaires et notamment des Aulnaie alluviales
- en limite des berges de Nives

Un habitat d'intérêt communautaire est à signaler :
ourlets mésohygrophiles plus ou moins nitrophiles

Ces milieux constituent des formations écologiques d'extension limitée sur la commune. Marqués par une forte productivité primaire, ces espaces se révèlent être des zones intermédiaires essentielles pour différentes fonctions biologiques. Ils représentent des milieux privilégiés pour les insectes, reptiles, mollusques et amphibiens notamment.

Végétation pastorale de pelouses et prairies

Ces formations regroupent des ensembles diversifiés selon leur situation topoclimatique et les modes d'exploitation : spatialement on peut identifier les prairies de plaine, les prairies liées à l'etche, puis les prairies et pelouses de piémont et d'altitude.

Ces formations herbacées entretenues par le pâturage offrent ainsi des faciès allant de la prairie hygrophile acidophile à des pelouses thermophiles. Les modes d'exploitation influencent la composition floristique et l'intérêt biologique de ces milieux.

Des habitats d'intérêt communautaires sont à signaler :

- « Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argileux (Molinion caeruleae) »
- « Prairies maigres de fauche de basse altitude »
- « Formations herbeuses à Nardus »

Ces milieux constituent des formations écologiques d'extension importante mais de typologie très variée.

Ils forment des espaces ouverts offrant une richesse spécifique parfois très importante ; à ce titre, les prairies constituent des réservoirs d'espèces notables tant au point de vue faunistique que floristique. Considérés comme des espaces de nature « ordinaire », les fonctions biologiques des prairies sont essentielles pour le maintien des biodiversités.

On citera par exemple l'intérêt comme réservoir d'entomofaune et de nourrissage des espèces insectivores (nombreuses espèces de chauve-souris et d'oiseaux), des petits mammifères...

CONTEXTE	BILAN	DEMOGRAPHIE ECONOMIE LOGEMENT	ACTIVITES	EQUIPEMENTS RESEAUX RISQUES SERVITUDES	PATRIMOINE PAYSAGE	MILIEUX NATURELS
DIAGNOSTIC		ANALYSE		CHOIX	INCIDENCES	INDICATEURS

Végétation des Landes, fourrés et manteaux arbustifs

Les Landes et fruticées atlantiques

Les fruticées sont des formations arbustives d'interface avec les milieux boisés.

Les landes présentent des faciès variables variant de la formation épineuse à ajoncs à la Lande humide atlantiques à bruyère ciliée et à quatre angles, à la Lande humide à fougère aigle. La présence de la bruyère Daboecie est abondante.

Ces espaces constituent des lieux de diversité à travers une flore spécifique (voire rare) et un potentiel faunistique pour les insectes, l'avifaune, les reptiles notamment. Ce sont également de vestes territoires de chasse pour les rapaces.

Ils sont également utilisés pour l'activité pastorale et régulièrement « rajeunis » par des pratiques d'écobuage.

Des habitats d'intérêt communautaires sont à signaler :

Landes sèches européennes, Lande ibéro-atlantique à Daboecie et Bruyère vagabonde, Lande mésohygrophile à Bruyère ciliée

Landes humides atlantiques tempérées à Erica ciliaris et E. tetralix (Habitat d'intérêt prioritaire)

Landes humides atlantiques à Ajonc d'Europe (Habitat d'intérêt prioritaire)

Landes iberoatlantique thermophile (habitat prioritaire)

Végétations des lisières forestières nitrophiles, hygroclines, semi-sciaphiles à sciaphiles

Ces milieux constituent des formations écologiques très représentées sur le territoire, avec des typologies variables. Leur maintien est lié à une dynamique étroite avec les activités pastorales. Certains habitats constituent des réservoirs biologiques majeurs du fait de la présence d'espèces rares et spécialisées.

Végétation forestière

Les formations forestières s'échelonnent selon l'altitude et les pratiques pastorales ou agricoles.

Différentes formations se rencontrent :

la chênaie-hêtraie avec différents faciès constituant des espaces d'intérêt pour les insectes (longicorne notamment),

la chênaie pionnière du piémont Pyrénéen de Chênes Tauzin

la Hêtraie atlantique

l'Aulnaie Frênaie à Laîche espacée au bord de l'eau

La chênaie de Chêne pédonculé associé au châtaignier, bouleau

des forêts ponctuelles de conifères

Ces espaces offrent un potentiel faunistique pour les insectes, l'avifaune, les mammifères, les chiroptères...

Des habitats d'intérêt communautaires sont à signaler :

Les aulnaies et frênaies-aulnaies riveraines à Laîche pendante ou Laîche espacée 91E0

Les Hêtraies atlantiques, acidophiles à sous-bois à Ilex et parfois Taxus 9120

Chênaies pionnières acidiphiles du Bassin aquitain et du Piémont pyrénéen 9230-4

Forêts de pentes, éboulis, ravins du Tilio-Acerion 9180

Ces milieux constituent des formations écologiques d'extension importante mais de typologie très variée.

Ils forment des espaces de densité variée et constituent des continuités écologiques majeures.

Certains boisements présentent un intérêt floristique (mousses, lichens et fougères notamment). Ces formations sont riches du point de vue faunistique et leur diversité permet le maintien de différentes populations parfois menacées : insectes (pique-prune, grand capricorne, papillons nocturnes et diurnes..), avifaune, amphibiens, mammifères...

CONTEXTE	BILAN	DEMOGRAPHIE ECONOMIE LOGEMENT	ACTIVITES	EQUIPEMENTS RESEAUX RISQUES SERVITUDES	PATRIMOINE PAYSAGE	MILIEUX NATURELS
DIAGNOSTIC		ANALYSE		CHOIX	INCIDENCES	INDICATEURS

Récapitulatif des habitats inventoriés

Source: annexe I - Directive Habitat, enjeux sur les docob disponibles

Code et intitulé EUR	Code Habitat	Intitulé de l'habitat naturel	Enjeux Nive	Enjeu Artzamendi	Enjeu Aldudes
Habitats Prioritaires					
4040 Landes sèches atlantiques littorales à Erica vagans			Non renseigné		
4020 Landes humides atlantiques tempérées	4020-1	Landes humides atlantiques tempérées à Erica ciliaris et Erica Tetralix	Non renseigné	Très fort	
4030 landes ibero-atlantiques thermophiles				Très fort	
6230 Formations herbeuses à <i>Nardus</i> , riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes	6230-5	Pelouses oligotrophiles acidophiles à <i>Agrostis de Curtis</i>	Moyen	Très fort	
7110 Tourbières acides à sphaignes	7110-1	Lande hygrophile des sols tourbeux à Bruyère à quatre angles et Sphaigne	Fort		
7220 Sources pétrifiantes avec formation de tuf	7220-1	Sources pétrifiantes avec Communautés des sources et petits cours d'eau neutro-alcalins incrustants à <i>Pellie</i>	Moyen		
9180 Forêts de pentes, éboulis ou ravins du <i>Tilio-Acerion</i>	9180-3	Frênaies des pentes et ravins à Scolopendre et Polystich à soies	Moyen	Fort	
91E0 Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i>	91E0-8	Aulnaies-frênaies des petits ruisseaux à Laîche pendante et Laîche espacée	Fort		
Habitat d'intérêt					
3260 Rivières des étages planitiaire à montagnard	3260		Fort		
7150 « Dépressions sur substrats tourbeux »				Très fort	
4030 Landes sèches européennes	4030 4030-1	Lande mésohygrophile à Bruyère ciliée Lande ibéro-atlantique à Daboecie et Bruyère vagabonde Lande thermophile, plus ou moins xérophile, à Daboécie et Ajonc d'Europe	Fort		
6430 Végétations des lisières forestières nitrophiles,	6430-7			Moyen	
6430 Mégaphorbiaie hydrophile d'ourlet planitiaire et des étages montagnards à alpin			Fort		
6510 Prairies maigres de fauche de basse altitude			Fort	Moyen	
82. Pentes rocheuses avec végétation chasmophytique	8220		Fort		
8310 « grottes non exploitées »				moyen	
9120 Hêtraies acidophiles atlantiques à <i>Ilex</i> / <i>Taxus</i>			moyen	Très fort	
9160 Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies du <i>Carpinion betuli</i>			Non renseigné		
9230 Chênaie galicio-portugaise à <i>Quercus robur</i> et <i>pyrenaica</i>			moyen	moyen	

CONTEXTE	BILAN	DEMOGRAPHIE ECONOMIE LOGEMENT	ACTIVITES	EQUIPEMENTS RESEAUX RISQUES SERVITUDES	PATRIMOINE PAYSAGE	MILIEUX NATURELS
DIAGNOSTIC		ANALYSE		CHOIX	INCIDENCES	INDICATEURS

II.5.2 - L'INVENTAIRE DES ESPECES PATRIMONIALES : UNE BIODIVERSITE REMARQUABLE

Source : docob provisoire, faune-aquitaine.org, terrain

L'inventaire partiel des espèces d'intérêt sur le territoire de Bidarray (présence avérée ou potentielle) montre que le territoire présente une biodiversité remarquable.

Flore

Soldanelle velue (annexe 2 directive habitat + protection nationale)

Trichomanes remarquable (annexe 2 directive habitat + protection nationale)

Poissons

Saumon atlantique (annexe 2 directive habitat + protection nationale)

Lamproie maritime (annexe 2 directive habitat + protection nationale)

Invertébrés

Lucane Cerf Volant (annexe 2 directive habitat + protection nationale)

Agrion de mercure (annexe 2 directive habitat + protection nationale)

Pique Prune (annexe 4 directive habitat + protection nationale)

Grand Capricorne (annexe 4 directive habitat + protection nationale)

Rosalie des Alpes (annexe 4 directive habitat + protection nationale)

Ecrevisse à pattes blanches (annexe 2 directive habitat + protection nationale)

Escargot de Quimper (mollusques) (annexe 4 directive habitat + protection nationale)

Mammifères

Desman (annexe 2 directive habitat + protection nationale)

Loutre (annexe 2 directive habitat + protection nationale)

Nombreux Chiroptères (annexe 2 directive habitat + protection nationale)

Amphibiens

Alyte accoucheur (annexe 4 directive habitat + protection nationale)

Grenouille agile (annexe 4 directive habitat + protection nationale)

Salamandre tachetée (protection nationale)

Reptiles

Coronelle lisse (annexe 4 directive habitat + protection nationale)

Couleuvre d'Ésculape (annexe 4 directive habitat + protection nationale)

Couleuvre verte et jaune (annexe 4 directive habitat + protection nationale)

Lézard catalan (protection nationale)

Lézard vivipare (protection nationale)

Lézard des murailles (annexe 4 directive habitat + protection nationale)

Lézard vert (annexe 4 directive habitat + protection nationale)

Vipère de Séoane (annexe 4 directive habitat + protection nationale)

Orvet fragile (protection nationale)

CONTEXTE	BILAN	DEMOGRAPHIE ECONOMIE LOGEMENT	ACTIVITES	EQUIPEMENTS RESEAUX RISQUES SERVITUDES	PATRIMOINE PAYSAGE	MILIEUX NATURELS
DIAGNOSTIC		ANALYSE	CHOIX	INCIDENCES		INDICATEURS

Avifaune (les espèces en couleur sont très rares à rares)

Espèce
• Accenteur alpin (<i>Prunella collaris</i>)
Accenteur mouchet (<i>Prunella modularis</i>)
Aigle botté (<i>Aquila pennata</i>)
• Aigle royal (<i>Aquila chrysaetos</i>)
Aigrette garzette (<i>Egretta garzetta</i>)
Alouette des champs (<i>Alauda arvensis</i>)
• Autour des palombes (<i>Accipiter gentilis</i>)
Bergeronnette des ruisseaux (<i>Motacilla cinerea</i>)
Bergeronnette grise (<i>Motacilla alba</i>)
Bergeronnette printanière (<i>Motacilla flava</i>)
Bondrée apivore (<i>Fernis apivorus</i>)
Bouscarle de Cetti (<i>Cettia cetti</i>)
Bouvreuil pivoine (<i>Pyrrhula pyrrhula</i>)
• Bruant des neiges (<i>Plectrophenax nivalis</i>)
Bruant fou (<i>Emberiza cia</i>)
Bruant jaune (<i>Emberiza citrinella</i>)
Bruant zizi (<i>Emberiza cirius</i>)
Busard Saint-Martin (<i>Circus cyaneus</i>)
Buse variable (<i>Buteo buteo</i>)
• Caille des blés (<i>Coturnix coturnix</i>)
Chardonneret élégant (<i>Carduelis carduelis</i>)
Chocard à bec jaune (<i>Pyrrhocorax graculus</i>)
Choucas des tours (<i>Corvus monedula</i>)
Cincle plongeur (<i>Cinclus cinclus</i>)
Circaète Jean-le-Blanc (<i>Circaetus gallicus</i>)

Pipit spioncelle (<i>Anthus spinoletta</i>)
Pouillot fitis (<i>Phylloscopus trochilus</i>)
• Pouillot ibérique (<i>Phylloscopus ibericus</i>)
Pouillot véloce (<i>Phylloscopus collybita</i>)
Roitelet à triple bandeau (<i>Regulus ignicapilla</i>)
Roitelet huppé (<i>Regulus regulus</i>)
Rougegorge familier (<i>Erithacus rubecula</i>)
Rougequeue à front blanc (<i>Phoenicurus phoenicurus</i>)
Rougequeue noir (<i>Phoenicurus ochruros</i>)
Serin cini (<i>Serinus serinus</i>)
Sittelle torchepot (<i>Sitta europaea</i>)
Tarier des prés (<i>Saxicola rubetra</i>)
Tarier pâtre (<i>Saxicola torquatus</i>)
Tarin des aulnes (<i>Carduelis spinus</i>)
• Tichodrome échelette (<i>Tichodroma muraria</i>)
Torcol fourmilier (<i>Jynx torquilla</i>)
Tourterelle turque (<i>Streptopelia decaocto</i>)
Traquet motteux (<i>Oenanthe oenanthe</i>)
Troglodyte mignon (<i>Troglodytes troglodytes</i>)
Vanneau huppé (<i>Vanellus vanellus</i>)
Vautour fauve (<i>Gyps fulvus</i>)
Vautour percnoptère (<i>Neophron percnopterus</i>)
Verdier d'Europe (<i>Carduelis chloris</i>)

Corneille noire (<i>Corvus corone</i>)
• Coucou geai (<i>Clamator glandarius</i>)
Coucou gris (<i>Cuculus canorus</i>)
Crave à bec rouge (<i>Pyrrhocorax pyrrhocorax</i>)
Epervier d'Europe (<i>Accipiter nisus</i>)
Etourneau sansonnet (<i>Sturnus vulgaris</i>)
Faucon crécerelle (<i>Falco tinnunculus</i>)
Faucon hobereau (<i>Falco subbuteo</i>)
• Faucon pèlerin (<i>Falco peregrinus</i>)
Fauvette à tête noire (<i>Sylvia atricapilla</i>)
• Fauvette des jardins (<i>Sylvia borin</i>)
Fauvette pitchou (<i>Sylvia undata</i>)
Gallinule poule-d'eau (<i>Gallinula chloropus</i>)
Geai des chênes (<i>Garrulus glandarius</i>)
Gobemouche gris (<i>Muscicapa striata</i>)
Gobemouche noir (<i>Ficedula hypoleuca</i>)
Grand Corbeau (<i>Corvus corax</i>)
Grand Cormoran (<i>Phalacrocorax carbo</i>)
Grimpereau des jardins (<i>Certhia brachydactyla</i>)
Grive draine (<i>Turdus viscivorus</i>)
Grive mauvis (<i>Turdus iliacus</i>)
Grive musicienne (<i>Turdus philomelos</i>)
• Gypaète barbu (<i>Gypaetus barbatus</i>)
Héron cendré (<i>Ardea cinerea</i>)
Hirondelle de fenêtre (<i>Delichon urbicum</i>)
Hirondelle de rochers (<i>Ptyonoprogne rupestris</i>)
Hirondelle rustique (<i>Hirundo rustica</i>)

Huppe fasciée (<i>Upupa epops</i>)
Hypolaïs polyglotte (<i>Hippolaïs polyglotta</i>)
Linotte mélodieuse (<i>Carduelis cannabina</i>)
Martinet noir (<i>Apus apus</i>)
• Merle à plastron (<i>Turdus torquatus</i>)
Merle noir (<i>Turdus merula</i>)
Mésange à longue queue (<i>Aegithalos caudatus</i>)
Mésange bleue (<i>Cyanistes caeruleus</i>)
Mésange charbonnière (<i>Parus major</i>)
Mésange huppée (<i>Lophophanes cristatus</i>)
Mésange noire (<i>Parus ater</i>)
Mésange nonnette (<i>Poecile palustris</i>)
Milan noir (<i>Milvus migrans</i>)
Milan royal (<i>Milvus milvus</i>)
Moineau domestique (<i>Passer domesticus</i>)
• Monticole bleu (<i>Monticola solitarius</i>)
• Monticole de roche (<i>Monticola saxatilis</i>)
Pic épeiche (<i>Dendrocopos major</i>)
Pic épeichette (<i>Dendrocopos minor</i>)
• Pic noir (<i>Dryocopus martius</i>)
Pic vert (<i>Picus viridis</i>)
Pie bavarde (<i>Pica pica</i>)
Pie-grièche écorcheur (<i>Lanius collurio</i>)
Pigeon ramier (<i>Columba palumbus</i>)
Pinson des arbres (<i>Fringilla coelebs</i>)
Pipit des arbres (<i>Anthus trivialis</i>)
Pipit farlouse (<i>Anthus pratensis</i>)

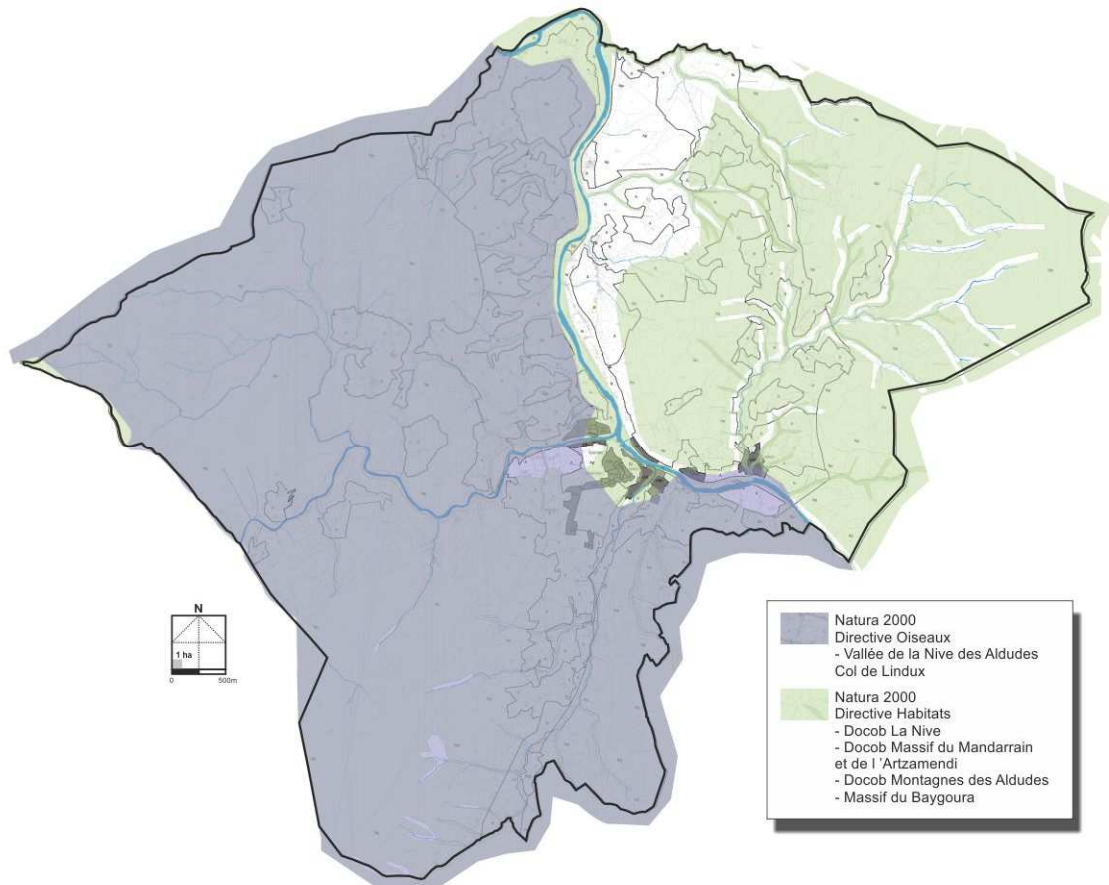
CONTEXTE	BILAN	DEMOGRAPHIE ECONOMIE LOGEMENT	ACTIVITES	EQUIPEMENTS RESEAUX RISQUES SERVITUDES	PATRIMOINE PAYSAGE	MILIEUX NATURELS
DIAGNOSTIC	ANALYSE		CHOIX	INCIDENCES	INDICATEURS	

II.5.3 - LES ELEMENTS PATRIMONIAUX : L'APPROCHE SPATIALE

Le territoire communal est concerné par les nombreuses zones patrimoniales liées à la zone montagne, notamment les zones définies dans le cadre des Directives Habitat et Oiseaux:

II.5.3.1 - NATURA 2000

Plus de 90% du territoire est concerné par les zones Natura 2000 délimitant des milieux d'intérêt écologique aux enjeux de conservation divers.



CONTEXTE	BILAN	DEMOGRAPHIE ECONOMIE LOGEMENT	ACTIVITES	EQUIPEMENTS RESEAUX RISQUES SERVITUDES	PATRIMOINE PAYSAGE	MILIEUX NATURELS
DIAGNOSTIC		ANALYSE		CHOIX	INCIDENCES	INDICATEURS

La ZPS FR 7212012 « Vallée de la Nive des Aldudes, Col du Lindux »

(source : formulaire standard de données de l'inventaire national du patrimoine naturel du Muséum national d'histoire naturelle, Docob))

L'enjeu principal de cette zone qui présente une vulnérabilité moyenne est la préservation des habitats du Vison d'Europe et maintien de la diversité des habitats favorables à de nombreuses espèces patrimoniales. La sensibilité de la qualité du milieu aquatique tant dans les paramètres hydrologiques, hydrauliques et hydro morphologique est à relever. De même, le maintien de nombreux habitats d'espèces d'intérêt dépend de conditions d'ouverture de milieu (prairies, mégaphorbiaies..).

Description générale

Description du site	
Caractère général du site	
Classe d'habitats	% couvert
Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	1
Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	1
Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	5
Pelouses sèches, Steppes	1
Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	10
Pelouses alpine et sub-alpine	42
Forêts caducifoliées	37
Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	2
TOTAL	99
Autres caractéristiques du site	
Système de crêtes montagneuse de moyenne altitude complété d'un massif collinéen enserrant une vaste cuesta.	
Qualité et importance	
Masif montagneux schisteux à nombreux faciès rupestres, et pelouses montagnardes	
Vulnérabilité	
Risque de fermeture excessive des milieux en cas d'abandon des activités sylvo pastorales	

Cette zone Natura 2000 a fait l'objet d'un DOCOB associé à la zone Natura La Zone FR 7200756 « Montagne des Aldudes » - voir la description dans le paragraphe la concernant.

CONTEXTE	BILAN	DEMOGRAPHIE ECONOMIE LOGEMENT	ACTIVITES	EQUIPEMENTS RESEAUX RISQUES SERVITUDES	PATRIMOINE PAYSAGE	MILIEUX NATURELS
DIAGNOSTIC		ANALYSE		CHOIX	INCIDENCES	INDICATEURS

Les espèces en présence

ESPÈCES MENTIONNÉES À L'ARTICLE 4 DE LA DIRECTIVE 79/409/CEE ET FIGURANT À L'ANNEXE II DE LA DIRECTIVE 92/43/CEE ET ÉVALUATION DU SITE POUR CELLES-CI

OISEAUX visés à l'Annexe I de la directive 79/409/CEE du Conseil

AUTRES ESPÈCES IMPORTANTES DE FLORE ET DE FAUNE
(B=Oiseaux, M=Mammifères, A=Amphibiens, R=Reptiles, F=Poissons, I=Invertébrés, P=Plantes)

GRUPE	NOM	POPULATION				MOTIVATION			
Oiseaux	<i>Emberiza cia</i>	N				Liste Rouge Nationale			
Oiseaux	<i>Alauda arvensis</i>	N				Liste Rouge Nationale			
Oiseaux	<i>Oenanthe oenanthe N</i>	N				Liste Rouge Nationale			
Oiseaux	<i>Cinclus cinclus</i>	N				Liste Rouge Nationale			
Oiseaux	<i>Ptyonoprogne rupestris</i>	N				Liste Rouge Nationale			
Oiseaux	<i>Emberiza citrinella</i>	N				Liste Rouge Nationale			
Oiseaux	<i>Monticola saxatilis</i>	N				Liste Rouge Nationale			
Oiseaux	<i>Saxicola torquata</i>	N				Liste Rouge Nationale			
CODE	NOM	POPULATION				ÉVALUATION DU SITE			
		Résidente	Migr. Nidific.	Migr. Hivern.	Migr. Etape	Population	Conservation	Isolement	Globale
A229	<i>Alcedo atthis</i>		1-10 couple (s)			C 2%≥p>0%	C Moyenne	C Non-isolée	C Moyenne
A091	<i>Aquila chrysaetos</i>		Présente			C 2%≥p>0%	C Moyenne	C Non-isolée	C Moyenne
A215	<i>Bubo bubo</i>		Présente			C 2%≥p>0%	C Moyenne	C Non-isolée	C Moyenne
A224	<i>Caprimulgus europaeus</i>		Présente		Présente	C 2%≥p>0%	C Moyenne	C Non-isolée	C Moyenne
A031	<i>Ciconia ciconia</i>				Présente	C 2%≥p>0%	C Moyenne	C Non-isolée	C Moyenne
A030	<i>Ciconia nigra</i>				200	C 2%≥p>0%	C Moyenne	C Non-isolée	C Moyenne
A080	<i>Circaetus gallicus</i>		1-10 couple (s)		84	C 2%≥p>0%	C Moyenne	C Non-isolée	C Moyenne
A081	<i>Circus aeruginosus</i>				220	C 2%≥p>0%	C Moyenne	C Non-isolée	C Moyenne
A082	<i>Circus cyaneus</i>		1-10 couple (s)		82	C 2%≥p>0%	C Moyenne	C Non-isolée	C Moyenne
A084	<i>Circus pygargus</i>				11	C 2%≥p>0%	C Moyenne	C Non-isolée	C Moyenne
A239	<i>Dendrocopos leucotos</i>		1-10 couple (s)			C 2%≥p>0%	C Moyenne	C Non-isolée	C Moyenne
A236	<i>Dryocopus martius</i>		1-10 couple (s)			C 2%≥p>0%	C Moyenne	C Non-isolée	C Moyenne
A026	<i>Egretta garzetta</i>			Présente	Présente	C 2%≥p>0%	C Moyenne	C Non-isolée	C Moyenne
A098	<i>Falco columbarius</i>				24	C 2%≥p>0%	C Moyenne	C Non-isolée	C Moyenne
A100	<i>Falco eleonora</i>				1	C 2%≥p>0%	C Moyenne	C Non-isolée	C Moyenne
A103	<i>Falco peregrinus</i>		Présente			C 2%≥p>0%	C Moyenne	C Non-isolée	C Moyenne
A127	<i>Grus grus</i>				32831	A 100% ≥p>15%	C Moyenne	C Non-isolée	C Moyenne
A076	<i>Gypaetus barbatus</i>		Présente			B 15% ≥p>2%	C Moyenne	C Non-isolée	C Moyenne
A078	<i>Gyps fulvus</i>		11-100 couple (s)			C 2%≥p>0%	B Bonne	C Non-isolée	B Bonne
A075	<i>Haliaeetus albicilla</i>				1	C 2%≥p>0%	C Moyenne	C Non-isolée	C Moyenne
A092	<i>Hieraetus pennatus</i>		1-10 couple (s)		44	C 2%≥p>0%	C Moyenne	C Non-isolée	C Moyenne
A338	<i>Lanius collurio</i>				Présente	C 2%≥p>0%	C Moyenne	C Non-isolée	C Moyenne
A246	<i>Lullula arborea</i>		1-10 couple (s)			C 2%≥p>0%	C Moyenne	C Non-isolée	C Moyenne
A073	<i>Milvus migrans</i>		1-10 couple (s)		16	C 2%≥p>0%	C Moyenne	C Non-isolée	C Moyenne

CONTEXTE	BILAN	DEMOGRAPHIE ECONOMIE LOGEMENT	ACTIVITES	EQUIPEMENTS RESEAUX RISQUES SERVITUDES	PATRIMOINE PAYSAGE	MILIEUX NATURELS
DIAGNOSTIC		ANALYSE		CHOIX	INCIDENCES	INDICATEURS

A074	<i>Milvus milvus</i>		1-10 couple (s)	2444	B 15% ≥p>2%	C Moyenne	C Non-isolée	C Moyenne
A077	<i>Neophron percnopterus</i>		Présente		C 2%≥p>0%	C Moyenne	C Non-isolée	C Moyenne
A094	<i>Pandion haliaetus</i>			56	C 2%≥p>0%	C Moyenne	C Non-isolée	C Moyenne
A415	<i>Perdix perdix hispaniensis</i>	Présente			C 2%≥p>0%	C Moyenne	C Non-isolée	C Moyenne
A072	<i>Pernis apivorus</i>		1-10 couple (s)	174	C 2%≥p>0%	C Moyenne	C Non-isolée	C Moyenne
A346	<i>Pyrrhocorax pyrrhocorax</i>		Présente		C 2%≥p>0%	C Moyenne	C Non-isolée	C Moyenne
A302	<i>Sylvia undata</i>		1-10 couple (s)		C 2%≥p>0%	C Moyenne	C Non-isolée	C Moyenne

OISEAUX migrateurs régulièrement présents sur le site non visés à l'Annexe I de la directive 79/409/CEE du Conseil

CODE	NOM	POPULATION				ÉVALUATION DU SITE			
		Résidente	Migr. Nidific.	Migr. Hivern.	Migr. Etape	Population	Conservation	Isolement	Globale
A085	<i>Accipiter gentilis</i>				2	C 2%≥p>0%	C Moyenne	C Non-isolée	C Moyenne
A086	<i>Accipiter nisus</i>				188	C 2%≥p>0%	C Moyenne	C Non-isolée	C Moyenne
A087	<i>Buteo buteo</i>		1-10 couple (s)		109	C 2%≥p>0%	C Moyenne	C Non-isolée	C Moyenne
A207	<i>Columba oenas</i>				1420	C 2%≥p>0%	C Moyenne	C Non-isolée	C Moyenne
A208	<i>Columba palumbus</i>				13580-580000	B 15% ≥p>2%	C Moyenne	C Non-isolée	C Moyenne
A099	<i>Falco subbuteo</i>		1-10 couple (s)		53	C 2%≥p>0%	C Moyenne	C Non-isolée	C Moyenne
A096	<i>Falco tinnunculus</i>		1-10 couple (s)		264	C 2%≥p>0%	C Moyenne	C Non-isolée	C Moyenne
A097	<i>Falco vespertinus</i>				1	C 2%≥p>0%	C Moyenne	C Non-isolée	C Moyenne
A017	<i>Phalacrocorax carbo</i>				1122	C 2%≥p>0%	C Moyenne	C Non-isolée	C Moyenne

Hierarchisation (Docob) des enjeux du point de vue de l'avifaune

NOM COMMUN	Migrateur (M) Nicheur (N) Hivernant (H)	Niveau de priorité
Pic à dos blanc	N	TF
Gypaète barbu	N	TF
Milan royal	N, M	TF
Martin pêcheur	N	F
Alouette lulu	N	F
Vautour percnoptère	N	F
Pie grièche écorcheur	N, M	TF
Aigle royal	N	F
Hibou Grand-duc	N	M
Faucon pèlerin	N	F
Busard Saint-Martin	N, M	M
Pic noir	N	M
Vautour fauve	N	M
Crave à bec rouge	N	M
Fauvette pitchou	N	M
Aigrette garzette	N, M	M
Engoulevent d'Europe	N, M	M
Circaète Jean-le-Blanc	N, M	M
Aigle botté	N, M	M
Milan noir	N, M	M
Bondrée apivore	N, M	M

CONTEXTE	BILAN	DEMOGRAPHIE ECONOMIE LOGEMENT	ACTIVITES	EQUIPEMENTS RESEAUX RISQUES SERVITUDES	PATRIMOINE PAYSAGE	MILIEUX NATURELS
DIAGNOSTIC		ANALYSE		CHOIX	INCIDENCES	INDICATEURS

La Zone FR 7200786 « La Nive »

(source : formulaire standard de données de l'inventaire national du patrimoine naturel du Muséum national d'histoire naturelle, Docob))

L'enjeu principal de cette zone est de maintenir les habitats spécifiques et rares à même de maintenir les espèces d'intérêt ainsi que d'améliorer la qualité des eaux.

Description générale

Description du site	
Caractère général du site	
Classe d'habitats	% couvert
Rivières et Estuaires soumis à la marée, Vasières et bancs de sable, Lagunes (incluant les bassins de production de sel)	2
Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	50
Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	8
Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	5
Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	10
Forêts caducifoliées	25
TOTAL	100
Autres caractéristiques du site	
Cours d'eau et zone inondable des rives de la Nive. Les pourcentages de couverture des habitats sont proposés à titre provisoire et restent approximatifs.	
Qualité et importance	
Bon équilibre entre les milieux ouverts (prairies), marécageux (roselières) et boisés (aulnaies, chênaies). Bonnes potentialités d'accueil pour la faune piscicole Bonnes potentialités d'accueil pour l'avifaune, le vison d'Europe, etc.	
Vulnérabilité	
Forte sensibilité à l'ampleur et la durée des inondations. Risques limités en raison d'un projet de gestion conservatoire.	

Description des habitats

CODE	% COUV.	REPRÉSENT.	SUP. REL.	STAT. CONS.	ÉVAL. GLOB.
91E0-Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)	61	B	C	B	B
6430-Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	2	A	C	A	A

	intitulé EUR	code EUR
Végétation aquatique	Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculon fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>	6230
Prés salés	Prés-salés atlantiques (<i>Glauco-Puccinellietalia maritima</i>)	1330
	Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (<i>Littorelletalia uniflorae</i>)	3110
Végétations amphibies	Rivières avec berges vaseuses avec végétation du <i>Chenopodion rubri</i> p.p. et du <i>Bidenton</i> p.p.	3270
Végétations de bas marais	Tourbières basses alcalines	7230
Mégaphorbiaies et ourlets	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	6430
	Formations herbeuses à <i>Nardus</i> , riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)	6230*
Prairies et pelouses	Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>)	6410
	Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	6510
Végétations liées aux sources, ruisseaux et suintements	Sources pétrifiantes avec formation de tuf (<i>Cratoneurion</i>)	7220*
	Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i>	3150
	Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	8220
	Tourbières acides à sphaignes	7110*
	Landes sèches européennes	4030
Végétations arborescentes	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)	91E0*
	Forêts mixtes à <i>Quercus robur</i> , <i>Ulmus laevis</i> , <i>Ulmus minor</i> , <i>Fraxinus excelsior</i> ou <i>Fraxinus angustifolia</i> , riveraines des grands fleuves (<i>Ulmion minoris</i>)	91F0
	Forêts de pentes, éboulis ou ravins du <i>Tilio-Acerion</i>	9180*
	Chênaies galicio-portugaises à <i>Quercus robur</i> et <i>Quercus pyrenaica</i> Hétraies acidophiles atlantiques à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois à <i>Taxus</i> (<i>Quercion robori-petraeae</i> ou <i>Ilici-Fagenion</i>)	9230 9120

CONTEXTE	BILAN	DEMOGRAPHIE ECONOMIE LOGEMENT	ACTIVITES	EQUIPEMENTS RESEAUX RISQUES SERVITUDES	PATRIMOINE PAYSAGE	MILIEUX NATURELS
DIAGNOSTIC	ANALYSE		CHOIX	INCIDENCES	INDICATEURS	

Hiérarchisation (Docob) des enjeux du point de vue des habitats naturels

Habitat	Enjeu
91E0 Forêt alluviales	Fort
6430 Mégaphorbiaie hydrophile	Fort
6510 Prairie maigre de fauche	Fort
7110 Tourbières acides à sphaignes	Fort
4030 Landes sèches	Fort
6410 Prairies à molinie sur sol calcaire	Fort
7230 Tourbières basses alcalines	Fort
3260 Rivières des étages planitiaire à montagnard	Fort
3270 Rivières avec berges vaseuses	Fort
8220 Pentès rocheuses siliceuses	Fort
6230 Formations herbeuses à Nardus	Moyen
7220 Sources pétrifiantes	Moyen
9180 Forêt de pente	Moyen
3110 Eaux oligotrophes	Moyen
91F0 Forêt mixte à Quercus robur	Moyen
9120 Hêtraie acidophile atlantique	Moyen
9230 Chênaie galicio-portugaise à Quercus robur et Quercus pyrenaica	Moyen

La répartition spatiale de ces habitats d'intérêt est précisée sur l'extrait de carte ci-joint dans le secteur à enjeu concernant le cœur de village.

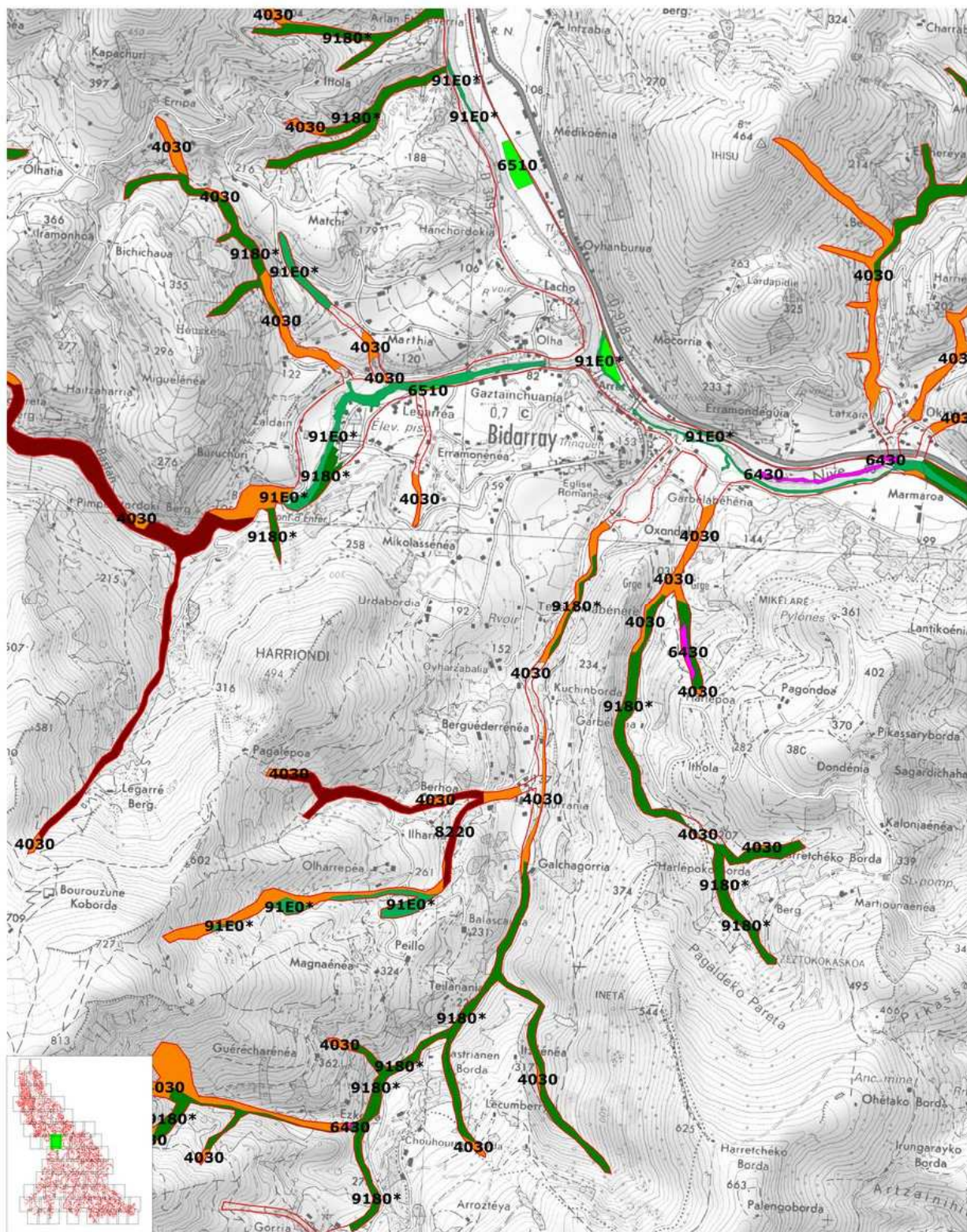
CONTEXTE	BILAN	DEMOGRAPHIE ECONOMIE LOGEMENT	ACTIVITES	EQUIPEMENTS RESEAUX RISQUES SERVITUDES	PATRIMOINE PAYSAGE	MILIEUX NATURELS
DIAGNOSTIC		ANALYSE		CHOIX	INCIDENCES	INDICATEURS



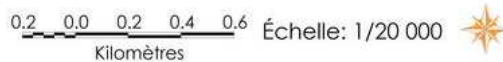
Carte des habitats d'intérêt communautaire



Diagnostic écologique du DOCOB de la Nive



Dalle-28



CONTEXTE	BILAN	DEMOGRAPHIE ECONOMIE LOGEMENT	ACTIVITES	EQUIPEMENTS RESEAUX RISQUES SERVITUDES	PATRIMOINE PAYSAGE	MILIEUX NATURELS
DIAGNOSTIC		ANALYSE		CHOIX	INCIDENCES	INDICATEURS

Sources : IGN, Scan 25 - Cartographie: Biotope, 2011

Les espèces en présence

POISSONS visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil									
CODE	NOM	POPULATION				ÉVALUATION DU SITE			
		Résidente	Migr. Nidific.	Migr. Hivern.	Migr. Etape	Population	Conservation	Isolement	Globale
1103	<i>Alosa fallax</i>					C 2%≥p>0%	C Moyenne	C Non-isolée	C Moyenne
1102	<i>Alosa alosa</i>					C 2%≥p>0%	C Moyenne	C Non-isolée	C Moyenne
1163	<i>Cottus gobio</i>	Présente				C 2%≥p>0%	C Moyenne	C Non-isolée	C Moyenne
1099	<i>Lampetra fluviatilis</i>					C 2%≥p>0%	C Moyenne	C Non-isolée	C Moyenne
1096	<i>Lampetra planeri</i>	Présente				C 2%≥p>0%	C Moyenne	C Non-isolée	C Moyenne
1095	<i>Petromyzon marinus</i>					C 2%≥p>0%	C Moyenne	C Non-isolée	C Moyenne
1106	<i>Salmo salar</i>					C 2%≥p>0%	C Moyenne	C Non-isolée	C Moyenne
1126	<i>Chondrostoma toxostoma</i>	Présente				C 2%≥p>0%	B Bonne	C Non-isolée	C Moyenne

INVERTÉBRÉS visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil									
CODE	NOM	POPULATION				ÉVALUATION DU SITE			
		Résidente	Migr. Nidific.	Migr. Hivern.	Migr. Etape	Population	Conservation	Isolement	Globale
1092	<i>Austroptamobius pallipes</i>	Présente				C 2%≥p>0%	C Moyenne	C Non-isolée	C Moyenne

PLANTES visées à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil									
CODE	NOM	POPULATION				ÉVALUATION DU SITE			
		Résidente	Migr. Nidific.	Migr. Hivern.	Migr. Etape	Population	Conservation	Isolement	Globale
1421	<i>Trichomanes speciosum</i>					C 2%≥p>0%	C Moyenne	C Non-isolée	C Moyenne
1625	<i>Soldanella villosa</i>					C 2%≥p>0%	C Moyenne	C Non-isolée	C Moyenne

Autres Espèces/code EUR recensées dans le Docob provisoire	
1356	Vison d'Europe
1607	Angélique des estuaires
1060	Cuivré des Marais
1163	Chabot de l'Adour
1044	Agrion de Mercure
1220	Cistude d'Europe
1355	Loutre d'Europe
1301	Desman des Pyrénées

CONTEXTE	BILAN	DEMOGRAPHIE ECONOMIE LOGEMENT	ACTIVITES	EQUIPEMENTS RESEAUX RISQUES SERVITUDES	PATRIMOINE PAYSAGE	MILIEUX NATURELS
DIAGNOSTIC		ANALYSE		CHOIX	INCIDENCES	INDICATEURS

Hiérarchisation (Docob) des enjeux du point de vue des espèces végétales et animales

Espèces/code EUR	Enjeu
1356 Vison d'Europe	Très fort
1607 Angélique des estuaires	Très fort
1106 Saumon atlantique	Très fort
1092 Ecrevisse à pattes blanches	Très fort
1060 Cuivré des Marais	Très fort
1103 Alose feinte	Fort
1126 Toxostome	Fort
1102 Grande Alose	Fort
1163 Chabot de l'Adour	Fort
1099 Lamproie de rivière	Fort
1625 Soldanelle velue	Fort
1095 Lamproie marine	Moyen
1096 Lamproie de Planer	Moyen
1044 Agrion de Mercure	Moyen
1220 Cistude d'Europe	Moyen
1355 Loutre d'Europe	Moyen
1301 Desman des Pyrénées	Moyen
1421 Trichomane remarquable	Moyen

CONTEXTE	BILAN	DEMOGRAPHIE ECONOMIE LOGEMENT	ACTIVITES	EQUIPEMENTS RESEAUX RISQUES SERVITUDES	PATRIMOINE PAYSAGE	MILIEUX NATURELS
DIAGNOSTIC		ANALYSE		CHOIX	INCIDENCES	INDICATEURS

La Zone FR 7200758 « Le Baïgura »

(source : formulaire standard de données de l'inventaire national du patrimoine naturel du Muséum national d'histoire naturelle)

L'enjeu principal de cette zone est de maintenir les habitats spécifiques et rares dans le cadre des activités pastorales (docob en cours).

Description générale

Caractère général du site	
Classe d'habitats	% couvert
Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	1
Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	65
Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	20
Forêts caducifoliées	10
Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente	4
TOTAL	100
Autres caractéristiques du site	
Massif montagneux de piémont basque sur roches métamorphiques. Crêtes orientées N/S.	
Les pourcentages de couverture d'habitats sont estimés de manière très approximatives et feront l'objet d'ajustements lorsqu'une cartographie précise aura été réalisée.	
Qualité et importance	
Massif montagneux à landes et pelouses exploité par le pastoralisme	
massif montagneux à landes et pelouses exploité par le pastoralisme	

Description des habitats

CODE	% COUV.	REPRÉSENT.	SUP. REL.	STAT. CONS	ÉVAL. GLOB.
9260-Forêts de <i>Castanea sativa</i>	5	C	C	B	B
4020-Landes humides atlantiques tempérées à <i>Erica ciliaris</i> et <i>Erica tetralix</i> *	5	A	C	A	A
4030-Landes sèches européennes	20	A	B	A	A
7110-Tourbières hautes actives *	2	C	C	A	B
6430-Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	5	C	C	B	B
7120-Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle	2	C	C	A	B
7230-Tourbières basses alcalines	1	C	C	B	B
8220-Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	1	A	C	A	A
* Habitats prioritaires					

CONTEXTE	BILAN	DEMOGRAPHIE ECONOMIE LOGEMENT	ACTIVITES	EQUIPEMENTS RESEAUX RISQUES SERVITUDES	PATRIMOINE PAYSAGE	MILIEUX NATURELS
DIAGNOSTIC		ANALYSE		CHOIX	INCIDENCES	INDICATEURS

Hiérarchisation (Docob) des enjeux du point de vue des habitats naturels*Non renseigné***Les espèces en présence**

INVERTÉBRÉS visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil										
CODE	NOM	POPULATION				ÉVALUATION DU SITE				
		Résidente	Migr. Nidific.	Migr. Hivern.	Migr. Etape	Population	Conservation	Isolement	Globale	
1083	<i>Lucanus cervus</i>	Présente				C 2%≥p>0%	A Excellente	C Non-isolée	A Excellente	
1088	<i>Cerambyx cerdo</i>	Présente				C 2%≥p>0%	A Excellente	C Non-isolée	A Excellente	

PLANTES visées à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil									
CODE	NOM	POPULATION				ÉVALUATION DU SITE			
		Résidente	Migr. Nidific.	Migr. Hivern.	Migr. Etape	Population	Conservation	Isolement	Globale
1421	<i>Trichomanes speciosum</i>	Présente				D Non significative			
1625	<i>Soldanella villosa</i>	Présente				D Non significative			

Hiérarchisation (Docob) des enjeux du point de vue des espèces végétales et animales*Non renseigné*

CONTEXTE	BILAN	DEMOGRAPHIE ECONOMIE LOGEMENT	ACTIVITES	EQUIPEMENTS RESEAUX RISQUES SERVITUDES	PATRIMOINE PAYSAGE	MILIEUX NATURELS
DIAGNOSTIC		ANALYSE		CHOIX	INCIDENCES	INDICATEURS

La Zone FR 7200759 « Massif du Mondarrain et de l'Artzamendi »

(source : formulaire standard de données de l'inventaire national du patrimoine naturel du Muséum national d'histoire naturelle, Docob))

L'enjeu principal de cette zone est de maintenir les habitats spécifiques et rares dans le cadre des activités pastorales.

Description générale

Caractère général du site	
Classe d'habitats	% couvert
Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	5
Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	20
Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	40
Forêts caducifoliées	10
Forêts mixtes	10
Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente	15
TOTAL	100
Autres caractéristiques du site	
Basse montagne pratiquement non boisée.	
Les pourcentages de couverture d'habitats sont estimés de manière très approximatives et feront l'objet d'ajustements lorsqu'une cartographie précise aura été réalisée.	
Qualité et importance	
Nombreux secteurs à milieux tourbeux liés à des ruissellements sur pente.	
Vulnérabilité	
Fermeture des milieux tourbeux par absence d'entretien ou destructuration du sol par surpiétinement (bétail).	

Description des habitats

CODE	% COUV.	REPRÉSENT.	SUP. REL.	STAT. CONS	ÉVAL. GLOB.
91E0-Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>) *	1	C	C	B	B
4020-Landes humides atlantiques tempérées à <i>Erica ciliaris</i> et <i>Erica tetralix</i> *	10	A	C	A	A
4030-Landes sèches européennes	5	A	C	A	A
6410-Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>)	1	C	C	A	A
6430-Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	1	C	C	A	A
7150-Dépressions sur substrats tourbeux du <i>Rhynchosporion</i>	60	A	C	A	A
7230-Tourbières basses alcalines	1	C	C	A	A
8110-Eboulis siliceux de l'étage montagnard à nival (<i>Androsacetalia alpinae</i> et <i>Galeopsietalia ladani</i>)	1	A	C	A	A
8220-Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	1	A	C	A	A
8230-Roches siliceuses avec végétation pionnière du <i>Sedo-Scleranthion</i> ou du <i>Sedo albi-Veronicion dillenii</i>	1	B	C	A	A
8310-Grottes non exploitées par le tourisme	1	C	C	A	A
9120-Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois à <i>Taxus</i> (<i>Quercion robori-petraeae</i> ou <i>Ilici-Fagenion</i>)	15	D	-	-	-

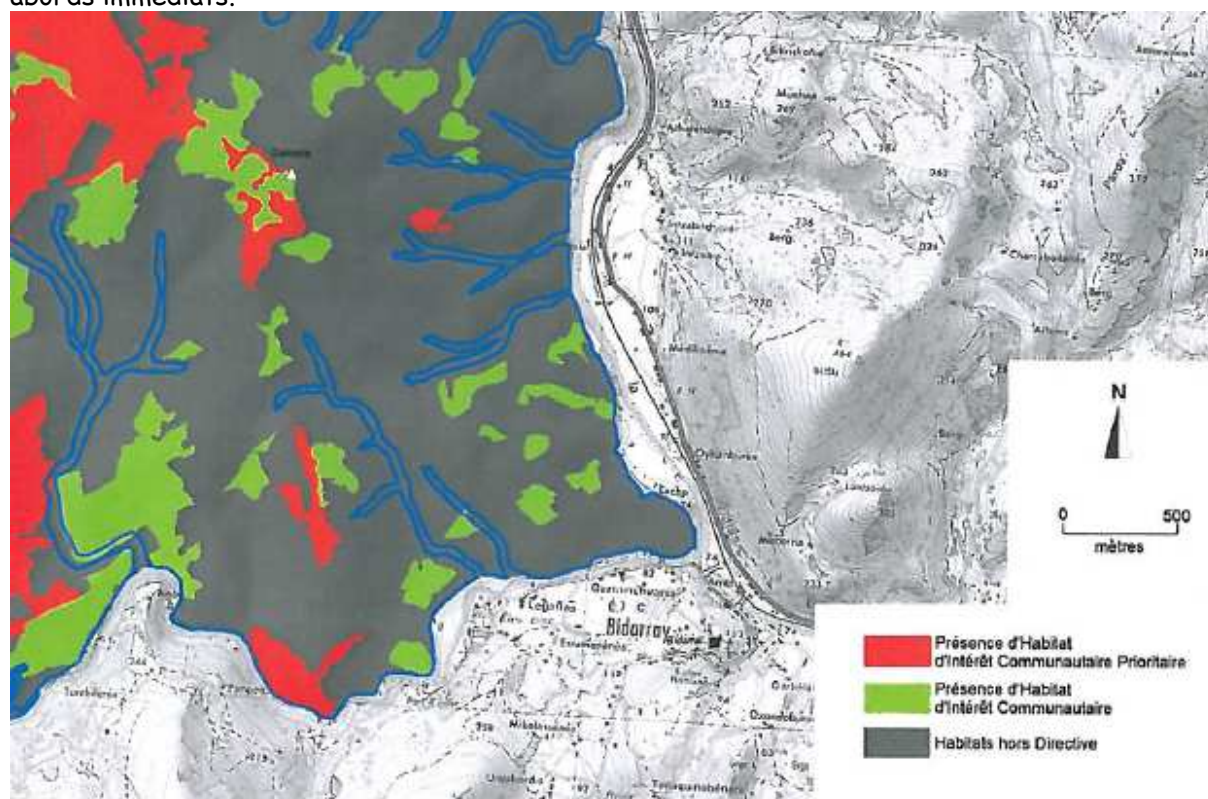
* Habitats prioritaires

CONTEXTE	BILAN	DEMOGRAPHIE ECONOMIE LOGEMENT	ACTIVITES	EQUIPEMENTS RESEAUX RISQUES SERVITUDES	PATRIMOINE PAYSAGE	MILIEUX NATURELS
DIAGNOSTIC		ANALYSE		CHOIX	INCIDENCES	INDICATEURS

Hierarchisation (Docob) des enjeux du point de vue des habitats naturels

Intitulé Natura 2000 de l'habitat	Code Natura 2000	Niveau d'enjeu
ZONES HUMIDES		
Dépressions sur substrats tourbeux du <i>Rhynchosporion</i>	7150	Très fort
Landes humides atlantiques tempérées à <i>Erica ciliaris</i> et <i>Erica tetralix</i>	4020*-1	Très fort
Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinia caerulea</i>)	6410	Très fort
Communautés annuelles oligotrophiques à mésotrophiques, acidiphiles, de niveau topographique moyen, planitiaires à montagnardes, des <i>Isoeto-Juncetea</i>	3130	Fort
Eaux stagnantes à végétation vivace oligotrophique planitiaire à collinéenne des régions atlantiques, des <i>Littorelletea uniflorae</i>	3110-1	Fort
PELOUSES ET PRAIRIES		
Formations herbeuses à <i>Nardus</i> , riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes	6230*-5	Très fort
Pelouses maigres de fauche de basse altitude	6510	Moyen
LANDES ET FOURRES		
Landes atlantiques fraîches méridionales	4030-8	Très fort
Landes ibéro-atlantiques thermophiles	4030-1	Très fort
Végétations des lisières forestières nitrophiles, hygroclines, semi-sciaphiles à sciaphiles	6430-7	Moyen
MILIEUX FORESTIERS		
Hêtraies atlantiques acidiphiles à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois <i>Taxus</i>	9120	Enjeu très fort
Forêts de pentes, éboulis, ravins du <i>Tilio-Acerion</i>	9180*	Fort
Chênaies pionnières acidiphiles du Bassin aquitain et du Piémont pyrénéen	9230-4	Moyen
MILIEUX ROCHEUX		
Grottes non exploitées par le tourisme	8310	Moyen
Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	8220	Moyen

La cartographie des habitats à enjeu montre qu'ils se situent en dehors des zones urbaines et de leurs abords immédiats.



CONTEXTE	BILAN	DEMOGRAPHIE ECONOMIE LOGEMENT	ACTIVITES	EQUIPEMENTS RESEAUX RISQUES SERVITUDES	PATRIMOINE PAYSAGE	MILIEUX NATURELS
DIAGNOSTIC		ANALYSE		CHOIX	INCIDENCES	INDICATEURS

Les espèces en présence

ESPÈCES MENTIONNÉES À L'ARTICLE 4 DE LA DIRECTIVE 79/409/CEE ET FIGURANT À L'ANNEXE II DE LA DIRECTIVE 92/43/CEE ET ÉVALUATION DU SITE POUR CELLES-CI									
MAMMIFÈRES visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil									
CODE	NOM	POPULATION				ÉVALUATION DU SITE			
		Résidente	Migr. Nidific.	Migr. Hivern.	Migr. Etape	Population	Conservation	Isolement	Globale
1305	<i>Rhinolophus euryale</i>	Présente				C 2%≥p>0%	B Bonne	C Non-isolée	B Bonne
1304	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Présente				C 2%≥p>0%	B Bonne	C Non-isolée	B Bonne
INVERTÉBRÉS visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil									
CODE	NOM	POPULATION				ÉVALUATION DU SITE			
		Résidente	Migr. Nidific.	Migr. Hivern.	Migr. Etape	Population	Conservation	Isolement	Globale
1007	<i>Elona quimperiana</i>	Présente				B 15%≥p>2%	B Bonne	A Isolée	B Bonne
1088	<i>Cerambyx cerdo</i>	Présente				C 2%≥p>0%	B Bonne	C Non-isolée	B Bonne
1087	<i>Rosalia alpina</i>	Présente				C 2%≥p>0%	B Bonne	C Non-isolée	B Bonne
1083	<i>Lucanus cervus</i>	Présente				C 2%≥p>0%	B Bonne	C Non-isolée	B Bonne
PLANTES visées à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil									
CODE	NOM	POPULATION				ÉVALUATION DU SITE			
		Résidente	Migr. Nidific.	Migr. Hivern.	Migr. Etape	Population	Conservation	Isolement	Globale
1421	<i>Trichomanes speciosum</i>	Présente				C 2%≥p>0%	C Moyenne	C Non-isolée	C Moyenne
1625	<i>Soldanella villosa</i>	Présente				A 100%≥p>15%	C Moyenne	A Isolée	C Moyenne

Hiérarchisation (Docob) des enjeux du point de vue des espèces végétales et animales

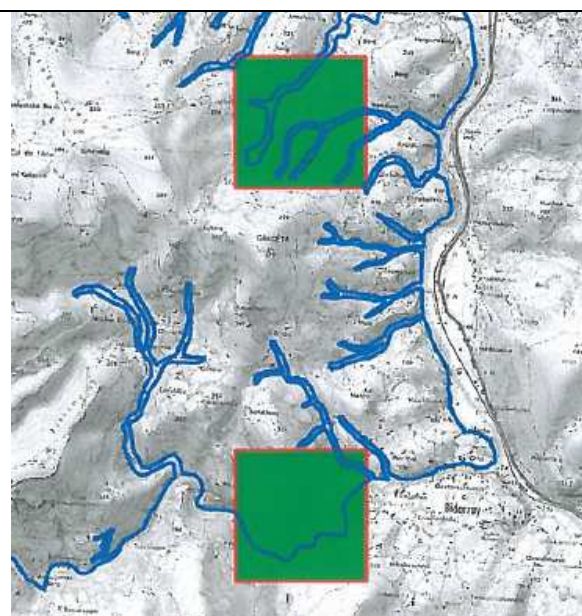
Espèces végétales			
Nom latin	Nom vernaculaire	Code Natura 2000	Niveau d'enjeu
<i>Soldanella villosa</i>	Soldanelle velue	1625	Enjeu très fort
<i>Trichomanes speciosum</i>	Trichomanès remarquable	1421	Enjeu très fort
Insectes saproxyliques			
<i>Rosalia alpina</i>	Rosalie des Alpes	1087	Enjeu très fort
<i>Osmoderma eremita</i>	Scarabée Pique-Prune	1084	Enjeu très fort
<i>Lucanus cervus</i>	Lucane cerf-volant	1083	Enjeu modéré
<i>Cerambyx cerdo</i>	Grand capricorne	1088	Enjeu modéré
Chauves-souris			
<i>Rhinolophus euryale</i>	Rhinolophe euryale	1305	Enjeu très fort
<i>Basbastella barbastellus</i>	Barbastelle d'Europe	1308	Enjeu fort
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand rhinolophe	1304	Enjeu fort
<i>Myotis bechsteinii</i>	Murin de Bechstein	1323	Enjeu fort
<i>Myotis emarginatus</i>	Murin à oreilles échancrées	1321	Enjeu modéré
<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit rhinolophe	1303	Enjeu modéré
Mollusques			
<i>Elona quimperiana</i>	Escargot de Quimper	1007	Enjeu fort

CONTEXTE	BILAN	DEMOGRAPHIE ECONOMIE LOGEMENT	ACTIVITES	EQUIPEMENTS RESEAUX RISQUES SERVITUDES	PATRIMOINE PAYSAGE	MILIEUX NATURELS
DIAGNOSTIC		ANALYSE		CHOIX	INCIDENCES	INDICATEURS

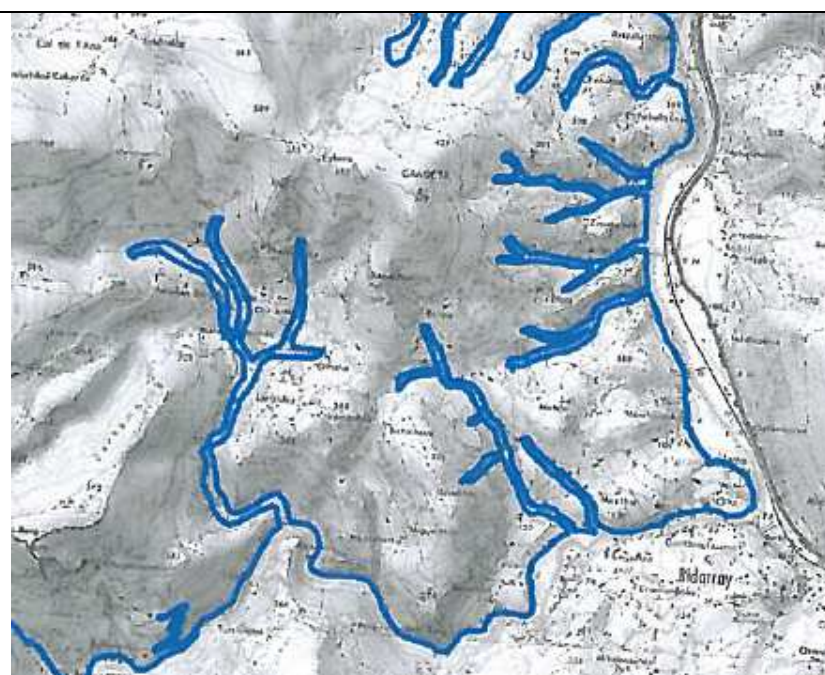
Spatialisation des espèces à enjeu sur Bidarray



La soldanelle velue se situe sur des sites stationnels ponctuels dans les ravins du Baztan, très à l'écart des sites urbains ou d'habitat.

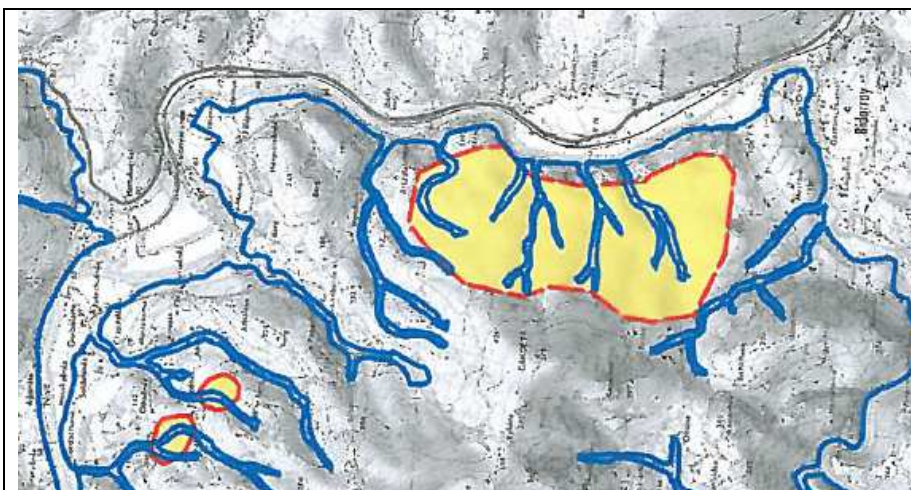


Le Trichomanès remarquable se situe également sur des sites stationnels ponctuels et spécifiques dans les ravins du Baztan et des thalwegs encaissés affluents de la Nives très à l'écart des sites urbains ou d'habitat.

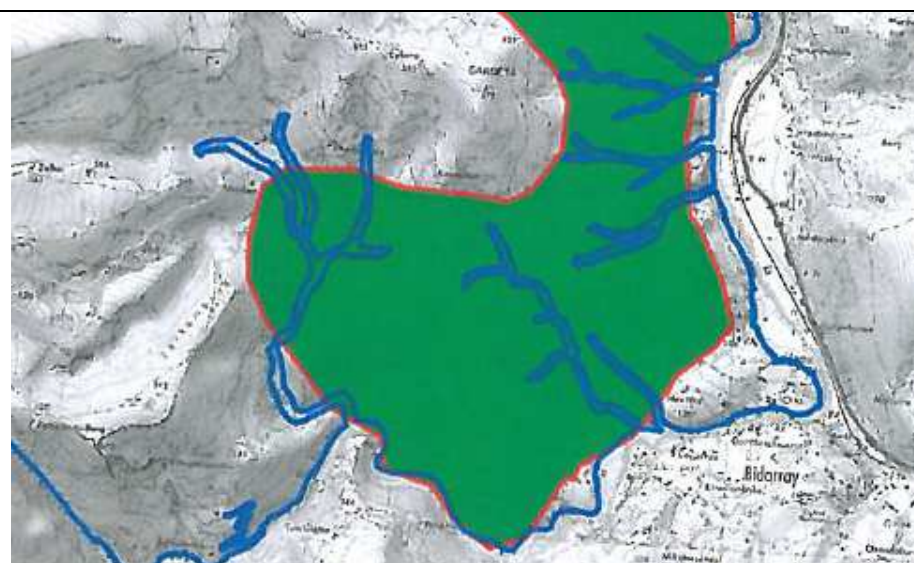


La Rosalie des Alpes n'est pas contactée sur Bidarray mais reste dans des espaces limitrophes, loin des sites urbains ou d'habitat.

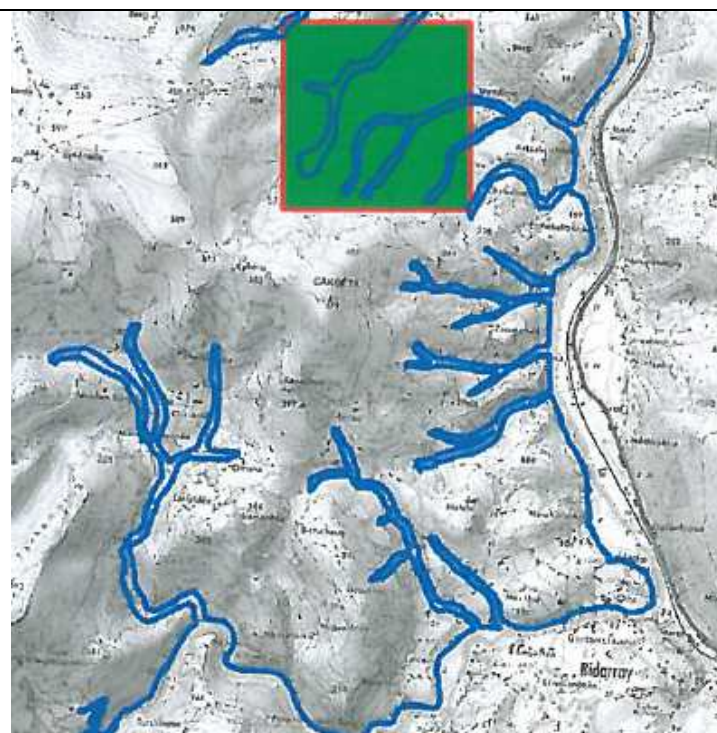
CONTEXTE	BILAN	DEMOGRAPHIE ECONOMIE LOGEMENT	ACTIVITES	EQUIPEMENTS RESEAUX RISQUES SERVITUDES	PATRIMOINE PAYSAGE	MILIEUX NATURELS
DIAGNOSTIC		ANALYSE		CHOIX	INCIDENCES	INDICATEURS



Le Pique Prune a été inventorié sur les espaces boisés des collines Nord. Ces espaces sont éloignés des sites urbains ou d'habitat.



Le Grand Capricorne possède une aire de présence importante liée à l'existence des éléments boisés. Egalement, les sites concernés n'interfèrent pas de façon proche avec des zones urbaines ou d'habitat.



L'Escargot de Quimper est présent dans quelques sites à l'extrémité Nord du territoire, de façon éloignée des espaces urbains ou d'habitat.

Conclusion sur la répartition des espèces à enjeu

La spatialisation des sites concernant les espèces à enjeu ne montre pas d'interférence directe avec les espaces urbains car leur éloignement est significatif. Les effets indirects sur la qualité des eaux pourraient cependant affecter les sites de présence, mais leur situation en amont des zones urbaines ou habitées limite ce risque.

CONTEXTE	BILAN	DEMOGRAPHIE ECONOMIE LOGEMENT	ACTIVITES	EQUIPEMENTS RESEAUX RISQUES SERVITUDES	PATRIMOINE PAYSAGE	MILIEUX NATURELS
DIAGNOSTIC		ANALYSE		CHOIX	INCIDENCES	INDICATEURS

La Zone FR 7200756 « Montagne des Aldudes »

(source : formulaire standard de données de l'inventaire national du patrimoine naturel du Muséum national d'histoire naturelle, Docob))

L'enjeu principal de cette zone est de maintenir les habitats spécifiques et rares dans le cadre des activités pastorales.

Description générale

Caractère général du site	
Classe d'habitats	% couvert
Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	5
Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	15
Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	10
Pelouses alpine et sub-alpine	20
Forêts caducifoliées	15
Forêts mixtes	5
Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente	25
Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	5
TOTAL	100
Autres caractéristiques du site	
Massif montagneux sur substrat calcaire.	
Les pourcentages de couverture d'habitats sont estimés de manière très approximatives et feront l'objet d'ajustements lorsqu'une cartographie précise aura été réalisée.	
Qualité et importance	
Moyenne montagne arrosée tres atlantique avec facies rocheux et de falaises nombreux	
Vulnérabilité	
Tourisme et pastoralisme	

Description des habitats

CODE	% COUV.	REPRÉSENT.	SUP. REL.	STAT. CONS	ÉVAL. GLOB.
91E0-Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>) *	5	C	C	A	B
4020-Landes humides atlantiques tempérées à <i>Erica ciliaris</i> et <i>Erica tetralix</i> *	1	A	C	A	A
4030-Landes sèches européennes	1	A	C	A	A
7110-Tourbières hautes actives *	1	A	C	A	A
6430-Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	1	C	C	B	B
7120-Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle	1	A	C	A	A
7150-Dépressions sur substrats tourbeux du <i>Rhynchosporion</i>	1	A	C	A	A
7230-Tourbières basses alcalines	1	A	C	A	A
8220-Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	5	A	C	A	A
8230-Roches siliceuses avec végétation pionnière du <i>Sedo-Scleranthion</i> ou du <i>Sedo albi-Veronicion dillenii</i>	5	A	C	A	A
8310-Grottes non exploitées par le tourisme	2	A	C	B	B
9120-Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois à <i>Taxus</i> (<i>Quercion robori-petraeae</i> ou <i>Ilici-Fagenion</i>)	10	A	C	A	A

* Habitats prioritaires

CONTEXTE	BILAN	DEMOGRAPHIE ECONOMIE LOGEMENT	ACTIVITES	EQUIPEMENTS RESEAUX RISQUES SERVITUDES	PATRIMOINE PAYSAGE	MILIEUX NATURELS
DIAGNOSTIC		ANALYSE		CHOIX	INCIDENCES	INDICATEURS

Hierarchisation (Docob) des enjeux du point de vue des habitats naturels

Description de l'habitat	Code NATURA 2000	Niveau de priorité
Landes humides atlantiques à Erica ciliaris et Erica tetralix	4020*-1	TF
Landes ibérico-atlantiques thermophiles	4030-1	TF
Chênaies pionnières acidiphiles du Bassin aquitain et du piémont pyrénéen	9230-4	TF
Complexe d'habitats humides d'intérêt communautaire	3130; 6410-6; 6430-4	TF
Pelouses acidiphiles thermo-atlantiques	6230*-5	F
Hêtraies acidiphiles montagnardes à houx	9120-3	F
Prairies maigres de fauche de basse altitude	6510	F
Grottes non exploitées par le tourisme	8310	F

TYPLOGIE DOCOB	CODE NATURA	Surface	Etat de conservation	Argumentaire (état de conservation)	Niveau de priorité
Landes humides atlantiques à Erica ciliaris et Erica tetralix	4020*-1	très faible	Mauvais	surface très faible, habitat du domaine atlantique, menaces précises (fermeture, modification du milieu, perturbation des conditions d'alimentation hydrique), habitat en régression en Europe, forte responsabilité au niveau du site	TF
Landes ibérico-atlantiques thermophiles	4030-1	bonne représentation 1000ha	Moyen	bonnes surfaces, limite nord et est d'aire de répartition européenne, responsabilité nationale et européenne, typicité moyenne avec présence de secteurs de bonne typicité, forte sensibilité à la déprise pastorale, et aux types de gestion (feu pastoral et pâturage) donc nécessité d'une finesse de gestion	TF
Complexe d'habitats humides d'intérêt communautaire (Habitat IC potentiel)	3130; 6410-6; 6430-4	très faible	Mauvais	une seule station très dégradée en bordure de piste, menace de fermeture et développement de ligneux, apports de terre et pierres par ruissellement sur la piste	TF
Chênaies pionnières acidiphiles du Bassin aquitain et du Piémont Pyrénéen	9230-4	570	Bon	surfaces importante, formation souvent instable sensible aux pratiques pastorale, formation en équilibre dynamique avec la 4030-1(et même caractéristiques concernant l'aire de répartition), habitat d'espèce	TF
Prairie acide à Molinie	6410-6	Très faible	Moyen (hétérogène)	Quelques stations présentes sur le site avec une évolution qui tend vers la fermeture du milieu	F
Communautés amphibies pérennes septentrionales	3130	Très faible	Moyen	Quelques stations présentes sur le site subissent des fluctuations hydriques assez fortes	F
Grottes non exploitées par le tourisme	8310	nombre important		hibernation des chiroptères, habitat d'espèce	F

CONTEXTE	BILAN	DEMOGRAPHIE ECONOMIE LOGEMENT	ACTIVITES	EQUIPEMENTS RESEAUX RISQUES SERVITUDES	PATRIMOINE PAYSAGE	MILIEUX NATURELS
DIAGNOSTIC		ANALYSE		CHOIX	INCIDENCES	INDICATEURS

Hêtraies acidiphiles montagnardes à houx	9120-3	2000	Bon au centre des gros massifs non pâturés Moyen au centre des petits massifs non pâturés Mauvais en lisière et dans les très petits massifs sur-pâturés	surface importante, menaces localisées, hêtraie représentative, habitat d'espèce important	F
Prairies maigres de fauche de basse altitude	6510	faibles surfaces	Moyen	état de conservation indéterminé, forte sensibilité à la gestion (fertilisation, augmentation pâturage, sursemis, abandon de la fauche), mauvais état de conservation pour les quelques prairies rencontrées	F
Forêts de pentes, éboulis, ravins du Tilio-Acerion	9180*	10	Bon	surface faible, typicité moyenne mais pas de menace	M
Aulnaies-frênaies à Laiche espacée des petits ruisseaux	91E0*-8	0,71	voir DOCOB de la Nive	rareté surfacique sur le site, habitat présent sur toute la chaîne des Pyrénées, plutôt relié au site de la Nive	M
Mégaphorbiaies eutrophes des eaux douces	6430-4	très faible, <1ha	Bon	formation associée à des complexes de milieux humide, très faibles surfaces, plutôt lié au site Nive	M
Végétations des lisières forestières nitrophiles, hydroclines, semi-sciaphiles à sciaphiles	6430-7	faible	Très bon	faible responsabilité, courant en France et sur le site	M
Pentes rocheuses siliceuses avec végétations chasmophytiques	8220	non pertinent, surfaces verticales	Bon	pas de menaces identifiées	M
Pelouses pionnières montagnardes à subalpines des dalles siliceuses des Pyrénées	8230-3	faibles	Bon	habitats très localisés, difficile à cartographier, endémique Pyrénéen mais plus fréquent en haute montagne	M

Les espèces en présence

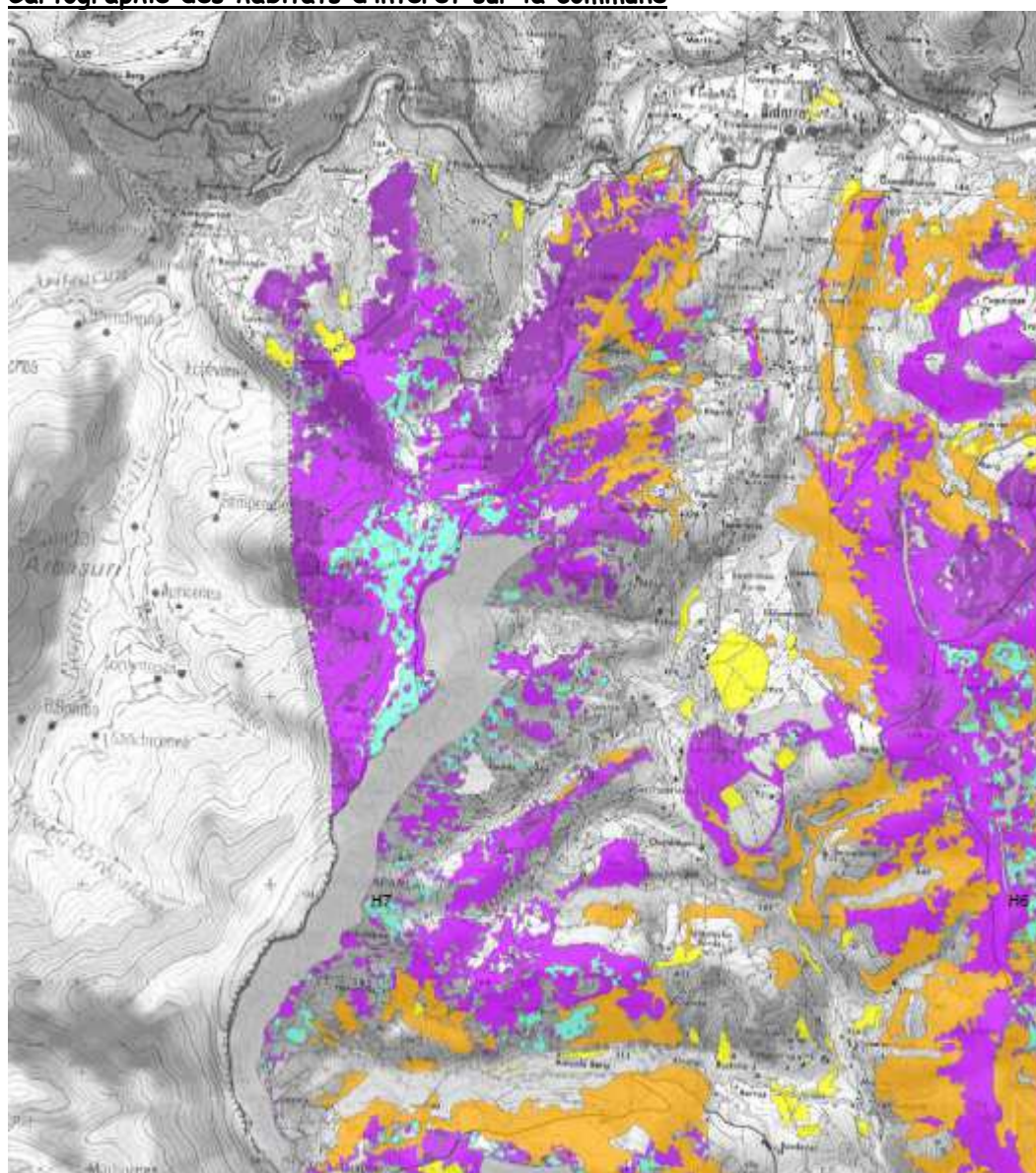
ESPÈCES MENTIONNÉES À L'ARTICLE 4 DE LA DIRECTIVE 79/409/CEE ET FIGURANT À L'ANNEXE II DE LA DIRECTIVE 92/43/CEE ET ÉVALUATION DU SITE POUR CELLES-CI									
MAMMIFÈRES visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil									
CODE	NOM	POPULATION				ÉVALUATION DU SITE			
		Résidente	Migr. Nidific.	Migr. Hivern.	Migr. Etape	Population	Conservation	Isolement	Globale
1301	<i>Galemys pyrenaicus</i>	Présente				C 2%≥p>0%	B Bonne	C Non-isolée	B Bonne
1304	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Présente				C 2%≥p>0%	B Bonne	C Non-isolée	B Bonne
1305	<i>Rhinolophus euryale</i>	Présente				C 2%≥p>0%	B Bonne	C Non-isolée	B Bonne
1321	<i>Myotis emarginatus</i>	Présente				C 2%≥p>0%	B Bonne	C Non-isolée	B Bonne

CONTEXTE	BILAN	DEMOGRAPHIE ECONOMIE LOGEMENT	ACTIVITES	EQUIPEMENTS RESEAUX RISQUES SERVITUDES	PATRIMOINE PAYSAGE	MILIEUX NATURELS
DIAGNOSTIC		ANALYSE		CHOIX	INCIDENCES	INDICATEURS

INVERTÉBRÉS visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil									
CODE	NOM	POPULATION				ÉVALUATION DU SITE			
		Résidente	Migr. Nidific.	Migr. Hivern.	Migr. Etape	Population	Conservation	Isolement	Globale
1088	<i>Cerambyx cerdo</i>	Présente				C 2%≥p>0%	B Bonne	C Non-isolée	B Bonne
1083	<i>Lucanus cervus</i>	Présente				C 2%≥p>0%	B Bonne	C Non-isolée	B Bonne
1087	<i>Rosalia alpina</i>	Présente				C 2%≥p>0%	B Bonne	C Non-isolée	B Bonne

PLANTES visées à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil									
CODE	NOM	POPULATION				ÉVALUATION DU SITE			
		Résidente	Migr. Nidific.	Migr. Hivern.	Migr. Etape	Population	Conservation	Isolement	Globale
1421	<i>Trichomanes speciosum</i>	Présente				C 2%≥p>0%	B Bonne	C Non-isolée	B Bonne

Cartographie des habitats d'intérêt sur la commune



On notera deux prairies d'intérêt dans l'enveloppe urbaine existante du bourg de Bidarray.

CONTEXTE	BILAN	DEMOGRAPHIE ECONOMIE LOGEMENT	ACTIVITES	EQUIPEMENTS RESEAUX RISQUES SERVITUDES	PATRIMOINE PAYSAGE	MILIEUX NATURELS
DIAGNOSTIC		ANALYSE		CHOIX	INCIDENCES	INDICATEURS

LEGENDE DE LA CARTOGRAPHIE DES HABITATS NATURELS

Code Corine Biotope – Intitulé Corine Biotope [Code Natura 2000]
En gras : Habitat d'intérêt communautaire (IC)
 * : Habitat d'intérêt communautaire prioritaire (PR)
 NB : Concernant les pelouses, le statut d'habitat d'intérêt communautaire prioritaire n'a pas pu être confirmé par les inventaires. Elles ont été cartographiées comme potentiellement d'intérêt communautaire prioritaire.

LANDES ET FOURRES

- 31.12 - **Landes humides méridionales** [4020-1]
- 31.237 - **Landes pyrénéo-cantabriques à Erica vagans et Erica cinerea** [4030-1]
- 31.8 - Fourrés
- 31.831 - Ronciers
- 31.84 - Landes à Cytisus scoparius des Pyrénées
- 31.85 - Landes à Ajoncs
- 31.86 - Landes à Fougères
- 31.8711 - Clairières à Epilobes et Digitales
- 31.872 - Clairières à couvert arbustif
- 31.8B - Fourrés de bouleau
- 31.8F - Fourrés mixtes

PELOUSES

- 35.1 - Pelouses atlantiques à Nard raide et groupements apparentés [6230*-5]

VEGETATIONS PRAIRIALES

- 37.22 - Prairie à jonc acutiflore
- 37.242 - Pelouses inondées à Agrostide stolonifère et Fétuque faux roseaux
- 37.312 - **Prairie acide à molinie** [6410-6]
- 37.312; 37.71; 22.31 - **Complexe d'habitats humides d'IC** [6410-6 x 6430-4 x 3130]
- 37.71 - Ourlets des cours d'eau
- 38 - Prairies mésophiles
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.1F - Pâtures mésophiles fauchées
- 38.2 - Prairies à fourrage de basse altitude
- 38.21 - Prairies atlantiques à fourrage [6510]

FORETS

- 41.12 - **Hêtraies atlantiques acidiphiles** [9120-3]
- 41.128 - **Hêtraies acidiphiles ibériques hyper-humides** [9120-3]
- 41.14 - Hêtraie neutrophile
- 41.141 - Hêtraie pyrénéennes hygrophiles
- 41.2 - **Chênaies-charmaies**
- 41.22 - **Frênaies-chênaies et chênaies-charmaies aquitaines**
- 41.29 - **Chênaies-frênaies pyrénéo-cantabriques**
- 41.2p - **Chênaies-charmaies**
- 41.44 - **Forêts mixtes pyrénées-cantabriques de Chênes et d'Ormes** [9180*]
- 41.56 - **Chênaies acidiphiles ibéro-atlantiques**
- 41.65 - **Forêts françaises de Quercus pyrenaica (Chêne tauzin)** [9230-4]
- 44.31 - **Forêts de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources (rivulaires)** [91E0*-8]

MILIEUX ROCHEUX

- 62.2 - **Végétation des falaises continentales siliceuses** [9220]

MILIEUX ANTHROPIQUES

- 81.1 - Prairies améliorées
- 82.2A - Cultures avec marges de végétation spontanée (Maïs grain ou ensilage)
- 83.15 - Vergers
- 83.211 - Vignobles traditionnels
- 83.31 - Plantations de conifères
- 83.32 - Plantations d'arbres feuillus
- 84.1 - Alignements d'arbres
- 84.3 - Petits bois, bosquets
- 85.32 - Jardins potagers
- 86.2 - Villages
- 86.2A - Habitations ou bordes isolées
- 86.2A; 84.1 - Habitations ou bordes isolées, et alignements d'arbres
- 86.41 - Carrières
- 87 - Terrains en friche et terrains vagues
- 87.1 - Friches
- 87.2 - Zones rudérales; reposoir à bétail
- non déterminé (arbres isolés, haies, lisières entre habitats, routes chemins, habitats...)

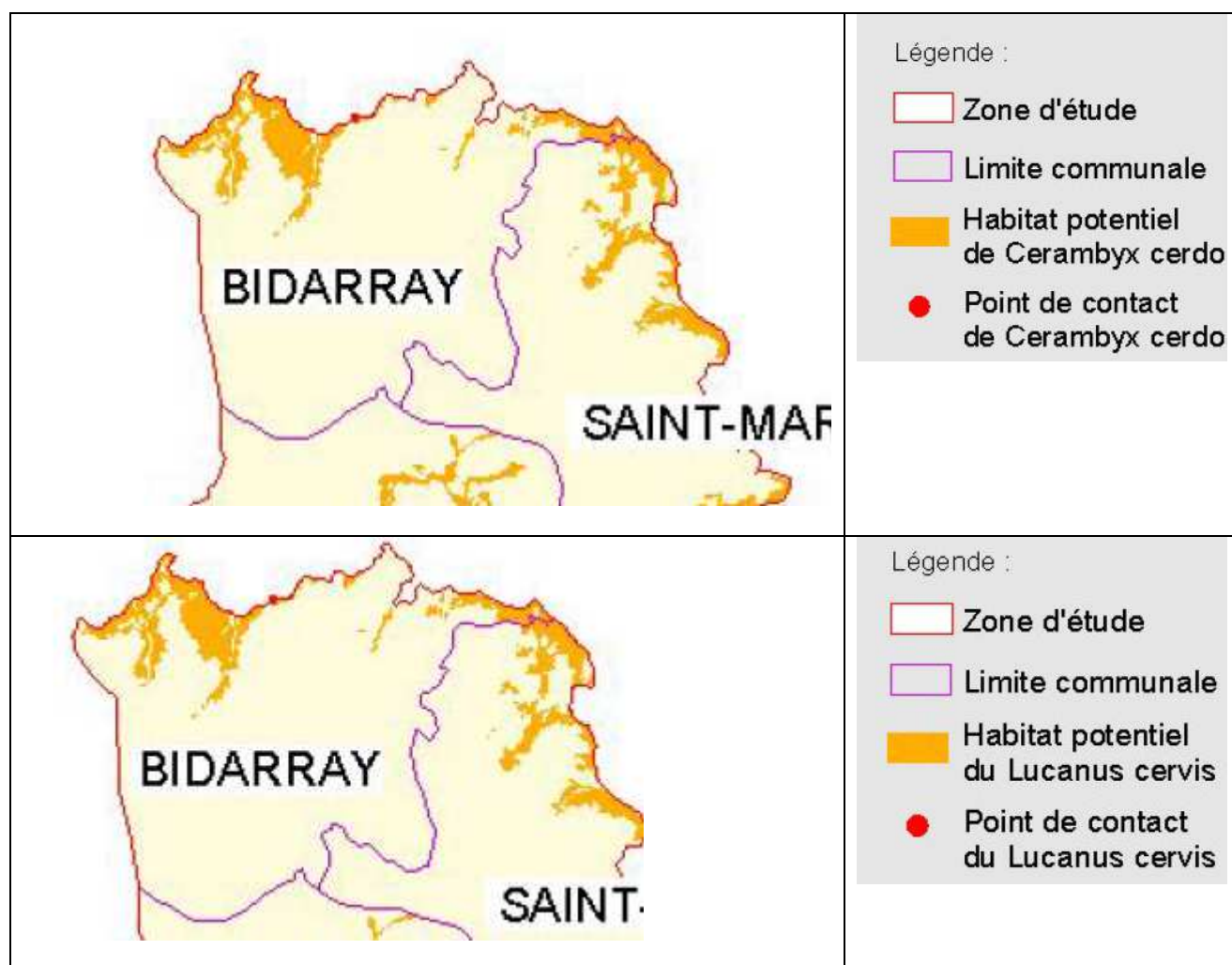
Hierarchisation (Docob) des enjeux du point de vue des espèces végétales et animales

Nom commun de l'espèce	Niveau de priorité
FLORE	
Soldanelle velue	TF
MAMMIFÈRES	
Rhynolophe euryale	F
INVERTEBRES	
Rosalie des Alpes	F
Rhysodes sulcatus	F

Nom commun de l'espèce	Migreur(M) Nicheur(N)	Niveau de priorité
OISEAUX		
Pic à dos blanc	N	TF
Gypaète barbu	N	TF
Milan royal	N,M	TF
Vautour percnoptère	N	F
Pie grièche écorcheur	N,M	F
Alouette lulu	N	F
Aigle royal	N	F
Faucon pèlerin	N	F
Martin pêcheur	N	F

La Soldanelle velue n'a pas été identifiée sur la commune. Le Pique Prune, Le Rhysode, La Rosalie des Alpes non plus et leur habitat potentiel n'a pas été contacté. Le territoire compte des aires de nidification et des sites potentiel pour les Chiroptères.

CONTEXTE	BILAN	DEMOGRAPHIE ECONOMIE LOGEMENT	ACTIVITES	EQUIPEMENTS RESEAUX RISQUES SERVITUDES	PATRIMOINE PAYSAGE	MILIEUX NATURELS
DIAGNOSTIC		ANALYSE		CHOIX	INCIDENCES	INDICATEURS



CONTEXTE	BILAN	DEMOGRAPHIE ECONOMIE LOGEMENT	ACTIVITES	EQUIPEMENTS RESEAUX RISQUES SERVITUDES	PATRIMOINE PAYSAGE	MILIEUX NATURELS
DIAGNOSTIC		ANALYSE		CHOIX	INCIDENCES	INDICATEURS

II.6 - Synthèse / Enjeux

Les enjeux de conservation sur le territoire sont liés :

- au réseau hydrographique et notamment le Baztan et affluents : saumon atlantique, l'écrevisse à pattes blanches, Desman, Soldanelle velue, Trichomanès remarquable, les landes humides atlantiques, végétation des pentes, mégaphorbiaies...
- aux zones pastorales pour le maintien des landes et milieux ouverts spécifiques dont des zones humides
- Aux boisements de plaine ou de piémont
- Au maintien de prairies à forte biodiversité (prairies maigres de fauche)

Les moyens que le PLU peut relayer sont :

limiter les possibilités d'aménagement sur les sites concernés
 permettre les actions de gestion et de restauration des milieux
 réduire les impacts sur la qualité de l'eau via la gestion des eaux usées
 assurer le maintien ou permettre la restauration des continuités écologiques fonctionnelles du site avec son environnement (réseau hydrographique, boisements).
 assurer un recul adapté des projets éventuels en fonction du contexte des marges du site
 mesurer les impacts indirects de la fréquentation des espaces proches et adapter les projets

CONTEXTE	BILAN	DEMOGRAPHIE ECONOMIE LOGEMENT	ACTIVITES	EQUIPEMENTS RESEAUX RISQUES SERVITUDES	PATRIMOINE PAYSAGE	MILIEUX NATURELS
DIAGNOSTIC		ANALYSE		CHOIX	INCIDENCES	INDICATEURS

II.5.3.2 - ZNIEFF

Plus de 63% du territoire est concerné par des zones d'intérêt écologique type ZNIEFF.

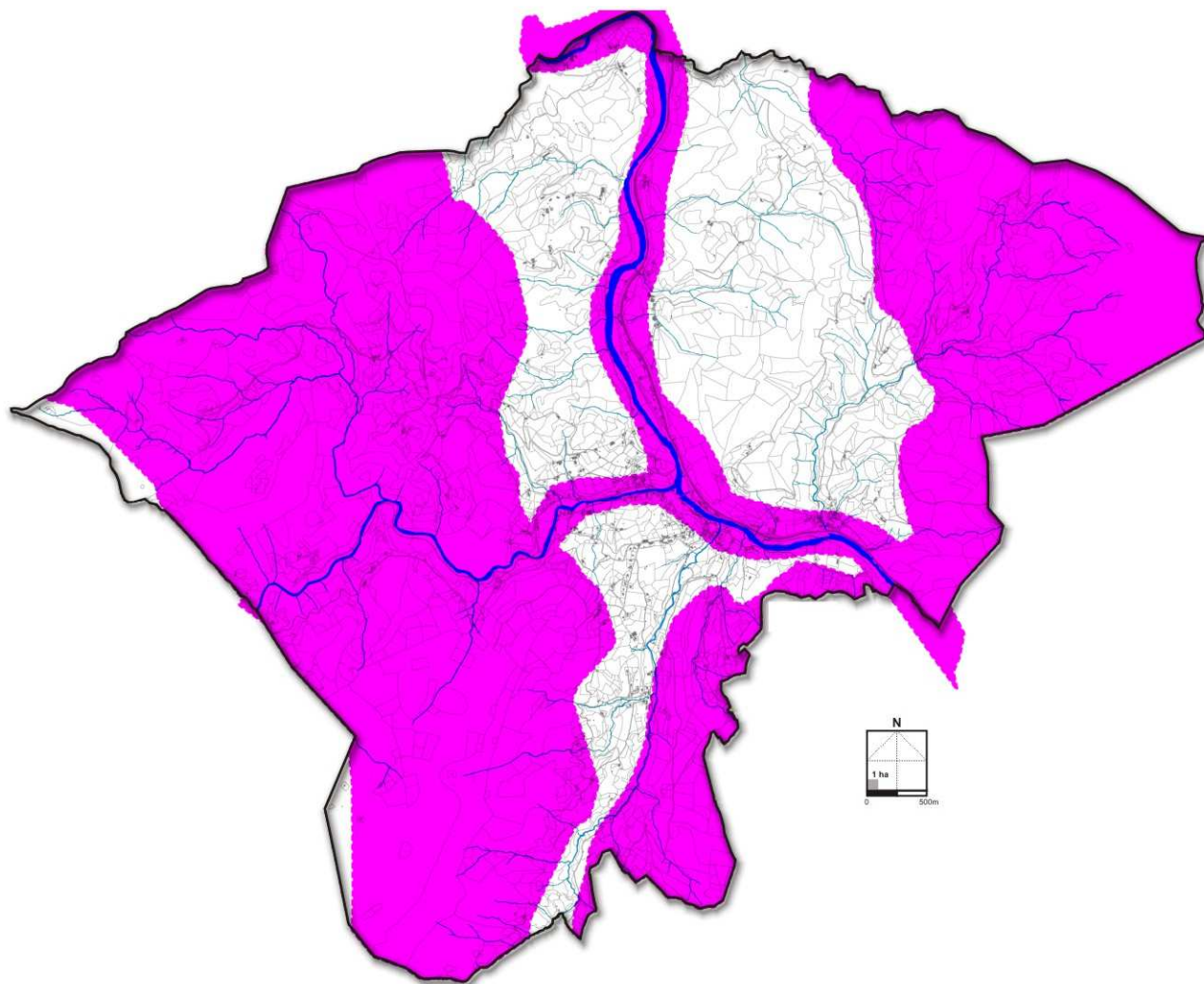
La commune est concernée par 4 ZNIEFF de type 2 :

Montagnes et vallée des Aldudes, Crêtes d'Iparla et d'Artzamendi

Mont Baïgura

Landes de Larla-Jarra

Réseau hydrographique des Nives



CONTEXTE	BILAN	DEMOGRAPHIE ECONOMIE LOGEMENT	ACTIVITES	EQUIPEMENTS RESEAUX RISQUES SERVITUDES	PATRIMOINE PAYSAGE	MILIEUX NATURELS
DIAGNOSTIC		ANALYSE		CHOIX	INCIDENCES	INDICATEURS

ZNIEFF	Intérêt
Lande de Larla-Jara	<p>Aspect biologique : Espèces rares au niveau national (grands rapaces)</p> <p>Aspect écologique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Zone d'alimentation des rapaces charognards et des rapaces de milieu ouvert - Zone de nidification des rapaces de milieu ouvert (busards) - Sur le plan de la végétation, formation végétale rare au niveau national : bois de chênes tauzins très clairs mêlés à la lande (lande arborée) conférant à certains secteurs de cette zone une physionomie très régionale - Les bois de chênes tauzins ne sont pas exploités : présence donc de vieux arbres avec des cavités propices à la nidification de certains oiseaux - Zone en limite biogéographique entre le secteur montagnard et le secteur atlantique, ce qui lui confère une certaine richesse faunistique et floristique et des associations, tant animales que végétales, peu courantes
Montagnes des Aldudes	<p>Aspect biologique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présence d'espèces animales et végétales rares au niveau national, en particulier en ce qui concerne les reptiles et les oiseaux, les fougères. - Présence d'espèces rares au niveau du Pays Basque chez les mammifères, on peut citer par exemple le Cerf. - Présence d'espèces en limite d'aire de répartition (limite nord-est de l'aire de répartition de la Vipère de Sevane, limite nord-ouest de l'euprocte des Pyrénées, du Pic à dos blanc, limite pyrénéenne ouest du Grave et du Pic noir, limite européenne nord de Thelypteris pozoi. <p>Intérêt biogéographique remarquable.</p> <p>Aspect paysager :</p> <p>Ensemble de paysages végétaux des étages collinéens et montagnards du Pays Basque encore très peu modifiés.</p> <p>Aspect écologique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Très important couloir de migration pour les oiseaux. - Vastes massifs forestiers (chênaies, hêtraies) rares dans le Pays Basque occidental, avec vieux boisements. - Zone de chasse pour les rapaces de milieu ouvert et de zone de nourrissage pour les rapaces charognards (vautours, milans). - Important site de nidification pour les rapaces rupestres. - Nombreuses microtourbières.
Mont Baigura	<p>Intérêt biologique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présence des endémiques rares des ravins basques (flore) - Stations botaniques comportant des plantes rares en Pays Basque. <p>Intérêt écologique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présence de tourbières (milieux rares au Pays Basque). - Zone de chasse des rapaces de milieu ouvert et zone de nourrissage des rapaces charognards (vautours, Milans).
Nives	<p>Aspect biologique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Zone de reproduction de saumon - Faune piscicole diversifiée dans le cours inférieur en raison de la proximité de la mer - Présence d'un mammifère carnivore rare, le vison d'Europe, dont la survie est fortement liée à la sauvegarde des biotopes humides <p>Aspect écologique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La bonne qualité physico-chimique des eaux, la granulométrie grossière du lit offrent de nombreuses caches aux salmonidés, l'ensoleillement des rives sont autant d'éléments favorables à la bonne santé des populations de saumons et de truites farios sur certains secteurs du réseau - La zone des Barthes, composée de milieux humides variés, riches trophiquement, est également une zone de stationnement d'oiseaux migrateurs (insectivores, limicoles, canards)

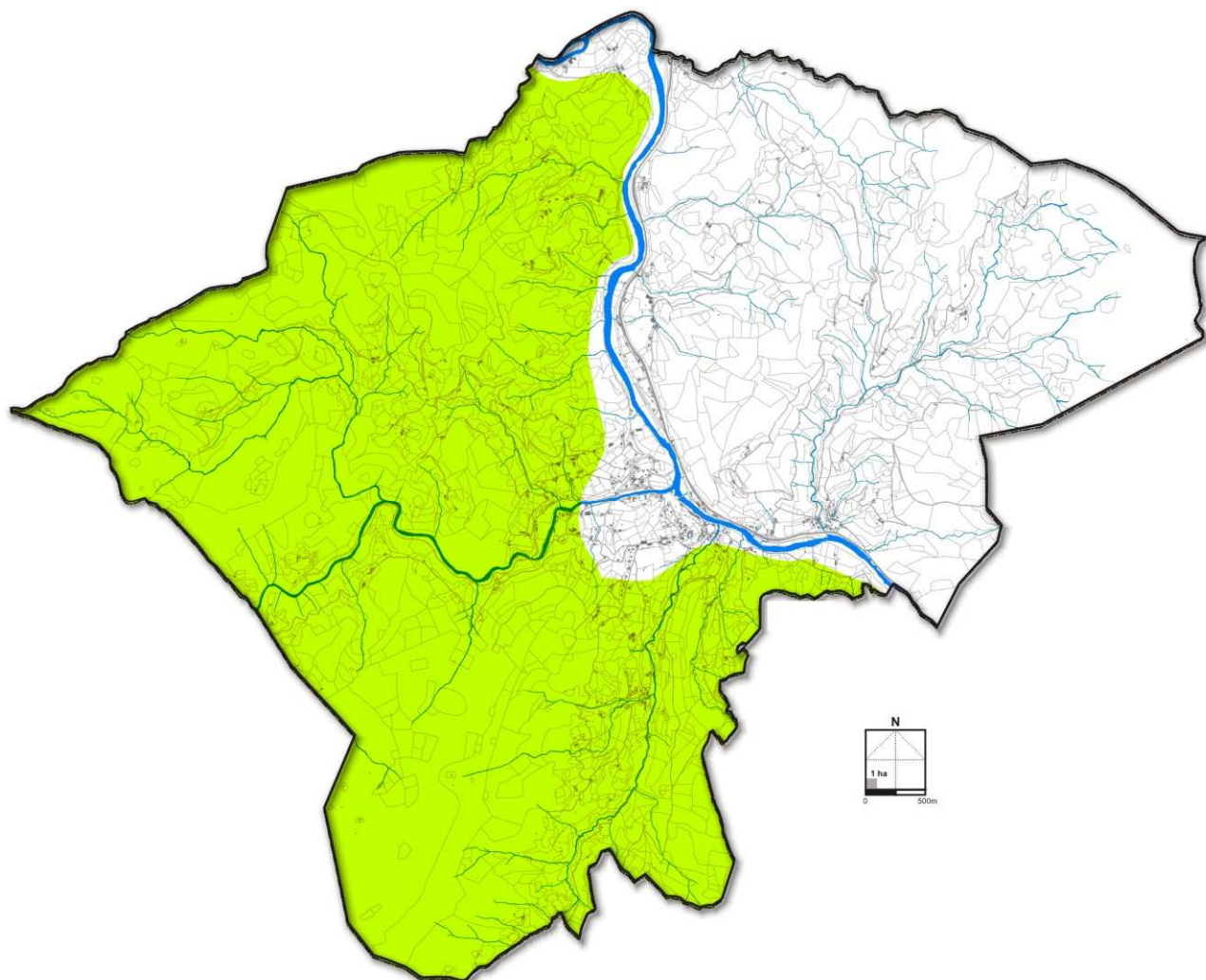
CONTEXTE	BILAN	DEMOGRAPHIE ECONOMIE LOGEMENT	ACTIVITES	EQUIPEMENTS RESEAUX RISQUES SERVITUDES	PATRIMOINE PAYSAGE	MILIEUX NATURELS
DIAGNOSTIC		ANALYSE		CHOIX	INCIDENCES	INDICATEURS

II.5.3.3 - ZICO (Zone d'Intérêt pour la Conservation des Oiseaux)

Plus de 60% du territoire est concerné par la ZICO.

La commune est concernée par 1 ZICO :

Vallée de la Nive des Aldudes, Col de Lindux



CONTEXTE	BILAN	DEMOGRAPHIE ECONOMIE LOGEMENT	ACTIVITES	EQUIPEMENTS RESEAUX RISQUES SERVITUDES	PATRIMOINE PAYSAGE	MILIEUX NATURELS
DIAGNOSTIC		ANALYSE		CHOIX	INCIDENCES	INDICATEURS

II.5.4 - LES ENJEUX SPATIAUX LIES AUX ESPACES NATURELS

Trames vertes et bleues et perspectives d'évolution des milieux

Les perspectives d'évolution des milieux

L'organisation du territoire et son fonctionnement peuvent schématiquement s'aborder sur deux ensembles malgré des interactions évidentes. L'analyse des perspectives d'évolution requiert une approche sectorielle en fonction des problématiques inhérentes à chaque secteur :

Les espaces de montagne, au-dessus de 300m d'altitude : la vocation pastorale de ces espaces ne peut être remise en cause et l'interaction avec les activités agricoles, touristiques et de loisirs est une réalité avérée. Le développement de la fréquentation touristique et le risque de déprise est une éventualité probable sur certains secteurs, avec des risques de dégradation. Le secteur du Baztan est particulièrement concerné eu égard aux activités de Canyoning..

Les enjeux situés sur les espaces de plaine et de collines sont relatifs au réseau hydrographique et ses espaces naturels : l'encaissement de la rivière et la mise en valeur agricole font que les espaces de dynamique naturelle sont rares (forêt alluviale par exemple). Des prairies aux modes d'exploitations spécifiques peuvent constituer des espaces d'enjeux pour la biodiversité, notamment les prairies maigres de fauche. La couverture de l'assainissement collectif permet de limiter les impacts sur la qualité des eaux de surfaces et donc sur les eaux de baignade du littoral en aval.

Sur la commune, le patrimoine naturel reste d'une qualité très satisfaisante. Le principal enjeu est le maintien de la biodiversité ordinaire et des continuités écologiques sur la plaine et les collines intermédiaires. L'organisation du territoire permet de garantir un état actuellement satisfaisant. Une fragmentation excessive ou un cloisonnement radical de l'espace naturel est un facteur de dégradation à terme des dynamiques écologiques et de la biodiversité. Le maintien des ensembles agricoles et naturels est un facteur d'équilibre.

Les Trames Verte et Bleue

Tout en considérant que les espaces ordinaires contribuent au fonctionnement global des réseaux naturels tout comme au maintien des espèces, certains sites offrent des caractéristiques remarquables du fait de formations rares sur le plan local, et/ou de la présence d'espèces patrimoniales ou de leur liens fonctionnels dans la structure du territoire.

L'intérêt écologique d'un milieu ou d'un espace peut être considéré en fonction de deux concepts :
le concept de rareté appliqué à l'espèce ou à l'écosystème-habitat,
le concept de fonctionnement de l'écosystème global au niveau du territoire.

A ces deux concepts qui rendent compte de la valeur patrimoniale ponctuelle du milieu peut se superposer un troisième concept pondérateur, celui d'évolution possible du milieu.

Quatre grands thèmes ont construit cette approche :

- 1-La préservation des sites d'intérêt majeurs et des continuités écologiques
- 2-L'interaction activité agricole, maintien des espèces sur le site : le maintien d'une activité agricole
- 3-La gestion « transversale » de la biodiversité : trames paysagères et gammes végétales, protection des lisières, des zones humides et des habitats spécifiques, alternance des espaces ouverts avec des milieux boisés...
- 4-La gestion des marges et des interfaces avec les sites majeurs

CONTEXTE	BILAN	DEMOGRAPHIE ECONOMIE LOGEMENT	ACTIVITES	EQUIPEMENTS RESEAUX RISQUES SERVITUDES	PATRIMOINE PAYSAGE	MILIEUX NATURELS
DIAGNOSTIC		ANALYSE		CHOIX	INCIDENCES	INDICATEURS

Les trames bleues retracent les fonctionnalités écologiques liées au réseau hydrographique, notamment :

- les réservoirs biologiques que constituent les têtes de bassin des principaux ruisseaux
- la Nive, le Baztan et les cours d'eau permanents comme réservoirs de biodiversité et continuités écologiques
- les abords des principaux ruisseaux comme espaces tampons de maintien des continuum

La configuration spatiale du territoire montre que la majorité des réservoirs biologiques se situent en dehors des espaces de développement, ce qui réduit les risques d'atteintes à ces sites.

Par ailleurs, une imbrication est à noter entre ces fonctionnalités écologiques inhérentes aux milieux aquatiques et celles qui concernent les sites terrestres, notamment en zone montagne.

Les trames vertes en effet concernent une grande partie des espaces montagnards des hautes collines, eu égard à leur valeur mixte de réservoir biologique et de continuités écologiques dans un contexte d'activité pastorale qui est à l'origine d'une partie la biodiversité existante.

La trame verte de la plaine et des collines concerne les boisements et leur connections avec les milieux aquatiques, ainsi que les espaces ouverts agricoles qui constituent à la fois des réservoirs d'espèces pour les prairies naturelles de fauche, ou des zones tampons avec des sites plus artificialisés.

Les enjeux sur ces espaces de trame verte se situent dans l'interaction vertueuse activités agricoles/sites naturels et le juste positionnement des espaces de développement urbain.

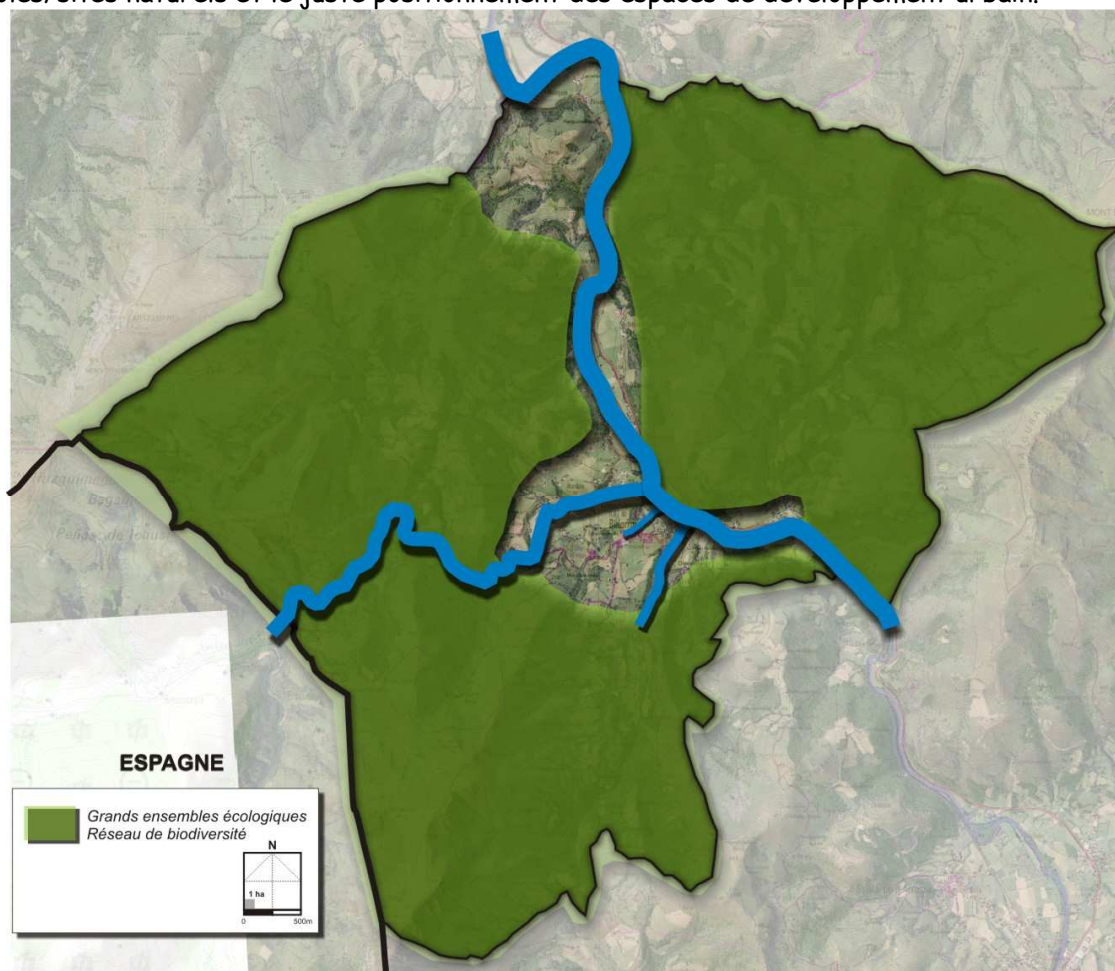
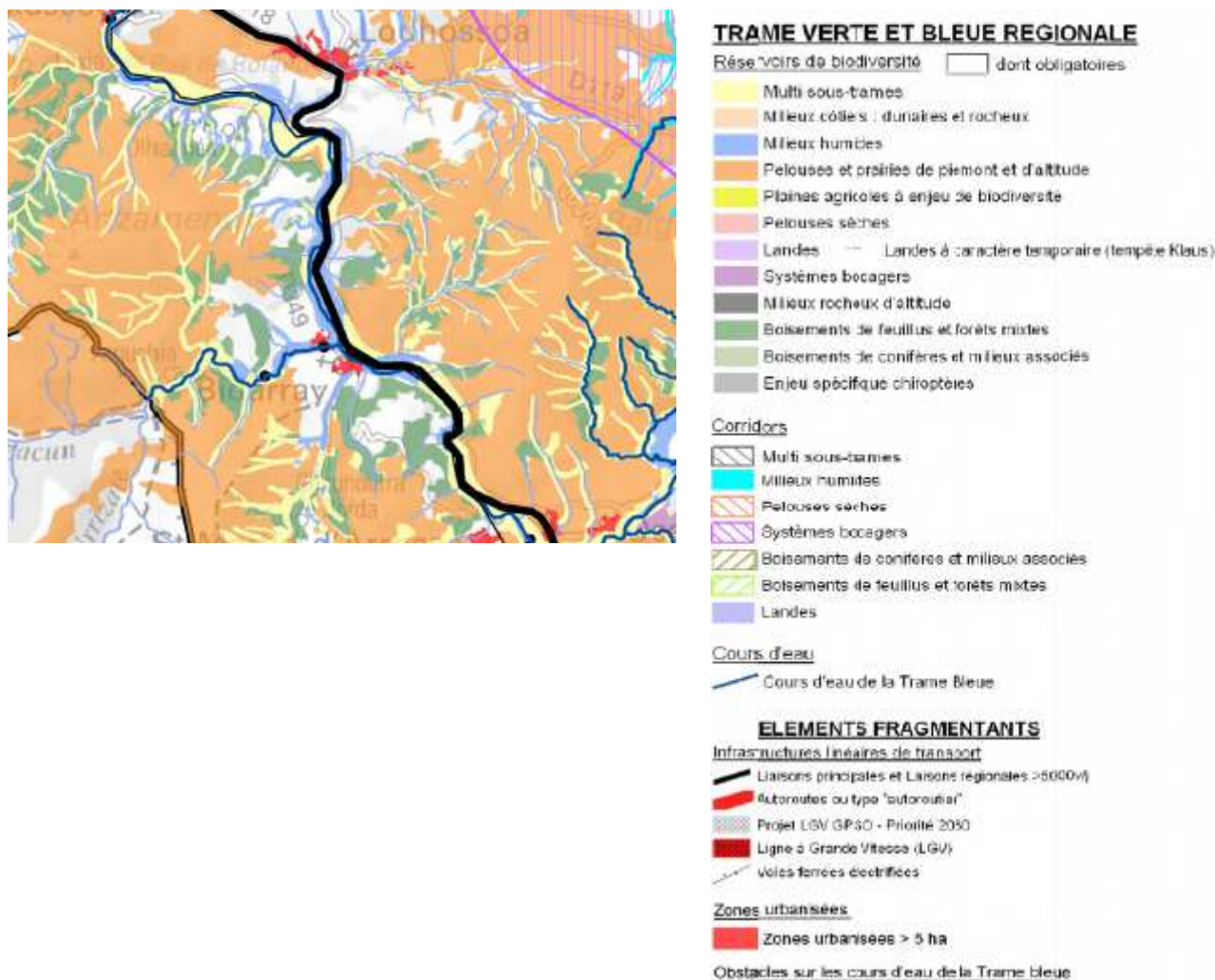


Illustration sous forme de trames « vertes et bleues » pour préserver les corridors écologiques

CONTEXTE	BILAN	DEMOGRAPHIE ECONOMIE LOGEMENT	ACTIVITES	EQUIPEMENTS RESEAUX RISQUES SERVITUDES	PATRIMOINE PAYSAGE	MILIEUX NATURELS
DIAGNOSTIC		ANALYSE		CHOIX	INCIDENCES	INDICATEURS



Projet de Trame Verte et Bleue du SRCE

Bidarray est concernée notamment par différents éléments :

- Les réservoirs de biodiversité multi-sous trame, pelouses et prairies de piémont, boisements de feuillus et forêts mixtes, milieux humides
- Les corridors : cours d'eau de la trame bleue (Nive, Baztan..)

La déclinaison locale des trames verte et bleue est cohérente avec celle du projet de schéma de cohérence écologique régional.

CONTEXTE	BILAN	DEMOGRAPHIE ECONOMIE LOGEMENT	ACTIVITES	EQUIPEMENTS RESEAUX RISQUES SERVITUDES	PATRIMOINE PAYSAGE	MILIEUX NATURELS
DIAGNOSTIC		ANALYSE		CHOIX	INCIDENCES	INDICATEURS

Synthèse / Enjeux

Enjeux du PLU

Une analyse approfondie du territoire communal a permis l'identification d'espaces naturels qualifiés de patrimoniaux tant dans leur valeur intrinsèque que dans leur valeur relative, au vu notamment de leurs relations fonctionnelles avec les espaces avoisinants, et de leur fréquence dans le contexte territorial élargi

Le réseau hydrographique constitue un lien fonctionnel important dans le système écologique local

De même les corridors feuillus et la zone de montagne constituent des espaces d'intérêt, véritables réservoirs de diversité biologique

La commune doit maintenir son rôle important dans l'éco système environnemental par la préservation d'espaces majeurs et de leurs relations

CONTEXTE	BILAN	DEMOGRAPHIE ECONOMIE LOGEMENT	ACTIVITES	EQUIPEMENTS RESEAUX RISQUES SERVITUDES	PATRIMOINE PAYSAGE	MILIEUX NATURELS
DIAGNOSTIC		ANALYSE		CHOIX	INCIDENCES	INDICATEURS

II.5.5 - LES BOISEMENTS D'INTÉRÊT

La couverture boisée sur la commune rassemble des éléments très diversifiés, tant au niveau de leur amplitude que de leur constitution :

linéaire de haies et ripisylves, alignements

bosquets

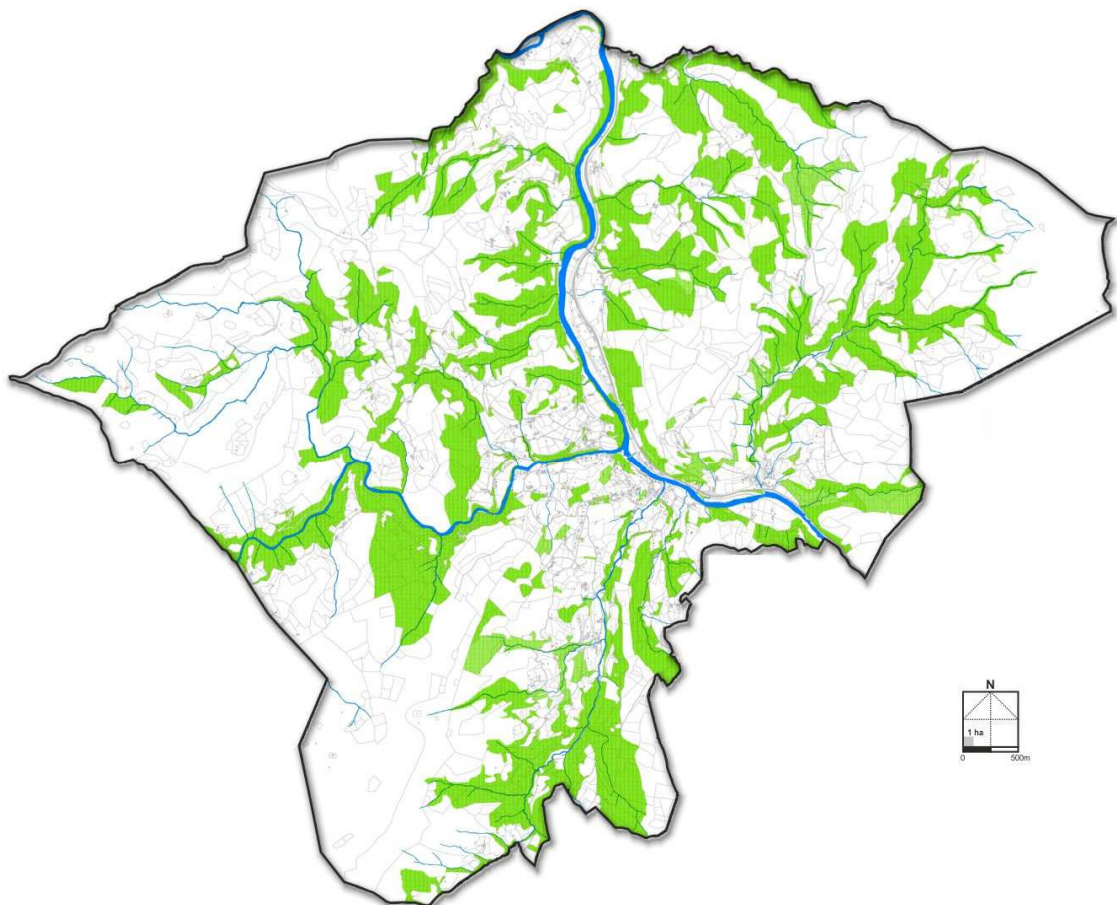
massifs recouvrant les thalwegs humides

pentcs et sommets

boisements ponctuels au sein des espaces agricoles ouverts

L'intérêt écologique et paysager de ces espaces est fort. Les boisements les plus intéressants ont été identifiés et intégrés aux zones naturelles.

LOCALISATION	ENJEU DE PRESERVATION
Boisements de thalwegs	Maintien des sols, structure paysagère, intérêt écologique (biodiversité et corridors écologiques)
Boisements alluviaux	Rareté, intérêt écologique et hydrologique
Boisements des pentes et boisements inscrits dans les espaces ouverts	Maintien des sols, biodiversité, structuration du paysage
Boisements de ravin, de gorge	Habitats spécifiques, maintien des sols, paysage emblématique



Les boisements

CONTEXTE	BILAN	DEMOGRAPHIE ECONOMIE LOGEMENT	ACTIVITES	EQUIPEMENTS RESEAUX RISQUES SERVITUDES	PATRIMOINE PAYSAGE	MILIEUX NATURELS
DIAGNOSTIC		ANALYSE		CHOIX	INCIDENCES	INDICATEURS

Synthèse / Enjeux

Synthèse du patrimoine naturel

Le milieu naturel communal présente une diversité biologique tant par ses habitats que ses espèces
Le patrimoine naturel communal présente des milieux d'intérêt majeurs localisés en zone de Montagne ou sur les cours de la Nive et du Baztan. Des espèces menacées sont présentes.

L'enjeu de préservation des espaces naturels est essentiel pour assurer le maintien de la biodiversité et l'équilibre du territoire : cette biodiversité est liée à des processus complexes incluant les activités agricoles, pastorales et forestières.

Enjeux

Maintien de la mosaïque d'habitat et de la biodiversité

Protection des milieux sensibles et investis par les pratiques de loisirs nature

Maintien des continuités

Maintien des feuillues de lisières, de haies ou de bord de ruisseaux

Protection des massifs boisés les plus significatifs

Réduction des pollutions diffuses et amélioration de la qualité des eaux

P.A.D.D. - le champ du souhaitable

Les objectifs

Maintien des continuités écologiques, de la mosaïque d'habitat et de la biodiversité, pour assurer la pérennité des équilibres biologiques

Protection, entretien, réhabilitation et aménagement des milieux sensibles et investis par les pratiques de loisirs nature (randonnée, sports nautiques) et les activités pastorales

Maintien des continuités écologiques

Maintien des feuillues de lisières, de haies ou de bord de ruisseaux

Protection des massifs boisés les plus significatifs

Réduction des pollutions diffuses et amélioration de la qualité des eaux

Préservation de la vallée du Baztan

P.L.U. - le champ du possible Moyens/ gestion / encadrement

Zonage

Les grands ensembles naturels ont une vocation à être intégrés à la zone naturelle en évitant le développement des zones urbaines dans ces espaces du fait de leur faible étendue spatiale.

Assurer le maintien des continuités écologique fonctionnelles du site avec son environnement (réseau hydrographique, boisements).

La gestion des marges ou des interfaces entre espaces agricoles et urbains implique des choix de zonage précis dans ces zones de mixité, où le maintien d'espaces naturels permet de conserver la biodiversité ordinaire.

Règlement

Le règlement de la zone Naturelle est limitatif et ne prévoit pas de développement ou de constructions nouvelles sauf sous-secteur spécifique

Limiter les possibilités d'aménagement sur les sites sensibles

Permettre les actions de gestion et de restauration des milieux

Anticiper les conséquences des fréquentations touristiques et de loisirs

CONTEXTE	BILAN	DEMOGRAPHIE ECONOMIE LOGEMENT	ACTIVITES	EQUIPEMENTS RESEAX RISQUES SERVITUDES	PATRIMOINE PAYSAGE	MILIEUX NATURELS
DIAGNOSTIC	ANALYSE		CHOIX	INCIDENCES	INDICATEURS	

CHAPITRE III

PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT CHOIX RETENUS ET REGLEMENT DU P.L.U.

III.1 - LES CHOIX RETENUS POUR L'ELABORATION DU P.A.D.D. (Projet d'Aménagement et de Développement Durable)

III.1.1 - LA DEMARCHE

Les singularités du territoire ont été prises en compte à travers ses atouts et ses contraintes. Ce regard porté sur la commune a conduit à un projet de village ; selon les cas il a imposé des choix d'évitement sur certains espaces, ou des choix de composition réalisés à des échelles fines, sur le terrain, notamment au regard des enjeux paysagers et environnementaux. D'une façon générale la configuration du territoire fait que les espaces à enjeux écologiques se situent majoritairement en dehors des zones de développement, à l'exception des franges de la Nive qui côtoie les infrastructures et les espaces urbains.

Dans la démarche d'élaboration, plusieurs points ont permis de construire le projet de PLU :

- Le bilan de la carte communale en vigueur : certains espaces agricoles majeurs étaient impactés de façon très sensible
- La mise en place du réseau d'assainissement collectif : la résolution des points noirs de pollution domestique ainsi que la perspective de densifier le cœur de village autour de cet équipement
- Le sujet du paysage a été investi de façon très précise eu égard à la qualité majeure de certains espaces, notamment au cœur du village, avec la prise en compte des monuments historiques et sites protégés
- La spécificité montagne et les orientations agricoles mettant en valeur ce territoire est un fil conducteur de la réflexion : la dimension multi-activité, l'importance environnementale (paysage, biodiversité) et l'intérêt économique doivent être soutenus
- La sensibilité de certains espaces naturels a constitué un critère fondamental du projet (Nive, Baztan, Montagne)
- Le confortement et la gestion rationnelle des activités nautiques sont apparus incontournables
- Le maintien du patrimoine est un objectif qui s'est avéré majeur pour plusieurs raisons : l'identité du village, la possibilité de réinvestir des anciennes bâtisses dans le respect de l'esprit architectural pour les rendre compatible avec l'habiter d'aujourd'hui, pour les restructurer en plusieurs logements, induisant ainsi une économie d'espace, de matériaux...
- La protection des ressources naturelles est une évidence : la ressource en eau, les sols, les bois...
- Enfin, les questions de risque et de sécurité ont été intégrées

Au bilan, les questions qui se sont posées ont été :

- comment développer le cœur de village ?
- quels quartiers peuvent recevoir un développement ?
- comment structurer l'activité économique le long de la Nive et de la RD 918 ?
- comment donner aux agriculteurs les moyens de diversifier leurs activités et orienter leurs productions dans une démarche locale (agriculture de proximité) ?

III.1.2 - LES PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT

Le diagnostic territorial fait apparaître des éléments indissociables dans l'élaboration du projet communal : la confrontation des problématiques amène à des compromis guidés par les objectifs que se fixe la commune pour organiser l'avenir de son territoire. Cette démarche a conduit à fixer un projet cadré par les exigences de la préservation des espaces naturels et agricoles majeurs, ressource des économies agricole et touristique, et fondateurs de la qualité des paysages communaux. Le souhait de conserver le caractère de village a imposé un scénario qui limite l'apport de population à un plafond de 800-900 habitants.

Les choix spatiaux de développement, contingentés essentiellement aux proximités du bourg, des quartiers de Olha et Satal. Enfin, la structuration des activités le long de la RD 918 a conduit à la définition des zones d'activités.

Constat

une situation géographique qui contribue à l'attractivité communale
 un territoire de montagne sensible
 une activité agricole à soutenir
 une démographie dynamique calme et en reprise récente
 une diversité en logements à maintenir à atteindre
 une offre en locatif et logement social à soutenir
 un bassin d'emploi communal marqué par l'activité saisonnière
 les problématiques de mobilité externe (liaisons douces à développer, éloignement des lieux de travail),
 des espaces naturels d'étendue importante et d'intérêt écologique reconnu
 un paysage de qualité et une identité communale à préserver
 un équipement d'assainissement collectif adapté
 des équipements communaux ou intercommunaux satisfaisants en terme scolaire ou périscolaire/loisirs
 un patrimoine architectural de qualité

Orientation de développement

Assurer une croissance démographique modeste pour permettre le renouvellement démographique, le retour des jeunes du village (atteindre 800-900 habitants) à terme
 Conforter et densifier le bourg et les quartiers les plus adaptés en prenant en compte les aspects paysagers
 Diversifier l'offre en logements (parcours résidentiel complet) en développant notamment le logement pour les jeunes ménages et les personnes âgées.
 Eviter la dispersion de l'habitat dans un souci de gestion durable de l'habitat.
 Privilégier la restructuration des anciennes fermes, voire des édifices agricoles non utilisables en agriculture
 Structurer les activités économiques, commerciales et touristiques
 Favoriser le patrimoine paysager, naturel et architectural

III.1.3 - LES OBJECTIFS

Le projet de la commune est détaillé dans la partie Projet d'Aménagement et de Développement Durable du présent document.

Le projet de la commune s'articule autour des objectifs suivants :

Démographie - Habitat

Sur la base d'un comptage réalisé par la collectivité par quartier, qui avoisine les 700 habitants, la commune d'atteindre les 800 habitants sur les dix à quinze prochaines années en s'assurant de :

Diversifier l'offre en logements,

Inciter à des formes urbaines identitaires et respectueuses du patrimoine.

Développer ou conforter certains quartiers.

Eviter la dispersion de l'habitat.

Privilégier la restructuration des anciennes fermes, voire des édifices agricoles non fonctionnels

Développement économiques - Equipement commercial - Loisirs

Protéger l'activité agricole, lui permettre d'évoluer et de se diversifier. Préserver les sites de potentiel de qualité comme l'AOC ou les terres d'intérêt.

Tourisme

Activité économique présente depuis longtemps sur la commune. Elle offre une multitude de possibilités dans différents secteurs et est en perpétuelle évolution.

Paysage/ Environnement/ Patrimoine

Préserver le paysage, les perspectives.

Assurer le maintien des biodiversités par un zonage permettant des préserver les espaces naturels et pastoraux

Prendre en compte le risque inondation

Prendre en compte la protection des ressources en eau

Les transports et les déplacements, le développement des communications numériques

Favoriser une réflexion sur le co-voiturage

Favoriser l'accès aux communications numériques via le centre culturel notamment

Activités économique / Equipements

La vocation économique de la commune de BIDARRAY est essentiellement tournée vers l'activité agricole avec cependant l'activité touristique saisonnière (nautique/randonnées/loisirs montagne).

Favoriser l'installation d'artisans sur la commune

Maintenir les activités existantes, notamment le long de la RD918

Objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain

Les secteurs ouverts à l'urbanisation seront déjà inscrit dans un tissu urbanisé, associé à un quartier existant reconnu identitairement

Le développement des espaces anciens se fera principalement par une recherche de forme urbaine dense à l'image d'un village regroupé

Le développement des espaces plus récents sera également guidé par la recherche d'une économie de l'espace

DIAGNOSTIC	ANALYSE	CHOIX	INCIDENCES	INDICATEURS
------------	---------	--------------	------------	-------------

III.2 - LE PARTI D'AMÉNAGEMENT - LA MAÎTRISE DE L'URBANISATION FUTURE

III.2.1 - LA CARTE COMMUNALE, L'ÉLABORATION DU P.L.U. ; évolutions apportées au document d'urbanisme.

L'organisation spatiale et l'évolution carte communale/PLU

Pour mener à bien son Projet d'Aménagement et de Développement Durable, dans le cadre des orientations données par le Code de l'Urbanisme la commune de **Bidarray** a adapté son document d'urbanisme, notamment en précisant le zonage et la temporalité des développements envisagés. En conséquence, le document du Plan Local d'Urbanisme a recomposé les différents secteurs Urbains, Agricoles et Naturels.

Comparaison entre carte communale et PLU

Document d'urbanisme	Surfaces totales des zones	Surfaces libres des zones au 1 ^{er} janvier 2015	Surfaces libres des zones à l'origine du document
LOGEMENT (toutes zones U, 1AU)			
Carte communale	43,86ha	11,45ha	16,30ha
PLU	27.49ha	8.55ha	8.55ha
Evolution carte/PLU	-16.37ha soit -37%	-2.70ha soit -25%	-7.75ha soit -47%
<i>On peut expliquer cet écart des surfaces des zones par le fait que des quartiers des zones constructibles de la carte soient passés en zone naturelle du PLU</i>			
ACTIVITE EQUIPEMENT (toutes zones UAe, UY)			
Carte communale	4,08 ha		
PLU	3.22ha en zone d'activité ,2.02ha en zone d'équipement. Soit un total de 5.24ha		
Evolution carte/PLU	+1.16ha soit +28%	<i>Non calculé</i>	<i>Non calculé</i>
<i>Les espaces dédiés aux activités et équipements ont été dimensionnés dans le cadre communal pour ce qui est des zones d'activité et pour permettre la création d'un plateau public ou à usage collectif en cœur de village</i>			

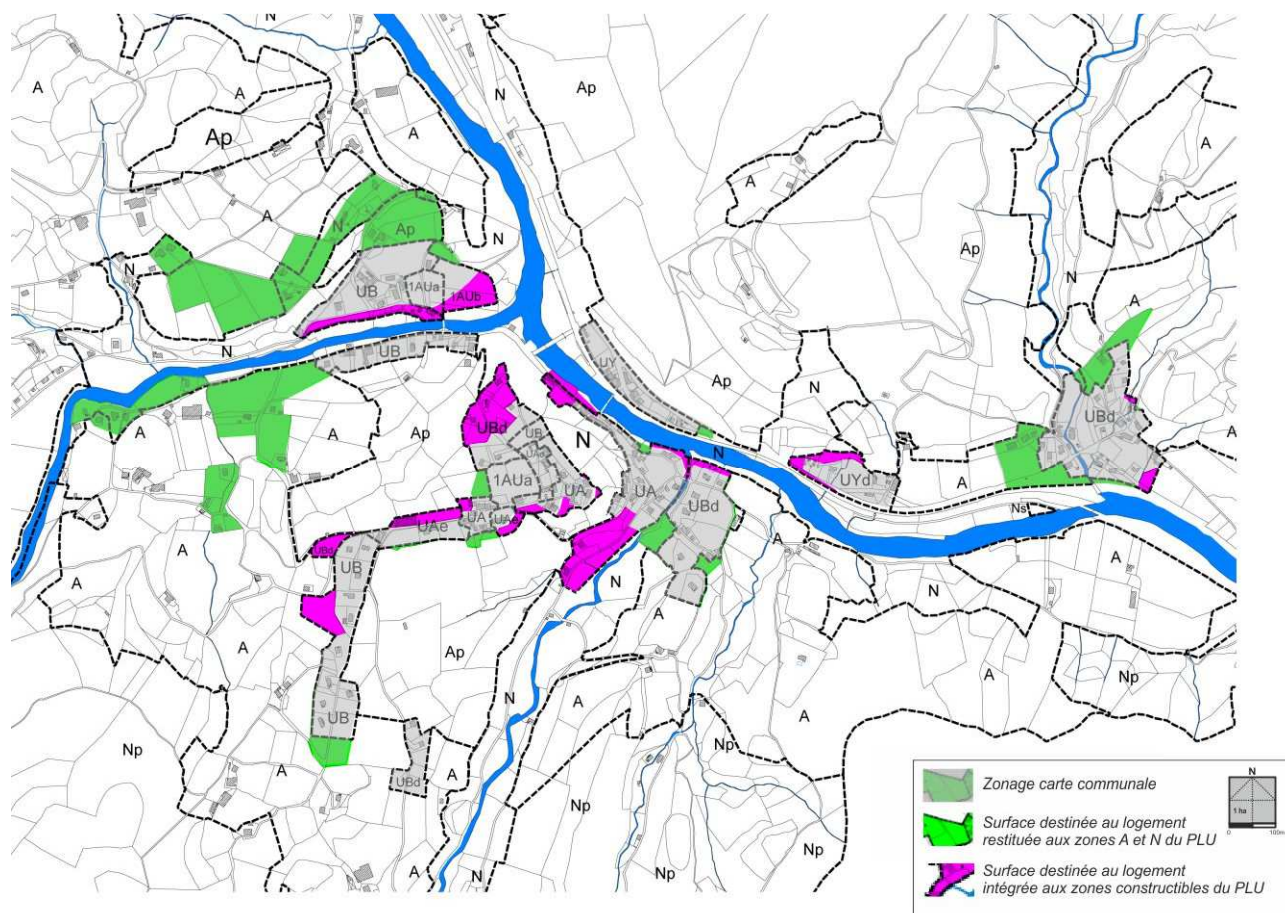
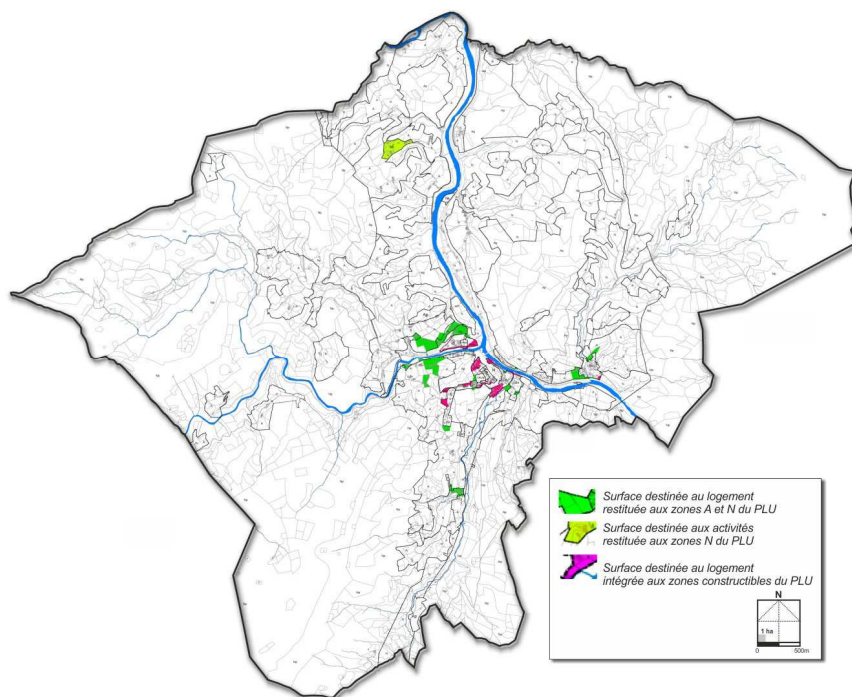
Globalement, le total des surfaces des zones constructibles toutes zones confondues (immédiates et différées, habitat, activité, équipement) montre que le PLU réduit de près de 15.21ha (soit 31% environ) la surface des zones constructibles de la commune en comparaison à la carte communale :

47.94ha pour la carte communale (calcul informatique actualisé)

32.73ha pour le PLU.

Les surfaces augmentées concernent majoritairement les espaces dédiés aux activités et équipement.

Au total, en comparaison de la carte communale en vigueur, le **PLU ouvre 6.14ha** (chiffre qui correspond au rose) à la construction et **ferme 21.35ha** (chiffre qui correspond au vert) à la construction (zones urbaines de la carte communale versées en zones agricole ou naturelles dans le PLU).



**Comparaison entre carte communale et PLU
(Détail sur le Bourg)**

Au total, 6.14ha supplémentaires intégrés dans les zones urbaines, par rapport à la carte communale,

Les 21.35ha restitués aux zones naturelles et agricoles, concernent des secteurs affectés au logement dans la carte.

Le bilan quantitatif brut indique que le PLU réduit de **15.21ha les emprises urbaines** par rapport à la carte ; dans ce bilan la partie relative au logement montre une réduction brute de 16.35ha, celle de l'activité/équipement une progression de 1.16ha.

On notera qu'également 2.02ha de zone constructible de la carte communale sont reconduits en zone d'équipements, donc retirés du potentiel logement.

Dans le détail, il est à noter dans ce potentiel :

Développement des surfaces destinées aux équipements collectifs (ne produisant pas de logements)

La zone **UAe** destinées aux équipements collectifs qui affirment les pôles de vie : **2.02ha** dans le PLU, issus de la volonté de mise en œuvre des espaces de vie collectifs autour du pôle mairie/école en interface avec les zones de développement futur.

Les zones dédiées à l'habitat

- **Réduction des zones U de la carte communale** avec retrait notable de parties concernant des espaces agricoles, ou sur des espaces paysagers sensibles. Les quartiers non destinés à se développer du fait de l'absence de l'assainissement collectif n'ont pas été reconduits.

- **Extension sur les zones naturelles et agricoles** de la carte communale : les extensions concernent en majorité des zones AU et ponctuellement des zones U

- **Zones de développement futur** au niveau du bourg et de Olha (1AU)

Au bilan, l'évolution entre les surfaces libres des zones dédiées à l'habitat de la carte communale et du PLU (total zones U, 1AU retranché de la zone UAe) montre que la carte communale présentait une surface libre de 11,45ha au 1^{er} janvier 2015 contre 8.55ha dans le PLU soit une régression de 2.70ha (-25%).

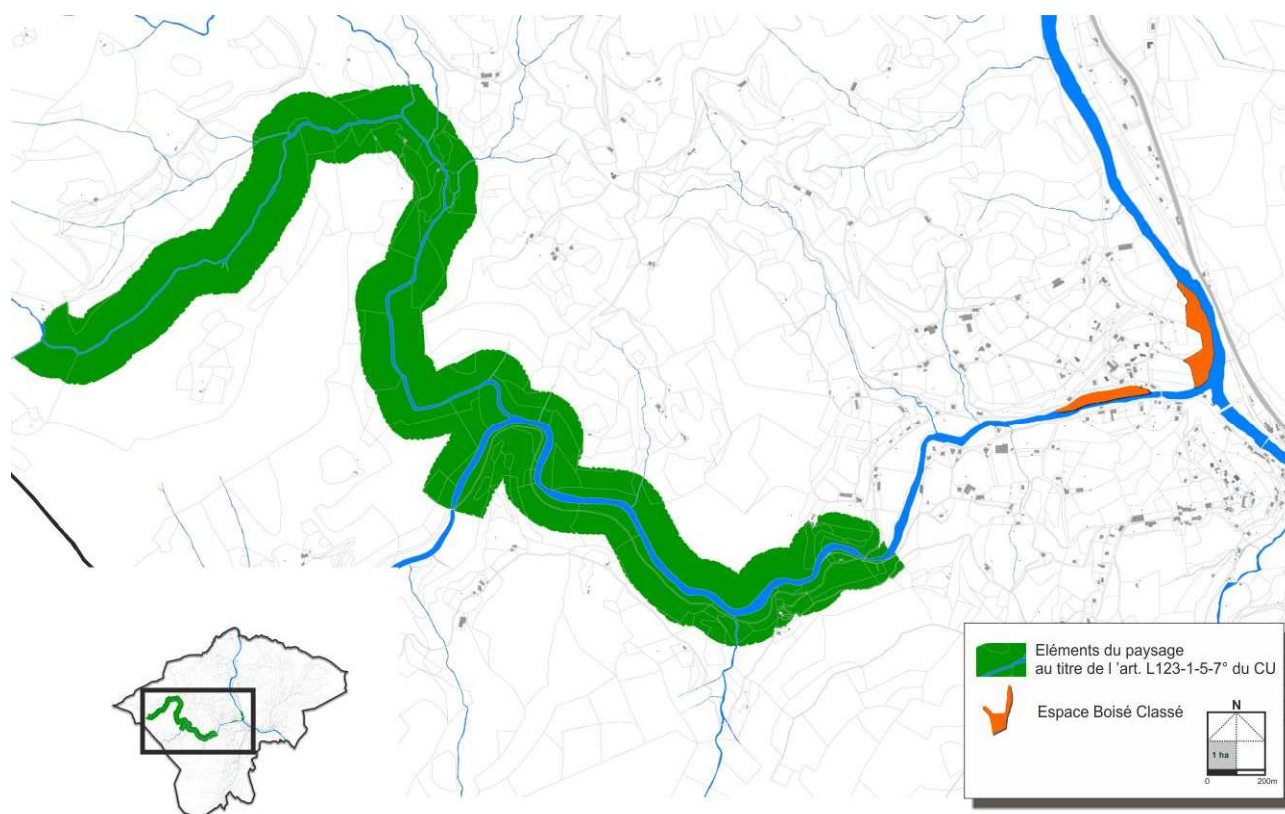
Sur une durée de vie de 10 ans, la consommation annuelle serait de l'ordre de 8550m²/an pour le logement.

Les Espaces protégés au titre des « Espaces Boisés Classés » ont été prévus uniquement sur les sites à risque- l'ensemble des boisements d'intérêt se situant en zone naturelle, ce qui constitue une protection de fait- . Les principaux « éléments du paysage » indiqués sur le plan et repérés au titre de l'article R123-1-5-III-2° du Code de l'Urbanisme, représentés par de petits ronds verts, sont destinés à maintenir des sites arborés ou non.

Le PLU a repéré en « élément du paysage » (L123-1-5-III-2° du CU) ou Espace Boisé classé des boisements d'intérêt (quartier Olha en bord de Baztan), et les espaces riverains des gorges du Baztan pour au total préserver 107ha soit une protection de près de 3% du territoire communal.

Les autres sites d'intérêt, comme les espaces ouverts écrien du bourg par exemple sont intégrés dans un zonage qui garantit leur protection (Ap, N).

	PLU (ha)
Surface en ha des EBC	2
Surface en ha des « Éléments du paysage » Au titre de l'article L123-1-5-III-2° du CU	105
Surface totale des espaces protégés	107
% de la surface communale	3%



Les éléments du paysage (L123-1-5-III-2° du CU) et Espace Boisé Classé

Dans le détail le choix de la préservation des boisements et des éléments du paysage est explicité dans le tableau suivant :

LOCALISATION	ELEMENTS DU PAYSAGE REPERE JUSTIFICATION	ENJEU DE PRESERVATION
Bord de ruisseaux		
	Les boisements rivulaires ont été intégrés aux éléments paysagers d'intérêt du fait à la fois de leur vocation écologique et de leur rôle structurant dans le paysage communal. Zonage A ou N	Intérêt écologique (milieu, espèces, maintien des berges, qualité des eaux, régulation des eaux), social et paysager
Haies et lisières		
	Intérêt paysager et biodiversité ordinaire Zonage A ou N	Intérêt écologique (milieu, espèce, climatologie, maintien des sols..) et paysager (structuration du paysage, esthétique)
Gorges du Baztan		
	Intérêt écologique (site sensible), paysage emblématique Zonage A ou N et trame L123-1-5-III-2°	Intérêt écologique (milieu, espèce, climatologie, maintien des sols..) et paysager (paysage singulier)
Massifs d'extension notable		
	Les principaux massifs boisés ont été tramés pour maintenir l'équilibre de ce territoire, Intérêt des boisements de confluence Nive/Baztan (Espace Boisé Classé) Zonage A ou N	Intérêt écologique et social Ambiance paysagère singulière

III.2.2 - Le ZONAGE et le REGLEMENT: principales orientations

Principes généraux

Le principe de développement a porté à

Se recentrer sur le bourg et les quartiers Olha et bas du bourg , comme éléments des structures bâties groupées existantes

Optimiser le réseau d'assainissement collectif existant

Indiquer les zones à destination d'équipements collectifs

Préserver les milieux naturels et agricoles notamment ceux porteurs de l'AOC

Reconduire et augmenter les zones d'activités artisanales et commerciales

Plusieurs critères d'ordre technique, économique et esthétique, ont guidé l'évolution du zonage, notamment :

Les accès et voiries (dimensions, sécurité).

La viabilité : présence ou non des équipements eau (existence et capacité du réseau et des réservoirs), électricité, l'assainissement, la protection incendie ;

L'utilisation actuelle des sols et leur valeur en particulier dans le domaine agricole ou écologique

Les appréciations liées au paysage, à sa valeur esthétique à l'échelle communale.

La proximité ou non d'installations agricoles.

L'accroissement ou non de la dispersion et des charges de fonctionnement de la collectivité.

Les secteurs d'équipements sont préservés et projetés en termes d'espaces centraux fédérateurs pour le long terme

Les risques et nuisances, notamment le risque inondation

La spécificité montagne avec les activités pastorales notamment

Le village de Bidarray: l'affirmation du centre urbain

Le zonage (*UA*) affirme le pôle dédié aux logements et aux équipements collectifs (avec indice « e »).

Le secteur le plus dense est indiqué en *zone UA*, il rassemble le village mais également les quartiers les plus proches et les plus anciens dans lesquels les maisons sont proches les unes des autres.

Selon le règlement de la zone UA qui offre la possibilité d'alignement aux voies, structurant ainsi l'espace public. Il s'agit d'un centre bourg par les maisons implantées de façon relativement dense entre le Fronton et l'église notamment. Pour cette raison également il n'est fixé ni emprise au sol, ni COS, mais une hauteur à ne pas dépasser correspondant à la physionomie actuelle du village.

Cette entité est très lisible du fait d'un alignement des façades sur la place de l'église et le long de la voie allant de l'église à la. Le bâti nouveau ne peut se réaliser qu'en continuité de l'enveloppe du bâti traditionnel de manière à marquer davantage le cœur de village.

Dans la zone UA des espaces sont qualifiés au titre de l'article L123-1-5-III-2° comme devant rester d'aspect peu ou pas bâti. Il s'agit des espaces paysagers majeurs qui participent à l'identité du village et se situe en son centre.

Les espaces agricoles ou éléments du paysage offrant des vues perspectives depuis et vers le ont été reconnus comme majeurs et préservés par un zonage Agricole (*Ap*). Ces espaces participent par les vues perspectives à cette mise en valeur. Ils sont inconstructibles.

Les espaces de développement du village, à partir du moment où est indiquée la volonté de préserver cet écrin végétal de certains secteurs, les perspectives majeures vers le village, les espaces agricoles, trouvent leur place naturellement au Nord du village, calé entre les dernières maisons du village et les équipements comme l'école, la Poste, la salle associative.

Cette **zone AU** (à urbaniser) se décline avec pour support une orientation d'aménagement, pour une destination à la fois de logements, mais également d'espaces publics.

Dans le quartier Olha, la zone 1AU permet l'extension organisée de ce hameau, en recul de l'emprise de la zone inondable.

L'urbanisation de la zone AU est soumise à la réalisation d'un projet préparé et présenté en compatibilité avec des orientations d'aménagement (dossier 3 du PLU) de manière à obtenir un développement cohérent et harmonieux.

Le règlement de la zone **1AU** se calque pour le 1AUa sur celui de la zone **UA**, *pour le 1AUb sur celui de la zone UB*, car relevant d'une volonté de continuité dans la forme urbaine.

On notera également la réflexion sur la volonté de maillage et de développement des mobilités (véhicules et piétons) en lien avec le développement du bourg.

La zone des quartiers

La **zone UB** s'inscrit comme une seconde couronne bâtie, pour l'essentiel sur le modèle de l'habitat individuel installé sur la parcelle. La situation de la commune que ce soit au plan géographique aussi bien que de son cadre de vie favorise cette appropriation de l'espace par les habitants.

Les règles y permettent une densité moindre.

Certains de ces quartiers dispose de l'assainissement collectif, d'autres ne sont pas équipés, d'où un sous-secteur UBd destiné à donner des règles de tailles minimales de parcelles pour cette installation.

L'habitat dispersé

Hérité des temps passés, l'habitat dispersé est présent sur le territoire de la commune. Il s'inscrit dans les modes de mise en valeur de la montagne. Il s'agit très souvent d'anciens corps de ferme et de leur dépendances attenantes ou non, dont la majorité ne sont plus utilisés car non fonctionnels pour l'agriculture, d'où le questionnement du devenir de ces édifices traditionnels.

Il existe également des habitations plus récentes héritées des constructions isolées. Ces bâtiments n'ont pas fait de zonage spécifique et sont concernés par les dispositions de la loi Montagne qui prévoit leur adaptation, réfection, extension limitée et changement de destination sous réserve des réseaux et de la compatibilité avec les milieux et l'activité agricole.

Les zones d'activités

Le projet de PLU reconduit les zones d'activité existantes.

Les zones agricoles

Le document d'urbanisme doit, par application du Code de l'Urbanisme, protéger les terres de qualité agronomique, prendre en compte la spécificité générée par la valorisation AOC et faire en sorte que les exploitations restent viables.

Dans ce sens, le PLU a porté en zone « **A** » les espaces agricoles majeurs, et notamment les surfaces continues et fonctionnelles.

Ce territoire présente la particularité de n'avoir qu'exceptionnellement, et sur des marges, des situations de confrontation entre les exploitations et les espaces urbains ou résidentiels. C'est une qualité que le PLU a souhaité conserver. Par contre, l'espace agricole présente de nombreuses habitations dispersées, souvent des fermes d'origine, qui constituent un des modes d'habiter du territoire.

Ces espaces agricoles forment des espaces ouverts qui offrent des perspectives sur l'église, le bourg et le grand paysage. Des **secteurs Ap** permettent de limiter la constructibilité de ces espaces agricoles pour assurer le maintien de la qualité des paysages majeurs.

La zone pastorale du fait de ses enjeux multiples et des processus pastoraux ayant sculpté la biodiversité et les paysages, sont intégrés dans une zone Np, pour pastoralisme de façon à accompagner les besoins en termes de mise en valeur pastorale de ces espaces.

Certains espaces à fort enjeu écologique sont concernés par les zones Natura 2000.

Les zones naturelles

Le document d'urbanisme a relayé avec le zonage « naturel », les secteurs importants au plan paysager et environnemental : les espaces d'intérêt paysagers sur les flancs de la terrasse du bourg, les corridors écologiques liés aux cours d'eau, notamment la protection du Baztan, les grands sites pastoraux et d'altitude (Iparla, Artzamendi, Baigura..).

La majorité des espaces boisés est portée en zone naturelle ; le site du Baztan est repéré via les trames d'identification des éléments paysagers issue de l'article L123-1-5-III-2° du code de l'urbanisme afin de préserver cet espace sensible.

La formalisation générale du zonage N s'est réalisée en tenant compte de la spécificité « Montagne » et le pastoralisme notamment.

Ainsi sur les espaces de bassin de plaine, les zones naturelles ont été traduites par le zonage N qui limite la constructibilité aux équipements collectifs ; en zone d'altitude, les espaces naturels et pastoraux sont intégrés dans un **secteur Np** qui prévoit des possibilités en termes de constructions pour les équipements collectifs et le pastoralisme, mais de façon limitée.

Un **secteur Nh** est créé en rapport avec les aspects de hôtellerie /tourisme : le site de l'auberge d'Ostapé est identifié. La commune souhaite maintenir cette activité mais ne pas la développer davantage, simplement quelques extensions ou annexes

Un **secteur Ns** est créé en rapport avec les sports et loisirs, en particulier lié à l'utilisation de la Nive. La commune souhaite maintenir cette activité

Un **secteur Nk** correspond au camping existant

Le règlement

En zone UA

		5- superficie minimales	6- Voie et emprises publiques	7-Limites séparatives	9-Emprise au sol	10-Hauteur	14-COS
UA		Sans objet	à l'alignement ou bande de 5m	Sur une limite ou à 3m minimum	Sans objet	9m à l'égout	Sans objet
UAe	Equipements d'intérêt général						

Art. 1 et 2 prévoient de favoriser le logement, ainsi que les commerces, bureaux, services en évitant les fonctions nuisantes (industrie, entrepôts, exploitations agricoles ou forestières), certaines fonctions comme les artisans étant traitées en fonction des nuisances induites soumises à condition.

Art. 3 et 4 prévoient un raccordement aux réseaux pour les constructions qui le nécessitent, avec des réseaux enterrés ou dissimulés

Art. 5 n'a pas lieu d'être (assainissement collectif)

Art. 6 et 7 : la densification et la forme urbaine incitent à permettre une implantation en limite séparative de manière à conserver un tissu dense de bourg

Art.8 sans objet pour permettre la densification dans le village

Art.9, l'emprise au sol n'est pas renseignée du fait de la volonté de densifier le village

Art 10, la hauteur se cale sur l'existant, à l'égout pour conserver un velum bâti régulier sur les façades

Art 11, des règles architecturales distinguent les immeubles existants et neufs. Les systèmes liés aux énergies renouvelables ne doivent pas entacher la qualité du patrimoine existant

Art 12, le stationnement doit être pris en compte dans les opérations pour ne pas venir utiliser les espaces publics

Art 13 peu de végétaux en zone AU

Art 14 le COS n'est pas fixé conformément à la loi ALUR

En zone UB

		5- superficie minimales	6- Voie et emprises publiques	7-Limites séparatives	9-Emprise	10-Hauteur	14-COS
UB	UBd	UBd	5m / alignement	En limite ou à 3m minimum	50%	7m à l'égout	Sans objet

Art. 1 et 2 prévoient de favoriser le logement, ainsi que les commerces, bureaux, services en évitant les fonctions nuisantes (industrie, entrepôts, exploitations agricoles ou forestières), certaines fonctions comme les artisans étant traitées en fonction des nuisances induites soumises à condition.

Art. 3 et 4 prévoient un raccordement aux réseaux pour les constructions qui le nécessitent, avec des réseaux enterrés ou dissimulés. En secteur UBd l'assainissement autonome est admis

Art. 5 n'a pas lieu d'être (assainissement collectif) en zone UB, en revanche en secteur d'assainissement autonome le parcellaire sera dimensionné en fonction des techniques retenues, le Spanc ne pouvant indiquer de minimum

Art. 6 et 7 : un recul de 5m par rapport à la voirie publique est indiqué pour des raisons de sécurité et de bruit, la densification et la forme urbaine incitent à permettre une implantation sur au moins une limite séparative de manière également à obtenir des espaces de jardins cohérents

Art.8 sans objet pour permettre la densification et l'utilisation raisonnable des jardins

Art.9, l'emprise au sol est fixée à 50% pour conserver une harmonie entre le bâti et le végétal

Art 10, la hauteur se cale sur l'existant, à l'égout pour conserver un velum bâti régulier sur les façades

Art 11, des règles architecturales distinguent les immeubles existants et neufs. Les systèmes liés aux énergies renouvelables ne doivent pas entacher la qualité du patrimoine existant.

Art 12, le stationnement doit être pris en compte dans les opérations pour ne pas venir utiliser les espaces publics

Art 13 le végétal est important dans la perception des quartiers et dans le cadre de vie, il y a des règles pour créer à minima ces espaces et pour protéger les plus intéressants

Art 14 le COS -n'est pas fixé conformément à la loi ALUR

En zone UY

		5- superficie minimales	6- Voie et emprises publiques	7-Limites séparatives	9-Emprise	10-Hauteur	14-COS
UY	UYd	UYd 1000m ²	5m / alignement 15m/RD spécifique	En limite ou à 5m minimum	50%	12m faitage	Sans objet

Art. 1 et 2 prévoient de favoriser les activités, commerces, artisanats, industries et limitent le logement à ce qui est nécessaire de type gardiennage ou logement de fonction

Art. 3 et 4 prévoient un raccordement aux réseaux pour les constructions qui le nécessitent, avec des réseaux enterrés

Art. 5 n'a pas lieu d'être (assainissement collectif) sauf en secteur UYd, secteur d'assainissement autonome dans lequel le parcellaire sera dimensionné en fonction des techniques retenues, le Spanc ne pouvant indiquer de minimum

Art. 6 et 7 : un recul de 5m par rapport à la voirie publique est indiqué pour des raisons de sécurité,

Art.8 une distance permettant le passage d'engins et des secours est nécessaire

Art.9, l'emprise au sol permet de laisser des espaces entre les constructions souvent massives ainsi que pour les stationnements et manœuvres d'engins

Art 10, la hauteur est plus élevée que pour l'habitat s'agissant d'activités économiques qui nécessitent parfois de grands volumes

Art 11, des règles architecturales permettent de caler à minima des éléments de matières et de clôtures

Art 12, le stationnement doit être pris en compte dans les opérations et non sur les espaces environnants

Art 13 le végétal est important dans la perception de certains espaces surtout dans des zones d'activités dans lesquelles les constructions sont souvent importantes. Cela permet un rapport d'échelle et de matière intéressant et indispensable à l'intégration du bâti. les stationnements et dépôts doivent se faire discrets

Art 14 le COS n'est pas fixé conformément à la loi ALUR

En zone 1AU, (reprise des règles de la zone UA pour le AUa et de la zone UB pour la zone AUB)**En zone A**

		5- superficie minimales	6- Voie et emprises publiques	7-Limites séparatives	9-Emprise	10-Hauteur	14-COS
A	Ap	Sans objet	RD spécifique	Sur la limite ou à 3m minimum	Sans objet	7m égout habitation 9m faitage hangar	

Art. 1 et 2 prévoient ce qui est nécessaire à l'agriculture mais également les aménagements et constructions autorisées par la loi Montagne

Art. 3 et 4 prévoient un raccordement aux réseaux pour les constructions qui le nécessitent,

Art. 5 n'a pas lieu d'être dans la mesure où la zone agricole dispose de grands espaces

Art. 6 et 7 : un recul de 10m/ RD et 5m par rapport à la voirie publique est indiquée pour des raisons de sécurité par rapport aux engins utilisés

Art.8 une distance permettant le passage d'engins et des secours est nécessaire

Art.9, l'emprise au sol n'a pas lieu d'être dans la mesure où la zone agricole dispose de grands espaces

Art 10, la hauteur se cale à 7m à l'égout pour les maisons et 9m au faitage pour les hangars compte tenu des volumes différents et de l'emprise des hangars, une hauteur hors tout est préférée

Art 11, des règles architecturales distinguent les immeubles existants et neufs. Les systèmes liés aux énergies renouvelables ne doivent pas entacher la qualité du patrimoine existant.

Art 12, le stationnement doit être pris en compte pour ne pas venir utiliser les espaces publics, mais compte tenu des espaces il n'est pas fixé de règles.

Art 13 le végétal est important dans la perception c'est pour cela que certains espaces sont protégés

Art 14 le COS n'est pas fixé en zone agricole -conformément à la loi ALUR

DIAGNOSTIC	ANALYSE	CHOIX	INCIDENCES	INDICATEURS
------------	---------	--------------	------------	-------------

En zone N

		5- superficie minimales	6- Voie et emprises publiques	7-Limites séparatives	9-Emprise	10-Hauteur	14-COS
N	Np Nk Ns	Sans objet	15m/ RD 5m autres voies	En limite ou à 3m minimum	Nh 25%	9m faitage	

Art. 1 et 2 prévoient en fonction des zones : en règle générale, pas de bâti en zone naturelle excepté dans les sous-secteurs en fonctions de leurs vocations, et également les aménagements et constructions autorisées par la loi Montagne

Art. 3 et 4 prévoient un raccordement aux réseaux pour les constructions qui le nécessitent,

Art. 5 n'a pas lieu d'être dans la mesure où il n'y a pas de bâti nouveau mais seulement des extensions et des annexes elles-mêmes limitées en surface

Art. 6 et 7 : un recul de 15m par rapport à la RD et m / autre voirie publique est indiquée pour des raisons de sécurité

Art.8 pas de distance donnée puisque découlant de l'article 2

Art.9, l'emprise au sol n'a pas lieu d'être dans la mesure où la zone n'est pas constructible, dans les secteurs l'article 2 limite les distances entre les constructions et leur surface (extensions et annexes)

Art 10, la hauteur se cale à 7m à l'égout pour les maisons et 4m au faitage pour les cabanes pastorales compte tenu des volumes différents et de l'impact paysager des cabanes, une hauteur hors tout est préférée

Art 11, des règles architecturales à minima puisqu'il s'agit de bâti existant pour l'essentiel. Les systèmes liés aux énergies renouvelables ne doivent pas entacher la qualité du patrimoine existant et des paysages

Art 12, le stationnement doit être pris en compte pour ne pas venir utiliser les espaces publics, mais compte tenu des espaces et du fait que ce ne sont que des extensions mesurées de l'existant il n'est pas fixé de règles.

Art 13 le végétal est important dans la perception et doit être préservé

Art 14 le COS n'est pas fixé en zone naturelle conformément à la loi ALUR

III.2.3 - LE POTENTIEL DU PLU

Ce potentiel s'exprime en surface libre disponible au sein de chaque zone (hors zone d'activité et d'équipement);

Le nombre de logements estimés dépend de l'implantation du bâti, du programme mis en œuvre, des possibilités offertes par le règlement de chaque zone, mais également de la rétention foncière.

Il s'agit ici de donner un ordre d'idée qui part d'un potentiel théorique, puis d'un potentiel modulé selon la rétention foncière.

Zones	Surface totale de la zone (ha)	Surface libre en ha	% de la zone	Nombre de logements créés
UA	5.73	0.93	16	2
UB	8.56	1.64	17	12
UBd	10.68	3.46	34	24
sous total U	24.97	6.03		38
1AUa	1.50	1.50	100	28
1AUb	1.02	1.02	100	9
sous total AU	2.52	2.52		37
TOTAL U et AU	27.49	8.55		75

Approche théorique

Les zones constructibles permettent de définir un potentiel théorique maximal de **75** logements plus une quinzaine de réhabilitations répartis comme suit :

Potentiel immédiat

En zones U possibilité de créer **38 logements** dont 24 relevant de l'assainissement individuel. Au bilan, l'effort de densification dans les zones U, avec 38 logements potentiels sur 6.03ha, soit une consommation de 1585m²/logement ou une densité de 6 logements/ha est donc affirmé dans le PLU (pour mémoire consommation moyenne de 2 020m²/logement ou 5 logements/ha entre 2002 et 2012).

Potentiel à court/moyen terme

En zone 1AU création possible de **37 logements**, avec des orientations d'aménagement : soit 13 logements/ha environ.

Potentiel différé

La commune n'a pas prévu de zone 2AU pour le logement, mais les possibilités de changement de destination et de restauration des fermes vides comptabilisent un volant d'une quinzaine d'édifices qui s'échelonnera sur un temps assez long (équivalent à une réserve en 2AU mais avec l'intérêt de ne pas consommer d'espace supplémentaire). On notera qu'un nombre important de ces édifices sont en fait des fermes d'habitations avec étable attenante, servant très souvent d'abris de dépannage pour les animaux.

Globalement le PLU affiche un potentiel théorique de 75 nouveaux logements sur 8.55ha libres (hors réhabilitation/changement de destination): cela donne une densité moyenne théorique de l'ordre de 8 à 9 logements/ha.

Si l'on considère les potentiels théoriques non différés, en prenant une durée de réalisation de 10 ans, on obtient un rythme moyen annuel de 7 à 8 logements par an : 4 en zone U et 4 en zone 1AU, soit une consommation annuelle d'environ 8550m² /an.

Ces chiffres ne tenant pas compte de la rétention foncière, du desserrement des ménages...

Approche modulée

La rétention foncière entre 2002 et 2012 a été de l'ordre de 70%.

L'hypothèse retenue pour la modulation du potentiel PLU, compte tenu de l'attractivité de ce territoire, pourrait ramener cette rétention entre 30% et 40%.

Les zones constructibles permettent de définir un **potentiel modulé** compris entre 45 et 52 logements répartis comme suit :

Potentiel immédiat

En zones U possibilité de créer **23 à 27 logements** dont 14 à 17 relevant de l'assainissement individuel.

Potentiel à court/moyen terme

En zone 1AU création possible de **22 à 26 logements**, avec des orientations d'aménagement

Potentiel différé

Les fermes vacantes et changements de destination ne sont pas pris en compte dans le calcul. On évalue à une quinzaine de cas, les possibilités liées à ces édifices. Ces cas ne consomment pas d'espace supplémentaire et permettent ainsi une économie d'espace.

Si l'on considère les potentiels modulés non différés, en prenant une durée de réalisation de 10 ans, on obtient un rythme moyen annuel de **4 à 5 logements par an** : 2 à 3 en zone U et en zone 1AU, soit une consommation annuelle modulée d'environ **5100 à 5 600m²/an**.

Pour estimer le potentiel approché du PLU en terme de population, l'hypothèse retenue dans le chapitre relatif à l'évolution du logement est : un logement induit entre 1,7 et 2 habitants.

Avec **45 à 52 logements potentiels modulés en zone U et 1AU**, le PLU offre une augmentation potentielle de **76 à 104 habitants**, soit **8 à 10 habitants supplémentaires par an**.

Cette progression est compatible avec l'objectif des 800 habitants indiqué dans le PADD.

III.2.4 - LE LOGEMENT ET LA MAÎTRISE DU PROGRAMME COMMUNAL

La commune dispose de peu de réserves foncières, voir pas de réserves dans les espaces les plus importants au plan de l'évolution urbaine du village

Pour les projets des particuliers liés aux logements, elle agit sur différents aspects :

- imposer des orientations d'aménagement dans la zone 1AU au Nord du bourg car il s'agit d'un grand terrain qui peut développer un programme intéressant et réaliste, alors qu'il est impossible d'imposer cela aux petites parcelles,
- imposer une autre orientation sur les terrains situés au quartier Ezpada dans la même optique de développement raisonné
- sur la zone UB au Sud de Plaza, l'optique vise à ne pas gaspiller du foncier et à maintenir sur le village une perspective paysagère tout en calant les constructions près de la voie

III.3 - LES PROJETS DE LA COMMUNE, LES OPÉRATIONS ET AMÉNAGEMENTS PROJETÉS

Activité-Équipements

Le maintien des zones actuelles conforte les pôles d'activités le long de la rd918.

Pour les équipements de proximité, la commune a formalisé dans son centre bourg, deux pôles collectifs : celui de la mairie/fronton et celui de l'école.

Les espaces sont ainsi consacrés aux services et équipements existants, voire à leur confortement dans le respect de l'existant en mutualisant les espaces et confortant ce qui est déjà fait sans avoir à envisager de délocaliser ou étendre plus loin en dissociant les locaux.

Patrimoine architectural

La commune souhaite préserver l'identité de son village par la protection de son patrimoine architectural notamment.

Dans le règlement, l'article 11 indique des règles concernant l'aspect extérieur des constructions. Ces règles sont indiquées de sorte à conserver une certaine harmonie sur le territoire. Pour autant, le règlement reste un outil difficile dans la mesure où la création architecturale peut revêtir de nombreuses formes, variées et différentes, selon les programmes mais également selon leur concepteur, pour autant en harmonie avec les sites dans lesquels les constructions s'inscrivent. Dans le cas présent, les édifices les plus intéressants ont également été repérés, soumis au Permis de Démolir, mais également pouvant servir lors d'opérations situées à proximité en particulier dans le bourg pour maintenir une harmonie entre les volumes.

Extension urbaine :

Les zones AU assurent l'évolution future en matière d'accueil pour l'habitat et les activités.

Les zones d'extension future en matière d'habitat se situent aux abords immédiats du bourg ou du quartier de Olha. Les impératifs de préservation des perspectives sur le grand paysage et les sites emblématique (bourg/église/pont), le maintien des terres agricoles (dont l'AOC), la protection des boisements ont guidé les contours de développement envisageables.

Leur implantation répond à la nécessité d'assurer la cohérence du développement en utilisant les équipements présents ou à venir (dont l'assainissement collectif).

Logements sociaux

Les orientations d'aménagement permettent également d'indiquer des volontés en matière de logements collectifs qui sont indiqués comme souhaitables.

Circulation - Stationnement

Au village quartier Plaza, la commune indique dans l'orientation d'aménagement la volonté de réaliser un stationnement proche du village et de l'école en lien avec son projet de déplacements doux.

Afin de traiter des questions de développement durable, elle crée un emplacement réservé le long de la Nive pour du stationnement de co voiturage, mutualisé avec l'accueil des visiteurs des sites de loisirs nautiques par exemple.

Les emplacements réservés

Voir ci-dessus

CHAPITRE IV

INCIDENCES DES ORIENTATIONS DU P.L.U. SUR L'ENVIRONNEMENT - PRISE EN COMPTE DE SA PRÉSERVATION ET DE SA MISE EN VALEUR

IV.1 - IMPACT SUR LES PARAMETRES ENVIRONNEMENTAUX, COMPATIBILITE, INDICATEURS ET SUIVI

IV-I.1 -ELEMENT DE COMPATIBILITE ET DE PRISE EN COMPTE

Les paragraphes qui suivent préciseront les modalités de compatibilité et de prise en compte explicitées dans le tableau ci-dessous.

	Compatibilité du PLU	BILAN
SCOT PLH	Documents non disponible	
SDAGE Adour Garonne	Zonage Naturel pour le réseau hydrographique : protection et la restauration des continuités écologiques Zonage Naturel pour les périmètres de protection eau potable Optimisation de l'assainissement collectif Limitation de l'assainissement autonome en filière drainée	Compatibilité avérée
PPRI	Non concernée	
PEB	Non concernée	
Loi littoral ou montagne	Concernée Loi Montagne	Compatibilité (voir note ci-dessous)
	Prise en compte	BILAN
Schéma de cohérence écologique	Le PLU en intégrant la Nive et de nombreux éléments en zone naturelle pour figurer les réservoirs de biodiversité et les fonctionnalités écologiques prend en compte les enjeux exprimés dans le SRCE	Cohérence assurée
Plan climat énergie Schéma régional climat air énergie	Les objectifs de réduction des consommations énergétiques par le développement des mobilités alternatives, la compacité de l'urbanisation prévue, ainsi que les possibilités prévues pour l'amélioration de l'efficacité énergétique restent des éléments qualitatifs en accord avec ces schémas. Aucune quantification ne peut cependant être produite.	Cohérence assurée

Compatibilité Loi Montagne

Les détails fournis dans les chapitres traitant des incidences et de la justification du PLU tant d'un point de vue qualitatif que quantitatif viennent compléter cette partie.

En faisant primer la Loi Montagne sur la loi ALUR, en tant que loi spécifique vis-à-vis de la législation de droit commun, l'article L145-3 relaie les grands principes de la Loi Montagne, qui sont compatibles Grenelle et ALUR dont :

-La préservation des terres agricoles pastorales et forestières (cette démarche est expliquée dans les différents chapitres du présent dossier, et notamment la partie incidences sur l'activité agricole).

Un des faits majeurs dans l'organisation de l'espace communal est due à sa mise en valeur touristique (loisirs nautiques, sports nature, patrimoine) et au dynamisme agricole basé sur de petites structures très liée à la montagne en s'impliquant dans l'entretien et la gestion de ces espaces. Les dispositions des documents d'objectifs des Docob concernant les espaces de montagne prévoient le soutien à l'activité agricole pour l'entretien des espaces et de la biodiversité.

Le fonctionnement existant de multi-vocation des espaces en montagne doit être relevé et intégré comme fondamental au dynamisme économique : artisanat, agriculture, tourisme. Cette multi-activité s'illustre d'un point de vue spatial, mais également d'un point de vue humain puisque les exploitants sont aussi parfois double-actifs et développent des structures touristiques (hébergement notamment). De plus, le projet de la commune entend développer les productions locales, leur valorisation et vente directe en synergie avec l'activité touristique et la population (circuit court).

A ce titre il est démontré que le PLU de BIDARRAY a préservé les terres agricoles dans une optique d'économie de l'espace et de fonctionnalité, c'est-à-dire que la spatialisation et le règlement permettent le maintien d'une activité diversifiée dans les conditions spécifiques à ce territoire : multi-activité, diversification spécificité des espaces pastoraux (voir le chapitre incidence du PLU sur l'activité agricole).

-La préservation des espaces, paysages et milieux caractéristiques du patrimoine naturel et culturel montagnard. Le PLU de Bidarray traduit la volonté manifeste de préserver l'identité du village à travers son grand paysage et ses identités architecturales et historiques notamment : zonage Naturel ou Agricole protégé, outils d'accompagnement pour l'architecture et les espaces de qualité (boisements, espaces libres et perspectives..).

- La spatialisation de zones de développement : l'article L145-3 indique notamment :
« Sous réserve de l'adaptation, du changement de destination, de la réfection ou de l'extension limitée des constructions existantes et de la réalisation d'installations ou d'équipements publics incompatibles avec le voisinage des zones habitées, l'urbanisation doit se réaliser en continuité avec les bourgs, villages, hameaux, groupes de constructions traditionnelles ou d'habitations existants.
Lorsque la commune est dotée d'un plan local d'urbanisme ou d'une carte communale, ce document peut délimiter les hameaux et groupes de constructions traditionnelles ou d'habitations existants en continuité desquels il prévoit une extension de l'urbanisation, en prenant en compte les caractéristiques traditionnelles de l'habitat, les constructions implantées et l'existence de voies et réseaux ».

Ce projet de PLU est exemplaire dans le sens où les sites de développements urbains ont été définis et limités, dans le principe de continuité des espaces bâtis constitués existants sur la base des objectifs du PADD actant la volonté de préserver les espaces agricoles et naturels et d'optimiser les réseaux, tout en préservant des espaces paysagers, le patrimoine bâti, et les sites identitaires.

On notera qu'une quinzaine ha d'espaces agricoles et naturels ont été ainsi économisés sur la carte communale en vigueur. Le PLU a **délimité, au sens de la Loi Montagne, ce qui pouvait être considéré comme hameau ou groupe d'habitations existant** - qui ne doivent pas être compris dans le champ des stecal. La présence de quelques quartiers constitués en dehors du pôle bourg central, qui organisent justifie cette démarche.

Sur **Bidarray**, les zones urbaines sont délimitées en ce sens, conformément au PADD : les zones UB et leur extension en continuité en zone 1AU.

- Les édifices isolés : la Loi montagne limite les possibilités à « l'adaptation, le changement de destination, la réfection ou de l'extension limitée des constructions existantes »

Sur l'ensemble du territoire, la présence d'une implantation dispersée très importante prenant son origine de fermes traditionnelles, les dispositions génériques permettent le maintien et l'évolution d'un patrimoine architectural de qualité.

La possibilité d'évoluer à minima pour des édifices non agricoles a été prévue, confirmant, dans l'idée de réutiliser l'existant, l'économie de l'espace : ceci dans le but d'offrir à ces édifices cette possibilité qui ne remet pas en cause l'activité agricole. La configuration de ces édifices associant très souvent, de manière accolée un volume d'habitation et une dépendance (non fonctionnelle aujourd'hui pour l'agriculture), il a été prévu l'adaptation pour réinvestir l'ensemble des volumes quand ils sont liés à une habitation existante : ceci permet d'adapter ces édifices aux modes de vie actuels, et également leur offrir une possibilité en cas de partage familial pour réhabiliter plusieurs logements.

Ces édifices constituent un patrimoine architectural ou familial avéré, représenté en général par des anciens corps de fermes historiques associant habitation et étable attenante.

Ces espaces bâtis ne peuvent être considérés ni comme des espaces dont le potentiel agricole est à préserver, ni comme des espaces naturels à préserver. Ils se situent et existent aujourd'hui certes au sein d'espaces agricoles ou mixtes mais constituent des lieux potentiellement habités.

La possibilité donnée d'extension limitée ou l'adaptation ne produit pas une extension urbanisation.

La restructuration d'anciennes fermes avec dépendance attenante concerne environ 15 bâtisses.

Le rythme d'évolution de ces édifices est très lent compte tenu des problématiques (succession, travaux).

Ces possibilités de restructuration sont limitées par la capacité des réseaux et des potentialités des sols pour l'assainissement autonome le cas échéant.

-Secteurs d'activité spécifique (ils ne peuvent être assimilés à des stecal car ils ne produisent pas de capacité d'accueil)

Le PLU maintient des secteurs liés à une activité spécifique existante : camping, hôtel Ostapé, base nautique. Ces secteurs sont zonés en secteur de zone naturelle, et limitent les possibilités de développement aux constructions nécessaires à leur activité.

Ces espaces qui existent ne peuvent être considérés ni comme des espaces dont le potentiel agricole est à préserver, ni comme des espaces naturels à préserver puisqu'ils s'inscrivent dans des sites d'activité existante. Le secteur reste dans l'emprise des projets existants et ne prévoit pas d'étendre au-delà les surfaces qui pourraient recevoir de nouvelles constructions.

Quantification :

Secteurs de zone N spécifiques								
	Zone camping		Zone carrière		Zone tourisme		Autre (Ns)	
	nombre	surface	nombre	surfaces	nombre	surfaces	nombre	surface
APPROBATION	1	1.02 ha	0	0	Nh	4,08 ha	1	0.09 ha
Secteurs de zone A								
	Zone camping		Zone carrière		Zone tourisme		autre	
	nombre	surface	nombre	surfaces	nombre	surfaces	nombre	surface
APPROBATION	0	0	0	0	0	0	0	0

-Unité touristique nouvelle

Le PLU ne prévoit pas de développement de surface d'accueil concernée par la question des unités touristiques nouvelles.

Le PLU DE BIDARRAY EST COMPATIBLE AVEC LA LOI MONTAGNE.

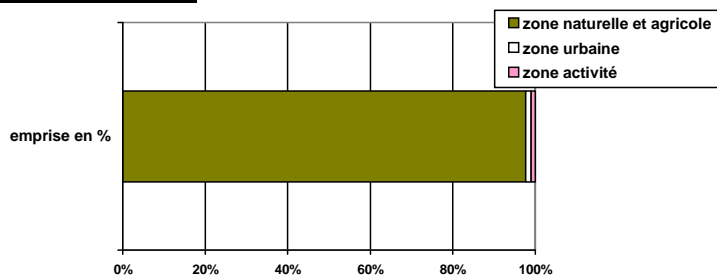
IV.1.2 - L'UTILISATION ÉQUILIBRÉE DE L'ESPACE

La comparaison de la photographie actuelle de la commune et du projet de PLU permet d'apprécier la répartition de l'affectation des sols.

Le PLU a sensiblement réduit le potentiel urbain du PLU en réattribuant des espaces en zones agricole et naturelle.

Les graphiques de la répartition des secteurs en zone Naturelle et Agricole montrent que le PLU a mis en place une différenciation délimitée dans l'espace pour des vocations qui s'inscrivent dans la mixité des fonctions des espaces agricoles et naturels, et qui correspondent à la réalité du territoire.

Carte communale

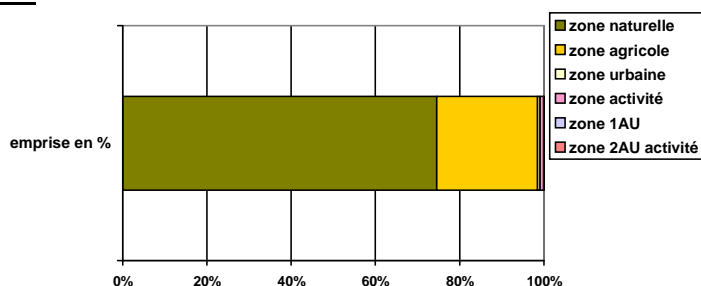


Le PLU a sensiblement réduit le potentiel urbain de la carte communale en réattribuant des espaces en zones agricole et naturelle.

L'emprise des zones naturelle et agricole correspond à :

- 2782.15ha en zone naturelle, soit 73.21% du territoire
- 985.12ha en zone agricole soit 25.92% du territoire
- soit un total de 99.13% contre 98,7% dans la carte communale (soit 15 ha de plus)

PLU



Le PLU a réduit sensiblement les surfaces affectées à l'urbain ; les surfaces affectées aux vocations agricoles ont été augmentées.

De fait, la répartition des vocations affectées aux espaces dans le PLU montre un équilibre satisfaisant qui correspond à la réalité du territoire.

Niveau d'incidence :

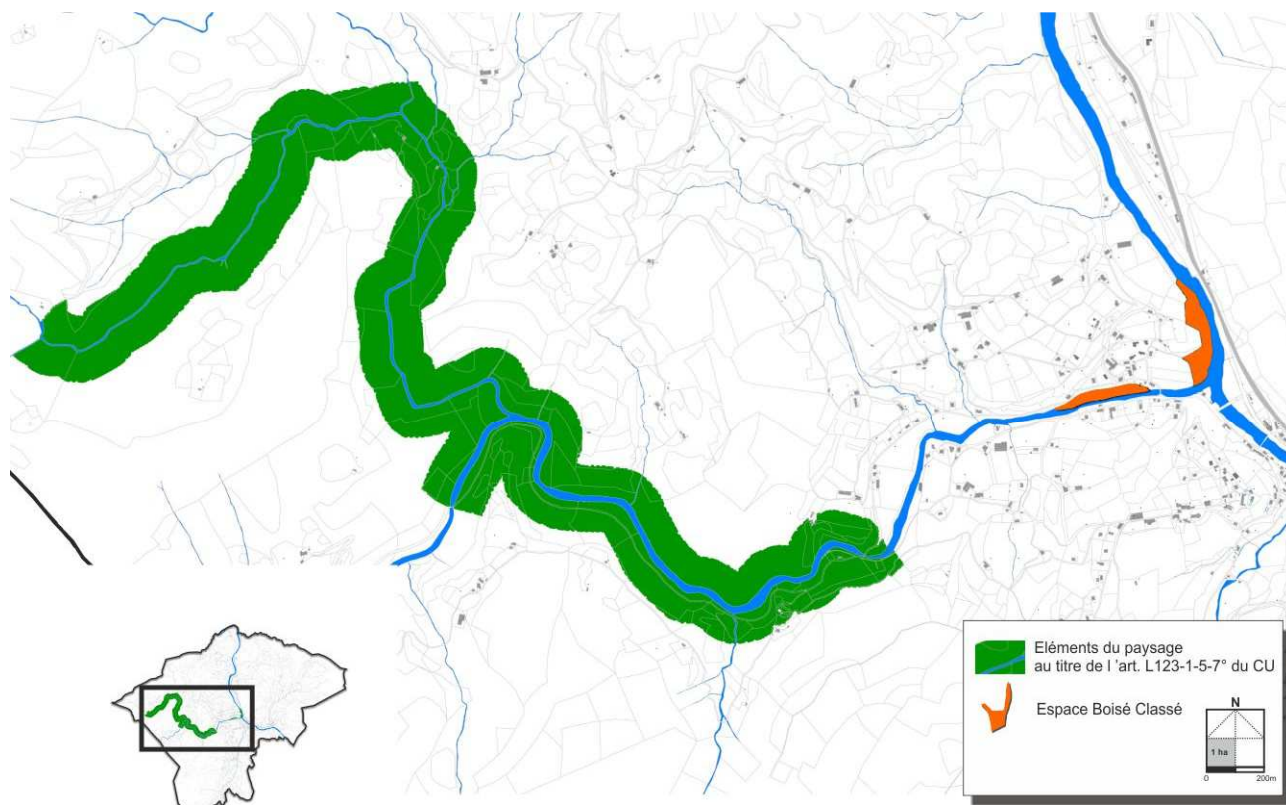
Evolution des surfaces des zones urbaines carte communale/PLU	-15.21ha
Proportion des surfaces urbaines du PLU dans le territoire en %	32.73ha soit 0.87%
Part des zones 2AU destinées au logement différées et servant de régulation pour la gestion du développement (dans le cadre du bilan tri-annuel sur le développement du logement).	0% Les 15 changements de destination faisant office de volant différé

Détail des Mesures prises et indicateurs :

Règlement	Sans objet
Orientations d'aménagement	Sans objet
Zonage	Définition des emprises urbaines dans l'enveloppe existante Développement futur (1AU) prévu et maîtrisé par la commune via les orientations d'aménagement et de programmation (foncier en partie communal)
Indicateurs et Mesures de suivi	Surface libre destinée au logement à l'approbation : 8.55ha Surface libre en zone U à l'approbation: 6.03ha Surface libre en zone 1AU : 2.52ha

Le Projet de PLU assure une utilisation équilibrée du territoire au regard de son contexte montagnard.

IV.1.3 - LA PROTECTION DES PAYSAGES : UNE CONTRIBUTION POSITIVE DU PLU



Localisation des espaces paysagers préservés via les Espaces Boisés classés et le L123-1-5-III-2°.

Aperçu général

Les enjeux de préservation des espaces paysagers se situent à différents échelons spatiaux :

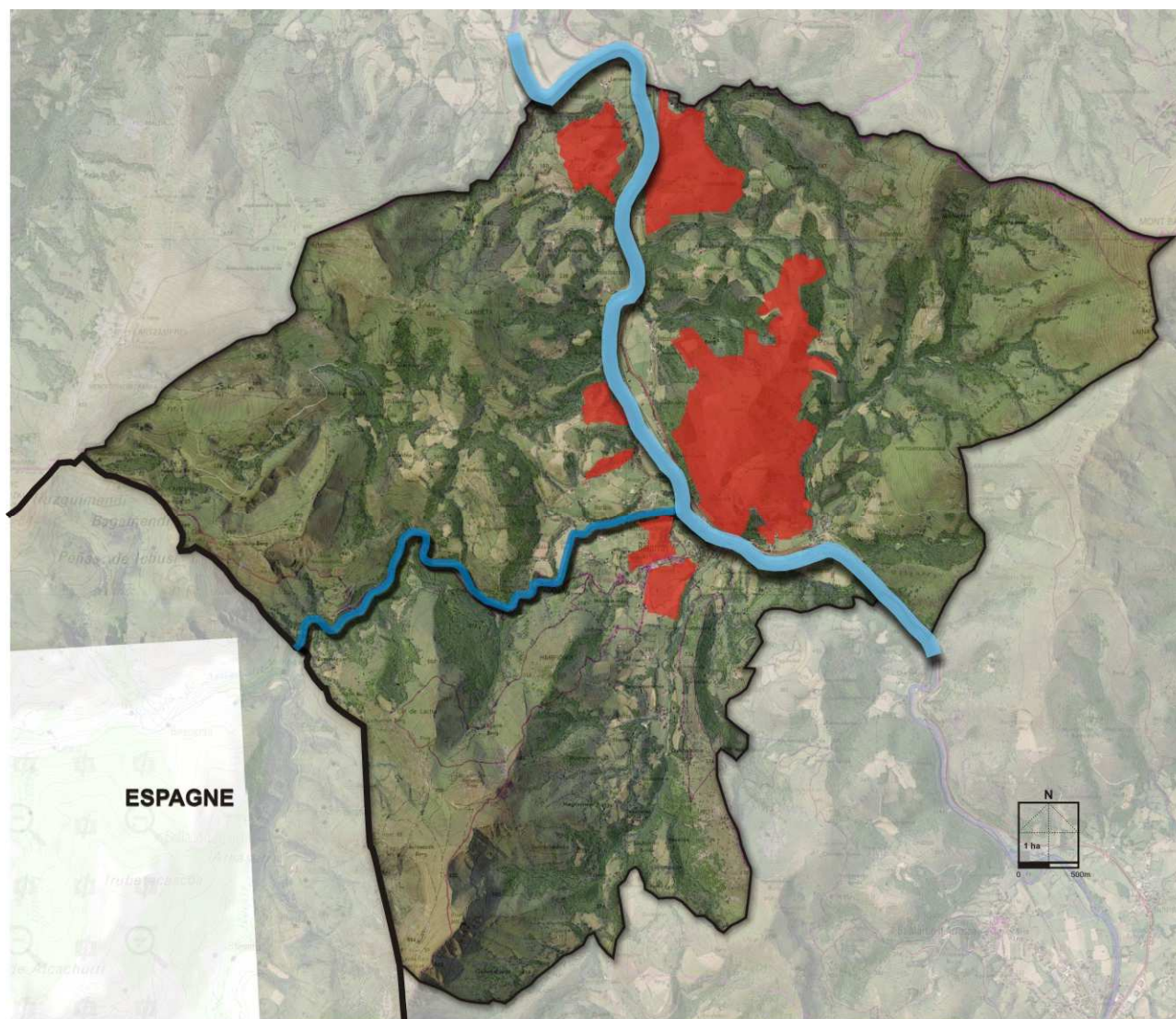
1/ Le territoire au sens large, celui du grand paysage dont la qualité provient des vastes espaces montagnards, agricoles et naturels, dans leur répartition : les zonages A et N forment le premier relais du respect du paysage

Les principaux éléments de préservation sont :

- la préservation des boisements, notamment les boisements fragmentés de l'espace agricole et les grands massifs
- la préservation des ripisylves du Baztan, de la Nive, et du réseau hydrographique associé
- la protection des éléments de paysage que sont les bandes boisées, les haies et lisières
- les choix d'implantation du développement urbain en évitant des dissonances

2/ Les espaces de proximité des espaces bâtis ou des édifices emblématiques

- la préservation des espaces emblématiques : écrin du bourg/église promontoire église, abords de la Nive et du Pont Noblia
- la prise en compte des formes urbaines et des éléments architecturaux
- le maintien des perspectives, espaces libres qui participent à la découverte du paysage vers les espaces urbains ou depuis les espaces urbains



Localisation des espaces agricoles paysagers majeurs (en rouge)

Le PLU affiche un choix de préservation des espaces de qualité paysagère à travers les outils Espace libre à préserver au titre du L123-1-5-III-2° et zonage (N et Ap).

Les éléments du paysage (L.123-1-5-III-2° du CU)

D'une façon générale, le document prend en compte la qualité des boisements par leur intégration dans les zones naturelles, et ponctuellement par une protection souple (éléments du paysage) relevant de l'application de l'article L123-1-5-III-2° du Code de l'Urbanisme ou forte (Espace boisé classé): abords du Baztan, boisements de Olha. Au bilan cette composition reste positive sur l'Environnement.

En terme quantitatif, **la surface couverte par les espaces relevant du L123-1-5-III-2° est de 105ha, soit 3%** de la surface communale.

Les perspectives majeures

Le document permet de préserver les perspectives en permettant le maintien des espaces libres du fait du recours à la trame de protection des espaces libres au titre du L123-1-5-III-2°, de l'intégration au zonage Ap ou N des sites concernés. Le règlement de ces zones limitent la constructibilité et prévoit une distance d'implantation par rapport aux édifices existants afin d'éviter les effets de mitage. Ceci participe d'une façon générale à la préservation de la qualité à l'échelle du grand paysage.

Impact du zonage/règlement sur le paysage

Le PLU a pris le parti de fondre dans un zonage N la majorité des quartiers à l'exception de ceux qui forment des entités importantes et constitutives notamment des critères de la loi Montagne: Olha, continuité du bourg, village bas, Arnaté ; les contours de développement proposés se sont inscrits dans les enveloppes existantes ou dans leur marge immédiate, en respectant les éléments de sensibilité paysagers, et les perspectives. Ceci s'inscrit dans les prescriptions de la loi Montagne.

Au niveau du confortement du bourg, le zonage reste dans l'enveloppe urbaine existante et prévoit les extensions au Nord (zones AU,). Ce choix procède de l'objectif de conforter le bourg en dehors des zones de co-visibilité ou de perspectives avec le site de la place et de l'église. La pente non bâtie du promontoire du bourg est clairement protégée par le zonage N. Cela permet de maintenir l'ambiance paysagère, notamment ressentie depuis le Pont Noblia.

L'implantation des zones d'activités le long de la départementale procède d'une situation existante, et les projets ont pour ambition de structurer ces activités, notamment liées au loisir nautique.

Les orientations d'aménagement

Les orientations d'aménagement ont été conçues pour assurer l'intégration paysagères des zones à urbanisées.

L'ensemble de ces mesures a pour objectif la prise en compte des espaces à travers leurs éléments structurants, ou fondateurs d'ambiance. Elles conduisent à affirmer le caractère de certains lieux et accompagnent le développement dans un souci d'intégration.

Des intentions sont ainsi marquées pour des types de logements en fonction des lieux (collectifs, individuels), mais également l'accent est mis de façon très importante sur les liens entre les espaces, éviter l'enclavement, permettre la mobilité.

Le PLU a pris le parti de fondre dans un zonage N une partie des quartiers ou des groupes d'habitat isolés à l'exception de ceux qui forment des entités importantes. Les contours de développement proposés se sont inscrits dans les enveloppes urbaines existantes ou dans leur marge immédiate, en respectant les éléments de sensibilité paysagers, et les perspectives.

Au niveau du confortement du bourg, le zonage préserve les espaces et ouvertures paysagers majeurs. Ce choix procède de l'objectif de conforter le bourg. Les prairies non bâties du plateau du bourg sont clairement protégées par le zonage N ou Ap. Cela permet de maintenir l'ambiance paysagère, notamment l'ouverture sur la montagne.

Niveau d'incidence :

Surface couverte par les sites classés	0ha
Surface des zones bâties urbaines concernées les sites classés	0ha
Surface des zonages de protection (N, Np, Ap)	3101.24 soit 82% du territoire

Détail des Mesures prises et indicateurs :

Règlement	Article 11, 12
Orientations d'aménagement	Sans objet
Zonage	Prise en compte des éléments du paysage via le zonage et la protection des éléments du patrimoine via le L123-1-5-III-2°
Indicateurs et Mesures de suivi	Nombre d'édifices repérés au titre du L123-1-5-III-2° : 134 bâtis Surface des espaces préservés au titre du L123-1-5-III-2° : 105ha Surface des Espaces Boisés Classés : 2 ha

Le projet de PLU présente un choix optimisé d'utilisation des outils de préservation du paysage. Il affirme un choix de préservation déterminé.

IV.1.4 - LA PROTECTION DES ESPACES NATURELS ET DES BIODIVERSITES

Les impacts sur la qualité de l'eau seront traités dans un paragraphe spécifique.

L'identification des espaces naturels d'intérêt a donné lieu à un zonage et règlement mettant en cohérence l'aspect fonctionnel des milieux, leur composition en termes d'espèces d'intérêt, en préservant des continuités biologiques :

- les corridors de la Nive et du Baztan et notamment les habitats d'intérêt répertoriés dans le DOCOB de la zone Natura 2000 de la Nive ou de l'Artzamendi
- les massifs boisés attenants au réseau hydrographique des collines
- les massifs de montagne (zonage N et Ap) et notamment les habitats d'intérêt et zones à enjeux Natura 2000 (Aldudes, Artzamendi, Baigura)

Ces espaces comportent des constructions ponctuelles majoritairement d'origine agricole. L'activité agricole participe de la biodiversité de ces espaces.

La configuration actuelle du territoire communal est très favorable aux continuités écologiques, de vastes surfaces naturelles et agricoles à physiologies diversifiées présentent des continuums fonctionnels, avec très peu de fragmentation.

Le Projet de PLU ne remet pas en cause ces continuités, et au contraire, les formalisent dans un zonage naturel. Par ailleurs, les sites de développement urbains s'inscrivent dans le bourg, les quartiers et leurs proches limites.

Le développement de l'urbanisation dans le cadre du PLU de Bidarray ne produira pas de fragmentations dommageables au maintien des réseaux écologiques. Les facteurs de fragmentation ne sont ainsi pas aggravés du fait du parti pris de limiter le développement urbain dans les écarts.

La qualité des milieux associés au réseau hydrographique est assurée du fait du **zonage majoritaire N ou Np** qui affirme cette vocation naturelle, permettant par ailleurs la régulation des eaux tant au niveau quantitatif que qualitatif.

Au niveau quantitatif, le PLU présente des **zones N** qui couvrent 2782.15ha environ, soit près de **73%** du territoire. La zone N comprend également 2747.92ha des 3 640.38ha de la surface des zones Natura 2000, soit 75% de l'emprise des zones Natura 2000.

Par ailleurs 868.32ha de cette même zone Natura 2000 est concernée par le zonage A, soit 24% de la surface des zones Natura 2000.

L'impact direct du zonage Agricole sur Natura 2000 peut s'apprécier ainsi : les 660.84ha de la zone agricole (la zone Ap limitant les constructions), couvrent 18% de la zone Natura 2000 ; c'est une réalité actuelle. Les pratiques agricoles constituent les processus à l'œuvre dans la dynamique de la biodiversité.

Sur l'ensemble des périmètres Natura 2000, celui de la Nive est en limite directe avec les zones urbaines et d'habitat du territoire ; les autres périmètres s'inscrivent dans des entités naturelles ou agricoles, limitant les risques inhérents à l'urbanisation.

La majorité des habitats d'intérêt identifiés dans la zone Natura 2000 de la Nive sont intégrés à la zone N, Ap ou Np qui limite les possibilités de constructions et d'aménagement : **au total plus de 99% de l'emprise des zones Natura 2000 s'inscrivent en zone N ou A.**

Mais sous réserve de la précision graphique du DOCOB, le PLU ne remet pas en cause l'existant de ce territoire car les projets de développement s'inscrivent dans la continuité de l'existant.

Niveau d'incidence :

Surfaces totale des zones affectées au développement (zones U, AU)	32.73ha
Surfaces consacrées aux zones naturelles strictes dans le PLU (N, Np)	2776.96ha
Surfaces des zones spécifiques en zone N (camping, tourisme..)	5.19ha
Bilan	

Détail des Mesures prises :

Règlement	Zone naturelle restrictive
Orientations d'aménagement	Sans objet
Zonage	Intégration des continuités écologiques en zone Naturelle
Indicateurs et Mesures de suivi	Sans objet, le zonage permet la protection de ces espaces Une partie de ces espaces sont concernés par les indicateurs liés à Natura 2000

Le projet de PLU contribue à la préservation des milieux naturels et de ses fonctionnalités.

IV.1.5 - L'ESPACE AGRICOLE

L'inventaire des structures agricoles a permis d'identifier l'outil de travail et les zones agricoles **A** fonctionnelles qui permettent un déploiement de l'activité agricole sans accumulation de contraintes liées notamment à la dispersion de l'habitat.

Au total, la **zone A** couvre près de **985.12ha** environ, soit 25.92% du territoire communal.

Le sous-secteur Ap concerne des espaces de constructibilité agricole limitée du fait des enjeux paysagers ou AOC. En zone Ap l'extension possible de l'existant est prévue, dans la limite de 20% de la surface de plancher si cette extension est nécessaire à l'activité agricole.

L'ensemble de l'outil de travail agricole a été respecté, seules des emprises insérées dans les franges bâties ou en continuité de zones bâties ont été intégrées aux zones où les constructions sont autorisées ; les périmètres liés aux structures agricoles ont été respectés majoritairement sauf au niveau de la zone UBd de Satali, et UB de Olha : une partie des zones U est concernée par le périmètre de 50 m du bâtiment d'élevage sur une marge qui était déjà grevée à terme par l'habitat proche.

L'ensemble des exploitations est inclus dans la zone agricole.

Le zonage U, AU ne porte pas sur des terrains voués à des cultures pérennes, ni sur l'AOC Irouléguy (100% des zones AOC Irouléguy sont en A ou Ap).

Le développement urbain s'est toutefois étendu essentiellement sur des parcelles agricoles, sur des espaces de franges avec le tissu urbain, sans remettre en cause des ensembles fonctionnels.

Le PLU s'est attaché à garantir le maintien de l'outil de travail agricole dans l'intérêt de cette activité économique, et des paysages communaux.

L'objectif de conserver un outil de travail fonctionnel pour aider à la pérennité de cette activité a guidé la définition des **zones A** du PLU.

Enfin les possibilités d'extension limitée des édifices existants et isolés dans la zone agricole ne peuvent engendrer de nouveaux impacts du fait de la limitation autorisée.

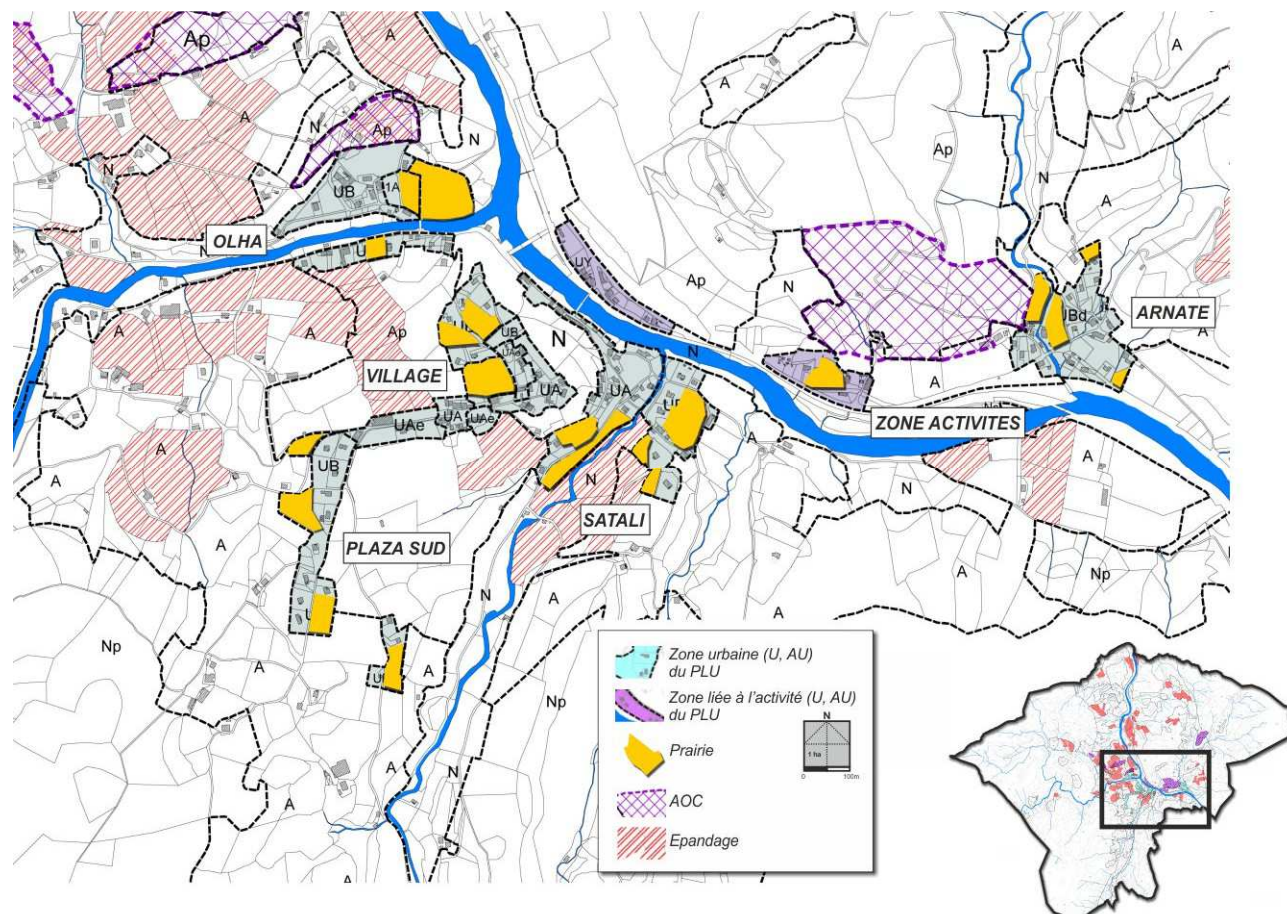
Dans le détail, le projet de zonage présente des impacts mesurés eu égard aux enjeux de développement, en terme direct et indirect sur des emprises agricoles exploitées.

La consommation des espaces agricoles

Le zonage du PLU consomme globalement :

- en zone U : 4.38ha de terres agricoles, dont 0.40ha en activité, pour un potentiel de 23 logements
- en zone AU : 2,34ha (prairie non concernée par l'AOC) pour un potentiel de 37 logements

Soit un total de 8.00ha de terres agricoles actuelles étant affectées à une vocation urbaine dans le PLU dont 0ha concernent des terres du périmètre de l'AOC Irouléguy.

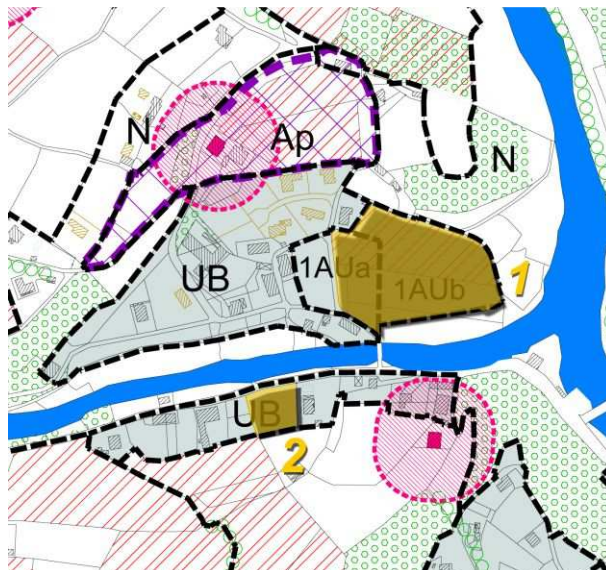


Localisation des surfaces agricoles impactées par le PLU de Bidarray

Impacts directs :**Quartier Olha**

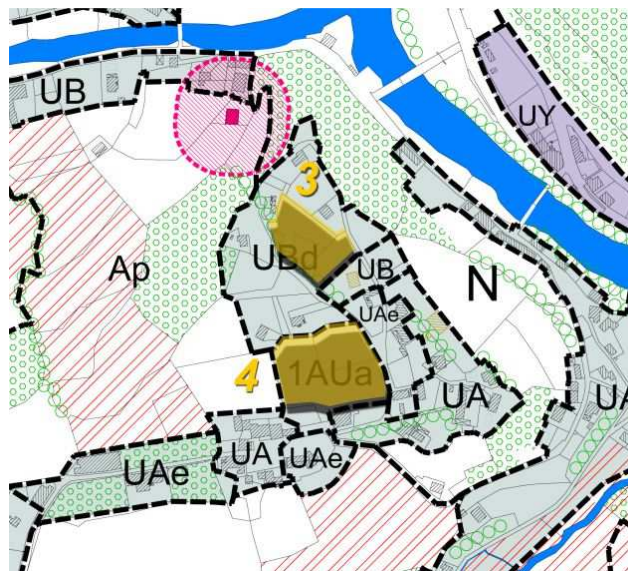
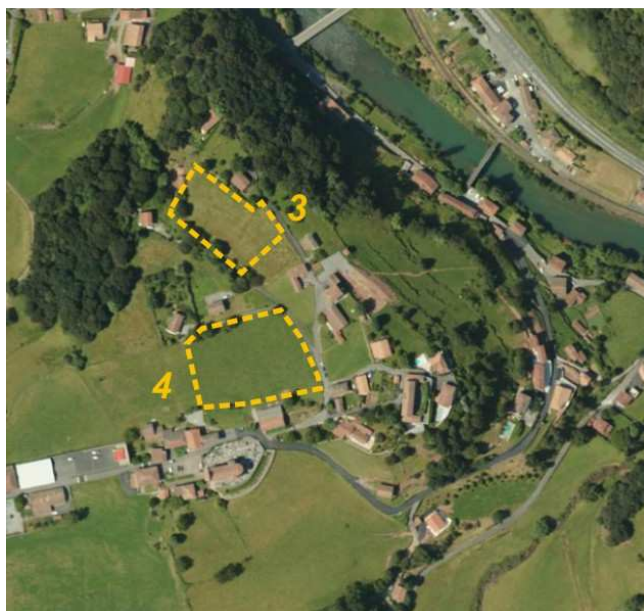
Surface consommée de **1.49ha** en nature de prairie déjà contrainte par l'habitat situé autour.

1 : 1.30ha (prairie et épandage) - 2 : 0.19ha (prairie et épandage)

**Le village**

Surface consommée de **1.16ha** en nature de prairie déjà contrainte par l'habitat situé autour.

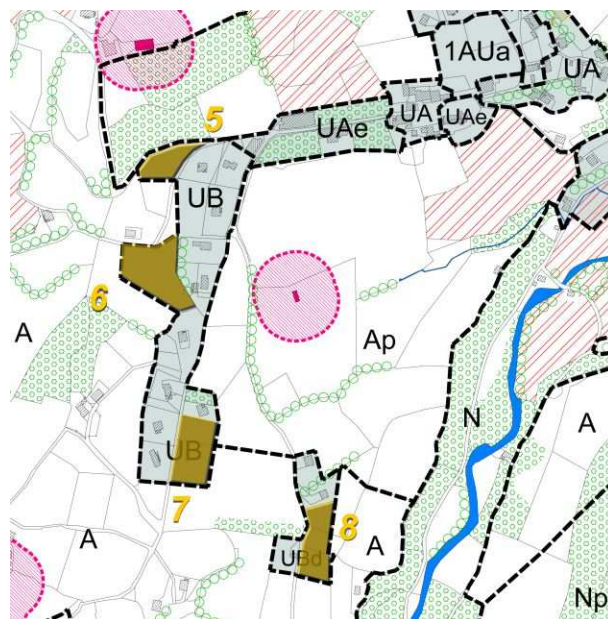
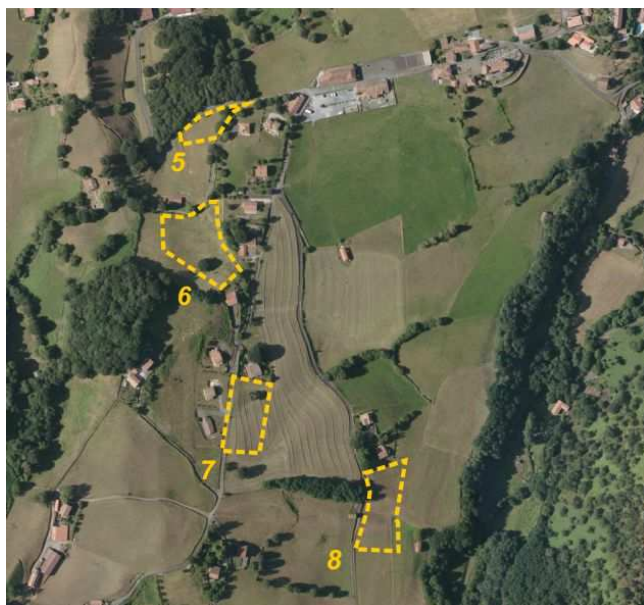
3 : 0.42ha (prairie) - 4 : 0.74ha (prairie)



Quartier Plaza Sud

Surface consommée de **1.51ha** en nature de prairie déjà contrainte par l'habitat situé autour.

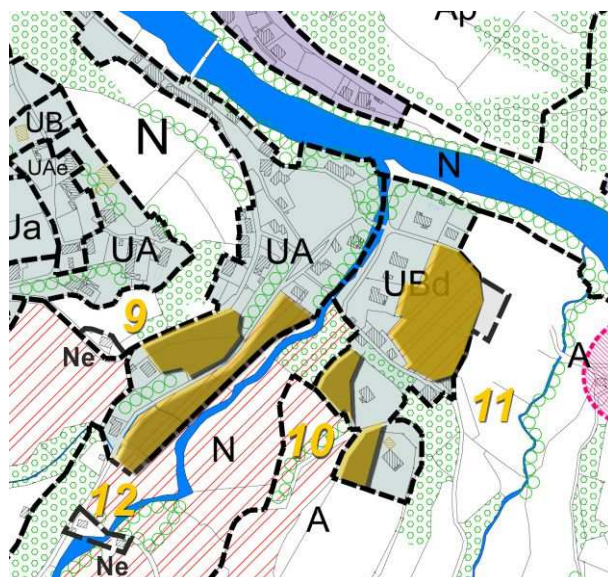
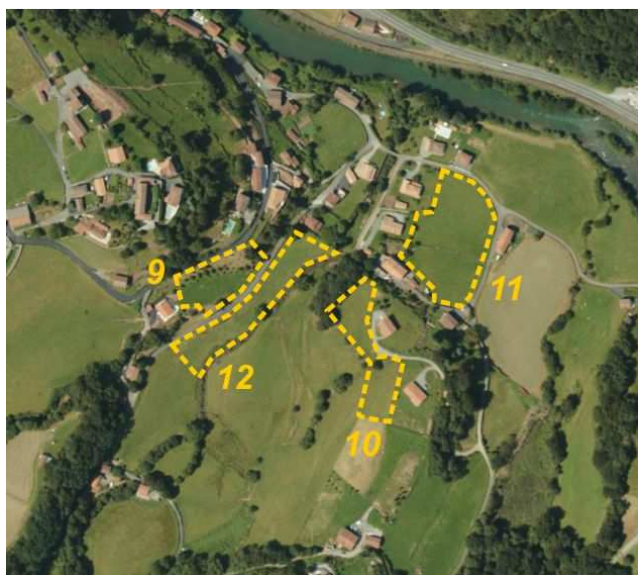
5 : 0.22ha (prairie) - 6 : 0.53ha (prairie) - 7 : 0.41ha (prairie) - 8 : 0.35ha (prairie)



Quartier Satali

Surface consommée de **2.07ha** en nature de prairie déjà contrainte par l'habitat situé autour.

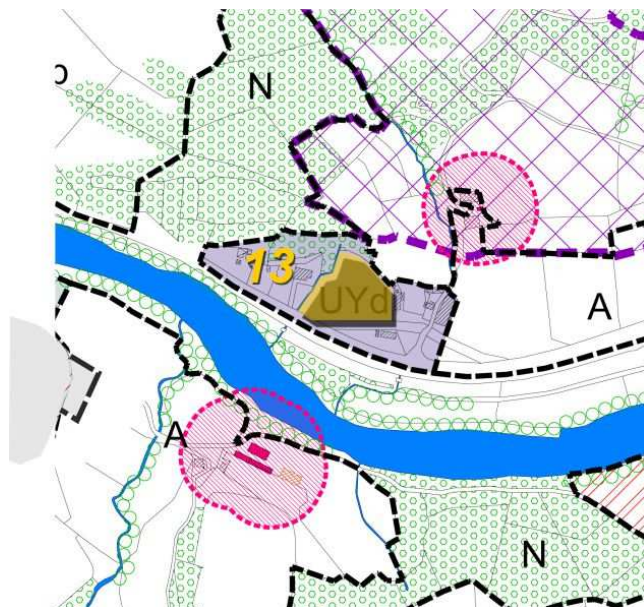
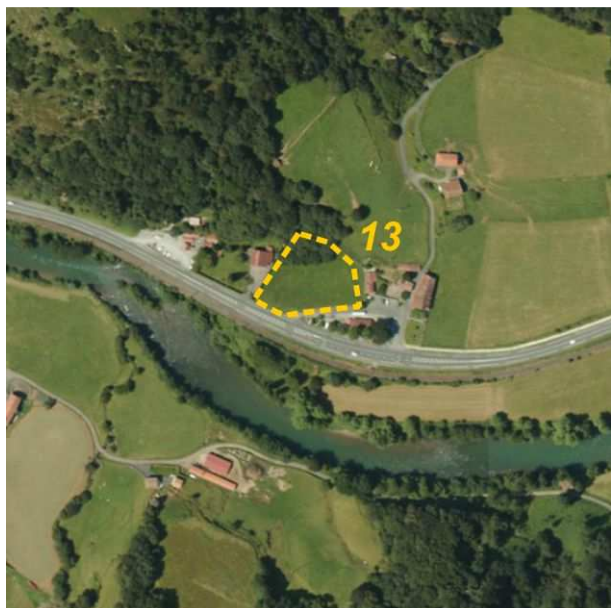
9 : 0.38ha (prairie) - 10 : 0.34ha (prairie) - 11: 0.80ha (prairie et épandage) - 12 : 0.55ha (prairie et épandage)



Zone d'activités

Surface consommée de **0.40ha** en nature de prairie déjà contrainte par les constructions situées autour.

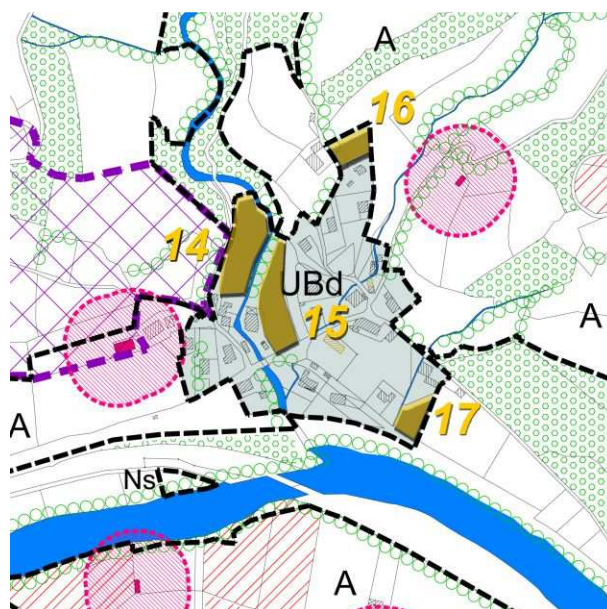
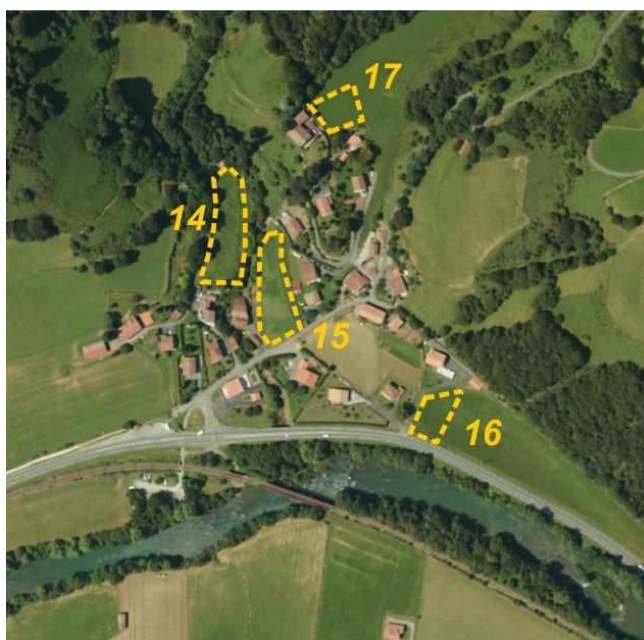
13 : 0.40ha (prairie)



Quartier Arnate

Surface consommée de **1.84ha** en nature de prairie déjà contrainte par l'habitat situé autour.

14 : 0.31ha (prairie) - 15 : 0.25ha (prairie) - 16 : 0.12h (prairie) - 17 : 0.10 (prairie)



Zones	Surface totale de la zone (ha)	Surface libre en ha	Surface agricole (ha) consommée	Occupation des surfaces agricoles	Surface Epandage (ha) concernée par la construction
UA	5.73	0.93	0.93	Prairie	0.55
UAe	2.02				
UB	8.56	1.64	1.35	Prairie	
UBd	10.68	3.46	2.69	Prairie	0,80
UY	1,50				
UYd	1,72		0,40	Prairie	
sous total U	30.21	6.03	5.37		1.35
1AUa	1,50	1,50	1,03	Prairie	0,14
1AUb	1.02	1.02	1.02	Prairie	0,60
sous total AU	2.52	2.52	2.05		0,74
TOTAL U et AU	32.73	8.55	7.42		2.09

Impacts indirects : limitation du mitage ou du morcellement de l'espace agricole :

Les extensions et développement s'inscrivent en continuité des implantations de bâtis existants, ce qui a permis de préserver les différentes entités agricoles en évitant un morcellement et la création de contraintes nouvelles notables pour l'activité agricole.

L'impact sur l'activité agricole et la consommation des espaces agricoles reste modéré et ne remet pas en cause des unités fonctionnelles.

Niveau d'incidence :

Surfaces agricoles exploitées ou exploitables existantes	2081ha
Surfaces agricoles exploitées ou exploitables affectées à d'autres vocations dans le PLU	7.42ha
Surfaces consacrées au zonage A dans le PLU (hors secteur Ae)	985.12ha
Bilan : consommation	-7.42ha

Détail des Mesures prises :

Règlement	Zone Agricole réservée à la constructibilité nécessaire à l'activité agricole
Orientations d'aménagement	Sans objet
Zonage	Préservation des entités agricoles fonctionnelles, absence d'habitat dispersé supplémentaire, prise en compte de la mixité des espaces par des sous-secteurs de taille et capacité limitées qui ne remettent pas en cause l'activité agricole
Indicateurs et Mesures de suivi	Suivi de la consommation des 8ha de terres agricoles et densité réalisée Surface de la zone A ±985.12ha

IV.1.6 - LES ENTREES DE VILLE

La question des entrées de ville, et la préservation de la qualité des lieux est intégrée à la partie « paysage » ci-dessus.

La route départementale n'est pas concernée par l'amendement Dupont qui prévoit une inconstructibilité de 75m de part et d'autre de son axe en dehors des zones urbanisées.

Le contour des zones de développement reste dans la structure existante et n'impacte pas sur l'approche du village par le principal axe de circulation que constitue la Départementale Bayonne/St Jean Pied de Port.

IV.1.7 - LE BRUIT, LES RISQUES INDUSTRIELS et LES NUISANCES LIEES AUX ACTIVITÉS, LES RISQUES NATURELS

Le bruit et les risques industriels et nuisances

La commune doit prendre en compte les transports terrestres générateurs de bruit.

Le développement des abords directs de la route départementale (route induisant des nuisances sonores) n'a été prévu que pour la zone d'activité.

Les proximités zone d'activité/habitat n'ont pas été augmentées de même que les proximités habitat/route départementale, le PLU ayant maintenu un état de fait existant.

Le développement supplémentaire de l'habitat n'a pas été prévu afin de ne pas soumettre de nouvelles populations à des nuisances.

De même la définition des zones de développement a respecté les entités agricoles, évitant d'insérer des zones urbaines dans les entités agricoles.

Les risques naturels

La commune est concernée par les risques naturels inondation et remontée de nappe, retrait et gonflement des argiles ; les autres risques ne sont pas impactant pour le développement urbain.

La commune ne dispose pas d'un PPRI (Plan de Prévention des Risques d'Inondation).

Le risque inondation sur la commune reste limité aux espaces agricoles riverains de la Nive et de ses principaux affluents.

Le PLU s'est attaché à ne pas aggraver les risques en :

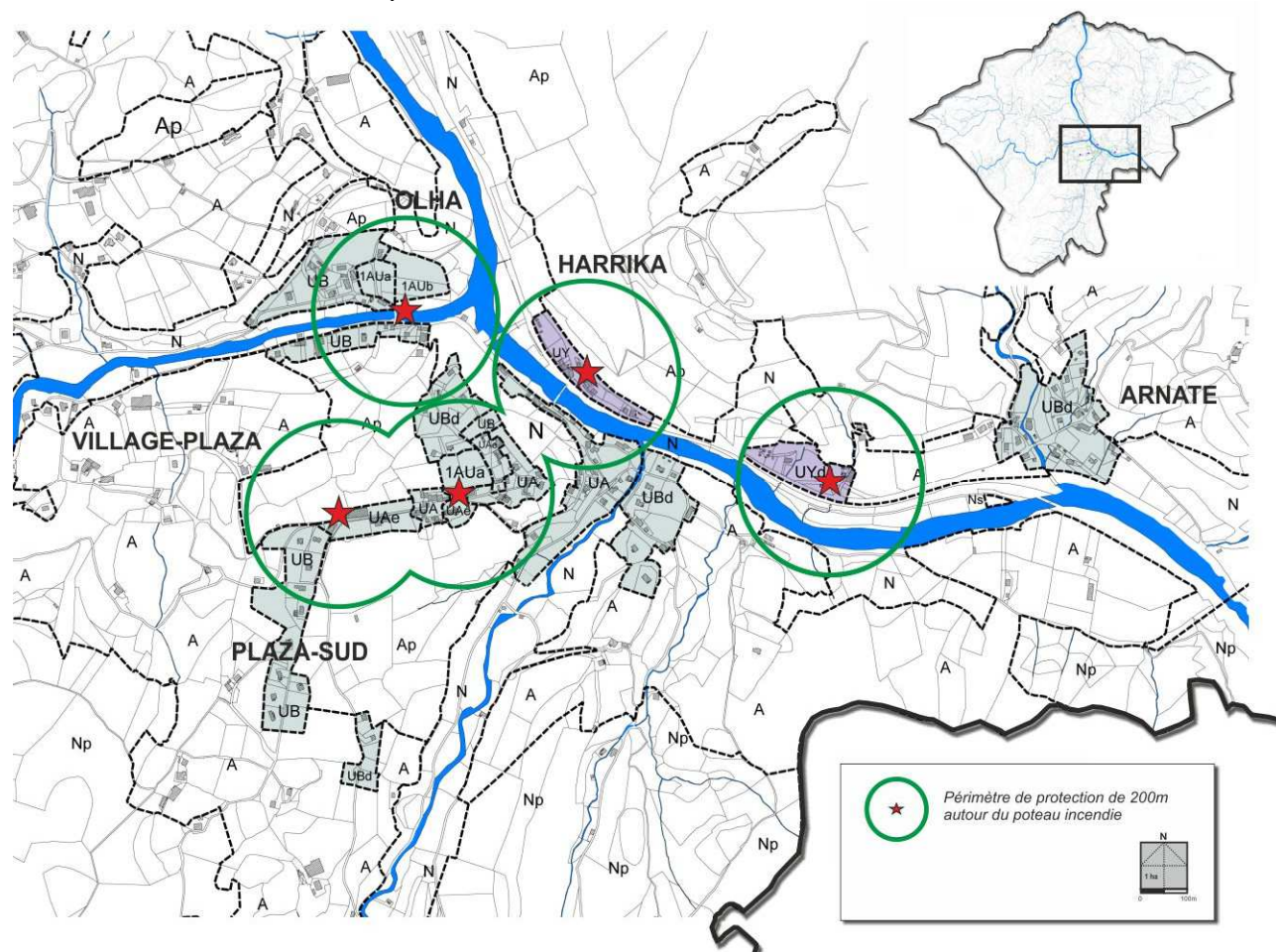
- ne permettant pas d'habitation nouvelle sur les zones exposées et en mettant en recul les zones destinées à des constructions nouvelles
- en limitant l'augmentation des surfaces imperméabilisées par un projet très limité
- en prévoyant des zones de développement d'ensemble qui seront soumises à la Loi sur l'eau.
- en assurant le maintien des thalwegs naturels ou de vastes entités naturelles pour assurer la répartition des eaux de ruissellement et tamponner les effets des épisodes pluvieux importants

La répartition des zones de développement du bâti ne remet pas en cause la capacité des exutoires naturels à absorber les eaux de ruissellement. Le règlement a prévu des dispositions spécifiques par précaution.

Afin de prendre en compte les sensibilités liées aux eaux de ruissellement, le règlement indique dans les zones urbanisées des dispositions relatives à cette préoccupation, à l'article 4, en prévoyant la possibilité d'imposer des bassins de rétentions dans les secteurs sensibles par le biais de l'application de l'article R111-2 du Code de l'Urbanisme. Le débit de fuite est également fixé à 3l/s/ha et la pluie de retour 30 ans est imposée comme référence aux calculs.

Le risque argile ne présentant pas de secteur de risque fort, le PLU n'a pas pour effet de produire des risques supplémentaires sur des espaces à fort aléas.

La défense incendie et le risque feu de forêt



Superposition du zonage U/AU (gris/violet) et de la défense incendie

Le développement ne concerne pas des zones de proximité de grands massifs boisés. Il concerne des zones urbaines équipées sauf ponctuellement les quartiers en bas du bourg et Arnaté qui devront être équipés au fur et à mesure des constructions.

La sécurité incendie n'est pas totalement assurée dans les zones de développement prévues par le PLU : elle sera mise en place au fur et à mesure des constructions.

Le Projet de PLU a limité l'exposition au risque de nouvelles population et à éviter d'augmenter les niveaux de risque.

Niveau d'incidence :

Surface couverte par le PPRI	0ha
Surface des zones bâties urbaines existantes concernées par un risque PPRI	0ha
Atlas et connaissance locale	2.05ha
Surface couverte par le risque argile fort	0ha
Surface en zone de bruit	0 ha

Détail des Mesures prises et indicateurs :

Règlement	Indication d'un débit de fuite, et de bassin de rétention dans les secteurs sensibles
Orientations d'aménagement	Sans objet
Zonage	Evitement des zones à risque dans la définition des zones de développement
Indicateurs et Mesures de suivi	Surface des zones bâties urbaines concernée par un risque : PPRI : 0ha Atlas et connaissance locale : 2.05ha Surface libre destinée au logement concernée par un risque : PPRI : 0 ha Atlas et connaissance locale : 0ha

IV.1.8 - LES RESSOURCES EN EAU ET L'ASSAINISSEMENT

La ressource en eau, tant d'un point de vue qualitatif ou quantitatif conditionne la qualité des habitats, donc la biodiversité. Elle constitue également un enjeu majeur en termes d'alimentation en eau potable.

Les impacts du PLU concernent :

- les pollutions engendrées par le projet via la gestion des eaux usées et des eaux pluviales
- l'augmentation des prélèvements sur la ressource en eau en fonction des apports de population prévisibles

L'approche quantitative

La commune de *Bidarray* présente des ressources exploitées en régie sur son territoire ; elles sont concernées par des périmètres de protection.

La consommation annuelle moyenne des abonnés domestiques est d'environ 117m³ par an pour l'année 2012.

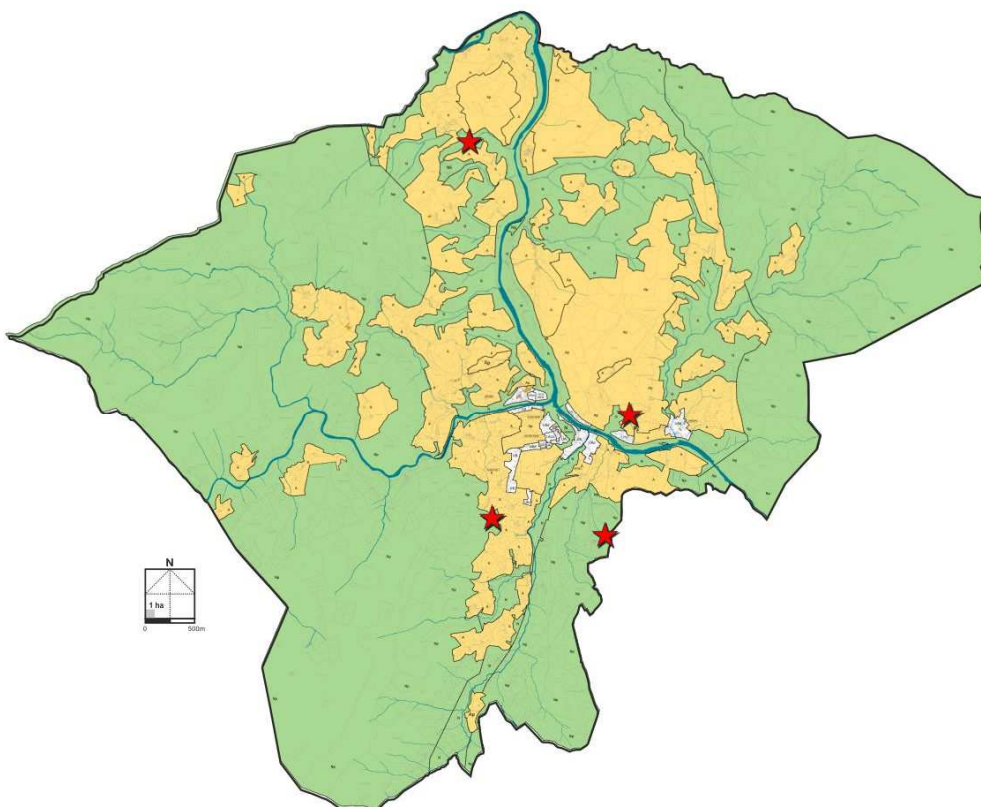
Le projet de PLU en produisant un potentiel théorique de 75 logements à long terme, implique une augmentation de consommation de plus de plus de 8 000 m³ (soi 22 m³/jour) par an sans compter les consommations liées aux zones d'activité.

La capacité résiduelle de la ressource étant de plus de 60 m³/jour permet de couvrir les besoins à venir.

Le projet de PLU reste compatible avec la capacité actuelle de la ressource

L'approche qualitative

Zonage et périmètre de protection des captages



*Superposition des captages (étoiles rouges) sur le zonage PLU
Zone naturelle (vert), zone agricole (jaune), zone urbaines (blanc)*

Les périmètres de protection des captages sont intégrés au zonage N ou A. La servitude de ce périmètre encadre les dispositions relatives aux constructibilités dans cet espace, conformément aux objectifs de protection de la qualité des eaux.

Les eaux usées

Actuellement l'assainissement des eaux domestiques est assuré par un réseau collectif raccordé à une station d'épuration pour la majorité des espaces bâtis et des zones d'activité (bourg, quartier Olha et bas du bourg). Les écarts relevant de dispositifs autonomes avec une aptitude des sols variable.

L'ensemble du potentiel constructible modulé du PLU pour le logement concerne à la fois des zones raccordées ou prévues d'être raccordées au réseau collectif d'assainissement et des espaces de quartiers non équipés

Urbanisation immédiate : 14 logements prévus sur le réseau collectif d'assainissement et 24 relevant de l'assainissement individuel

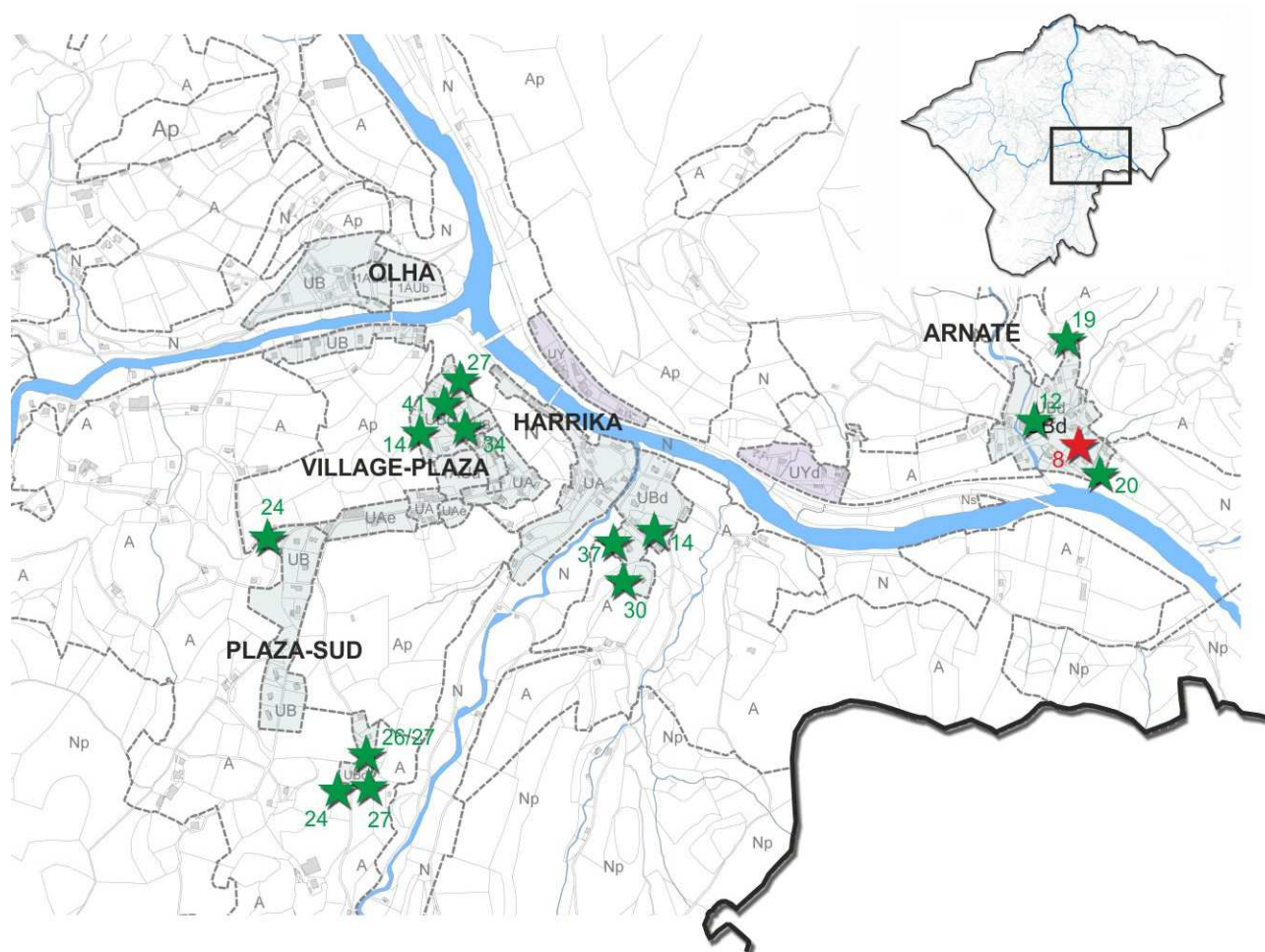
Urbanisation différée à court/moyen terme (1AU) : 37 logements prévus sur le réseau collectif d'assainissement

Changement de destination : une quinzaine de logements en autonome

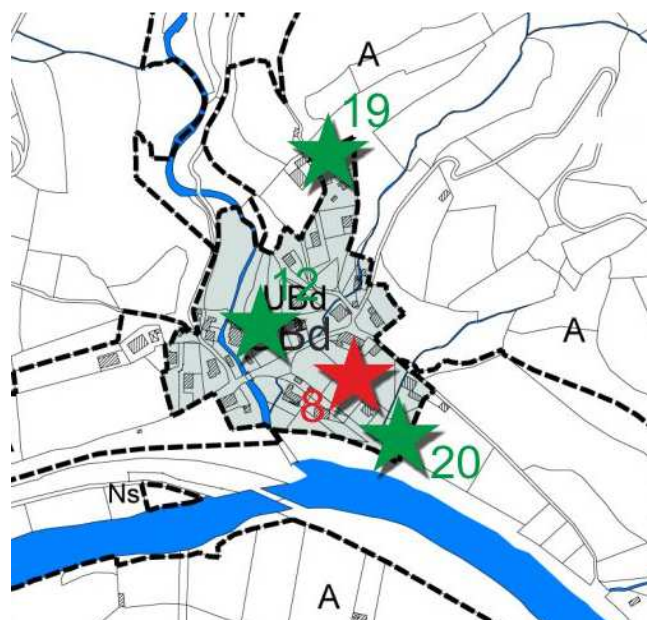
Au bilan, si l'on reprend notre hypothèse (1 logement induit entre 1,7 et 2 habitants), le potentiel sur le réseau collectif est au maximum de 100 habitants, ce qui rentre dans le résiduel de 386 équivalent habitant de la station d'épuration.

On notera que le zonage de l'assainissement collectif est en cohérence avec le PLU.

Zonage	Assainissement collectif bourg En nombre d'abonnés		Assainissement autonome	
	Existant raccordé	Potentiel théorique supplémentaire PLU	Existant	Potentiel théorique supplémentaire PLU
U	83	14	320	24
1AU		37		0
Changement destination				15
Sous-Total		51		39
Total	134		359	
Capacité résiduelle de la station d'épuration	287 équivalents habitants soit 115 logements ce qui est compatible avec les 51 logements potentiels du PLU			
Capacité des sols en autonome	1 test compris entre 6 et 10 mm/h, correspondant à 2,5 équivalent-habitants en filière drainée suivie d'une infiltration en tranchée. Ces valeurs de perméabilités permettent une possibilité de mise en place d'un dispositif autonome selon la nature et la taille du projet, sous couvert d'une expertise d'un bureau d'étude certifiant l'absence d'impacts environnemental et sanitaire sur le milieu. En tout état de cause la parcelle concernée est au milieu d'habitations et l'impact reste marginal.			



*Localisation des tests de perméabilité réalisés en Décembre 2011 (SCE), Septembre 2012 (SCE) et Novembre 2014 (SCE)
(en vert et rouge : résultats des tests)*



Localisation des tests dans le quartier Arnaté

L'estimation théorique du PLU est conforme avec la capacité programmée de la station d'épuration. En ce qui concerne l'assainissement autonome, seul 1 site dispose d'une capacité d'infiltration inférieure à 10 mm/h mais supérieure à 6 mm/h, ce qui permet d'envisager un dispositif efficient sous réserve d'une étude certifiant l'absence d'impact environnemental notable. La conformité des dispositifs autonomes est prévue par la Loi et est de la compétence du SPANC.

Assainissement Pluvial

Les eaux pluviales non gérées sont également une source importante de pollution des eaux. La pollution diffuse provient des eaux pluviales qui s'écoulent à la surface du sol et le pénètrent. En s'écoulant, les eaux de ruissellement se chargent de polluants naturels et artificiels pour ensuite les déverser dans le milieu hydrographique superficiel ou souterrain.

Ces polluants comprennent :

- les excédents d'engrais, de produits phytosanitaires provenant des terres agricoles et des secteurs résidentiels
- les huiles, résidus des carburants, les graisses et les produits chimiques toxiques provenant des ruissellements urbains
- les sédiments provenant des ruissellements de toute nature (matières en suspension produites par des aires naturelles, ou des surfaces urbaines, industrielles) et de l'érosion superficielle
- les bactéries et les éléments nutritifs provenant du bétail, des excréments d'animaux et des assainissements non collectifs défectueux

La configuration de la commune (implantation urbaine, topographie) et la qualité des sols font que la gestion des eaux pluviales reste une gestion qui s'effectue :

- par infiltration directe chez les particuliers
- par des réseaux de collecte ponctuels
- par gestion dans les fossés, noues bordant les voies, avec une partie infiltrée

La gestion des eaux pluviales est aujourd'hui réalisée de façon individuelle pour les habitations via des dispositifs d'infiltration. Les impacts sont négligeables en termes de pollution.

La récolte des eaux pluviales de la voirie dans le bourg, avec comme milieu récepteur final la Nive ne fait pas l'objet de traitement spécifique. Le PLU ne produit pas de changement majeur de la situation existante.

Le milieu récepteur est la Nive : du maintien de sa ripisylve dépendra la régulation des eaux de ruissellement tant au niveau quantitatif que qualitatif avec un fort pouvoir d'infiltration / rétention/dépollution.

Le potentiel en autonome étant prévu sur des sols aptes à des filières d'infiltration sauf pour un cas, les risques de pollution liés à l'assainissement autonome sont limités.

Le problème des pollutions par les eaux pluviales reste marginal également eu égard au projet d'urbanisation, modéré et vigilant en matière de maintien de surfaces libres et non imperméabilisées.

L'impact du PLU sur la ressource en eau est marginal et compatible avec la capacité des ressources et du milieu récepteur

Mesures compensatoires et de suivi

- expertise spécifique démontrant la possibilité d'assainissement sans impact environnemental notable sur les sites où les tests d'infiltration le nécessitent.
- suivi des assainissements autonome par le SPANC permettant d'adapter les filières sans rejet et de -
- vérifier la conformité et les impacts
- suivi de la qualité des eaux des principaux affluents récepteurs sensibles
- mise en place de dispositif de décantation/infiltration dans le cadre d'opération de lotissement ou d'activités, et de la directive cadre eau

Niveau d'incidence :

Nombre de logements supplémentaires prévus en assainissement collectif dans le PLU	51 logements
Nombre de logements supplémentaires prévus en assainissement autonome	24 logements supplémentaires possibles, + 15 changements de destination sous réserve de l'aptitude des sols
Bilan	Augmentation du nombre des dispositifs autonomes Augmentation des ruissellements compatibles avec la capacité d'infiltration des espaces

Détail des Mesures prises :

Règlement	Impose de ne pas aggraver le débit de fuite et fixe ce débit à 3l/s/ha Prise en compte de la pluie de retour 30 ans pour le calcul des infrastructures pluviales Raccordement imposé au réseau collectif sauf en zone UBd
Orientations d'aménagement	Non concerné
Zonage	Indice d pour minimum parcellaire lié à l'assainissement autonome
Indicateurs et Mesures de suivi	Suivi des assainissements autonome par le SPANC Suivi de la qualité de la Nive Indicateurs : nombre de logements en autonome, nombre de logements en collectif, qualité des eaux Nive Niveau des indicateurs janvier 2012 : Nombre de logement en autonome : 320 Nombre de logement en collectif : 83 Qualité des eaux de la Nive (état 2006/2007): Etat écologique bon (état de la masse d'eau 2006/2007)

IV.1.9 - LA CONSOMMATION DE L'ESPACE

Zones d'habitat

En janvier 2011, la consommation des espaces pour l'habitat a été de 4,85ha pour 24 logements (2020m²/logements) depuis l'approbation de la carte communale soit entre 2002 et 2011. Cela correspond à une densité de 5 logements par hectare.

Au bilan (2011), il reste 11ha environ de terrains libres à la construction dans les emprises « constructibles d'habitat » de la carte communale.

Surfaces totales consacrées à l'urbain

La consommation urbaine théorique du PLU sans rétention foncière est de 8.55ha pour l'habitat. Le PLU a remanié et économiser les surfaces dédiées au développement de la carte communale.

Au bilan, toutes zones confondues sauf activités, le PLU prévoit une consommation théorique de 8550m²/an sur 10 ans pour un potentiel de 75 logements (hors changement de destination). Soit **1140m²/logement** soit une ~~nette~~ augmentation de la densification (9 logements/ha dans le PLU contre 5 dans la carte communale).

Le PLU affiche une densification de l'espace doublée par rapport au constat de consommation de la carte communale. Il prévoit pour 10 ans pour autant une consommation équivalente de surface (environ 5 ha à l'instar de la consommation carte communale 2001/2011).

Le PLU de la commune de Bidarray affiche ainsi un objectif de consommation de l'espace très satisfaisant pour une commune rurale.

Niveau d'incidence :

Surfaces consacrées au développement urbain dans la carte communale en vigueur	47,94ha
Surfaces consacrées au développement urbain dans le PLU	32.73ha
Consommation annuelle théorique via le PLU	0.5ha
Bilan : consommation supplémentaire	8.55ha pour l'habitat

Détail des Mesures prises :

Règlement	Densification du fait de l'obligation de raccordement au réseau collectif d'assainissement en zone UA, UB et 1AU
Orientations d'aménagement	Densification accompagnée
Zonage	Zonages 1AU permettant de maîtriser le rythme de développement en fonction de l'avancée des équipements
Indicateurs et Mesures de suivi	Bilan tri annuel de la production de logements et des surfaces consommées en zone U et AU (habitat) Indicateurs : nombre de logements produits, surfaces consommées pour le logement, densité de logements produits Niveau des indicateurs janvier 2011 : Surfaces consommées pour le logement (2001/2011) : 0,5 ha/an Surface des espaces urbanisés en zone U (habitat) =21 ha, 1AU=0 Densité urbaine en zone U 2001/2011 = 5 logements par hectare

IV.1.10 - LES TRANSPORTS, LA QUALITE DE L'AIR ET LES GAZ A EFFET DE SERRE

La problématique du transport doit être abordée aux échelles intercommunale et départementale. **Bidarray** reste une commune rurale éloignée des transports collectifs réguliers ; la desserte par le train Bayonne/St Jean Pied de Port existe et pourrait être développée à terme par un cadence plus régulier, au moins depuis Cambo les Bains.

En l'état actuel de l'avancement de la réflexion sur les transports collectifs, le PLU apporte des améliorations à l'échelle interne de la commune en privilégiant un développement polarisé compatible avec les cheminements doux.

La commune a prévu un emplacement réservé pour le stationnement près du pont qui enjambe la Nive, en lien direct avec la route départementale reliant Bayonne à St Jean Pied de Port.

Ces espaces permettent aux usagers qui habitent dans les différents quartiers de la commune de trouver une solution de mutualisation de leurs déplacements vers l'une ou l'autre de ces directions, dont on sait que ce sont les lieux d'emplois les plus importants du secteur. Ils participent en outre à améliorer la fréquentation de cet espace d'accueil pour les activités nautiques. A terme, une halte ferroviaire pourrait être envisagée.

Le Projet de PLU de **Bidarray** reste modeste en termes de développement. Son incidence en matière de qualité de l'air est difficilement appréciable : l'éloignement habitat/ travail augmente les trafics générateurs de pollution, la faible fréquentation et densité des transports collectifs multiplie les sources d'émission polluantes. Pour autant, il ne semble pas que cet enjeu soit remis en question par le projet communal.

Compte tenu de la situation de **Bidarray**, le développement urbain pressenti ne se réalise pas dans des secteurs soumis à forte émission de gaz préjudiciables à la qualité de l'air.

Le projet de PLU ne présente pas d'incidence notable sur la question des transports et de la qualité de l'air

Niveau d'incidence :

Surface des zones urbaines existantes (au sens de l'ancienne carte communale) au-delà d'un rayon de 1km du centre bourg	6.85ha
Surface des zones urbaines du PLU au-delà d'un rayon de 1km du centre bourg	4.65ha

Détail des Mesures prises et indicateurs :

Règlement	Sans objet
Orientations d'aménagement	Développement des cheminements doux, évitement des projets en impasses
Zonage	Choix spatial centré sur le bourg et ses quartiers constitués périphériques
Indicateurs et Mesures de suivi	Surface des zones urbaines libres du PLU au-delà d'un rayon de 1km du centre bourg, valeur à l'approbation : Oha

IV.1.11 - L'ENERGIE

Le PLU en prévoyant un effort de densification compatible avec la préservation des paysages et de l'identité du village, permet de réduire les consommations énergétiques d'une façon générale.

La question des énergies renouvelables a été traitée dans le nécessaire compromis entre la préservation du paysage (sensibilité paysagère importante du fait des espaces ouverts) et la nécessité de permettre le développement des énergies renouvelables et l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments.

Le règlement prévoit ainsi des dispositions d'accompagnement pour la mise en œuvre de l'isolation en respectant les édifices d'intérêt, pour l'installation des dispositifs de production d'énergie renouvelable afin de garantir leur insertion et de limiter les impacts sur l'harmonie du site. En particulier cela est interdit sur les édifices repérés comme patrimoine architectural remarquable. Pour autant cela reste possible sur les annexes ou au sol.

Le PLU permet le développement des énergies renouvelables dans le respect de l'architecture et des paysages

Niveau d'incidence :

Surface des zones urbaines où sont interdits les panneaux solaires	0ha
Edifices repérés au titre du L123-1-5-III-2° sur lesquels les panneaux solaires sont proscrits	134

Détail des Mesures prises et indicateurs :

Règlement	Le règlement interdit ponctuellement les panneaux solaires sur les édifices patrimoniaux (repérés au titre du L123-1-5-III-2°) - possibilités sur les annexes ou au sol Des mesures d'insertions sont prévues pour l'ensemble des installations liées au développement durable : isolation, énergies renouvelables, récupérateurs d'eau.
Orientations d'aménagement	Sans objet
Zonage	Sans objet
Indicateurs et Mesures de suivi	Surface des zones d'interdiction totales des panneaux solaires : 0 ha Surface des zones d'interdiction des panneaux solaires sur les toitures : 0ha

IV.1.12 - LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET ARCHEOLOGIQUE

Le patrimoine architectural est qualifié et protégé au titre des abords de Monuments Historiques et au titre de l'article L123-1-5-III-2° du CU en instituant pour ces éléments architecturaux l'obligation de demander un permis de démolir.

La collectivité peut ainsi accompagner l'évolution de son patrimoine architectural.

De plus cet élément d'information est également pédagogique dans le regard apporté et la qualification donné à un patrimoine ancien souvent remarquable dont le maintien participe de l'identité, de l'histoire et de la culture d'un territoire.

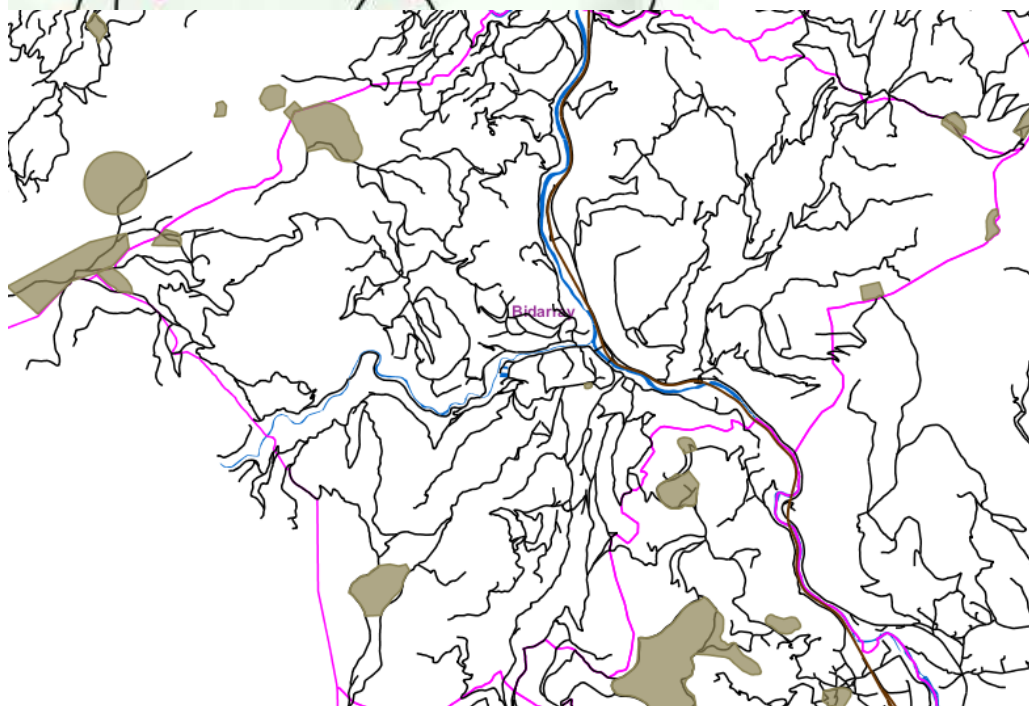
Afin d'aller encore plus loin dans cette démarche, la commune a joint au règlement du PLU un document complémentaire appelé « cahier de recommandations architecturales » afin d'apporter à la fois des éléments d'explications pédagogique mais également d'apporter des illustrations de ce qui est attendu ou de ce qui est à éviter.



Les zones archéologiques sensibles se situent aux abords de l'église et sur les hauteurs ; pour ces dernières, leur situation en zone naturelle ne remet pas en cause leur conservation.

Zone archéologique Eglise

Source : (pigma)



Ensemble des zones archéologiques sensibles sur la commune (pigma)

CHAPITRE V

IMPACTS, INDICATEURS et MOYENS DE SUIVI

V.1 - EFFET SUR DES ESPACES SUSCEPTIBLES D'ETRE AFFECTES NOTABLEMENT

Cette partie ne traite que des espaces non concernés par Natura 2000 qui sont traités dans le paragraphe suivant. Les impacts sur la consommation des espaces agricoles et l'agriculture ont été traités dans un paragraphe spécifique.

Aucun espace n'est concerné (en effet la couverture Natura 2000 est telle que la majorité du territoire communal est concernée)

V.2 - INCIDENCES NATURA 2000

Source : docob du site natura 2000 Nive, Artzamendi, Aldudes, terrain, FSD,

Préalable méthodologique (extrait d'une note du Syndicat des Nives, M Coinon)

Mode d'obtention des données et interprétation des enjeux :

Etant donné la surface du site et l'immense linéaire de cours d'eau, deux approches différentes ont permis de cartographier les habitats naturels du site :

- Sur les secteurs surfaciques où le lit majeur du cours d'eau est large, Biotopie a prospecté l'ensemble des milieux naturels, et la cartographie qui en résulte constitue une cartographie effective des habitats naturels.

- Sur les secteurs linéaires et les têtes de bassin versant, les prospections ont servi d'échantillon pour réaliser une extrapolation des habitats naturels sur les secteurs homogènes au niveau géologique et recouvrement. Cette cartographie constitue donc une cartographie potentielle des habitats naturels.

L'analyse des cartes d'habitats naturels et d'habitats d'intérêt communautaire doit donc se faire en considérant les deux niveaux d'information : l'habitat naturel cartographié sur le polygone et la méthode employée pour obtenir cette information : prospection effective, cartographie aérienne ou extrapolation

Les cartes ci-dessous représentent les habitats d'intérêt communautaires recensés aux alentours du bourg de Bidarray dans le cadre du diagnostic écologique du DOCOB du site Natura 2000 « La Nive », et le mode de prospection utilisé. La superposition de ces deux cartes nous aidera à mieux interpréter les données.

Précautions à prendre pour l'habitat 91E0* - Forêts alluviales à *Alnus Glutinosa* et *Fraxinus Excelsior* :

Suite à un complément d'information formulé par le Conservatoire Botanique Pyrénées-Midi Pyrénées, il convient de traiter la donnée concernant cet habitat d'intérêt communautaire avec la plus grande prudence. En effet, ne peut être considéré comme habitat d'intérêt communautaire qu'une forêt alluviale disposant d'une largeur de végétation suffisante pour exprimer toutes ses strates de végétation (herbacée, arbustive, arborée).

Autrement dit, les alignements d'arbres le long des berges ne comportant qu'une rangée d'arbres, ne peuvent pas être considérés comme des habitats d'intérêt communautaire.

V-2-1- IMPACT GENERAL SUR LA ZONE NATURA 2000

Les emprises Natura 2000 concernent 3640.38ha sur les 3800ha du territoire communal, soit plus de 95% du territoire.

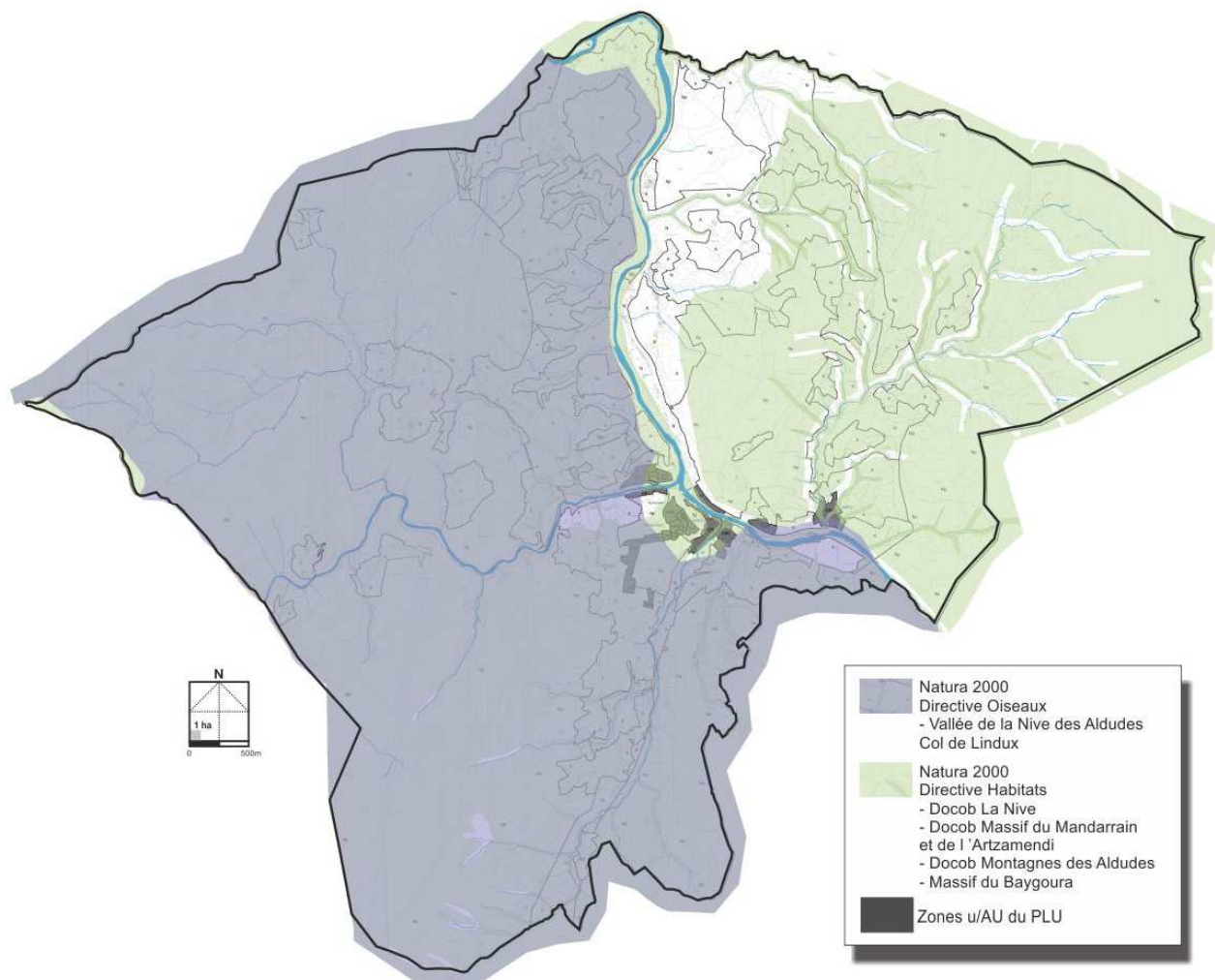
Le PLU a pris en compte la localisation des habitats naturels d'intérêt à travers les inventaires existants, les enjeux Natura 2000.

L'ensemble des sites d'intérêt a fait l'objet d'un zonage N majoritaire, formalisant l'intérêt de ce patrimoine naturel :

- les milieux naturels d'intérêt communautaires identifiés dans le cadre du Docob de la Nive, de la Montagne des Aldudes et du massif Artzamendi/Mondarrain sont majoritairement préservés (zone A, Ap ou N, Np) avec des protections ponctuelles (Espace Boisé Classé ou éléments de paysage comme le Baztan)

- les formations naturelles d'intérêts recensées dans le cadre du diagnostic multi-usage de la commune de **Bidarray** l'ont été également (source : D Lassalle, Diagnostic multiusage des communes de Bidarray et d'Ixassou, restitution finale, novembre 2008, LPA Oloron)

La ventilation du zonage PLU concernant les emprises Natura 2000 montre que près de 75% de la zone Natura 2000 a fait l'objet d'un **zonage N** ou Np (pastoral).



Superposition zonage du PLU et zone Natura 2000

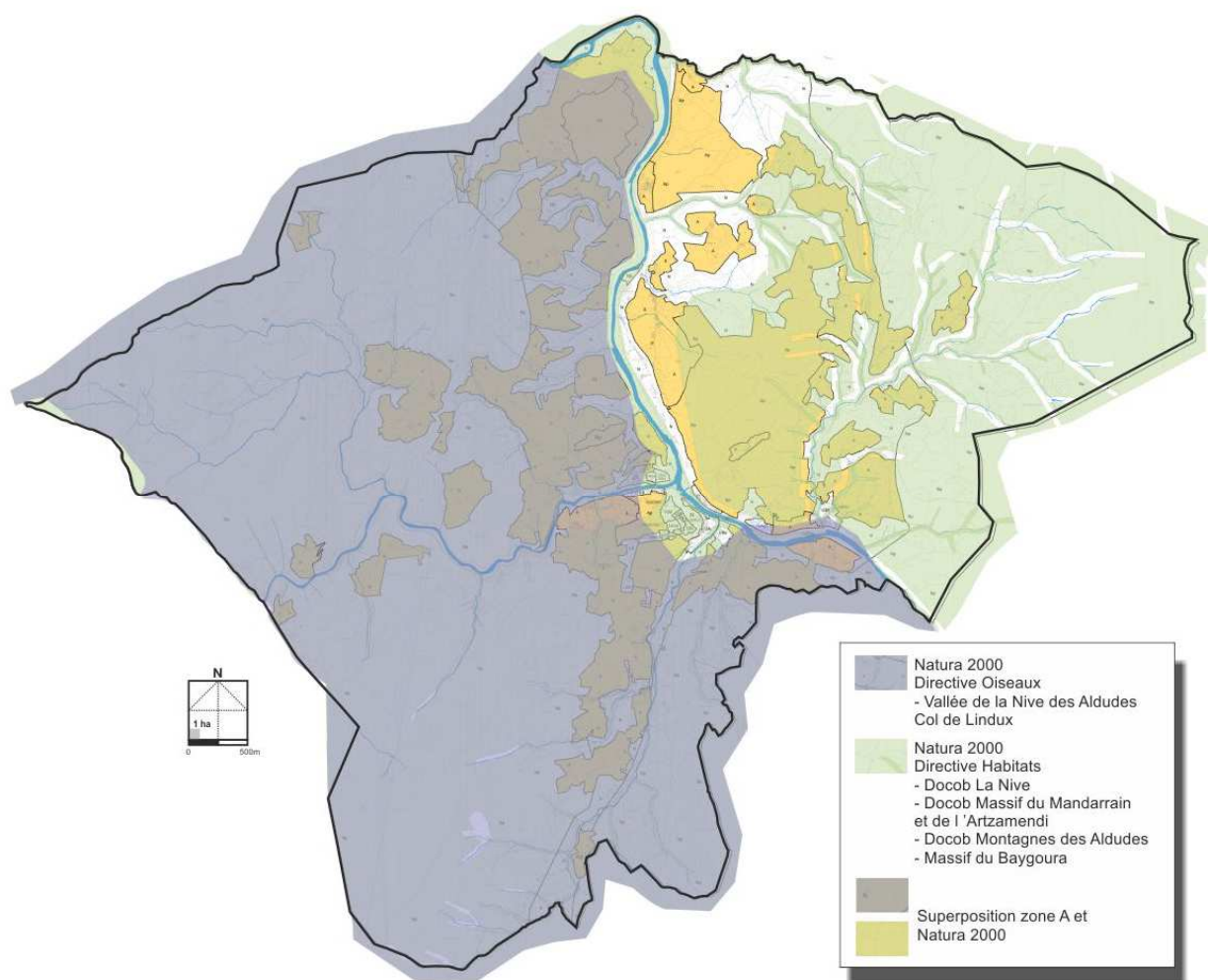
V-2-2 -IMPACT DES PROTECTIONS AU TITRE DES EBC ET DU L123-1-5-III-2° : LA PROTECTION DES BIODIVERSITES

Localisation	Impact environnemental potentiel Positif, négatif, direct, indirect, cumulatif	Mesure de réduction et d'accompagnement
Paramètres concernés		Surface : 105 ha soit 3% du territoire communal
paysage	Impact potentiel positif (inconstructibilité) Protection des abords du Baztan	Sans objet
biodiversité	Impact positif à neutre, maintien des vocations existantes, continuité écologique maintenue, évitement d'aménagement pour les loisirs nautiques	Sans objet
Patrimoine architectural ou archéologique	Neutre	Sans objet
risque	Neutre	Sans objet

V-2-3- IMPACT DU ZONAGE A: UNE CONTRIBUTION COMPLEMENTAIRE AU MAINTIEN DES BIODIVERSITES

Zone	Surface en ha	% Surface Natura 2000	Surface libre en ha	Observations
A et Ap	855.71	24%		<p>Zone agricole dont la zone Ap est une zone de constructibilité limitée.</p> <p>La constructibilité agricole reste contingentée à la nécessité liée à l'exploitation, donc limitée. De plus cette activité permet de maintenir une certaine biodiversité. Ont été majoritairement exclus les sites naturels d'intérêt ou sensibles.</p> <p>Le PLU délimite des zones agricoles existantes dans leurs grandes entités et reconduit une situation existante sans modifier la réalité en présence.</p>

855.71ha soit 24% de la surface des zones Natura 2000 du territoire communal sont en zone agricole. Cela correspond à une réalité du territoire actuel et ne modifie donc pas la situation existante.



Superposition zonage A/Ap et Natura 2000

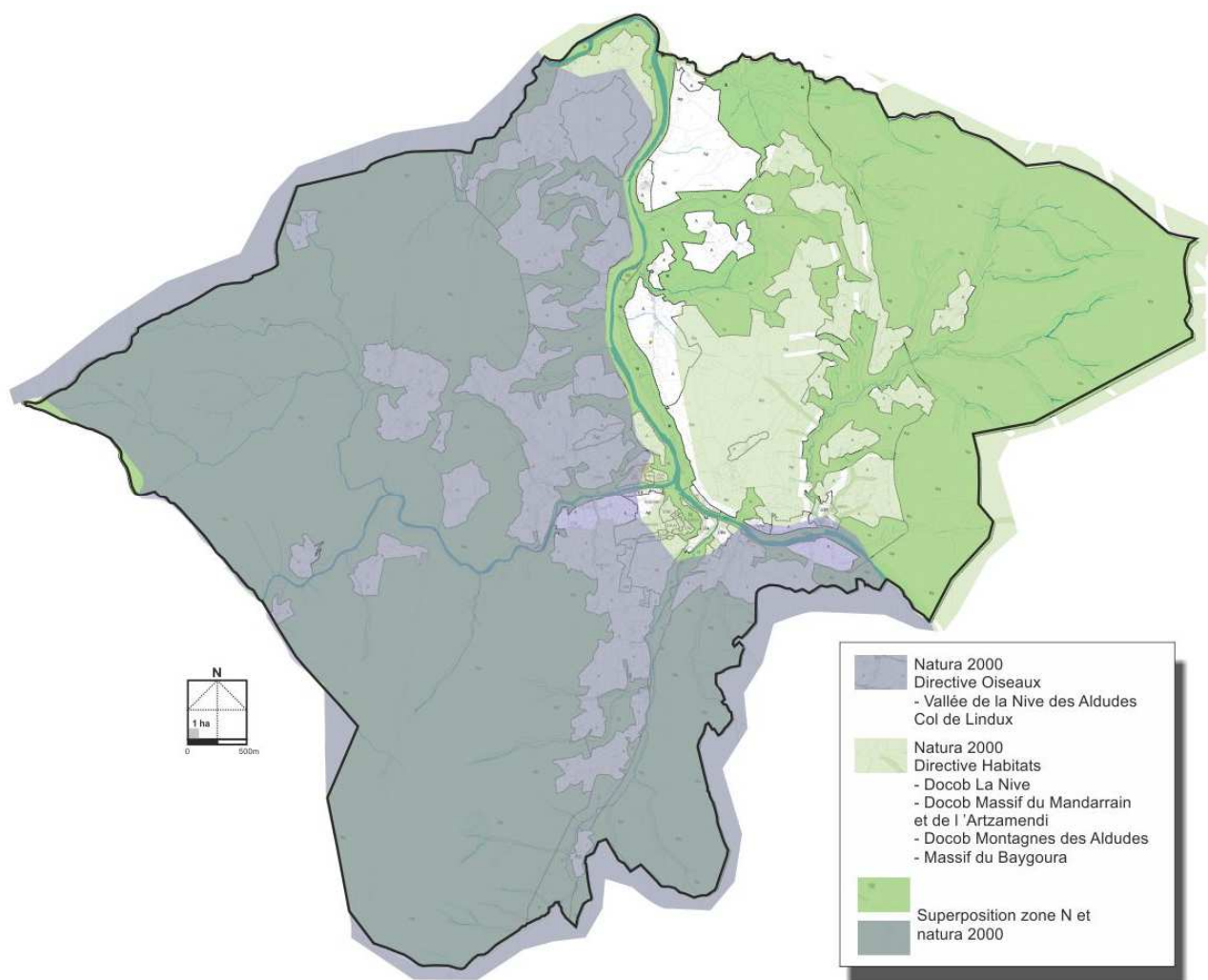
Impacts directs et indirects

La zone agricole préserve de toute constructibilité les secteurs Ap, soit 324.28ha de protection stricte.

La restriction des constructibilités en zone A a pour conséquence des impacts négligeables sur la zone Natura 2000 dont une grande partie couvre des espaces agricoles. L'activité agricole est un élément qui contribue à la biodiversité de ce territoire.

Il est rappelé le caractère restrictif de la zone A qui limite la constructibilité aux édifices et équipements nécessaires à l'activité agricole : cette nécessité suppose de démontrer le besoins de la construction en soi, et la nécessité de sa position géographique pour la production concernée.

V-2-4- IMPACT DU ZONAGE N: UNE CONTRIBUTION FAVORABLE A LA PRESERVATION DU SITE NATURA 2000



Superposition zonage N et Natura 2000

94% de la surface des zones Natura 2000 en zone naturelle ou agricole (75% des zones Natura 2000 sont dans le zonage N). Les zones humides et habitats prioritaires non liés à l'activité agricole sont strictement protégés. Les corridors écologiques ont été préservés.

Impacts directs

Les 4,08 ha zonés en *secteur Nh* correspondent au site d'Ostapé qui existe et ne comporte pas de milieux d'intérêt in situ ou à proximité (le potentiel de développement est réduit à des extensions limitées).



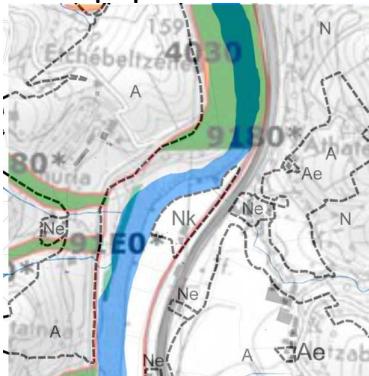
Une zone Ns délimite le site actuel d'accueil des activités nautiques communal sur 0,09ha. Cela permet d'afficher et d'accompagner cette vocation existante dans l'objectif du respect du milieu.




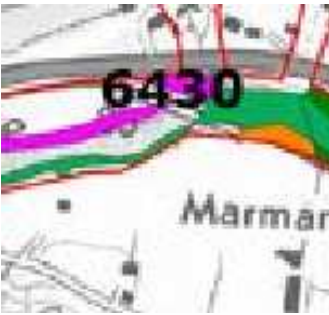
Il en est de même pour le secteur Nk qui correspond à l'emprise du camping existant (un hectare environ).

L'essentiel des sites d'intérêt, les éléments de continuités écologiques ont fait l'objet d'un zonage N, Np ou formalisant l'intérêt de ce patrimoine naturel : l'impact du PLU est positif et permet de préserver ces espaces dans leur dynamique spécifique, à savoir leur relation avec le pastoralisme.

Au bilan, les mesures d'évitement retenues permettent de préserver de façon directe les sites d'intérêt patrimoniaux ainsi que de nombreux espaces naturels « plus ordinaires », participant de la diversité des milieux et habitats.

Le secteur Ns correspond à des activités existantes et un site aménagé existant (sports) avec une constructibilité limitée et sur des emprises occupées par ces activités. Le règlement limite la constructibilité aux équipements nécessaires à cet accueil afin d'en organiser et d'en optimiser la fréquentation et l'accueil, ceci afin de limiter des impacts sur le milieu eu égard aux populations saisonnières qui les fréquentent. Ils ne remettent pas en cause des sites d'intérêt (habitat, habitat d'espèce, présence d'espèces fragilisées..).

<i>Zone</i>	<i>Surface en ha</i>	<i>% Surface Natura 2000</i>	<i>Observations</i>
N	345.59	10.6%	Zone naturelle stricte Comprend des habitations qui peuvent réaliser des extensions mesurées
Np	2337,37	64,2%	Zone naturelle pastorale: constructibilité limitée et activité productrice de biodiversité
Nh 	4,08	0,1%	Zone de l'auberge d'Ostapé (restauration et hébergement, extension limitée) Absence d'interception d'habitat d'intérêt
Nk 	1.02ha Soit 0.03% de la surface Natura 2000 Superposition Docob 		Camping existant. Absence d'interception d'habitat d'intérêt

<p>Ns</p>   	<p>0,09 ha Soit 0,002% de la zone Superposition Docob</p> 	<p>Zone sport nautique, actuellement existante</p> <p>En limite d'une frange boisée en présence le long de la berge. Cette bande boisée ne peut être considérée comme une forêt alluviale.</p> <p>Les données Docob indiquent en effet que cet espace est constitué à 50% d'un alignement et 50% d'une mégaphorbiaie.</p> <p>L'aménagement qui se situe en dehors de la mégaphorbiaie vise à rationaliser les pratiques existantes donc à éviter des pratiques diffuses impactantes le long de la Nive. Un recul par rapport aux berges permet le maintien des boisements.</p>
---	---	--

Analyse des enjeux et secteurs concernés par la présence d'un intérêt au sens des enjeux du Docob natura 2000 Nive :

Habitat concerné par le zonage Ns	Code	Habitat prioritaire	Valeur patrimoniale	Enjeux PLU et impacts
Alignement d'arbres feuillus	84.1 corine biotope	Non Etat de conservation inconnu		Emprise Ns reprenant les aménagements existants intercalés entre un alignement boisé feuillu le long de la Nive et la voie ferrée. Les impacts de la fréquentation non structurée nécessitent des accompagnements pour améliorer cette situation que le PLU a inscrit dans les objectifs de la zone Ns.

Le zonage Ns n'intercepte pas des sites de présence d'espèces à enjeu tant au niveau de la faune que de la flore.

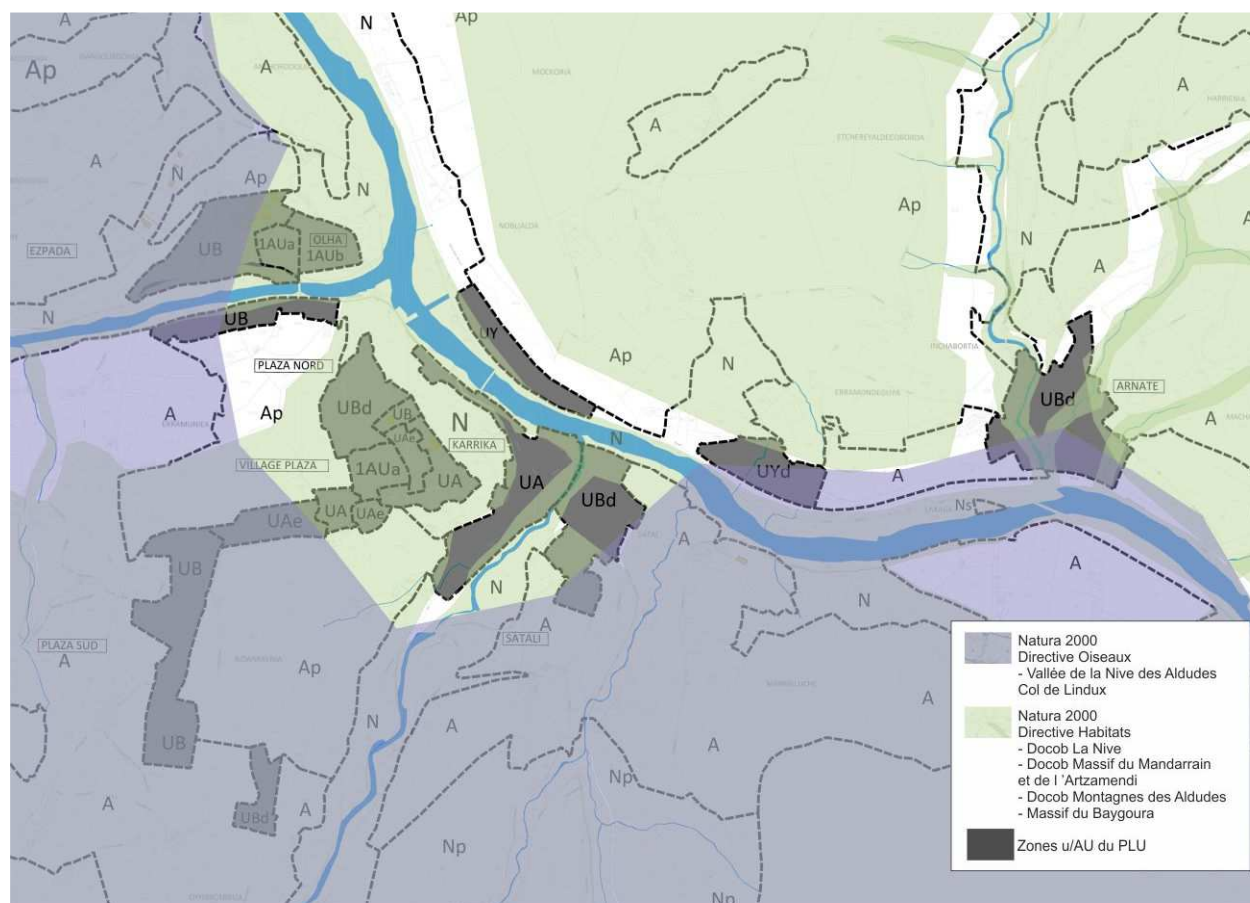
Bilan	<p>Le zonage Ns est un secteur de zone naturelle de constructibilité limitée et nécessaire aux équipements liés à l'accueil des activités nautiques. Il affirme ici le pôle touristique existant et a pour objectif d'améliorer les structures d'accueil afin de limiter les atteintes au site. Ceci correspond à un impact positif pour le site.</p> <p>Les surfaces comprennent les aménagements existants et se limitent à un espace déjà artificialisé bordé par un alignement boisé (Chêne, Saule, Frêne...). L'intérêt de l'aménagement est de réduire les fréquentations non canalisées sur les abords de la Nive : il contribue ainsi à préserver l'intégrité des sites les plus sensibles.</p>
-------	---



Cartographie des habitats Docob (en gris espace artificialisé, en rouge, voie ferrée, en rouge-marron alignement feuillu)

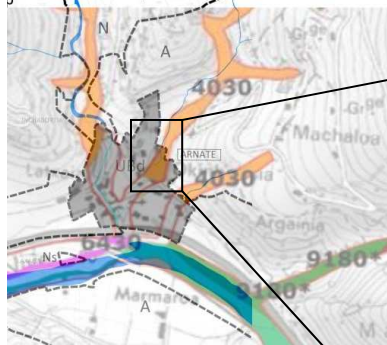

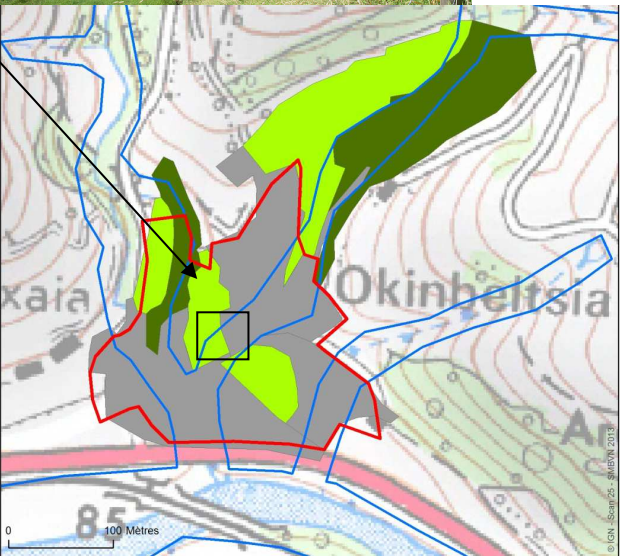
L'impact du zonage N sur le périmètre et les enjeux Natura 2000 est positif à neutre au bilan.

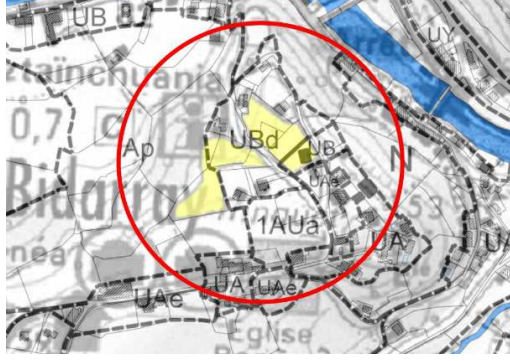
V-2-5 -IMPACT DU ZONAGE U, AU, ET DES EMPLACEMENTS RESERVES SUR LA ZONE NATURA 2000



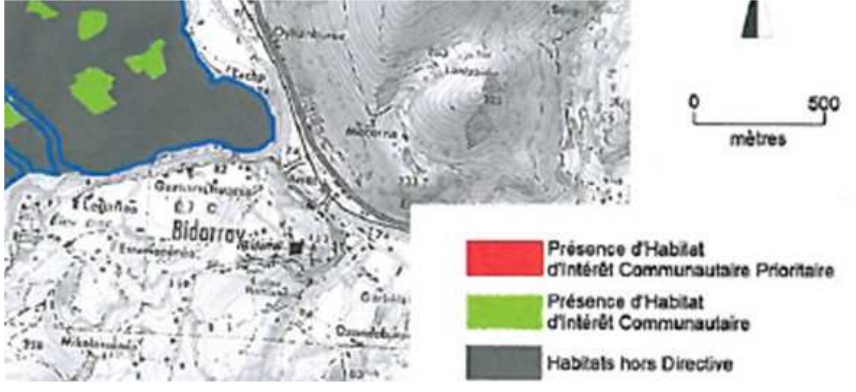




Le fond de plan correspond au plan de zonage du PLU.

L'emprise natura 2000 est superposée (Directive habitat en vert et Directive oiseaux en mauve) au plan de zonage (source : Fichiers DREAL Aquitaine géoréférencés et positionnés de façon automatique sur le zonage)

Zone	Surface située dans Natura 2000 ha	Dont surface à potentiel constructible située en Natura 2000 ha	Observations
U	26.73	6.55	Zone d'habitat et d'équipement public ou d'activité, les surfaces libres étant des prairies mésophiles sans enjeux Natura 2000, à proximité de l'urbanisation existante. Absence d'interception avec des habitats d'intérêt sauf sur le secteur d'Arnaté
Zone UBd Arnaté	4.65	1.24	Au quartier Arnaté, la délimitation des zones de développement concerne des espaces référencés par le DOCOB comme habitats d'intérêt.
<p data-bbox="194 824 268 853">Docob</p>  <p data-bbox="194 1243 582 1305">Cartographie de l'occupation des sols</p> <p data-bbox="194 1310 582 1579">L'occupation des sols confirme la non présence de la landes déduite par extrapolation. La prairie existante ne présente pas une composition floristique de prairie maigre (faible diversité floristique). Elle fait l'objet d'un pâturage fréquent,</p>   <div data-bbox="614 1803 1236 1937"> <p>0 100 Mètres</p> <p>— Périmètre du site Natura 2000 "La Nive"</p> <p>Occupation du sol</p> <ul style="list-style-type: none"> Boisements rivulaires Habitations et routes Prairie fauchées ou pâturées <p>Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Nive Erobiko Ibarrenen Sindikatua</p> <p>source: IGN SCAN 25 - SMBVN</p> </div> <p data-bbox="598 1960 1372 1986">Conclusion : absence d'enjeux de conservation liés à Natura 2000</p>			

<i>Zone</i>	<i>Surface située dans Natura 2000 ha</i>	<i>Dont surface à potentiel constructible située en Natura 2000 ha</i>	<i>Observations</i>
Zone UBd et bourg (dont zone 1AUa)	L'ensemble du bourg est dans Natura 2000	0.72	<p>Au quartier bourg église, la délimitation des zones UB dans l'enveloppe urbaine existante concerne des espaces référencés par le DOCOB comme habitats d'intérêt (prairie maigre de fauche). Les autres espaces ne sont pas concernés par des enjeux de conservation.</p> 
Docob et expertise complémentaire	Cette classification est basée sur une photo-interprétation. La visite terrain a montré des prairies mésophiles/prairies à fourrage sans enjeu agricole en milieu artificialisé (habitat résidentiel), et sans enjeu écologique au vue du faible potentiel de restauration de l'habitat. (voir expertise complète en annexe).		
Conclusion : absence d'enjeux de conservation liés à Natura 2000			

<i>Zone 1AU Olha</i>	<i>Surface située dans Natura 2000 ha</i>	<i>Dont surface à potentiel constructible située en Natura 2000 ha</i>	<i>Observations</i>
1AU	2.52	2.52	Seule les marges de la zone AU de Olha s'inscrivent en site d'enjeu par rapport à Natura 2000
Zone 1AUB Olha 	1.62	1.62	<p>Au quartier Olha, la délimitation des zones de développement longe la Nive sur une partie inondable. Les constructions n'y seront donc pas autorisées, une orientation d'aménagement indique la prise en compte de ce risque à respecter</p> <p>Le boisement le long de la route est préservé dans le PLU.</p>
Docob 			<p>Au sens du Docob, absence d'habitat d'intérêt. Les boisements proches d'intérêt sont préservés dans le PLU par un Espace Boisé Classé.</p> <p>Le recul du projet d'urbanisation compte tenu de la zone inondable, permet d'éviter des impacts sur le site Natura 2000. (Site raccordé à l'assainissement collectif).</p> 
Conclusion : Absence d'impact notable sur la zone Natura 2000			

<i>Zone Emplacement réservés</i>	<i>Surface située dans Natura 2000 ha</i>	<i>Dont surface à potentiel constructible située en Natura 2000 ha</i>	<i>Observations</i>
Emplacement réservé 1	0.18	0.18	Zone de stationnement à créer
	 Docob	La délimitation de l'emplacement réservé ne concerne pas des espaces référencés par le DOCOB comme habitats d'intérêt. Il s'agit en effet d'un espace en herbe non exploité.	
Au sens du Docob, absence d'habitat d'intérêt - Absence d'enjeux Natura 2000			

Au bilan, les mesures d'évitement retenues permettent de préserver de façon directe les sites d'intérêt patrimoniaux ainsi que de nombreux espaces naturels « plus ordinaires », participant de la diversité des milieux et habitats.

Les situations de proximité le long de la Nive ne produisent pas d'impact notable sur la zone Natura 2000, car les espaces considérés sont très anthropisés, fragmentés et fragilisés.

Impacts indirects (les impacts sur l'eau sont précisés dans un chapitre spécifique)

Les impacts indirects sur les habitats et espèces prioritaires, sont d'une façon générale le fait de l'augmentation de la fréquentation des espaces naturels du fait de l'augmentation et de la diffusion des espaces bâtis, ou d'activités. Les impacts sur la qualité de l'eau proviennent des rejets d'eaux usées.

A ce titre le projet de la commune est très modéré et tend à accompagner les fréquentations des espaces naturels : activités nautiques, protection du Baztan

BilanNiveau d'incidence :

Surface Natura 2000 sur le territoire communal	3570ha soit 94% du territoire
Surfaces des zones Natura 2000 « concernées par un zonage autorisant de nouveaux ancrages bâtis ou des aménagements»	29.78ha dont 7,34ha de libre
Surface des zones du PLU à impact sur des habitats ou espèces à enjeux de conservation	0ha
Bilan	Evitement. Absence d'impact notable, les habitats prioritaires et habitats d'espèces non impactés

Détail des Mesures prises :

Règlement	
Orientations d'aménagement	
Zonage	Classement en zone Naturelle limitative (N, Np) des sites d'intérêt
Indicateurs et Mesures de suivi	Suivi des incidences indirectes : Suivi des espèces dans le cadre de la gestion du site Natura 2000 de la Nive

V.3 - PRESENTATION DES MESURES DE PREVENTION ET CORRECTIVES

V-3.1- EVITEMENT DES INCIDENCES NEGATIVES SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE

La réflexion sur la révision de la carte communale en PLU s'est inscrite dans la volonté de réunir les conditions d'une évolution du territoire dans le respect des principes du développement durable et de la singularité territoriale, dans une approche des réalités du territoire, en intégrant les activités humaines en zone de montagne.

Dans un sens, cette posture s'inscrit dans celle de l'évitement d'incidences négatives sur le territoire.

Dans le détail, cette démarche d'évitement ou de prise en compte de l'environnement et de la santé, peut être détaillée dans le tableau suivant.

DIMENSION RESSOURCE			
OBJECTIF : PRESERVER LES RESSOURCES			
	Zonage	Règlement	Évitement environnement et santé humaine
EAU	Respect des périmètres de protection des captages eau NB conformément à l'avis ARS Relayé par une trame les périmètres de protection avec relais dans le règlement	Application des prescriptions des périmètres de protection	Dégradation de la qualité des eaux et des risques sanitaires
EAU	Recours optimisé à l'assainissement collectif pour le développement urbain Choix des sites aux sols aptes à l'assainissement autonome pour les quartiers à conforter	Règlementation relative à l'assainissement autonome	Limitation des pollutions diffuses et des risques sanitaires
SOL	Zonage A et N strict	Limitation de la constructibilité	Réduction non maîtrisée des terres agricoles et des espaces naturels
OBJECTIF : ECONOMISER LES RESSOURCES			
SOL	Limitation de la consommation des espaces Optimisation de la restructuration des édifices existants	Densification adaptée à l'identité communale soit dans l'espace soit au niveau de la restructuration des édifices existants	Étalement urbain, mitage (augmentation des besoins en déplacements)
SOL	Confortement des ancrages bâtis existants Polarisation des équipements publics	Sans objet	Mitage, déstructuration des espaces agricoles, et des paysages
ENERGIE	Confortement des activités locales et notamment services et commerces de proximité dans le bourg	Recours aux énergies renouvelables, aux possibilités d'amélioration des performances énergétiques des bâtiments	Gaspillage énergétique et surconsommations
AIR		Sans objet	Augmentation des flux de transport Production de gaz à effet de serre et des pollutions atmosphériques

DIMENSION BIODIVERSITES			
OBJECTIF : PRESERVER LES BIODIVERSITES			
	Zonage	Règlement	Evitement environnement et santé humaine
Habitat et espèce naturels	Respect des habitats d'intérêts et des sites de présence d'espèces rares Maintien des continuités écologiques	Restrictif	Disparition des sites d'habitats nécessaire au maintien de la biodiversité
Montagne	Espaces pastoraux et naturels de montagne inclus dans la zone Np spécifique Préservation du Baztan	Prise en compte de la spécificité montagne et des équilibres liant biodiversité et pastoralisme	Rupture des équilibres qui assurent le maintien de la biodiversité Sanctuarisation d'espaces
Aménagement	Définition des sites d'infrastructure touristique	Restrictif et limité aux équipements collectifs nécessaires à l'activité touristique (nautique, camping)	Augmentation de la dégradation des espaces par une fréquentation mal structurée
Boisements	Identification des boisements à enjeu et classement en zone naturelle, en espace boisé classé ou en espaces libres à protéger	Préservation des espaces boisés, Constructibilité limitée	Disparition des structures boisées dans les espaces à forte activité agricole et urbaine

DIMENSION RISQUES ET NUISANCES			
OBJECTIF : PRENDRE EN COMPTE LES RISQUES EXISTANTS			
	Zonage	Règlement	Evitement environnement et santé humaine
Inondation	Prise en compte		Développement dans des zones inondables Augmentation des populations soumises au risque
	Zonage N ou A dans les espaces de régulation des crues	Limitation des imperméabilisations	Réduction des espaces de régulation des crues Augmentation des ruissellements
Nuisance	Absence de développement de l'habitat à proximité de sites à nuisance (départementale, activité)		Augmentation des populations soumises aux nuisances Augmentation des nuisances
	Absence de développement d'un pôle pouvant générer des nuisances		Augmentation des nuisances sur le territoire

DIMENSION PATRIMOINE CADRE DE VIE			
OBJECTIF : PRESERVER LE CADRE DE VIE			
	Zonage	Règlement	Evitement environnement et santé humaine
Paysage	Préservation des écrans ouverts au bourg et des perspectives emblématiques ainsi que des formes urbaines identitaires	Inconstructibilité	Dégradation du paysage et de l'identité du village
	Choix d'implantation urbain dans la logique des ancrages existants		
	Préservation des espaces majeurs , notamment des boisements	L123-1-5-III-2°, protection espace boisé classé, et zonage N	Disparition des éléments structurants tels que linéaires boisés, espaces ouverts,
	Prise en compte de la qualité des paysages urbains du à la présence d'espaces libres	Densification adaptée par adaptation de l'emprise au sol	Densification incompatible avec l'identité du village
Architecture		Prise en compte des typologies architecturales et du patrimoine bâti Définitions de règles adaptées à l'architecture locale	Absence de maîtrise des démolitions et évolutions des édifices d'intérêt Banalisation du village
Archéologie	Prise en compte des sites archéologiques qui est signalé	Archéologie préventive	Dégradation de ce patrimoine
Mobilités	Confortement dans le bourg Développement du réseau de cheminements doux	Confortement et développement des activités sur la commune	Augmentation non mesurée des flux de voitures individuelles

V-3-.2- REDUCTION DES INCIDENCES NON EVITEES : DESCRIPTION, ESTIMATION ET EFFETS ESCOMPTEES

Sans objet

V-3-.3- MESURES DE COMPENSATIONS OU JUSTIFICATION DES IMPOSSIBILITES

Sans objet

V.4 - TRACABILITE ET SUIVI

V-4-.1- DEFINITION DES INDICATEURS

Selon l'IFEN (IFEN), un indicateur est une donnée qui a été sélectionnée à partir d'un ensemble statistique plus important car elle possède une signification et une représentativité particulière. Par exemple, les émissions nationales de CO2 constituent un indicateur de la contribution de notre pays à l'effet de serre. Ainsi, les indicateurs condensent l'information, et simplifient l'approche de phénomènes, souvent complexes, ce qui en fait des outils de communication précieux.

L'OCDE (OCDE, 1993) définit un indicateur comme une mesure récapitulative fournissant des informations sur l'état ou l'évolution d'un système.

Par définition, les indicateurs visent donc à réduire le nombre de composantes nécessaires pour rendre compte d'une condition ou d'une situation. Leur fonction principale est d'être porteuse d'information, destinée à être communiquée à une cible. D'un point de vue environnemental et de manière très large et très globale, les indicateurs peuvent être définis comme étant des grandeurs, établies à partir de quantités observables ou calculables, reflétant de diverses façons possibles, les impacts sur l'environnement occasionnés par une activité donnée

DIMENSION BIODIVERSITE			
Champ de mesure	Variables de suivi		
Espace	surface		
objectifs	Paramètre de mesure	Indicateurs	Valeur PLU approuvé
Informé de l'importance des surfaces consacrées à l'urbanisation	Surface des zones urbaines Surface des zones naturelles strictes	% des zones urbaines sur le territoire	0.87%
Mesurer l'importance des surfaces protégées dans le PLU au regard des surfaces de protection naturaliste	Surface des zones naturelles strictes	% des zones naturelles strictes dans le territoire	2776.96ha soit 72%
	Surface des zones Natura 2000, arrêté de biotope, espace naturel sensible, ...	% des zones natura 2000 couverte par zone naturelle stricte	75%
Informé des consommations d'espaces naturels pour l'urbanisation sur des sites Natura 2000	Surface des zones urbaines existantes dans le périmètre Natura 2000 Surfaces libres des zones urbaines dans le périmètre Natura 2000	% des zones urbaines existantes sur Natura 2000 Surface libres urbaines dans natura 2000	1% 7.20ha
Informé des emprises naturelles spécifiques en zone Natura 2000	Surface des zones Ns, Nk et Nh	% ou surface des zones naturelles spécifiques en Natura 2000	5.19ha
Champ de mesure	Variables de suivi		
Biodiversité (Information partielle)	Nombre d'espèces, nombre d'habitats		
objectifs	Paramètre de mesure	Indicateurs	Valeur PLU approuvé
Informé du nombre d'espèces d'intérêt recensées sur le territoire	espèces	Nombre d'espèces d'intérêt	Non connu
Informé du nombre d'habitat d'intérêt recensés sur le territoire	Milieu phytosociologique	Nombre d'habitats d'intérêt	17 sur la Nive

DIMENSION RESSOURCES			
Champ de mesure	Variables de suivi		
Espace	surface		
objectifs	Paramètre de mesure	Indicateurs	Valeur PLU approuvé
Informé de l'importance des surfaces consacrées à la protection des zones de captages	Surface des zones de captage Surface des zones naturelles couvrant les captages	% des zones de captage en zone N	>90 %
Informé de la consommation des espaces	Surfaces agricoles libres consommées	Surface agricole consommée	8 ha
	Surfaces naturelles libres consommées	Surface naturelle consommée	0
Informé de l'effort de densité	Densité de logement /ha	Nombre de logements/ha en zone urbaines	9 en moyenne
Champ de mesure	Variables de suivi		
qualité	diverses		
objectifs	Paramètre de mesure	Indicateurs	Valeur PLU approuvé
Impact de l'assainissement autonome	Logements	Nombre de logements relevant de l'autonome dans le PLU	24
Adaptation des équipements assainissements collectifs	Capacité résiduelle du système Potentiel en logement du PLU relevant du collectif	Logements supplémentaires en collectif/Capacité résiduelle de l'équipement	50 logements couverts par la station
Suivi de la qualité des eaux du Nive (milieu récepteur)	Qualité normalisée des eaux du SDAGE	Etat SDAGE	Etat écologique bon (état de la masse d'eau 2006/2007)

DIMENSION RISQUE, NUISANCES, POLLUTIONS			
Champ de mesure	Variables de suivi		
Espace	surface		
objectifs	Paramètre de mesure	Indicateurs	Valeur PLU approuvé
Informier des surfaces en risque	Surface PPRI ou risque inondation atlas ou connaissance locale	% surface inondation sur le territoire	70ha soit 2%
Informier de l'importance des surfaces urbaines soumises au risque	Surface des zones urbaines en PPRI, ou risque inondation atlas ou connaissance locale	Surfaces urbaines en risque inondable	2.05ha
		Surfaces urbaines en risque argile fort	0
Informier des aires urbaines soumises à des nuisances	Surface urbaine dans zone de bruit, de nuisance...	Surface urbaine en zone de bruit	0

DIMENSION PATRIMOINE			
Champ de mesure	Variables de suivi		
Espace	surface		
objectifs	Paramètre de mesure	Indicateurs	Valeur PLU approuvé
Informier des surfaces urbaines en site classé	Surface urbaine	% surface urbaine en site classé	0
Informier de l'emprise totale couverte par les sites classés	surface	surface en site classé sur le territoire	0
Informier de la protection des zones archéologiques	surface	Surface totale des zones archéologique	67.30ha
		Surfaces urbaines en site archéologique	0.30ha
Informier de la protection des édifices d'intérêt	Nombre d'édifices	Edifices repérés au titre du L123-1-5-III-2°	134
Informier des surfaces protégées pour le paysage	surface	Surfaces de bois et espaces libres au titre du L123-1-5-III-2°	105ha
		Surfaces de bois et espaces libres au titre des EBC	2ha
		Surfaces de bois et espaces libres au titre Ap	0ha

DIMENSION ENERGIE ENERGIE ET MOBILITE			
Champ de mesure	Variables de suivi		
Espace	distance		
objectifs	Paramètre de mesure	Indicateurs	Valeur PLU approuvé
Informé des distances des zones urbaines du PLU au pôle bourg	Surface urbaines du PLU distance de plus d'1km du centre bourg	Surface urbaines du PLU distance de plus d'1km du centre bourg	4.65ha
Champ de mesure	Variables de suivi		
règlement	Article 11		
objectifs	Paramètre de mesure	Indicateurs	Valeur PLU approuvé
Informé des dispositions relatives aux énergies renouvelables et d'isolation thermique	Contenu réglementaire	Surfaces des zones soumises à interdiction panneaux solaires	0 ha
		Nombres d'immeubles soumis à interdiction	134

V-4.2- MODALITES DE SUIVI

Le suivi du PLU, en rapport avec l'évolution du territoire et les incidences du projet, sur la base des indicateurs proposés en mettant en place des outils simples ou en utilisant les bases de données disponibles que la collectivité pourra rassembler assez simplement.

Consommation de l'espace et production de logements

Indicateur	Source	Structure de suivi	Régularité
Nombre de logements produits, nature, surface Surface du terrain d'assiette	Registre des permis complété ou tableur proposé ci-dessous	Mairie ou service instructeur	Au jour le jour pour un bilan annuel

L'état zéro est donné en particulier dans l'analyse de la consommation de l'espace.

Les surfaces disponibles pour la construction de logements sont indiquées au moment de la mise en place du PLU.

Un suivi communal au fur et à mesure des délivrances de permis de construire pourra venir compléter ce tableau, le faire évoluer avec indication de la surface consommée et du nombre de logements créés. Ainsi des dysfonctionnements pourront être pointés en rapport avec les estimations réalisées, notamment en termes de nombre de logements par hectare. La commune pourra alors agir par des ajustements de son PLU afin de rétablir l'équilibre.

Cette période de suivi pourrait être faite sur 3 ans parallèlement à l'application de l'article L123-12-1 du code de l'urbanisme portant débat au sein du Conseil Municipal sur « les résultats de l'application du plan au regard de la satisfaction des besoins en logements et le cas échéant de l'échéancier prévisionnel de l'ouverture à l'urbanisation des zones à urbaniser et de la réalisation des équipements correspondants ».

Carnet de bord

Ce carnet de bord doit être renseigné par la commune au fur et à mesure de la délivrance des permis de construire, afin d'en tirer un bilan au plus tard 3 ans après l'approbation du P.L.U..

Surface communale 3800ha	Etat des lieux PLU	Potentiel du PLU				INDICATEURS			
		Surface libre en ha	% de la zone	Nbre de logements	Nbre de logt/ha	Nombre de logements		Surface consommée	Nombre de logements à l'hectare
Zones	Surface totale de la zone (ha)					en bâti collectif	en bâti individuel		
UA	5.73	0.93	16	2					
UB	8.56	1.42	17	12					
UBd	10.68	3.68	34	24					
sous total U	24.97	6.03		38	6				
1AUa	1.50	1.50	100	28					
1AUb	1.02	1.02	100	9					
sous total AU	2.52	2.52		37	13				
TOTAL U et AU	27.49	8.55		75	9				

Ressources

Ces suivis impliquent des partenaires intercommunaux et extérieurs et la mise en place d'une structure de recueil et de traitement des données afin d'alerter la commune sur d'éventuels dysfonctionnements :

Indicateur	Source	Structure de suivi	Régularité
Nombre de logements en assainissement autonome	Rapport annuel du service Fichier facturation des services	Intercommunalité compétente en matière d'eau et d'assainissement	Annuelle
Consommation en eau communale			
Nombre de logements en assainissement collectif			
Capacité résiduelle de la station d'épuration			
Suivi de la qualité Nive	Données Agence de l'eau	Agence de l'eau	Synthèse annuelle

Energie et mobilité

Indicateur	Source	Structure de suivi	Régularité
Nombre de trajets sur chaque ligne	Service transport	compétente en matière de transport collectif	Annuelle une fois les lignes mises en service
Linéaire de cheminements doux sur la périphérie du bourg (1 km)	Mairie	Mairie	Bilan à chaque procédure PLU
Surface urbaines du PLU distance de plus d'1km du centre bourg			
Nombre d'installations énergie renouvelables	Mairie Suivi avec un tableur enregistrant les DC pour chaque type d'installation	mairie	Bilan à chaque procédure PLU

Biodiversité

Indicateur	Source	Structure de suivi	Régularité
% des zones urbaines sur le territoire	PLU	Mairie	A chaque procédure PLU
% des zones naturelles strictes dans le territoire			
% des zones naturelles protégées couverte par zone naturelle stricte			
% des zones urbaines existantes sur Natura 2000			
Augmentation des surfaces urbaines dans Natura 2000			
% des zones naturelles spécifiques en Natura 2000			
Nombre d'espèces d'intérêt	DOCOB	Intercommunalité	
Nombre d'habitat d'intérêt			

Risques, nuisances

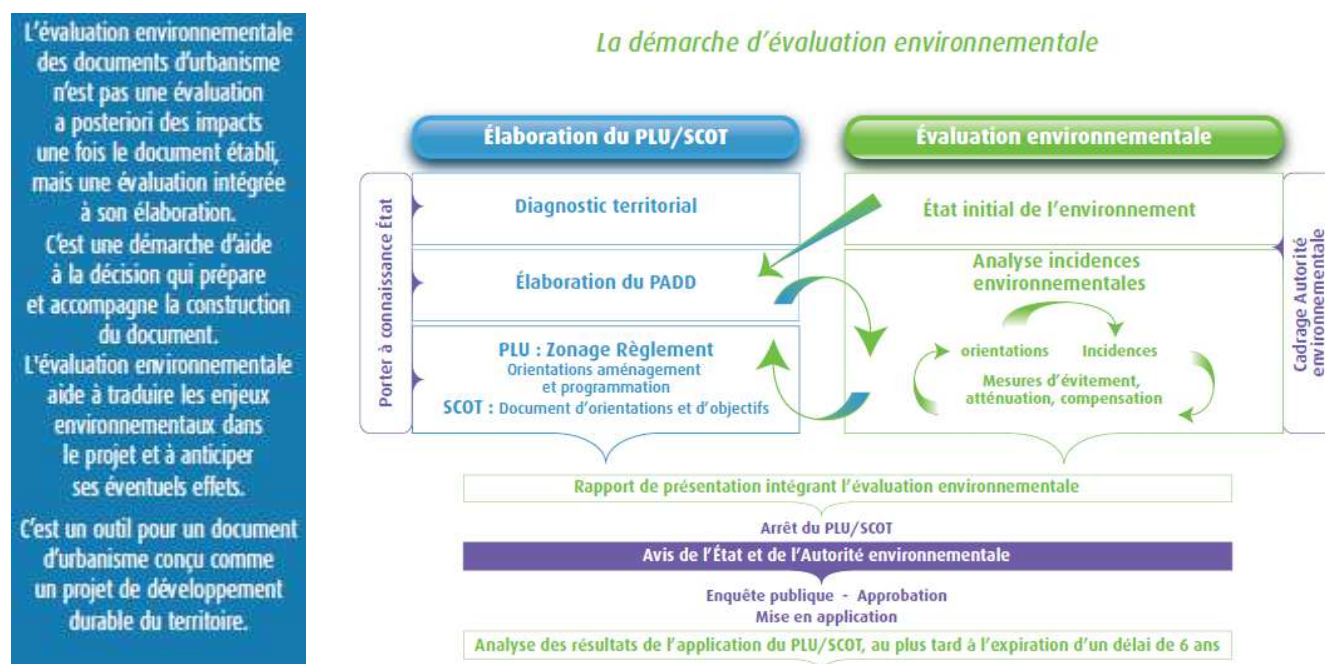
Indicateur	Source	Structure de suivi	Régularité
% surface PPRI sur le territoire	PLU	Mairie	A chaque procédure PLU
Surfaces urbaines en PPRI			
Surfaces urbaines en risque argile fort			
Surface urbaine en zone de bruit			

Patrimoine, cadre de vie

Indicateur	Source	Structure de suivi	Régularité
% surface urbaine	PLU	Mairie	A chaque procédure PLU
Surface totale des zones archéologique			
Surfaces urbaines en site archéologique			
Edifices repérés au titre du L123-1-5-III-2°			
Surfaces de bois et espaces libres au titre du L123-1-5-III-2°			
Surfaces de bois et espaces libres au titre des EBC			
Surfaces de bois et espaces libres au titre Ap			

V.5 - METHODOLOGIE ET JUSTIFICATION DES MOYENS POUR ETABLIR L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

La démarche méthodologique repose sur la contextualisation des enjeux environnementaux par la capitalisation d'une grande partie des connaissances. En effet, le contexte des enjeux environnementaux est logiquement traduit par les transversalités induites des différents programmes, outils de planification, schémas directeurs, documents de gestion... engagés par la commune et l'agglomération notamment : SCOT, SAGE, NATURA 2000, PLH, SDAGE, Agenda 21.



Source : L'évaluation environnementale des documents d'urbanisme, le Guide, ministère de l'écologie, du développement durable, des transports, du logement

La démarche d'investigation s'est déclinée en plusieurs étapes :

Diagnostic environnemental : identifier et hiérarchiser les enjeux environnementaux sur le territoire

Approche documentaire :

Bilan et synthèse des documents de planification et d'orientation (SCoT, PLU, Agenda 21, Atlas des paysages),

Inventaires, zonages et données concernant le territoire (DOCOB Natura 2000, données MNHN, Trame verte et bleue, avancement du SRCE, SAGE, PAC BASOL, BASIAS, liste des MH ...)

Contraintes réglementaires en vigueur (PLU, servitudes, PPR..)

Analyse de l'évolution de la commune sur la durée du POS : consommation de l'espace, spatialisation des développements

Bilan sur la capacité des équipements tels que l'assainissement, le réseau d'eau, les liaisons douces...

La méthodologie proposée s'inscrit sur une approche progressive qui permet de cerner les enjeux sur des échelles spatio-temporelles, et des postures de planification imbriquées (urbanisme, risque, eau, milieux naturels, mobilités...).

Approche terrain :

Caractéristiques de l'occupation des sols, qualification des paysages et des perspectives visuelles majeures, identification des habitats naturels, recensement des éléments architecturaux et patrimoniaux,

Localisation et identification des secteurs sensibles, des secteurs d'enjeux

Entretien et visite sur le terrain avec les acteurs locaux

Localisation des discontinuités et points de fragilité

Identification et hiérarchisation des secteurs d'enjeux croisés

Expression des multifonctionnalités (usages et fonctions existantes, potentielles, prévisibles) des espaces étudiés et des niveaux de compatibilité des différents enjeux, notamment au niveau des interactions agriculture/biodiversité

Le diagnostic environnemental reprend dans l'intégralité l'ensemble des thématiques et sous-thématiques environnementales dans les volets : ressources, biodiversité, patrimoine, risque.

L'objectif de ce diagnostic est de fournir un aperçu exhaustif de l'état de l'environnement dans les connaissances actuelles ainsi que de son fonctionnement. Le diagnostic environnemental permet de faire émerger les forces et faiblesses mais aussi les dysfonctionnements. Une attention particulière est portée sur la mise en évidence des interrelations et des connexions existantes entre ces différentes dimensions.

Cette approche multi-échelle et le recensement des données territoriales en relation directe ou indirecte avec chacune des thématiques, a fait l'objet d'une retranscription locale afin d'explicitier une vision stratégique.

Concernant la thématique « biodiversité », il nous paraît important de préciser le point suivant. La présence des sites Natura 2000 et leur configuration sur le territoire communal, en particulier du fait de l'espace montagne et de l'existence d'un docob pour ce qui concerne la Nive, a permis d'identifier précisément les enjeux spatiaux naturalistes. Les données d'inventaires se sont avérés suffisamment complet eu égard aux enjeux de préservation, risque de dégradation appréhendés sur le territoire. Les Docob Artzamendi et Aldudes étant intervenus après enquête publique, les enjeux ont été précisés après coup avec les cartographies des habitats d'intérêt disponibles.

Elaboration du PLU : traduire et accompagner les enjeux environnementaux sur le territoire

Définition des objectifs du projet via le PADD, thématique par thématique dans une vision itérative

Formulation spatiale de ses objectifs et vérification des cohérences du projet par le processus de négociation et de priorisation des enjeux Le cadrage des différents enjeux thématiques permettra de situer et définir les objectifs environnementaux.

Les contraintes « imposées » sont évaluées dans leur conséquence sur les cibles afin de définir des objectifs circonstanciés.

La négociation des objectifs liées à l'ensemble des enjeux est formulée par la confrontation avec l'ensemble des thématiques environnementales ce qui permet d'établir des principes d'aménagement

Ciblage des secteurs ou thématiques identifiées comme sensibles : zones couverte par natura 2000 concerné par des zones constructibles, sites touristiques en zone Natura 2000, périmètre de protection des sources, site classé, boisements, patrimoine paysager et architectural... Ces espaces ou thèmes ont été analysés précisément sur le terrain afin de vérifier la compatibilité du projet avec les objectifs de durabilité fixés dans le PADD ou inhérent au statut des espaces.

Recalage et relai règlementaire pour optimiser la prise en compte de l'environnement , évitement des habitats d'intérêt , prise en compte de la spécificité montagne, protection stricte des espaces paysagers majeurs au bourg...Mise en place de dispositions règlementaires précises et circonstanciées eu égard aux énergies renouvelables, à la restructuration du bâti existant, à la protection du Baztan.

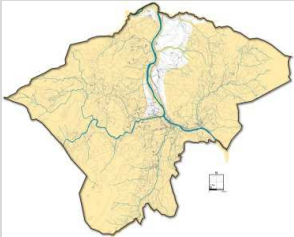
Evaluation du PLU : expression des tensions environnementales produites par le PLU

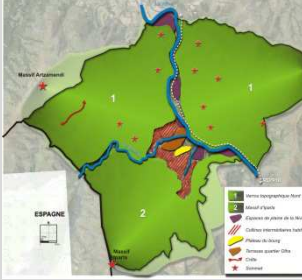
Cette étape d'évaluation et de quantification des impacts environnementaux du PLU s'est réalisée via des grilles thématiques incluant des indicateurs fournissant des repères de valeur servant de support pour les suivis ultérieurs du document. La simplicité et faisabilité des indicateurs a été le critère de choix pour l'établissement de ces grilles.

V.6 - RESUME NON TECHNIQUE ET SYNTHESE DE LA PRISE EN COMPTE DES PROBLEMATIQUES ENVIRONNEMENTALES DANS LE P.L.U.

THEME	DIAGNOSTIC	INTEGRATION PLU	IMPACT /MESURES COMPENSATOIRES
INTERCOMMUNALITE	Communauté de communes de Garazi-Baigorri	Absence de PLH Absence de périmètre SCOT	
DEMOGRAPHIE	701 habitants en 2010 Moins de 20 habitants au km ² Une progression de population de 16 habitants par an depuis 2006 Pic démographique en 1831 : 1717 habitants Une dynamique démographique qui s'améliore 2,5 personnes par ménage en 2006	Objectif démographique du PADD : 800 habitants à terme Favoriser la diversité du logement pour diversifier la population	Développement équilibré du territoire Renouvellement démographique Densification mesurée du territoire
EMPLOI ACTIVITE et TRANSPORTS	La commune représente 13% des actifs de la Communauté de communes Un tissu économique communautaire dynamique et en concurrence avec la proximité du BAB (indicateur de concentration d'emploi de 67%) Un pôle d'activité notable autour de l'activité agricole, artisanale et touristique. Un bourg présentant quelques commerces et services Liaisons douces à développer 70% des actifs communaux se déplacent pour le travail en dehors de Bidarray Potentiel touristique : près de 150 lits	Développement des zones d'activité et des structures existantes Souhait de conforter et améliorer l'activité touristique	Maintien de l'activité actuelle et confortement
AGRICULTURE/FORET	Agriculture en maintien mais fragilité du fait de successions pas assurées. Une cinquantaine d'exploitations en activité sur le territoire (pisciculture, élevage). Une double activité marquée. Plus de 50% du territoire exploité par l'agriculture auxquels il faut ajouter les parcours de montagne. L'AOC (Iroulégu) couvre 29 ha dont 3000 ha planté en vignes. L'AOC Ossau Iraty couvre l'ensemble du territoire communal.	Délimitation des zones A et protections des distances vis à vis des bâtiments d'élevage, Diversification touristique Souhait de diversification et de développement des circuits courts	Préservation de l'outil de travail agricole éloigné des pôles d'habitat Conservation des massifs boisés Protection d'espaces agricoles d'intérêt paysager 8ha d'espaces agricoles consommés dans le PLU
VIE LOCALE	Commerces de proximité existant Associations Qualité des espaces naturels Problème de sécurité des accès en période touristique sur la départementale. Un niveau d'équipement satisfaisant et un pôle public central (mairie, école, salles publiques..)	Confortement des commerces Volonté de réserver un espace public élargi en cœur de bourg	préserver et permettre la réalisation d'un espace public fédérateur avec ses qualités paysagères

THEME	DIAGNOSTIC	INTEGRATION PLU	IMPACT /MESURES COMPENSATOIRES
SOCIAL HABITAT LOGEMENT	291 résidences principales en 2010 faible diversité du parc de logements 4 à 5 nouvelles résidences principales entre 2000 et 2010 Une résidence principale créée induit 1,7 habitants entre 1999 et 2007 Une faible mobilité dans le parc importante : 22 ans en propriété, 10 en locatif, 9 en HLM locatif. Un parc locatif assez bien développé et équivalent à 20% du parc total Entre 1999 et 2007, pour 3 à 4 logements en propriété créés, 1 en locatif est produit	Objectif de 10 logements par an Réflexion sur la structure du logement et la chaîne d'accès au logement pour assurer le renouvellement et la mixité démographique et sociale	Amélioration de la mixité sociale et de la diversité du parc de logement via les orientations d'aménagement dont certains concernent des propriétés publiques Volent d'anciennes fermes à restaurer pour favoriser le développement du logement en économisant l'espace
INFRASTRUCTURES TRANSPORTS	Halte ferroviaire Bayonne/St Jean Pied de Port RD918	Prise en compte des nuisances et des problèmes de sécurité Développements des liaisons douces	Prise en compte des accès à la RD918 Absence de développement de l'habitat sur cet axe
ASSAINISSEMENT QUALITE DES EAUX	Réseau collectif séparatif au bourg avec une station d'épuration intercommunale de capacité adaptée au développement prévu à long terme Capacité en adduction en eau satisfaisante Périmètre de protection des eaux	Développement des espaces raccordés au collectif Limitation de la constructibilité sur les zones dans les écarts	Meilleure gestion des eaux usées Réduction des impacts des rejets diffus des assainissements autonomes +24 logements en autonome +51 en collectif
EAU-INCENDIE	Absence de problème qualitatif et quantitatif Risque feu de forêt Quelques secteurs présentant une couverture incendie insuffisante	Le développement des espaces non couverts par la sécurité incendie sera accompagné par l'extension des équipements	Préservation des ressources en eau potable

THEME	DIAGNOSTIC	INTEGRATION PLU	IMPACT /MESURES COMPENSATOIRES
<p>MILIEU NATUREL</p> 	<p>Des milieux naturels d'intérêt sur de vastes surfaces, associés au réseau hydrographique et aux espaces de montagne. Une biodiversité très riche et des espèces rares</p> <p>Près de 92% du territoire (env. 67ha) concerné par des espaces naturels d'intérêt (Natura 2000)</p> <ul style="list-style-type: none"> - zone Natura 2000 FR 7200786 de la Nive avec Docob -La ZPS FR 7212012 « Vallée de la Nive des Aldudes, Col du Lindux » - La Zone FR 7200758 « Le Baïgura » - La Zone FR 7200759 « Massif du Mondarrain et de l'Artzamendi » - La Zone FR 7200756 « Montagne des Aldudes » <p>7 types d'habitats d'intérêt communautaire dont un prioritaire au titre de la directive habitat</p> <p>près d'une centaine d'espèces patrimoniales</p> <p>La commune est concernée par 4 ZNIEFF de type 2 :</p> <p>Montagnes et vallée des Aldudes, Crêtes d'Iparla et d'Artzamendi</p> <p>Mont Baïgura</p> <p>Landes de Larla-Jarra</p> <p>Réseau hydrographique des Nives</p> <p>La commune est concernée par 1 ZICO :</p> <p>Vallée de la Nive des Aldudes, Col de Lindux</p> <p>Le SAGE et le SDAGE Adour Garonne</p>	<p>Le patrimoine naturel communal présente des milieux d'intérêt</p> <p>Prise en compte des corridors écologiques (Montagne, réseau hydrographique, milieux boisés et prairies)</p>	<p>Prise en compte du DOCOB et maintien des espaces d'intérêt dans des zones N où la constructibilité est très limitée</p> <p>Evitement systématique des habitats d'intérêts</p> <p>Limitation des impacts indirects des rejets de l'assainissement individuel du fait que seuls les terrains aptes à des filières d'infiltration soient retenus.</p> <p>Limitation des impacts sur les habitats d'intérêt</p>

THEME	DIAGNOSTIC	INTEGRATION PLU	IMPACT /MESURES COMPENSATOIRES
PAYSAGE 	Paysage emblématique de montagne Six entités Paysagères Perspectives à préserver et glacis bourg/église Espaces ouverts à maintenir Qualité paysagère du patrimoine rural Boisements structurants	Zonage pour préserver les entités paysagères Protection du Brion Protection des boisements structurants Accompagnement réglementaire	Préservation des espaces majeurs Accompagnement des zones de développement par des orientations d'aménagement prenant en compte cette dimension paysagère 107ha de préservés via les EBC ou l'article L123-1-5-III-2°, notamment site du Baztan
RISQUE ET NUISANCE	Risque feu de forêt Nuisances dues aux infrastructures routières Risque argile moyen à faible Inondation	Eloignement des zones d'habitat Prise en compte risque inondation	Non aggravation du risque et du nombre de personnes qui y sont soumises
ARCHITECTURE / FORME URBAINE/ARCHEOLOGIE	Patrimoine architectural et paysager identitaire Pont Noblia (Inscrit), Cromlec'hs (Classé) et Eglise (Inventaire)	Conservation de l'identité architecturale et éviter l'étalement urbain par accompagnement réglementaire Préservation du village, de ses abords et perspectives	Zonage et Règlement dont article 11 Zonage naturel ou agricole pour les zones sensibles au plan paysager ou abords du village (promontoire), une grande partie du village étant dédiée aux équipements (UAe).
EQUILIBRE DANS L'UTILISATION DE L'ESPACE	99% du territoire en zone A ou N	Prise en compte de l'équilibre existant du territoire	Réduction de 15ha de zones constructibles de la carte communale par le PLU 33 ha en zone de développement soit 0,8% du territoire
CONSUMMATION DE L'ESPACE	4,85 ha urbanisés entre 2002 et 2011 pour 24 logements, soit 5 logements par hectare et 0.5 ha par an en moyenne. 70% de rétention foncière	Principe d'économie de l'espace, densification par abandon du minimum parcellaire et en privilégiant le développement sur les secteurs raccordés à l'assainissement collectif	8,55ha d'espaces libres dédiés à la construction dans le PLU Augmentation du nombre potentiel de logements à l'hectare dans les zones libres des zones U et 1AU du PLU par orientations d'aménagement En moyenne 9 logements à l'hectare 0,85ha par an de consommation foncière

V.7 - SURFACE DES ZONES ET DES E.B.C.

CARTE COMMUNALE

Zone constructible (U) : 43.86 ha (1.15%)

Zone constructible pour l'activité (UI): 4.08 ha (0.10%)

PLAN LOCAL D'URBANISME

Zones	Surfaces (ha)	%
UA	5.73	
UAe	2.02	
UB	8.56	
UBd	10.68	
UY	1.50	
UYd	1.72	
Total zones U	30.21	0.80%
1 AUa	1.50	
1AUb	1.02	
Total 1AU	2.52	
Total zones AU	2.52	0.07%
Total zones urbaines	32.73	0.87%
A	660.84	
Ap	324.28	
Total zones A	985.12	25.92%
N	439.59	
Nk	1.02	
Nh	4.08	
Np	2337.37	
Ns	0.09	
Total zones N	2782.15	73.21%
Total zones agricoles et naturelles	3767.27	99.13%
TOTAL	3800.00	100%
EBC espaces boisés classés	2.00	0.05%
Éléments du paysage L123-1-5-III-2°	105.00	3%
TOTAL	107.00	3.05%